U d'/of OTTAWA
390J3001095248

Universitas

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/journaletmmoires06arge

JOURNAL ET MÉMOIRES

DU MARQUIS

D'ARGENSON

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

JOURNAL ET MÉMOIRES

DU MARQUIS

D'ARGENSON

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS D'APRÈS LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES
DE LA BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR E. J. B. RATHERY

TOME SIXIÈME

A PARIS
CHEZ Mme Ve JULES RENOUARD
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, No 6
M. DCCC. LXIV

DC
135
.A3A25
1859
V. 6

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'Éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que l'Edition du Journal et des Mémoires du marquis d'Argenson, *préparée par* M. E. J. B. Rathery, *lui a paru digne d'être publiée par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 12 *février* 1864.

Signé : CHÉRUEL.

Certifié,

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

JOURNAL ET MÉMOIRES

DU MARQUIS

D'ARGENSON.

1749.

1er *juillet.* — J'ai parlé hier, avec un président à mortier du parlement de Paris, du refus de sacrements fait à feu M. Coffin. Il m'a dit qu'en effet on était aujourd'hui fort agité dans le parlement sur cette affaire, qu'on y recourait au chef (M. de Maupeou), et que celui-ci reculait fort habilement de s'élever contre ce qui avait été fait par l'archevêque de Paris.

Il est convenu que la cour des pairs jouait ici un vilain rôle, étant si différente d'elle-même de ce qu'elle était il y a six ans. Alors l'ombre du schisme l'effrayait et la faisait tonner. « Eh quoi! disait-elle, un schisme pour la constitution! Un refus de sacrement à la moindre bourgeoise d'Orléans portait le parlement à la plus grande sévérité; aujourd'hui, dans le sein de la capitale, un homme comme M. Coffin, un ancien recteur, un savant, un ancien principal qui a élevé la plus ver-

tueuse jeunesse de Paris, un homme honoré de tout le monde, on lui laisse à la face de tout le monde refuser les sacrements à l'agonie; son confesseur n'ose avouer l'avoir entendu et absous! Cependant l'on voit par ses magnifiques obsèques, par la multitude de ceux qui y assistent, combien il était honoré.

2 *juillet.* — Madame Infante part enfin le 17 août, au retour de Compiègne, et court la poste jusqu'à Lyon avec seize voitures, d'où elle prend des chevaux de louage pour s'embarquer à Antibes sur les galères d'Espagne. Le roi dépense beaucoup à lui donner des meubles.

M. de Richelieu ne paye pas un sou dans sa maison, on n'y voit jamais la couleur de son argent. Je sais un gouverneur de son fils, chassé de chez lui, qui n'a pas encore reçu un sou et qui meurt de faim. Cependant il est fort riche et ne dépense point. Quelle justice cela promet, s'il avait plus de part au gouvernement!

C'est la Dlle Silvestre, maîtresse à dessiner, pour qui on a créé une charge de lectrice de Mme la Dauphine.

Le Sr Garnier, intendant de mon frère, lequel a été autrefois marmiton, vient d'acheter une charge de maître d'hôtel ordinaire de la reine. Moncrif est furieux de ce qu'on ne lui a pas donné celle de maître d'hôtel ordinaire et de ce qu'on lui a préféré le petit Helvétius, fermier général, fils du médecin de la reine.

5 *juillet.* — Le château que l'on bâtit devant Meudon est tout à fait *aux prétendus dépens* de la marquise de Pompadour; les quittances se donnent en

son nom. M. de Tournehem dit l'autre jour, dans une maison, qu'il ne s'en mêlait aucunement; que c'était sa nièce qui faisait cette dépense *sur ses épargnes*.

M. Le Nain, intendant de Languedoc, se meurt de la gangrène : on lui coupe chaque jour un doigt. M. de Richelieu l'avait annoncé au roi comme un homme à élever au ministère incessamment; ce favori y perd beaucoup. Il lui reste M. de Lucé, intendant de Valenciennes, qui a des talents et de l'usage du monde, et sur lequel il a de grands desseins.

On remarque que jamais nos secrétaires d'État n'ont été si mal et si petitement logés, surtout M. le comte de Saint-Florentin, qui loge dans une petite maison de fantaisie à la Madeleine, derrière la Ville l'Évêque; on a pavé la rue exprès pour lui. Par là, il s'épargne une petite maison de plaisir qu'il avait ci-devant; celle-ci lui sert à deux fins : aussi Mme la comtesse de Saint-Florentin n'a-t-elle pas encore daigné y loger.

7 juillet. — On assure qu'il y a grand adoucissement dans le sort de M. de Maurepas. On dit qu'il va avoir permission de résider à Pontchartrain; que le cardinal de la Rochefoucault ayant dit au roi qu'il était meublé à Turly et qu'il faisait venir des meubles de Pontchartrain, le roi lui avait répondu en propres termes que ce n'était pas la peine, et qu'il lui accorderait bientôt la permission d'y aller.

On assure que Mme de Pompadour a fait une fausse couche le carême dernier, et que, pendant ce temps-là, le roi ne la quittait pas, que cela avait redoublé l'affection, que, depuis cela, elle est plus favorite que jamais, elle et les siens.

On parle de décider à Compiègne de grandes choses, comme la grande place triomphale pour la statue équestre de Louis XV, l'hôtel de ville.

Mais ce qui occupe le plus, c'est un nouvel opéra. On dit que le roi le prend à son service et y attribue les 100 000 fr. que lui coûte la musique de la reine, que de là on détachera pour le concert, et qu'on pourra bien réunir aussi la musique de la chapelle; que la ville construira une nouvelle salle, que le roi lui prêtera les décorations de son théâtre, que la salle de Versailles et celle de Paris seront construites sur le même modèle, en sorte que les décorations et machines servent aux mêmes lieux successivement. Voilà de grands projets, mais qui ne vont qu'à élever des théâtres au règne du mauvais goût et à la disparition du beau, du noble, du simple, du magnifique de Sully et de la bonne harmonie française.

8 *juillet.* — Le duc de la Vallière est chargé de traiter avec un financier d'une place dans les sous-fermes que l'on doit partager entre Tribout et Deshayes, l'un chef de la musique, l'autre des ballets de l'opéra de Mme de Pompadour; cela épargne, dit-on, 40 000 fr. au roi qu'il fallait donner pour récompenser royalement ces deux grands et immortels services.

11 *juillet.* — Le mariage de l'infante Antonia avec le duc de Savoie est certain : c'est l'Angleterre qui le fait. M. de Sade, ambassadeur d'Espagne à Turin, y porte le portrait de l'infante. La bonne intelligence entre ces deux cours se cimente, et l'on assure qu'il va

paraître un traité d'alliance et de garantie de leurs possessions en Italie.

La Hollande travaille vivement à un nouveau traité de commerce avec la France. Il vient d'arriver à Paris un nouveau ministre de Hollande, qui est un grand seigneur de la province de Zélande; il pourra nous rester comme ambassadeur.

Il s'agit de renouveler les priviléges considérables qu'avait ici le commerce de Hollande, comme l'exception de 50 s. par tonneau, et que nous leur avons supprimés pendant la guerre; c'est sans doute après cela qu'on attend pour la nomination et l'envoi d'ambassadeurs réciproques.

13 *juillet.* — On assure que c'est chose faite que l'abdication de M. le chancelier, au moyen de quoi l'on fait M. de Fresnes premier président du grand Conseil; outre sa place de conseiller d'État qu'il garde, on laisse au chancelier la plus grosse partie de ses appointements.

Et tout cela, dit-on, tend à faire de mon frère insensiblement un premier ministre; il sera donc encore chancelier gardant ses autres places : guerre, Paris, etc. Il ne lui manque plus que de faire tomber les affaires étrangères à quelqu'un dont il soit sûr, comme il a fait pour la finance.

14 *juillet.* — On se plaint toujours, dans le public, des bâtiments dont le goût et la dépense augmentent chaque jour. On va rebâtir Choisy, dont le vieux et le nouveau tombent à la fois. A Compiègne, on va bâtir un château dans toutes les formes. On attribue ceci à

Mme de Pompadour, mais on a tort : ce n'est point par goût personnel, c'est pour plaire et pour amuser le roi qu'elle le jette dans ces entreprises dont l'exécution est confiée à son oncle.

On a arrêté à Paris divers jacobites pour avoir célébré avec audace la fête du Prétendant; on ne sait après cela ce qu'ils deviennent.

15 *juillet.* — Tout se prépare à attaquer vivement les corsaires barbaresques, et surtout Alger. A Alger, on se dispose à bien recevoir cette attaque, surtout celle d'Espagne, qui doit commencer incessamment.

Les galères de Naples vont partir; cependant les corsaires viennent de faire encore des prises aux Napolitains.

Voilà un nouveau sujet de mécontentement contre la France. Les Barbaresques nous cajolent, ils se piquent de garder scrupuleusement les traités avec nous; ainsi nous ne serons point de cette grande croisade; nous ne sommes pas fâchés d'avoir ce léger avantage pour le commerce du Levant sur les autres nations commerçantes.

L'empereur grand-duc de Toscane vient de s'emparer à main armée de deux fiefs qu'occupait le pape : le duché de Carpegna et de Scavolino. Les troupes du pape se sont retirées prudemment; la cour de Vienne, faisant cela, sait bien qu'elle a le haut du pavé à Rome, et qu'il n'en sera rien.

16 *juillet.* — Tous les administrateurs de l'hôpital général de la Salpétrière viennent de donner la démission de leurs emplois. L'archevêque de Paris a des-

titué la supérieure de ce grand hôpital sous de vaines accusations de jansénisme. Pour la remplacer, ce prélat a été chercher une fille dévote de Paris qui ne s'est jamais mêlée de gouvernement de maisons. D'un autre côté, les administrateurs ont voulu élire une sœur de l'hôpital, la meilleure parmi les anciennes, disant qu'il fallait toujours élire *ex gremio capituli*. La majorité a été pour celle-ci. L'archevêque a eu recours à l'autorité et a installé la sienne par lettre de cachet; sur cela, les administrateurs ont remis tous à la fois leurs emplois. Grand bruit dans Paris; on dit que notre archevêque est entré comme un mouton sur son siége, et qu'il s'y comporte aujourd'hui en loup irrité.

17 *juillet*. — On trouve, dans l'administration des fonds de la marine et dans les classes de matelots, des dilapidations extraordinaires; les commis de M. de Maurepas ont été abandonnés par ce ministre à une confiance aveugle dont ils abusent toujours; heureusement pour le disgracié, le successeur ne lui est point malfaisant; il pallie ce qu'il peut, mais il faut bien que ce qui doit éclater éclate.

M. de Saint-Séverin n'a point été au conseil à Compiègne et n'ira pas sitôt à la cour: il reste à Paris malade d'une jaunisse qui augmente et d'une langueur qui l'accable. M. de Puisieux a aussi des vapeurs et son insomnie. Voilà un triste ministère, et les affaires deviennent pendant ce temps-là ce qu'elles peuvent.

18 *juillet*. — M. de Meuse, ci-devant favori du

roi, retiré dans ses terres, se meurt de la goutte remontée.

19 *juillet.* — Autres abus énormes qu'on trouve dans l'administration de M. de Maurepas, c'est celle des haras. Tout a été négligé et volé ; ayant fait la revue des étalons, on trouve que, de quinze cents qui avaient été donnés dans les campagnes, il n'en reste pas trois cents. Négligence, insulte au devoir, mômerie en tout. On assure que Mme d'Aumont avait par an 100,000 livres des fonds de la marine.

21 *juillet.* — Il faut parler d'un grand traître qu'il y a dans les bureaux de la poste : il se nomme Jeannel. C'est lui qui a trahi MM. Pajot pour leur faire ôter cette ferme des postes. Il vend le secret du cabinet à diverses personnes qui ne devaient pas l'avoir, comme à M. de Maurepas, au cardinal de Tencin. Il est grand ami du sieur Garnier, l'homme de confiance de mon frère ; il fait dire ce qu'il veut aux lettres décachetées ; il sert ou dessert les ministres et autres gens de la cour. Rien de si dangereux que ce ministère secret, quand il n'est pas servi par d'honnêtes gens ; cependant je n'y vois que des roués, et notre maître ne s'en défie pas assez.

23 *juillet.* — M. le marquis de Mirepoix est parti l'autre nuit pour Londres ; il doit actuellement avoir passé la Manche. M. d'Albemarle, ambassadeur d'Angleterre, doit arriver ici en même temps.

Dimanche dernier, le curé de Saint-Germain, dans son prône, voulut parler de la mort du cardinal de

Rohan et préconiser sa mémoire comme d'un héros de l'Église, protecteur de la foi pure, terrible aux jansenistes ; il se fit un grand brouhaha dans son auditoire, le peuple murmurait.

Notre maréchal comte de Saxe est présentement allé de Dresde à Berlin. Le prétexte pour visiter le roi de Prusse est d'aller voir de nouvelles évolutions militaires qu'il ne connaissait pas ; mais je ne doute pas que ce ne soit pour réconcilier les deux rois de Pologne et de Prusse. Puisse-t-il réussir ! il sera un grand homme.

23 *juillet.* — On attend la mort de M. Le Nain, intendant de Languedoc, qui se meurt de la gangrène, et la nomination de M. de Saint-Contest à l'ambassade de Hollande, pour nommer à l'intendance de La Rochelle, vacante par mort, ainsi qu'à celle de Languedoc et Bourgogne, ce qui produira une cascade pour faire plus grand nombre d'heureux.

Tout rompt de monde à Compiègne ; il y a même des tentes pour coucher quantité de gens qui ne pouvaient se loger ; cette affluence vient du grand nombre de gens qui sollicitent pour entrer dans les fermes et sous-fermes.

L'on vient d'arrêter sept à huit prêtres touchant les affaires de l'enterrement de M. Coffin. Ils parlaient, ils agissaient contre les intentions du gouvernement ; on les a mis à la Bastille. Quarante avocats ont signé une consultation contre ce qu'a fait M. l'archevêque de Paris et le refus de sacrement à cette occasion. Voilà donc ces maudites affaires de la bulle *Unigenitus* qui vont recommencer tout de nouveau, la paix étant faite.

25 *juillet.* — M. de Centurioni, noble génois, jouant au jeu de la reine à Compiègne, il y a quelques jours, et s'avançant pour ramasser de l'argent, a fait un pet fort éclatant; chacun en a ri; la reine, étonnée, l'a fixé; il en a eu telle honte et tel chagrin qu'il a retourné son tableau de cavagnole, et a sauté par la fenêtre sur la terrasse; il est revenu à Paris et est reparti sur-le-champ pour Gênes.

On remue de nouveau les affaires de la Constitution en France; il paraît deux consultations de soixante avocats, les deux touchant le refus de sacrements à M. Coffin, à sa mort. Ils prouvent que la demande d'un certificat de confession avant d'administrer l'eucharistie et l'extrême-onction n'est qu'un grand abus, et s'élèvent contre le schisme qu'on veut établir dans la capitale : tous ces traits sont dirigés contre M. l'archevêque de Paris, ainsi que ce qui vient de se passer touchant les administrateurs de l'hôpital général. On a donc présenté requête au parlement, et le jour est donné à mardi prochain pour l'audience, mais l'on doute qu'elle s'accorde effectivement.

Un fermier général et administrateur, qui avait avancé une grosse somme à l'hôpital général, lui a donné quittance de 80,000 livres que lui devait ledit hôpital, en remettant sa place d'administrateur : on ne doute pas qu'il ne soit congédié incessamment de sa place de fermier général.

On a arrêté ces jours-ci quantité d'abbés, de savants et de beaux esprits, et on les a mis à la Bastille, comme le sieur Diderot[1], quelques professeurs de

1. Diderot fut conduit le 29 juillet 1749 à Vincennes, où il

l'université, docteurs de Sorbonne, etc. Ils sont accusés d'avoir fait des vers contre le roi, de les avoir récités, débités, d'avoir frondé contre le ministère, d'avoir écrit et imprimé pour le déisme et contre les mœurs ; à quoi l'on voudrait donner des bornes, la licence en étant devenue très-grande.

30 *juillet.* — Le roi de Sardaigne a fait lire au duc de Savoie, son fils, deux fois le livre de l'*Esprit des lois* du président de Montesquieu; et il l'oblige même d'en faire l'extrait : *loca selecta.*

On a arrêté encore avant-hier deux nouveaux abbés, accusés d'écrits publics, de vers contre le roi, de brochures contre Dieu et contre les mœurs; on les interroge, on les menace, on prétend par là arrêter les mauvais discours des cafés et des promenades et tous les libelles indécents qui courent Paris. Mon frère en fait sa cour et se montre, dit-on, par là très-grand ministre, ainsi que le grand cardinal de Richelieu arrêta la mutinerie des grands seigneurs, et, de très-hautains, les a rendus très-humbles en coupant des têtes; ainsi mon frère va-t-il rendre nos beaux esprits, nos abbés très-morigénés, très-dévots, à force de prison et d'ennui.

On dit qu'il y a une nouvelle pièce de vers où M. de Maurepas est fort loué et Mme de Pompadour est satirisée jusques à menace de mort : voilà de quoi criminaliser M. de Maurepas de plus en plus; ses amis l'inculpent par excès de zèle.

resta trois mois et dix jours. Le motif de cette détention était la publication de sa *Lettre sur les aveugles*. Naigeon, *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Diderot*, p. 131.

On recule chaque jour le départ de Madame Infante et son retour à Parme vers son mari; le roi se plait fort à la garder, on ne sait plus quand elle partira.

On n'entend parler que de conjurations, le siècle s'y tourne, quoiqu'on les découvre. A Malte ce danger vient de se manifester grandement et heureusement. Les esclaves s'entendaient avec les Turcs et les Barbaresques : ils devaient un certain jour égorger le grand maître et tous les chevaliers, être assistés par les infidèles, et laisser la place aux Turcs qui y faisaient avancer leurs vaisseaux.

Celle de Berne a été découverte par l'emprisonnement d'un homme sur qui on a trouvé la liste des conjurés, et on les a arrêtés tout de suite. Un suisse qui arrive de Soleure m'a dit que rien ne ressemblait tant que ceci à la conjuration de Catilina : c'étaient des gens noyés de dettes et perdus de crimes. Le gouvernement, dit-il, était assez doux et ne méritait pas ce murmure qui attire de tels orages, cependant je vois qu'il craint; et il est décidé que les supplices ne seront que de décapiter.

31 *juillet.* — Madame Infante ne partira plus. Les intendants ont été contremandés sur leurs préparatifs de passage, le voyage est remis au mois d'octobre, et puis le sera à l'hiver, puis au temps où l'infant D. Philippe pourra posséder une plus grande province en Italie, c'est-à-dire à jamais. L'on dit que l'Infant est devenu maussade de plus en plus, qu'il a une maîtresse et le goût des garçons. L'Infante met ici tout son crédit, ses larmes, ses joies à faire reculer son

voyage d'Italie, quoique les rois doivent l'exemple du devoir et des bons ménages, et non des divorces volontaires et de l'éloignement. Pour amuser l'Espagne et l'Infant, on envoie à celui-ci des meubles, des présents, ce qui coûte bien de l'argent à l'État. On gaspille toujours.

M. Durand, notre ministre en Angleterre, a présenté un mémoire pour s'opposer aux mesures que prennent les Anglais pour repeupler l'Acadie. Il expose qu'il y a une bonne moitié de l'Acadie qui nous appartient et qu'avant toutes choses il faut nommer des commissaires pour régler ces limites; ce qui a été répondu par le ministère britannique, d'abord d'une représentation sur ce que nous ne les laissons pas faire, puis d'une promesse de nommer cette commission, l'Angleterre aimant tout ce qui est d'équité.

1er *août.* — Le parlement avait reçu requête et dénonciation touchant le refus de sacrement fait à M. Coffin à sa mort : il y a eu consultation de soixante avocats, tous allant à blâme de l'archevêque de Paris. Le premier président et les gens du roi ont été à Compiègne en faire part au roi.

Le roi les a très-bien reçus, même avec une sorte d'affectation d'agrément. Sa Majesté a loué l'attention et le zèle de son parlement, et a dit qu'elle se chargeait elle-même de régler tout ceci, d'empêcher le schisme dont on croyait l'Église menacée, et que la paix régnerait dans l'Église et dans l'État comme au dehors.

Le cardinal de Tencin a été chargé d'écrire à tous les archevêques et évêques pour faire cesser cette in-

quisition introduite touchant l'acceptation de la Constitution, et pour ne plus interroger les mourants ; ce que ce cardinal a accepté avec joie, ceci lui augurant la feuille des bénéfices pour après la mort de M. de Mirepoix, et lui donnant un air apparent de premier ministre de France.

De plus, on a encore affecté de battre froid à l'archevêque de Paris.

Ainsi l'on dore la pillule de tous côtés, ainsi on amadoue, on gagne les cœurs par l'illusion, par la douceur; le nouveau ministère de mon frère charme le peuple et ces bons parlementaires qui croient voir le retour de la liberté, de la raison et de la justice.

2 *août.* — Les jansénistes ont découvert une lettre secrète de l'évêque de Mirepoix écrite au feu archevêque de Paris Bellefonds, par laquelle il lui est mandé de revenir à Paris pour y être nommé archevêque à la place de M. de Vintimille qui se meurt, mais il lui est fort recommandé de *faire de grandes difficultés* pour l'accepter; circonstance et leçon que ne pratiqua pas M. de Bellefonds par impatience d'arriver; mais ce qu'il y aura de plus malin à rendre publique cette lettre, comme se le proposent les jansénistes, est que cela influera beaucoup sur l'archevêque d'aujourd'hui (M. de Beaumont) qui a fait toutes les façons qu'on sait pour accepter l'archevêché de Paris. On verra par là que ce n'est qu'hypocrisie, affectation, forfanterie que toute la conduite que l'on tient avec le roi pour se montrer modeste quand on est ambitieux, que l'on se joue de la majesté royale, etc.

On vient d'arrêter encore d'autres beaux esprits comme l'auteur de l'histoire des *Sonnettes*[1]. D'un côté on se plaint que ceci devient une inquisition, que les prisons sont tellement pleines qu'il faut mettre des prisonniers à Vincennes et ailleurs; de l'autre on dit que c'est bien fait de déraciner la licence d'écrire autant qu'on fait contre Dieu, contre le roi, contre les mœurs.

4 *août*. — Il paraît un poëme de deux cent cinquante vers horribles contre le roi. Il commence par : *Réveillez-vous, mânes de Ravaillac*. Le roi l'ayant entendu lire, a dit : Je vois bien que je mourrai comme Henri IV!

Il y a encore, dit-on, des vers latins qui ne sont pas moins cruels. Ainsi on accuse de cela plusieurs pédants de l'Université; le sieur Cogorne, ou Begorne[2] (j'oublie ce nom) s'est, dit-on, coupé la gorge se voyant convaincu de choses si horribles. Au moins dit-on dans le public qu'il vient d'être transféré à Pierre-Encise, c'est-à-dire que cette captivité durera longtemps.

1. Guiart de Servigné, suivant Barbier. Les *Sonnettes ou Mémoires du marquis D**** sont un ouvrage érotique dans le genre du *Sopha*. D'Argenson l'a mentionné dans ses *Remarques en lisant*, n° 1783.

2. Il s'agit évidemment de l'abbé Sigorgne, professeur de philosophie au collége du Plessis, arrêté le 16 juillet, comme auteur ou propagateur des vers cités par nous, t. V, p. 402. Malgré les bruits reproduits par d'Argenson, il fut relâché vers la fin de cette année, et mourut le 10 novembre 1809, correspondant de l'Institut. Delort, *Détention des Philosophes*, t. II, p. 189.

6 *août.* — M. de Launay, gouverneur de la Bastille, est mort d'apoplexie. L'on croit que cette place sera donnée à M. Bayle, cousin de Mme de Pompadour et aujourd'hui lieutenant de roi de Vincennes. C'est un bel homme d'effet comme de nom, et qui a de meilleures qualités encore.

7 *août.* — L'abbé Leblanc est fils d'un geolier, ce qu'on lui reproche ; il a fait une tragédie (*Aben*-Saïd), des élégies et son voyage en Angleterre en forme épistolaire. Il va entrer à l'Académie française malgré l'Académie[1]. Il avait déjà postulé inutilement, mais voici qu'il y intéresse violemment la marquise de Pompadour. Il va accompagner M. de Vandières dans son voyage d'Italie, il y sera son précepteur, son Mentor, son Achate, et il ne veut pas partir qu'il ne soit couronné par cette compagnie. Ainsi la faveur tyrannise et l'Académie enrage de plier. On lui objecte d'être de mauvaise naissance et d'encore plus mauvaises mœurs.

Mon frère vient d'obtenir le logement du cardinal de Rohan au Louvre[2], il y tiendra ses audiences, sa maison étant trop petite et n'obligeant pas le public à aller le chercher si loin que les Invalides ; mais le plus

1. Voici ce que nous lisons à cet égard dans des notes manuscrites du libraire L. F. Prault : « L'abbé Leblanc a fait tout ce qu'il a pu pour être de l'Académie, et en a toujours été refusé. Aussi, se trouvant à l'inventaire de l'abbé Sallier, dont on vendait les vieux souliers, quelqu'un lui conseilla de les acheter, parce qu'ils l'avaient bien souvent mené à l'Académie. »

2. Le duc de Luynes ajoute que le roi, prenant en considération les dépenses que le comte d'Argenson avait faites dans les dernières campagnes, paya en même temps ses dettes qui se montaient à 3 ou 400 000 l.

beau est que cela lui donne un grand air de faveur, et comme de premier ministre, mais le vrai est que l'on a voulu se débarrasser de ceux qui demandaient ce logement, comme le cardinal de Soubise.

La Maison de Rohan est très-mal en cour, elle n'a quasi plus d'appui. Le cardinal de Soubise a eu une querelle violente avec M. de Machault, contrôleur général : celui-ci lui a parlé de *sa famille* au lieu de *sa maison* et disputé quelque article qui intéressait ses abbayes; il y a eu injures, reproches, hauteurs bien ou mal placées.

Le dit contrôleur général tient bon pour ne point abonner le clergé au vingtième, et pour l'imposer en nature. L'abbé de Breteuil agent du clergé a eu encore violente dispute avec lui, on dit que cela a été fort loin. L'on connaît ces menaces, de ne point abonner les corps qui s'abonnent toujours et de prétendre y tenir bon : cela va à composer mieux pour l'abonnement.

Ainsi dit-on que deux provinces sont déjà abonnées aussi cher au vingtième qu'au dixième et il en sera de même du clergé; cependant cela se passera-t-il ainsi sans assemblée, les agents pourront-ils le conclure par de simples lettres circulaires aux parties intéressées?

On crie beaucoup de tout cela et de tous les gens qu'on arrête nuitamment pour soupçon de libelles; on nomme cela l'inquisition française et cela retombe sur mon frère qu'on en nomme l'introducteur. On en disait encore deux autres arrêtés la nuit dernière; on répétait aujourd'hui qu'on avait pendu quatre de ces derniers aux flambeaux dans la Bastille, nouvelle

fausse certainement, mais qui marque de la préoccupation fâcheuse dans le peuple. Le roi est si bon, dit-on! pourquoi le rendre si sévère? il est si puissant! pourquoi travailler à l'augmentation de sa puissance et de la terreur qu'on en inspire?

Il paraît un arrêt du conseil du 1er de ce mois qui supprime les consultations d'avocats touchant le refus de sacrements fait à feu M. Coffin et à d'autres à sa mort. On dit que voilà des nouvelles bien différentes de celles qu'on publiait il y a quelques jours, que le roi avait, dit-on, loué le parlement de son attention et de son zèle, que mon frère en opinant s'était surtout étendu sur l'éloge du dit parlement, que le cardinal de Tencin s'était chargé d'écrire une circulaire aux archevêques et évêques du royaume pour qu'ils cessassent ce schisme et ce refus de sacrement; mais l'on ne voit au contraire que rigueur, que sévérité contre le prétendu parti janséniste qu'on augmente par là au lieu de l'éteindre.

Le prévôt des marchands a rendu compte au roi de tous les plans pour place publique et pour hôtel de ville à Paris. Sa Majeste a écouté, a gardé ces plans et décidera en particulier.

M. le duc de Chartres, se tenant debout dans sa chambre à Villers-Cotterets, est tombé tout à coup par terre et s'est démis de nouveau la rotule du genou, comme il fit il y a quatre ans. Ce prince est parti sur-le-champ pour les eaux de Bourbonne.

La place de l'évêque de Mirepoix pour la feuille des bénéfices est encore une grande affaire. Il vieillit, il succombe, il fait ce qu'il peut pour la faire tomber

à l'archevêque de Paris son ami et sa créature, et il s'en déferait de son vivant à cette condition; mais il s'y trouve sans doute des obstacles; de l'autre côté, quantité de partis réunis y voudraient porter le cardinal de Tencin, et peut-être mon frère l'aura-t-il encore comme le grand faiseur, ce qui lui donnera toutes les apparences d'un premier ministre. Il faut savoir que ce vieux prélat, sourd et radoteur, se voyant ébranlé dans sa place au bout de quelque temps, s'était tout à fait livré à mon frère, mais peu après en avait été mécontent, le trouvant et trop fin et trop exigeant. Il fut de nouveau ébranlé, mon frère l'aimant mieux tel pour qu'il dépendît mieux de lui. Que fit-il? il se revira à M. de Maurepas qui l'a bien soutenu, et cela a duré ainsi jusqu'à la disgrâce de ce ministre. Mais depuis il s'est trouvé très-embarrassé, il est retourné à mon frère qui s'en sert pour leurrer le cardinal de Tencin de cette place. Il a un secrétaire nommé l'abbé Donnadieu, homme roux, qui, sous des dehors de simplicité, est fin et délié. Celui-ci va dans beaucoup de maisons de Versailles où il se donne grande considération et obtient bien des choses par son crédit vrai ou supposé en matières bénéficiales : (dès qu'on a quelques grâces à promettre, on devient un Dieu à Versailles et à Paris). Mais bientôt l'évêque de Mirepoix a su toute cette intrigue de son secrétaire. Le Sr. de Chateaubrun, ancien jésuite, traître souvent attaché à moi pour me perdre, a donné avis de quelques démarches de l'abbé Donnadieu où j'avais part moi et mes amis, il l'a fait redire à M. de Mirepoix par le Sr. Palerme qui gouverne ses affaires. De là, par suite de plusieurs autres démarches dénoncées contre

le dit abbé, M. de Mirepoix lui donna son congé pour quelque temps; mais alors M. de Mirepoix s'est trouvé fort embarrassé, il a eu besoin de démarches et d'intrigues, et, l'abbé Donnadieu lui étant devenu très-utile, il l'a remis au faîte de sa faveur.

Le duc de Richelieu a donné hier au soir à souper au roi dans sa petite maison des Porcherons, d'où Sa Majesté est allée coucher à La Muette, et ainsi n'a point passé par Paris, en revenant de Compiègne. La marquise de Pompadour était la divinité de cette fête.

On prétend que Mrs des bâtiments en sont déjà au sixième million pour la construction d'une maison de campagne près Meudon, au-dessus du port de Sèvres, pour la dite marquise.

M. Pignatelli, nouvel ambassadeur d'Espagne en France, est un pauvre misérable vieillard de soixante-dix ans qui se vante de n'avoir jamais en sa vie écrit une seule lettre d'affaire; il est nabot et tout rabougri.

M. le comte d'Albemarle, ambassadeur d'Angleterre à Paris, se pique de devoir y faire une grosse dépense.

Tous ces jours-ci, ce n'est que chasses, dévastations de plaines, soupers, veillées, changements de logis, hier coucher au petit château, ce soir à La Muette, demain à Versailles, etc.; enfin il y a vingt voyages différents d'ici à celui de Fontainebleau. Depuis quelque temps, la marquise et son entourage tiennent le roi dans une telle volubilité de mouvement qu'à peine Sa Majesté a-t-elle un moment de réflexion. Si par hasard le monarque a un instant de repos, alors vous le voyez pensif, replié sur lui-même et plongé dans ses réflexions : on ne sait si c'est dévotion ou politique.

14 août. — J'ai eu chez*** grande conversation avec l'évêque de Rennes qui arrive de l'ambassade d'Espagne, où il a résidé huit années.

Il m'a dit que nous n'étions pas mal voulus de cette cour comme on le disait tant, mais qu'on ne voulait pas s'emporter pour nous à certaines choses où l'on s'était emporté sous le règne de Philippe V; qu'aussi ne s'y emportant pas en bien, on ne s'y emporterait pas en mal;

Que Madame Infante était légère, de peu d'esprit et assez méchante; qu'il était très-dangereux qu'elle eût une correspondance d'affaires comme elle avait avec le roi;

Que Ferdinand VI aimait M. de Carvajal par estime, même par vénération; que ce ministre était estimé de toute l'Espagne comme homme de grande qualité, comme le plus savant homme d'Espagne et fort habile en affaires, mais que, pour le monde et la cour, c'était le plus sot homme du monde; qu'au contraire M. de la Ensenada n'avait jamais lu un livre, mais était délié, alerte, propre pour le monde, et gouvernait la cour par ses agréments; que lui et Carvajal ne se brouilleraient jamais, ayant besoin l'un de l'autre, le sentant bien, et d'ailleurs Ensenada ne s'étant jamais brouillé avec personne par sa grande politesse et prudence de cour;

Qu'il n'était pas vrai que Carvajal fût premier ministre, qu'il n'avait que le département des affaires étrangères, avec quelques districts particuliers dans le royaume, comme maisons royales, universités, etc.; mais que Ensenada avait tous les principaux districts, comme guerre, marine, finances, Indes, etc., ce qui

mettait ces deux ministres au moins côte à côte l'un de l'autre; que ce gouvernement était très-sage, qu'il n'y en avait pas de plus sage en Europe; qu'il s'était préservé des embûches d'Angleterre à merveille, et détruirait le commerce britannique avec plus d'activité que nous, qu'il n'y avait qu'à les laisser faire.

Il est rempli de haine contre le roi de Sardaigne et ne parle sur cela que d'après l'aversion de la cour espagnole; il démontre que ce petit monarque savoyard est aujourd'hui le plus grand ennemi de notre maison, le plus lié avec l'Autriche et l'Angleterre. Il ajoute que par où j'ai le plus déplu à Sa Majesté pendant mon ministère est de m'être montré si désireux de nous lier avec la cour de Turin. Cependant il avoue que le mariage va se faire entre le duc de Savoie et l'infante Antonia.

15 *août*. — Mon frère est venu annoncer à l'Académie des belles-lettres qu'il convenait de travailler à l'histoire métallique de Louis XV à l'exemple de celle de Louis XIV. On va nommer des commissaires de l'Académie pour y travailler.

La nouvelle place sera depuis le Pont-Neuf et la rue Dauphine jusques au carrefour de Bussy, de là à la rue de Seine, revenant par une ligne jusqu'au quai de Conti. On construira un hôtel de ville à la place de l'hôtel de Conti.

On va ruiner la ville de Paris et imposer de nouveaux octrois pour parvenir à l'acquisition projetée de l'hôtel de Conti. Il n'y a d'exemples que de places faites dans des quartiers lors vides et vagues, comme la Place Royale, la Place des Victoires et la Place de

Vendôme; alors ces quartiers étaient peu ou point habités, et le terrain peu cher; mais d'aller chercher le quartier de Paris le plus habité, le plus cher, le plus serré, pour y faire un abatis si considérable, voilà ce qui ne s'est pas encore vu. Beaucoup de gens croient que cela n'aura pas lieu au pied du mur, à la vue de la dépense énorme dont il s'agit.

L'administration de l'hôpital général reste toujours comme elle était, les administrateurs n'y veulent plus rentrer depuis l'irrévérence qu'a commise envers eux l'archevêque de Paris, et l'on commence à y être fort embarrassé.

Certes les lois du royaume veulent en général que les évêques et curés soient partout écartés de l'administration temporelle des hôpitaux, et j'ai vu regarder ce droit comme droit commun en plus de vingt règlements passés au conseil; cependant voilà que l'archevêque de Paris s'empare ici de l'administration de l'hôpital général avec un despotisme qui révolte tout le monde.

16 *août.* — J'ai été à Versailles ce matin. J'y ai trouvé la cour fatiguée de toutes les courses du roi; la reine, Mesdames, madame la Dauphine, levées fort matin, chacun me disant qu'il envie mon sort tranquille et libre, ne me mêlant point de toute la mauvaise besogne de misère où trempent les ministres. Le roi allait aujourd'hui dépeupler la plaine de Saint-Denis de gibier, et coucher à La Muette. Tout cela coûte des sommes immenses en petits voyages et en bâtiments.

On en est au sixième million de dépense pour la

petite maison de la marquise à Meudon, ce qui ne fera cependant qu'un bâtiment de neuf croisées de face ; mais il a fallu fonder de plus cent pieds pour trouver le solide.

L'officier à qui on a arraché depuis peu la croix de Saint-Louis, et qui l'avait prise indûment, vient de se sauver de la citadelle de Lille. Le commandant de cette citadelle, pour cette cause, est interdit pour six mois.

On transporte en différents châteaux le sieur colonel de la Salle et un Liégeois qui a écrit contre les préliminaires d'Aix-la-Chapelle, par la raison qu'ils coûtaient trop à nourrir à la Bastille.

Il vient d'y avoir une révolte universelle à Milan pour raison de quelques impôts nouveaux; on ne l'a apaisée qu'en ôtant l'impôt. Il souffle par toute l'Europe un vent de misère, de ruine, d'impôt et de révolte qui gagne de toutes parts; aucun prince n'est économe, telle en en est la source.

18 *août.* — M. le duc d'Orléans n'écrit plus et ne peut plus écrire, à ce que m'a dit quelqu'un de sa chambre; il ne fait plus que lire ou travailler en chimie, ce qui marque affaiblissement de tête par la goutte, et encore moins par ses austérités que par un mauvais régime systématique, dans lequel il entre de manger beaucoup de grosses viandes et de ne point boire à table, mais en sortant de table de boire une quarte d'eau. Ce qu'on a déjà vu d'écarts de lui prouve ce même affaiblissement, et l'humeur d'érésipèle et de goutte qui est en lui annonce une destruction prochaine.

21 *août.* — La marquise de Pompadour est changée et change chaque jour jusqu'à devenir un squelette. Le bas du visage est jaune et desséché ; pour la gorge, il n'en est plus question. Cependant le monarque par habitude la traite charnellement mieux que jamais ; plusieurs courtisans le virent l'autre jour la caresser cyniquement derrière un paravent.

La marquise ne laisse pas de faire de grands coups de maladresse. Il vient de lui arriver celui de l'abbé Leblanc ; il voulait être absolument de l'Académie française, ne voulant pas partir pour son voyage d'Italie, en accompagnant M. de Vandières, frère de ladite marquise, que son élection ne fût faite auparavant ; cela a fait grand bruit, on a crié à la violence ; tout à coup la marquise lui a retiré sa protection ; elle a craint les satires et les chansons : effectivement il commençait d'en courir beaucoup contre elle. L'abbé Leblanc ne sera plus élu et y renonce ; est-ce d'elle-même, est-ce le roi qui l'a voulu ainsi ? L'apparence est que cela vient du maître.

Le duc et la duchesse de Chartres sont très-mal ensemble, et sur le point de faire divorce ; le duc de Chartres est parti pour les eaux de Bourbonne subitement et sans sa femme ; il n'en approche plus ; jalousie fondée, mécontentement de ses discours et de ses méchants principes, s'il est vrai que le mauvais esprit et la mauvaise conduite aient des principes.

22 *août.* — Méhée d'Auqueville, conseiller clerc au parlement de Paris, étant prêt de monter à la grand'-chambre, tout le parti janséniste du parlement l'a arrêté et lui a fait difficulté sur une ancienne affaire qu'il

a eue dans une de ses abbayes où il avait été décrété d'ajournement personnel lors de sa réception au parlement; mais il avait fait juger et gagné cette affaire à la Tournelle. Il y a eu assemblée des chambres à cet effet : il a passé de soixante voix à trente que l'on communiquerait la procédure aux gens du roi pour en donner leur avis. Il m'a dit qu'il y avait plus de jansénistes que jamais au parlement, que les jeunes gens comme M. Angran pullulaient et devenaient plus vifs que n'étaient autrefois les vieux; que cependant le premier président et mon frère en gagnaient chaque jour comme M. Titon, et depuis peu M. Thomé, qui venait de tourner casaque. La haine du parti janséniste contre lui provenait de ce qu'il avait été chargé d'un ordre du roi pour retirer les papiers du cardinal de Fleury de l'inventaire de l'abbé du Mans de grand'chambre.

Le nommé Diderot, auteur du livre obscène des *Bijoux indiscrets* et de l'*Aveugle clairvoyant*[1], a été interrogé dans sa prison à Vincennes; il a reçu le magistrat (on dit même que c'est le ministre) avec une hauteur de fanatique. L'interrogateur lui a dit : « Vous êtes un insolent, vous resterez ici longtemps. » Ce Diderot venait de composer, quand on l'a arrêté, un livre surprenant contre la religion, qui a pour titre : *Le Tombeau des préjugés*.

Deux jacobins, chargés des affaires de leur province et ayant quelque argent, ont fait connaissance

1. C'est-à-dire de la *Lettre sur les aveugles*. *Les Bijoux indiscrets*, avaient paru en 1747. L'interrogatoire dont il est ici question se trouve dans Delort, *Détention des philosophes*, t. II, p. 210.

avec deux p..... de leur même province, dont l'une est très-jolie et se nomme Mlle de Villeneuve; ils ont découché deux fois; à la seconde, un exempt de police les a arrêtés. Les filles ont été menées à la Salpetrière, les moines sont mis *in pace* pour le reste de leurs jours. On blâme cependant le lieutenant de police de les avoir fait conduire publiquement *in habitu* pris pour cette faute, et d'avoir fait éclater ce scandale, qui, faisant mépriser les religieux, donne lieu au petit peuple de mépriser aussi la religion.

23 *août*. — M. le prince de Conti l'a emporté sur tous les ministres pour faire choisir la place de la statue et l'emplacement de l'hôtel de ville là où il vendrait mieux son hôtel. On m'a conté l'assemblée qui se tint à Compiègne, où étaient M. de Tournehem des bâtiments, le duc de Gèvres, le prévôt des marchands, mon frère et le contrôleur général, qui apporta un nouveau projet magnifique. Le roi, les ayant vus, ne dit mot et se leva. Le lendemain, M. le prince de Conti travailla avec Sa Majesté et apporta à son ordinaire un gros portefeuille. Le lendemain de ce travail le roi décida pour l'emplacement qu'on a dit, où M. le prince de Conti vend 1 900 mille livres son hôtel qui n'en vaut pas 500.

C'est mon frère qui soutient le plus le prince de Conti pour s'en faire un solide appui à la cour; c'est lui qui porte le roi à l'écouter comme il fait, quoique ce prince déplaise foncièrement au roi, car il parle à Sa Majesté avec une égalité qui marque peu de vénération; c'est lui qui l'a comme rapatrié avec la marquise, et qui conseille à Mme la princesse de Conti la

conduite qu'elle tient, par où elle raccommode, dit-on, tout ce que gâte son fils continuellement. Cette princesse (qui se porte mieux que jamais, malgré ses grandes maladies, le poison de champignons qui l'a mise à la mort au dernier Fontainebleau, et l'état extrême où est son ami M. le duc d'Aiguillon) va causer avec la marquise chaque jour où il y a grand concert, et, quand le roi monte chez sa belle, elle entretient aussi Sa Majesté, et insinue ce qu'elle veut sur le mérite et les besoins de monsieur son fils. Mon frère favorise le tout, lorsqu'il peut en glisser quelque chose à son travail.

Mme la comtesse de Toulouse reçoit aussi quelquefois la visite du roi, et s'y ménage toujours de l'amitié. Elle attend avec impatience le moment où la dévotion saisira le roi; elle espère être alors sa madame de Maintenon.

24 *août*. — J'ai eu hier une longue conversation avec l'évêque de Rennes, qui arrive d'Espagne; voici quelques particularités qu'il m'a dites, je les expose confusément.

Le gouvernement présent est doux, honnête, et nous affectionnerait si nous gagnions son estime plus que nous ne faisons; mais on y a bien mauvaise opinion du marquis de Puisieux, et l'on a vu que ce ministre et son conseil M. de Saint-Séverin y avaient fait manquer le roi à sa parole à la conclusion de la paix.

Ce gouvernement hait beaucoup les Anglais; il a semblé que c'était nous qui prêchions et qui recommandions en Espagne le commerce d'Angleterre.

Quand l'évêque de Rennes écrivit de communiquer à l'Espagne la paix d'Aix-la-Chapelle, la désolation fut extrême. M. de Carvajal en a pensé mourir; il était changé et comme un homme à enterrer ; il avait répondu sur sa tête que la France ne ferait jamais cette défection ; surtout on y fut outré des quinze années du vaisseau de permission que nous avions accordé à l'Angleterre. Le roi catholique se montra beaucoup plus sensible par délicatesse que par intérêt ; il se soucie peu de l'Infant, il ne lui voulait pas autre chose que les trois duchés qu'on lui a accordés ; mais le roi avait écrit à Ferdinand des lettres de sa main, qui avaient beaucoup plu, touchant le bruit qui courait tant en 1747 que l'Espagne faisait son traité par M. Wall. Comment donc se plaindre si amèrement à des gens d'honneur d'un faux grief que peu après l'on donne sur soi-même bien plus effrontément ?

Nous nous croyons beaucoup plus riches que l'Espagne, mais nous nous trompons ; leurs finances sont beaucoup meilleures que les nôtres : nulles dettes, des ressources, des revenus, et beaucoup d'économie aujourd'hui.

La reine douairière était véritablement une folle furieuse ; elle a perdu l'Espagne.

Madame Infante est bête et méchante, elle est sans aucuns principes ; avec cela elle est conduite par Mme de Lède, la plus méchante bête qui ait jamais été. Malheur à qui s'y fie ! et, si l'on excuse sa malignité et sa duplicité, ce ne peut être qu'en les rejetant sur la médiocrité de l'esprit.

Le mariage de monsieur le Dauphin étant conclu et presque déclaré avec l'infante Marie Thérèse, le roi eut

des doutes sur son caractère, et il revint à Sa Majesté des choses avantageuses sur l'infante Antonia, pendant le siége de Fribourg. Sa Majesté écrivit de sa main une lettre à l'évêque de Rennes pour lui donner une information plus particulière sur les deux sœurs, et la préférence fut toujours donnée à la pauvre Marie-Thérèse, qui est morte à sa première couche.

26 *août.* — On apprit subitement hier que l'évêque de Rennes allait être élu de l'Académie française. M. de Richelieu porte brusquement à cette place l'évêque de Rennes son ami, son espion, l'ami de la duchesse de Brancas, et cela se déclare trois jours avant l'élection, qui doit être jeudi.

C'est ainsi que M. de Richelieu a fait le maréchal de Bellisle de la même académie par la même méthode absolument; ainsi prétend-il gouverner l'Académie française comme son grand-oncle le cardinal.

La marquise a fait donner le gouvernement de la Bastille au sieur Bayle, son cousin, ce qui lui procurera les secrets de cette affreuse prison que saura ce gouverneur, nécessairement dans le secret de quantité de choses. Mon frère a essuyé ceci comme un chagrin, et le lui ripostera par d'autres choses.

Le duc d'Antin, âgé de vingt-deux ans, vient d'être déclaré maréchal de camp; on croit qu'il y en aura d'autres de cette force, ce qui jette dans le public de méchantes opinions de notre sagesse.

L'argent manque de tous côtés et devient de plus en plus rare. On ne paye rien dans la Maison du roi depuis deux ans; tout est dû dans les deux écuries et dans les équipages de chasse.

27 *août.* — On va faire garder Paris par les invalides, comme on l'avait tant dit. Le guet à pied est supprimé, mais le guet à cheval est conservé; il est vrai que désormais celui-ci sera mieux composé et ne le sera véritablement que de cavaliers des troupes.

On a déjà cassé les compagnies détachées qui composaient la garnison de la Bastille, et on y a substitué une garnison de l'hôtel des Invalides.

L'archevêque de Paris a ce qu'on appelle bouqué[1] : il lui a été ordonné de se détacher de cette supérieure de l'hôpital général qu'il avait élue lui-même si irrégulièrement, qui avait fait révolter tous les administrateurs, lesquels ne voulaient plus rentrer dans leur administration; enfin l'on disait que cette sœur, qu'il voulait intruire, avait été maîtresse d'un cabaret rue d'Enfer, qu'elle avait eu deux maris, et que l'archevêque lui avait dû assez d'argent du temps où il était écolier; il y a donc renoncé généreusement, et on va, à sa place, procéder à une nouvelle élection plus canonique, ce qui est très-sage.

On assure qu'il va passer au parlement une déclaration qui fixera l'âge des vœux, tant pour les religieux, que pour les religieuses à vingt-deux ans : loi que l'on prend d'un bref du pape régnant, loi qui sera applaudie de tous les honnêtes gens, de tous les chrétiens, mais qui gênera quantité de familles ambitieuses de conserver leurs biens à leurs garçons, et surtout à leurs aînés.

1. Bouquer, c'est, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, faire malgré soi quelqu'acte de soumission.

29 *août.* — M. de Voltaire a fait une tragédie de *Catilina* pour surpasser Crébillon, et déjà nos comédiens l'apprennent.

L'Opéra vient d'être donné à l'hôtel de ville, et le prévôt des marchands en a pris possession. On prétend que cela sera mieux gouverné, avec de meilleures intentions pour la ville de Paris, avec plus de désintéressement, d'ordre et de magnificence, ce qui pourra bien être suivant les bons prévôts des marchands que nous aurons, mais ils seront sujets à gagner la maladie de François Ier. On a saisi le moment, dit-on, où M. de Bernage, aujourd'hui prévôt des marchands, est veuf, et où M. le gouverneur est le duc de Gêvres, fameux par son impuissance. On va voir, selon moi, sa principale qualité est qu'il aime la musique française et que comme moi il abhorre l'italienne. Mon frère avait d'abord reçu des marques de mauvaise volonté des directeurs de l'Opéra; ceux-ci donnèrent des placets pour rester sous la direction de M. de Saint-Florentin; on a bien prévu qu'il s'en vengerait par leur anéantissement.

La marquise de Pompadour a eu grande mortification de l'affaire de l'abbé Leblanc; pour cet abbé, il est perdu et à l'Académie et près de sa protectrice; il avait avancé à cette dame qu'il était sûr de quinze voix, on lui a montré que ce n'était que tyrannie et contrainte et que cela n'aurait pas réussi. Ainsi, affront pour affront, elle a préféré celui où il entrait plus de justice et de liberté.

Une dame de la cour de M. le Dauphin a dit hier que M. le Dauphin ayant été pour présenter au roi la nomination de colonels des régiments qui dépendent

de lui, le roi les avait agréés, mais qu'il s'était trouvé que ces régiments étaient déjà donnés à la demande de la favorite, ce que le roi avait laissé à démêler à mon frère, et il en doit encore arriver mortification à ladite marquise. Les ministres la ballottent et la font donner dans les panneaux qu'ils veulent.

A cette cour Dauphine, on est fort prévenu contre mon frère, et pour ***. On y craint cependant tout ce qui fait ombrage au roi; mais, on n'en hait que davantage ce qui se fait craindre. On y est triste et indolent surtout, il est à craindre que la santé ne se ressente de cet engourdissement des esprits.

30 *août*. — J'ai reçu lettre d'un de mes parents qui est major à Louisbourg, l'évacuation en a enfin été faite le 23 de juillet. Ma lettre est du 28; il mande encore que nous allons faire un nouvel établissement de place à l'île Saint-Jean.

Ainsi voilà les fâcheux bruits finis sur la mauvaise volonté des Anglais à tenir leur parole. Dieu veuille qu'il en soit ainsi de tous bruits funestes.

On dit tout à coup que la quintuple alliance est signée et ratifiée entre Vienne, Russie, Danemark, Angleterre et Hollande. On ne saurait douter que cela ne s'adresse au roi de Prusse pour lui reprendre la Silésie, car, pour le gouvernement de Suède, ce ne sera jamais qu'un prétexte. Qu'opposons-nous à cela? On parle d'une quadruple alliance de notre côté, France, Prusse, Suède et Saxe, si nous pouvons tirer ce prince de sa neutralité, même de son affection pour l'Angleterre, la Russie et l'Autriche.

Autre nouvelle plus pacifique, l'hôtel de ville a pris

hier possession de l'opéra : le bureau de la ville, M. le prévôt des marchands à la tête, étaient dans la loge du roi en habit de cérémonie. On a dépossédé subitement les directeurs, avec scellé sur leurs effets ; il ne s'est trouvé que cent écus dans leur caisse.

31 *août*. — Diderot est sorti de Vincennes; on lui a pardonné ses livres agréables mais contraires aux mœurs. Il a reparu à ses amis tout affairé, hébêté et en lui-même, marque de peu de force d'esprit, imagination éteinte, lumière follette aisée à détruire.

On parle de rétablir la rivière de marbre à Marly, cascade fort chère à reconstruire, soit pour le marbre, soit pour le réservoir[1]. On avait ôté cinq roues de la machine de Marly pour la détruire, il faut donc les remettre; de plus, l'humidité en rendait le séjour du château plus malsain. On dit encore à cela : Eh quoi, le roi ne sait-il que faire de son argent?

2 *septembre*. — J'ai vu hier Crécy, maison de plaisance de la marquise de Pompadour et terre magnifique; me trouvant dans le voisinage, nous avons été y promener. Je n'en ai point eu la critique à faire que font tant de gens; j'y ai trouvé tout fort bien et convenable, propre à un particulier, propre à un prince; les grands communs et écuries, suffisants pour la cour, pourraient encore convenir à une femme redevenue dans l'état privé.

On accuse dans tout cela messieurs des bâtiments du roi de chercher à faire et à défaire pour exercer

1. Elle avait été remplacée par un tapis vert.

leur empire et pratiquer leurs profits. Enfin l'on dit que ce château coûte des sommes immenses au roi, et que, depuis qu'il en est question, la recette de Dreux et celle de Verneuil n'ont pas envoyé un sou à Paris. Au reste, Mme de Pompadour a déjà cinquante, et achetant Majainville[1], va avoir soixante mille livres de rentes en ce pays-là; elle en a, dit-on, quarante mille livres de rente autour de Pompadour, qui est, je crois, en Guyenne[2], ce qui lui fait cent mille livres de rentes en fonds de terres. Le roi se déplaisait d'abord à Crécy, mais commence à s'y plaire davantage. Il va y séjourner huit jours de suite, y tiendra des conseils et y aura ses ministres.

3 *septembre*. — Nous avons eu nouvelle hier que le roi avait fait une partie de plaisir qui est encore tenue secrète : c'est d'aller de Crécy au Havre et à Dieppe pour faire voir la mer à la marquise et pour bien manger du poisson; partie, dit-on, de vraie badauderie et qu'inspire à Sa Majesté une véritable caillette. Sur cela, on voit quantité d'ordres à donner et qui coûteront : il faut que la ville de Rouen prépare des logements et des fêtes, que le parlement désassemblé se rassemble, que M. Rouilié aille au Havre et à Dieppe pour tout préparer. Et que dira le public de cette partie de plaisir pour se donner des indigestions?

1. Majainville, commune de Saulnières, canton de Dreux, château jadis important, démoli en 1759. Merlet, *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir*.

2. Arzac-Pompadour (Corrèze) retourna à la Couronne après la mort de la favorite. Louis XV le donna au duc de Choiseul qui y fonda le haras qu'on y voit encore aujourd'hui.

6 *septembre*. — L'archevêque de Paris et M. de Mirepoix ont fait depuis peu de grands changements dans l'administration spirituelle des hôpitaux de Bicêtre et de la Salpétrière, surtout du premier. Des gens de bien s'en étaient emparés, et y faisaient de grands biens pour les mœurs, mais en même temps ils y inculquaient le plus pur jansénisme, y instruisant des enfants et des pauvres.

L'évêque de Rennes, depuis son retour à la cour, a voulu dernièrement prendre de force la jeune Mme de La Rivière[1], qui est fort jolie et encore plus sage. Quelle paillardise ridicule à un prélat de plus de soixante ans! La dame a sonné ses gens, et cela a donné un grand ridicule à cet évêque qui revient d'ambassade. Que ne se contient-il davantage.

9 *septembre*. — Nous avons présentement dix-huit nouveaux vaisseaux lancés à l'eau dans nos ports : c'est l'ouvrage de M. de Maurepas, et M. Rouillé n'y a fait que laisser faire et achever; mais, dit-on, combien cela coûte cher au roi! Et voici un grand inconvénient : il n'y a plus de matelots pour les monter, tant nos classes ont dépéri et sont à bas. M. Rouillé n'a pas encore remédié au moindre abus, travaillant à se tuer tout le jour à des détails de minuties : *multa agendo agit nihil*. La plume coûte toujours 11 à 12 000 fr., sans qu'il ait songé encore à en retrancher la moindre chose; ce sera beaucoup que les abus ne s'accroissent pas sous un si petit homme.

1. Dame de Mesdames.

10 *septembre*. — C'est ce soir que le roi arrive à Crécy, partant de Versailles après le conseil.

M. de Saint-Séverin croit se porter mieux et pouvoir aller bientôt au conseil diriger M. de Puisieux.

Les récoltes sont un peu meilleures qu'on n'aurait cru généralement en France; on espère peu de celle du vin. Quel beau pays, si les impositions, si les petits tyrans de finance et de police royale ne désolaient pas le royaume!

11 *septembre*. — Un homme de la confidence entière de la Maison Stuart m'a dit ceci du prince Edouard :

Il n'est sorti d'Avignon que parce qu'il l'a voulu. Les ordres et toutes les permissions étaient donnés pour qu'il y restât tranquille et honoré, mais il en est sorti pour de grands desseins.

Depuis son départ d'Avignon, il a passé treize jours à Paris. Il changea d'écuyer à Lyon, il le laissa avec sa chaise à Grosbois, de là il alla à Paris à pied; il envoya sa chaise à Commercy, de là il a passé dix jours en Lorraine (et c'est sans doute pour l'amour qu'il porte à Mme de Talmond). Je vois dans sa conduite un mélange d'amour et de gloire. De Commercy et de ses environs, il a passé en Alsace. Il a été reconnu à Strasbourg par l'écuyer de feu M. le cardinal de Rohan, qui l'avertit de sortir promptement de peur d'avis. De là il a été à Dresde, mais ne s'y est montré à personne; de là en Prusse, à Berlin, où il a eu de grandes et fréquentes conversations avec le roi de Prusse, qui lui a remis de grosses sommes d'argent.

Il faut savoir que le roi de Prusse déteste son oncle

le Hanovrien, et qu'il donnerait gros pour son détrônement.

On m'assure qu'il a reçu, tant de Prusse que de son parti en Angleterre, plus de deux millions; de qui cela provient-il? qu'en a-t-il fait? voilà ce qu'on ignore. On sait qu'il a reçu par la voie de Lisbonne une très-grosse lettre de change qui doit être coupée en quatre. Ces quatre morceaux lui arrivaient par différentes voies, et il fallait qu'ils se rassemblassent pour que la lettre fût acquittée.

Mais voyant peu après que l'orage du nord ne grondait plus ou que son activité était suspendue, le prince Edouard a repassé encore sur la frontière de France, un moment en Lorraine, puis en Souabe, et par le Tyrol il a été à Venise, où pour le sûr il a paru et a écrit à quelques personnes à Paris; mais la république l'y voyait impatiemment, étant comme on sait fort affectionnée à l'Autriche.

De Venise on le croit repassé en France. Mme d'Aiguillon a reçu depuis peu une lettre de lui à six jours de date, ce qui prouve qu'il est en France, sans doute près de son amie Mme de Talmond, en Lorraine.

A tout cela il est à craindre qu'un jour malheureux, quelque partisan fanatique d'Hanovre ne l'assassine au coin de quelque bois; on n'est pas toujours assez heureux pour échapper à ces dangers, allant souvent seul comme il fait dans des chemins détournés dans des bois, la nuit plus que le jour. Son fanatisme est grand de se croire destiné à monter quelque jour sur le trône d'Angleterre; mais qui sait si cela est véritablement écrit sur le livre des desseins de Dieu?

13 *septembre.* — Le roi n'ira point, comme on avait dit, jeudi 18, coucher au Vaudreuil chez le président Portail, mais à Bizy, chez le maréchal de Bellisle.

Je suis à présent à la campagne, j'y vois la misère et je n'entends parler d'autre chose; on en a toujours parlé ainsi, mais on n'a jamais eu tant de raison de le dire, et ce sera toujours davantage jusqu'à bien des moyens d'y remédier qu'on n'embrassera pas sous un ministère aussi mal que celui-ci.

On se plaint de la continuation indéfinie du vingtième; les financiers travaillent à l'asseoir avec encore plus de rigueur que ne l'a été le dixième pendant la guerre. L'on voit le clergé poursuivi pour le payer en nature et non par abonnement, ce qui donne encore une grande idée de cette rigueur financière dans le royaume; enfin cet impôt continué et devant se continuer toujours pour payer les dettes de l'État, l'on ne voit point d'économie, preuve qu'on n'en fera point bon usage, ce qui fait crier universellement.

Telles sont les plaintes que j'entends faire de toutes parts. Dans les campagnes, on se plaint de la tyrannie sous le meilleur de nos rois et le meilleur homme qu'il y ait à la cour aujourd'hui.

14 *septembre.* — Il y a un grand procès au parlement touchant la dispersion des religieuses de l'abbaye de Torcy. M. l'archevêque de Paris a donné les lettres d'obédience pour les disperser; l'abbesse y connivait; cependant cela ne se fait qu'en vertu d'un arrêt du conseil émané de la commission pour ces monastères qui se tenait chez le cardinal de Rohan. Je m'étonne qu'on n'ait pas encore évoqué cette affaire au conseil.

On envoie dans les maisons de beaux factums sur cela; l'ordre des avocats est aujourd'hui fort animé contre l'archevêque de Paris.

Véritablement l'on doit trouver la plupart de ces suppressions de moniales fort injustes. Ces couvents, maltraités dans leurs biens par le système de papiers, demandèrent au roi des bienfaits pour le réparer; la cour fit même du bien à plusieurs; tout cela n'a été qu'un panneau tendu à ces filles. Ayant reçu leurs déclarations, où elles se faisaient très-pauvres et avec exagération, comme on fait toujours, on est parti de là, sur leurs propres paroles, pour supprimer beaucoup de maisons. Aujourd'hui elles se trouvent plus riches, et, prenant le prix commun, la plupart auraient assez pour se soutenir comme ci-devant, mais on y fait acception des personnes; on y rencontre des oppositions à la constitution que l'on punit; cela donne occasion aux évêques d'en user avec despoticité.

Or je trouve tout ceci bien indigne de la majesté et de la justice royale, car quel nœud plus sacré que celui d'une religieuse qui a engagé sa liberté pour demeurer toujours dans la même maison?

A ce monastère de Torcy, il y a plus, c'est une prieure qui pendant plus de dix ans a mal administré, qui a dérangé la maison, et qui n'a rendu aucun compte, dont les religieuses et les fondateurs se sont plaints, mais que l'archevêque a protégée. C'est cette prieure qui, pour cacher ses fautes, a sollicité elle-même la suppression de cette maison.

Ce sont les fondateurs qui réclament aujourd'hui et qui démontrent le tort qu'on leur fait en anéantissant leurs droits sans raison.

15 *septembre*. — Le maréchal de Saxe a fait un chute effroyable à la chasse du sanglier; on a cru qu'il en périrait, mais depuis qu'on a levé le premier appareil, on en espère tout.

Le roi doit partir du château de Crécy après demain mercredi pour aller au Havre. On assure que ce château va devenir fort agréable au peuple, parce qu'on y datera des édits portant suppression de plusieurs droits onéreux au peuple comme des 4 sous pour livre et autres impôts. Dieu le veuille.

16 *septembre*. — On vient de faire une grande injustice et qu'on attribue à vengeance de M. de Machault. Lalive, doyen des receveurs généraux, s'est démis de sa charge et en a demandé l'agrément pour son neveu, qui en était capable; on l'a refusé pour la donner à un parent de M. Boullogne. La raison de cela est une vengeance. M. le contrôleur général avait demandé la fille de Lalive de Bellegarde, fermier général, pour son beau-frère du Coudray; on la lui a refusée, M. du Coudray ayant un bien trop embarrassé.

19 *septembre*. — Le roi ayant dit à l'archevêque de Rouen qu'il passerait chez lui à Gaillon, allant au Havre, ce prélat s'est contenté de lui faire une grande révérence. Le roi lui a dit une seconde fois : « M'entendez-vous ? j'irai chez vous. » Autre grande révérence. Puis Sa Majesté a marché trois pas, s'est retournée, a dit : « Non, Monsieur, je me ravise, je n'irai pas chez vous. » L'archevêque de Rouen (Tavannes) est grand aumônier de la reine; il entre dans le ressentiment de cette princesse de ce que le roi promène ainsi la mar-

quise de Pompadour et se donne en spectacle aux peuples normands; il craint d'en être le fauteur, et il évoque sur cela son caractère de prélature, auquel il ne songerait pas sans sa politique d'officier de la reine, d'homme qui compte survivre au roi et que la reine lui survivra : ainsi voilà un archevêque qui sera bien mal avec le roi.

Mais pourquoi la reine montre-t-elle toujours tant d'aigreur des amours du roi? Aurait-elle encore quelque prétention sur le cœur de son époux et sur sa couche? Non : c'est petite passion de femme, c'est basse jalousie, c'est regret au pouvoir, à un crédit injuste et dont elle ferait mauvais usage pour ceux qui lui sont attachés; elle inspire la même chose au Dauphin et à la famille royale. Il est vrai que, de cette affaire-là, elle ni le Dauphin n'ont point de maisons de campagne, tandis que le roi en a tant et est toujours par voie et par chemin; tandis qu'il donne tant de campagnes et tant de terres à sa maîtresse, la reine et le Dauphin s'ennuient comme des morts à Versailles dix mois de l'année; le Dauphin n'a que ses menus plaisirs ordinaires, et se trouve court et malheureux.

On a dit que le Dauphin avait tenu de mauvais discours, et si hautement, sur le voyage du Havre, que le roi l'avait exilé, mais je ne puis croire cette triste nouvelle : la prudence en aura détourné le roi, car cela ferait un terrible effet dans le public.

Je sais que M. le Dauphin a quelques amis particuliers autres que les menins, qu'il leur parle à cœur ouvert; heureusement ce sont gens sages et avisés. J'en connais l'un d'eux qui se nomme l'abbé Donnadieu, secrétaire de M. de Mirepoix.

M. le Dauphin a demandé au contrôleur général un douzième d'intérêt pour le fils de Mme Dufour, sa nourrice. Le ministre de la finance l'a réduit beaucoup.

Il y a plus de quatre mille cinq cents demandes pour ces intérêts dans les fermes. M. de Machault répond à tous gracieusement, et même leur promet ce qu'ils demandent; cependant, en conservant les bons travailleurs dans chaque sous-ferme, il n'y a pas cinquante places à donner en tout.

On croit que la taille ne sera point diminuée cette année; l'on sait déjà que celle de la généralité de Paris sera augmentée.

L'on parle beaucoup dans Paris d'augmenter les droits de consommation en forme d'octrois pour fournir aux bâtiments qu'on entreprend pour place publique, hôtel de ville et acquisition de l'hôtel de Conti; car il faudra emprunter pour fournir à tant de choses à la fois, et pour accréditer l'emprunt, payer arrérages et principales à rentes tournantes, système présent de MM. Pâris (qui écrase le bas peuple), il faut des octrois considerables. On dit que cela consistera en trois édits bursaux qui vont paraître, 1 sou par livre de chandelle, 30 sous par voie de bois, et un écu par muid de vin. Cela ne se passera pas sans résistance. On crie beaucoup, on va crier encore bien davantage.

Le duc de Taillebourg, fils de M. et de Mme de Talmond, vient de mourir de la petite verole au collége des Jésuites, ce qui éteint une des branches de la maison de la Trémouille, de sorte qu'il ne reste plus que le petit duc qui a été bien élevé.

La marquise du Châtelet, l'une des plus spirituelles

et des plus savantes dames de notre siècle, est morte en couches à Lunéville.

20 *septembre*. — C'est d'hier que le roi est au Havre et aujourd'hui qu'il y séjourne. Il y a dû y avoir combat naval feint, et autres plaisirs pour amuser la marquise[1]. Cependant il y avait peu de bateaux dans le temps qu'on a averti. M. le duc de Saint-Aignan, gouverneur du Havre, a obtenu permission de défrayer le roi, mais on assure qu'il n'y perdra rien ; pour ce qui est de la suite de la cour, on a fait depuis quelque temps un très-bon règlement : c'est que les intendants la défrayent, puis ils donnent un cahier de frais, où ils n'osent, dit-on, mentir ; c'est par eux une émulation à qui fera mieux les choses et à meilleur marché. Gare que ces deux modes ne passent également !

Le roi doit s'arrêter sur le pont de Rouen, et là M. de Luxembourg lui présentera du café[2].

Du Havre, le roi reprendra le même chemin, mais couchera, dit-on, à Bizy, chez le maréchal de Bellisle, de sorte qu'il serait de retour à Versailles pour lundi au soir. On prétend que ce voyage coûte un million, et cela fait un mauvais effet dans le public.

1. Voy. *Relation de l'arrivée du roi au Havre-de-Grâce et des fêtes qui se sont données à cette occasion.* Paris, 1753, g^d f^o.

2. A ce même voyage, il y eut plusieurs autres exemples de vieilles observances féodales. Ainsi on lit dans la Relation que nous venons de citer : « L'official de l'abbaye de Montivilliers présenta à S. M. un paon que cette abbaye doit au roi de France, à cause du fief surnommé *le fief du Paon*. S. M. en signa la quittance. Elle fut conçue dans les mêmes termes que celle qui avait été donnée par Henri IV, le 11 septembre 1603.

21 *septembre*. — On assure que le voyage du Havre n'est que le prélude d'autres voyages du roi, qui l'année prochaine doit faire le tour du royaume, et voir avec attention ses belles provinces méridionales, leurs places et ports. L'inconvénient est que cela coûtera fort cher aux peuples, tandis que l'économie nous est très-nécessaire. Il est décidé que l'on rebâtira l'année prochaine les deux ailes de Versailles qui tombent; raison d'absence, et même la cour s'établira pendant ce temps-là à Paris toute l'année prochaine, ce qui serait un grand bien.

L'Espagne vient d'accorder à la France la permission de tirer de chez elle cinq cents balles de soie crue, ce qui n'est mis dans les gazettes que pour exciter beaucoup de jalousie contre nous chez les nations commerçantes, fabricantes; on ne cherche que cela depuis la paix. Remarquez que les gazettes, les nouvelles à la main ne sont que des trompettes de nos richesses exagérées, de notre grand commerce, de nos profits continuels, de la marine que nous allons avoir, et surtout de la grande faveur où nous sommes en Espagne. Véritablement il faut que nous y ayons du crédit pour l'avoir obtenue.

On vient d'avoir nouvelle que la France a restitué aux Anglais Madras et le fort Saint-Georges en Asie; ainsi, voilà toutes restitutions finies et les otages anglais sur leur départ de Paris.

L'Angleterre va réduire pour le 1er janvier 1750 les intérêts des fonds publics de 4 à 3 pour 100, et d'autant la taxe sur les fonds publics. Oh que cela est bien différent chez nous! Nos gagneurs d'argent, nos financiers gouvernent tout, et ne songent au crédit public

que pour eux seuls; ils possèdent seuls l'argent du royaume, et la noblesse n'en a qu'autant qu'ils veulent lui en relâcher. Tout favorise ici le monopole et la concession; voilà tout l'emploi de nos richesses.

24 *septembre*. — La philosophie gagne notre gouvernement, quant à l'extérieur de la religion. Voici qu'on se déclare à force contre les couvents et le temporel des églises; la commission pour les monastères de filles en retranche beaucoup chaque jour, et voici un nouvel édit qui empêche désormais les acquisitions de fonds de terres et de maisons par les main-mortables; l'on veut qu'ils n'acquièrent que des rentes, et l'on croit en cela augmenter encore le crédit des emprunts royaux, à quoi MM. Pâris tournent de plus en plus les affaires du roi. L'on veut revoir toutes les acquisitions faites sans lettres patentes, et cela depuis 1666, en donnant à cette loi un effet rétroactif de plus de quatre-vingts ans. Ceci fera beaucoup gagner le sceau, puisqu'il faudra prendre beaucoup denouvelles lettres patentes pour ces acquisitions. L'on dit toujours que l'Église est trop riche, mais je ne vois pas à quoi cela nuit; on lui tire de bons lopins de don gratuit à chaque assemblée du clergé, les moines ornent le royaume de bâtiments, et entretiennent bien leurs propriétés de campagne. Je ne parle à la vérité que du clergé régulier; pour le séculier, il entretient mal. On met l'un et l'autre en banqueroute : où est le bien de cela?

26 *septembre*. — Le marquis de Mirepoix, notre ambassadeur à Londres, s'y fait, dit-on, fort considérer. Sagesse avec dignité, voilà ce qu'a ce seigneur

pour apanage; je le connais fort. Il a peu d'esprit, mais de la noblesse, de la décence, de la politesse: Les Anglais ne pourront que prendre bonne idée de notre nation par celui qui la représente.

La reine, la Dauphine, ni Mesdames ne vont point cette année à Fontainebleau de peur qu'au milieu de ce voyage il ne survînt une grossesse qui embarrassât pour le retour; madame la Dauphine garde déjà le lit, quoiqu'il n'y ait pas encore la moindre apparence de grossesse. Ainsi la cour sera bien déserte et les hommes se préparent à n'y guère aller.

27 *septembre.* — On nous mande que le voyage du Havre s'est passé fort gaiement. La marquise de Pompadour a posé la première cheville d'un vaisseau marchand qui a été nommé *le Gracieux*.

On avait préparé des desserts montés à Navarre, chez le duc de Bouillon; un d'eux, qui coûtait jusqu'à 4 000 fr., n'a seulement pas paru, le roi ayant déclaré qu'il n'aimait pas les desserts montés, qu'il les aimait plus sur des clayons.

Le bruit est grand à Paris que le duc de Richelieu va être déclaré premier ministre. Quelque temps auparavant, c'était mon frère qui devait l'être; enfin il est beaucoup question que le roi se donne un tel meuble.

L'on prétend que le contrôleur général, lassé de toutes les sollicitations pour entrer dans les sous-fermes, va prendre le parti de les adjuger effectivement au plus offrant et par enchères sérieuses, comme je le voulais tant; j'en ai fait un mémoire ce printemps; j'ai plus fait, car je l'ai exécuté avec grand succès dans les affaires de M. le duc d'Orléans.

28 *septembre.* — L'on mande de Paris que les deux harangues de l'Académie française pour la réception de l'évêque de Rennes et de la part du vieux Fontenelle, directeur de quartier, ont été également plates, et que l'éloge du feu cardinal de Rohan a été une vraie capucinade.

J'ai reçu les Mémoires de l'abbé de Montgon, qui contiennent une satire affreuse contre feu le cardinal de Fleury, lequel s'était servi de lui comme de la patte du chat pour persuader au roi d'Espagne ce qu'il voulait, puis s'était moqué de lui et l'avait écarté de tout. Or cet abbé a beaucoup d'amour-propre, et, souffrant impatiemment le peu de cas qu'on fait de lui, il a écrit ses Mémoires d'une plume trempée dans le fiel.

29 *septembre.*— Un homme de finance et même du secret de l'hôtel des fermes m'a dit hier que le contrôleur général était dans le plus grand embarras du monde pour l'adjudication des fermes et sous-fermes ; que, d'un côté, il sentait le bien d'augmenter les revenus du roi par des enchères et de se délivrer lui-même d'importunité; que, de l'autre, il avait promis positivement à certains sujets, qu'il y avait des mariages faits sur ce pied-là, et des appuis qu'on ne pouvait rejeter, comme de la reine, de M. le Dauphin, de la Dauphine, de la marquise de Pompadour, etc., et que tout cela lui tournait la tête, qu'il n'avait pas prévenu cet embarras, etc. Il n'a donc pas prévu grande chose. Voilà ce qui fait que je pense avec raison qu'un ministre doit avoir peu de liaisons à la cour.

L'Opéra va être magnifique, dit-on; l'hôtel de ville de Paris, qui en est chargé aujourd'hui, se prépare à

y dépenser beaucoup et jusques à cent mille écus par an, tandis que ceux qui l'ont dirigé depuis Sully le regardaient comme une ferme dont il fallait tirer le plus qu'ils pouvaient. Mais la première opération sera de rebâtir la salle quelque autre part, ou là où elle est, et plus grande.

4 octobre. — Je me trouve présentement en Touraine, dans mes terres. Je n'y vois qu'une misère effroyable; ce n'est plus le sentiment triste de la misère, c'est le désespoir qui possède les pauvres habitants; ils ne souhaitent que la mort et évitent de peupler. Qui finira donc de tels maux? Nos ministres sont bien peu capables d'y faire songer notre roi; il est bon, mais si mal servi!

Le zèle des beaux chemins a pris le ministère et les intendants de province; ceux-ci n'ont plus trouvé que cette carrière d'autorité et d'utilité à courir, et s'y sont jetés à corps perdu. C'est une nouvelle taille, pire que la première, dont les peuples sont écrasés. On compte que par an le quart des journées des journaliers va à ces corvées, où il faut qu'ils se nourrissent, et de quoi? Leurs chevaux, bestiaux, mulets, etc., y sont aussi employés forcément et sans aucun égard.

La taille vient d'être assise comme furtivement et sans qu'on ait su s'il y avait quelque diminution; notre intendant a voulu y récompenser, ou y punir la négligence à ce malheureux travail; on y récompense la diligence. J'ai une paroisse à qui la grêle a tout enlevé; l'intendant a répondu aux députés qu'ils seraient traités à la taille comme ils méritaient, qu'ils n'étaient que des paresseux; il a répondu au curé en lui de-

mandant *de quoi il se mêlait.* Il a ôté à ceux de Sainte-Maure 600 livres de taille, quoique cette paroisse soit riche, à cause qu'ils ont bien été à la corvée. Cet intendant (Savalette) s'est mis dans le goût de la brutalité et des discours impérieux.

Voici un détail des paroisses que j'ai appris par information de curés et principaux habitants.

Depuis dix ans, nos paroisses sont diminuées d'un cinquième de feux et d'habitants, et tout va encore en diminuant chaque année; tout tombe en ruine.

A Maillé, il y avait, il y a dix ans, trois cents communiants; il n'y en a plus que deux cent cinquante, et leurs impositions sont augmentées depuis cela.

Grosses tailles	1000
Capitation et menue taille	1100
Frais et contraintes.	1200
Sel.	1100
Aides, contrôles, corvées, estimés. .	600
	5000

sans parler des rentes qu'ils payent à leurs seigneurs, argent qui va à Paris chaque année, ce qui va à plus de 1000 l.

A Sepmes, il y a le double d'habitants et d'impôts, ce qui va ainsi :

Habitants.... ci-devant à.	600
Aujourd'hui à.	560
Ils payent pour impôts	10000 l.
Et à leurs seigneurs en rente. . . .	2000

J'ai appris en ce pays-ci que le maréchal de Saxe, qui entretient à Chambord son régiment de houlans,

les maltraite fort, leur donnant peu, gardant l'argent pour lui, et qu'il les emploie à vexer le pays pour garder la chasse et empêcher les bestiaux des habitants d'aller où ils avaient accoutumé. Tous ces pauvres étrangers tombent malades et meurent à grand tas.

Les affaires de ce maréchal sont très-mal menées par des intendants fort avides.

Le maréchal de Lowendal est ruiné, doit à Dieu et au monde, et est forcé de culbuter de sa haute et avide fortune. Il a acheté le duché de la Ferté-Senneterre, où il y a un grand château délabré, orangerie, eaux, etc.; tout cela est en mauvais état et tombe en ruines.

5 *octobre*. — On apprend chaque jour de nouvelles et horribles injustices dans les provinces.

Par ce que m'ont dit mes voisins, la diminution des habitants, depuis dix ans, va à plus du tiers.

Les grands chemins à corvée sont la plus horrible taille qui ait jamais été supportée; on force le labeur et la subsistance des journaliers par delà toutes leurs forces; ils prennent tous le parti d'aller se réfugier dans les petites villes. Il y a quantité de villages où tout le monde abandonne le lieu. J'ai plusieurs de mes paroisses où l'on doit des trois années de tailles; mais ce qui va toujours son train, ce sont les contraintes, avec quoi les receveurs de tailles s'enrichissent et sont en état de faire les avances. Il leur est dû gros par les contraignables, sans que lesdits receveurs s'appauvrissent pour cela, mais au contraire. On en use avec ces pauvres sujets d'une façon pire que pour la contribution aux ennemis.

Une paroisse que j'ai, et qui a été totalement grêlée en été, s'attendait à une diminution ; au lieu de cela, elle vient d'avoir pour cette année un de sel de plus. On a favorisé extrêmement Sainte-Maure, qui est un gros lieu, mais qui a mieux travaillé à la corvée; on lui a donné 600 livres de diminution à la taille, sans rime ni raison, caprices déraisonnables et cruels.

11 *octobre*. — J'ai passé par Tours avant-hier. On m'a dit que la moitié des métiers, surtout de bonneterie, était à bas, et que tous ceux de velours, de damas et d'autres soieries se ruinaient. La dernière raison apparente est que les soies sont fort augmentées de toutes parts, en Piémont, en Italie, en Perse, ce qui, avec la guerre, a porté subitement une grande diminution aux fonds qui faisaient rouler ces manufactures.

J'ai suivi ce que le conseil veut faire depuis longtemps pour Tours, et j'ai toujours vu que ce n'était qu'un squelette qu'on voulait orner et faire mouvoir. Le commerce, les manufactures, la force des capitales viennent de la force de la province de cette métropole; le suc s'y retire l'hiver, c'est comme l'esprit d'un corps, la partie supérieure que l'on ramasse au centre; mais de vouloir d'une province destituée d'hommes et d'argent en composer une capitale riche par le commerce, sans qu'il y ait d'habitants riches, c'est une folie, et voilà ce qu'on a voulu faire à Tours.

Il est faux que les mûriers blancs et les vers à soie produisent aujourd'hui de gros revenus dans les environs de Tours, comme je l'ai tant entendu dire au

conseil. On m'a ri au nez quand je l'ai dit à Tours, et l'on m'a assuré qu'il ne s'y faisait pas 100 livres de soie par an.

15 *octobre.* — Un homme du bureau de la ville m'a confirmé les détails de l'abandon du grand projet d'une place et d'un hôtel de ville; il s'est trouvé que cela aurait coûte quarante millions avant d'y pouvoir poser la première pierre; autrement on aurait ruiné tous les bourgeois dont on voulait prendre les maisons sur le pied de leur déclaration au dixième. Tout était blâmé dans ceci; il n'y avait que M. le prince de Conti, qui en était le principal solliciteur, pour vendre son hôtel deux millions. Enfin le roi a été touché des inconvénients, et a rétracté ce projet, quoiqu'il eût mieux valu qu'on ne déclarât point cette résolution publiquement par les gazettes, pour ensuite revenir sur ses pas. Le gouvernement demande plus de correction que cela.

Il y a des banqueroutes nouvelles et en grand nombre à Marseille.

18 *octobre.* — M. de Puisieux a été assez malade. Je ne remarque pas ceci de ce que je souhaite sa mort; mais, s'il pouvait se dégoûter d'un travail qui le peine sans le faire, si le roi revenait à songer à moi, je reviendrais avec joie à ce même travail, où je n'apporterais que droiture et plus d'expérience et de réflexions qu'aucun sujet d'aujourd'hui.

Le comte d'Albemarle rend compte à sa cour que le ton de la nôtre est fort haussé, depuis que nous avons renouvelé notre traité de subsides avec le Danemark.

Il prétend qu'on remarque ce ton de hauteur française dans les affaires du Nord et dans les autres, que nous méprisons d'ailleurs l'Angleterre dans son peu de succès en Espagne pour le commerce du sud.

20 *octobre*. — M. de Puisieux baisse en crédit, et celui de mon frère hausse toujours : c'est le seul valet intelligent de la maison. On dit que M. de Puisieux est totalement livré à l'Angleterre [1]. On ne voit chez lui que des seigneurs de ce pays-là ; il les régale continuellement, et Mme de Puisieux est grandement soupçonnée de recevoir grosse pension de l'Angleterre. De tous ceux qui gouvernent ce ministre, il n'y en a pas qui ait plus d'influence que sa femme, quoiqu'il ne l'aime pas ; mais il la craint.

Les deux frères Pâris, de Montmartel et Duverney, sont fort brouillés ensemble à l'occasion du jeune Marquet, qui a épousé la bâtarde dudit Duverney. Mme de Montmartel a marqué du mépris à Mme Marquet, que son père idolâtre; celui-ci menace d'épouser la mère de Mme Marquet, qui est une vieille Irlandaise, et de faire passer sous le poêle cette bâtarde. Voilà des voix chères qui le pressent de recourir à ce parti-là ; déjà il s'est séparé de son frère, il a quitté l'hôtel d'Antin et est revenu loger au Marais. Le roi a promis la première place de receveur général au petit Marquet pour consoler Duverney. La marquise de Pompadour s'y donne de grands mouvements, et le roi s'en occupe fort. Ce divorce des deux frères divise leur

1. Voy. t. V, p. 346.

force et leur influence dans les affaires; cela donne beau jeu à mon frère, qui vise au premier ministère.

21 *octobre*. — M. le prince de Conti a le crédit que mon frère lui donne: il veut l'opposer à la marquise, il le vante au roi, il l'exhorte du moins à lui montrer du crédit et de la faveur, et à le satisfaire par quelque enrichissement dont ce prince fait un mauvais usage. Ce prince borné, mais avec quantité de vices dans l'esprit, assez bon homme au fond, se déclare aujourd'hui contre M. de Saint-Séverin et en parle avec mépris.

On me dit que M. de Maillebois, mon gendre, est mieux que jamais avec le roi et la marquise : il est des plus petites privautés des soupers de quatre à cinq personnes. Mon frère le craint beaucoup.

On vante beaucoup les dépêches de mon fils écrites de Soleure; on ne loue plus que sa prudence et son esprit ; mais gare la pédanterie qui subsiste, et l'esprit de cour qui souffle à travers le cœur et l'esprit!

On vient de déclarer deux nouveaux ambassadeurs, MM. de Chavigny à Venise, et de Saint-Contest à la Haye.

Mon frère a plus de soixante commis qui travaillent continuellement, quantité énorme qu'on ne connaissait pas depuis longtemps. On inquiète, dit-on, beaucoup le militaire sur la discipline; on refond les anciennes ordonnances, on forme un nouveau code; enfin, l'on veut donner au roi une grande idée d'être travailleur pendant la paix comme pendant la guerre.

On devait trois ans de gages à tout ce qui est de la marine, même aux matelots. Quand le roi a été au

Havre, on s'est pressé de les payer jusqu'au dernier sou, pour éviter qu'il n'y eût des plaintes portées au roi lui-même. Sa Majesté n'avait pas averti de son voyage assez à temps, on a satisfait comme on a pu à tous les déficits qui pouvaient paraître.

Le colonel York, qui fait les affaires d'Angleterre sous le comte d'Albemarle, ayant entendu dire, à Fontainebleau, que le roi aurait l'été prochain quarante vaisseaux de ligne, il a répondu tout haut que si cela devait être, le roi d'Angleterre l'empêcherait bien.

On vient de donner 2000 livres de pension au sieur Dufour, qui arrive de Mayence, tandis qu'on n'a jamais voulu rien donner à l'abbé Aunillon, qui a retourné la cour et l'électeur de Cologne comme on a voulu.

On vient de donner 6000 livres de pension au maître de clavecin de Fontevrault, qui a montré à Mesdames.

L'Espagne établit chaque jour de nouvelles manufactures étrangères chez elle, comme de draps fins, d'étoffes de soie, etc.

La cour de Vienne vient de défendre tout luxe par un édit. On établit en Hongrie principalement quantité de manufactures de toiles et de coton ; on défend nos galons, nos broderies, nos étoffes ; on ne veut plus de beaux habits qu'aux seules fêtes de l'impératrice.

Enfin tout paraît aujourd'hui, en Europe, une conspiration universelle contre les richesses de notre commerce. Nous sommes haïs, on veut nous appauvrir. Que deviendrons-nous sans les arts, lorsque nous avons tellement abandonné la nature?

24 *octobre.* — La brouillerie des deux frères Pâris

est moins grande qu'on ne m'a dit; un de leurs neveux me le conta hier. Duverney n'a point d'autre logement à Paris que celui qu'il avait à l'hôtel d'Antin, chez Montmartel. Bien est vrai qu'il demeure presque toujours aujourd'hui à sa maison de plaisance nommée *Plaisance*, et qu'il ne va à Paris que pour y dîner. Il y vit avec une vieille maîtresse irlandaise nommée Mlle Jacquin, qui est aujourd'hui laide, et qui n'a jamais eu le sens commun, et sa fille Mme Marquet, qu'il aime à la folie; mais cette brouillerie va-t-elle à se destituer de conseil entre l'un et l'autre frère? c'est ce qu'on ignore; on croit cependant qu'ils ne se communiquent plus guère que leurs propres affaires et non celles de l'État.

25 *octobre*. — J'habite une campagne à dix lieues de Paris[1], où le village n'a qu'une misère moyenne entre l'abondance de Paris et l'horreur qui règne dans ma patrie, la Touraine. On a voulu ici (Saint-Sulpice) établir la taille proportionnelle, mais tout n'a été qu'injustice; les seigneurs ont prévalu pour diminuer leurs fermiers. Je compte d'y remédier cette année, me faisant autoriser par l'intendant pour présider au rôle de la taille, qui sera fait par un élu sous mes yeux. Convenons, d'après ce que j'ai vu et ce que j'en apprends chaque jour dans ce village, que plus les gens d'autorité se mêlent de cette besogne commune, plus elle est mal faite et avec injustice. Une besogne com-

1. Segrez ou Segrais, Seine-et-Oise, commune de Saint-Sulpice de Favières, appartenait à M. Haudry. D'Argenson l'avait loué pour toute sa vie.

mune doit être l'ouvrage du commun, et revue seulement par la présidence de gens d'autorité, autrement ce dérangement de fonctions produit la grande vexation que nous voyons partout. Parmi ces gens d'autorité, convenons que les neuf dixièmes sont fort injustes et fort méchants; vengeance, avarice, vaine gloire, voilà ce qui préside malheureusement aujourd'hui à tout travail public.

26 *octobre*. — J'ai été hier visiter un courtisan qui possède un grand château dans mon voisinage. Quel peu de mérite accompagne, cause et suit la fortune! Que de ressources on trouve dans la cour pour satisfaire le goût du luxe! Le beau est que l'on recherche de bonne foi l'utile dans des dépenses ruineuses : un potager se construit à grands frais pour l'utile, et chaque légume d'un sou à la halle doit revenir à plus d'un écu dans un potager construit à grands frais. On fait des canaux immenses, puis on y pratique des cascades dans la vue d'avoir dix milliers de foin de plus. Le courtisan est partout le même : prodigue du sien, avide de celui d'autrui. Dans ses terres, au lieu de protéger l'habitant, il n'emploie sa protection qu'à punir avec injustice, à se venger et à soutenir ce q i lui est utile; il veut le soulagement de ses fermiers par l'accablement du plus pauvre; il obtient de la cour des chemins pavés qui accablent ces pauvres habitants de corvées et qui leur prennent quantité de terres. Il devient haut et fier avec ses voisins; il se croit un roi entouré de courtisans et de vassaux; il parle peu; il prétend dire des sentences remarquables dans le peu de lieux communs que lui dictent son petit orgueil

et sa grande sottise. Voilà le courtisan résidant dans son château.

Nous avons appris hier que l'archevêque de Paris venait de perdre un gros procès contre le curé de Gentilly : ce prélat est condamné aux frais, dépens et dommages-intérêts, qui montent à plus de 25 000 l. Il y a plusieurs années de jouissance de son bénéfice, où l'archevêque avait commis un desservant, et qu'il faut rendre; le promoteur de l'archevêché est interdit.

Ce curé est un honnête homme, mais avait déplu à l'archevêché; on l'a entrepris pour diverses prétendues fautes qui n'existaient point et qu'on n'a pu prouver par conséquent. Le baron de Baurais, qui a une campagne dans la paroisse, l'a soutenu de son crédit dans le parlement et de son argent. Le parlement commence à ne plus cacher sa haine contre cet archevêque, haine qu'il a conçue dans la poursuite de la Constitution, et dans l'affaire de l'hôpital de Bicêtre, dont on a tant parlé. On le dit étourdi, simple et entêté, c'est-à-dire homme de peu d'esprit et capable de plaire à M. l'évêque de Mirepoix, comme il a fait.

27 *octobre*. — M. le Dauphin a eu un grand mécontentement cet hiver, dont on m'a appris l'anecdote.

Le maréchal de Lafare ayant envie et grand besoin d'avoir cent mille francs, résolut de demander une survivance qui les lui donnerait pour la place de chevalier d'honneur de Madame la Dauphine; il en demande l'agrément au Dauphin et à la Dauphine, il l'obtient; le Dauphin imagine de lui donner ce survivancier dans le duc de Rohan, gendre de son gouverneur, M. de Châtillon, si malheureux par sa disgrâce; et, avec

cela, le duc de Rohan a plus de mérite qu'on ne croit : sous une enveloppe épaisse, il a du bon sens et beaucoup de valeur ; il a quitté le service pour des injustices éprouvées. M. le Dauphin l'aime et eût été vain de se l'attacher. Il le manda ; il eut de la peine à lui persuader de sortir de son repos et de donner cent mille livres pour cela ; mais la sensibilité à la prévenance du Dauphin l'y porta facilement : il accepta. Le prince conduisit mal la proposition ; la faute en résulta cependant d'espionnage : il fut vendu par ses confidents. Le roi se trouva le savoir. Mme de Pompadour y mit la main. Sa Majesté n'écouta que la moitié de la proposition et répondit : « M. de Lafare demande un survivancier, bon, nous verrons. » Le lendemain, le roi lui envoya dire qu'il lui donnait M. de Sassenage. Celui-ci est une bête dévote, sa femme une grande p.... et grande amie de la marquise de Pompadour.

Autre anecdote : comment le baron de Montmorency a eu le cordon bleu sans mérite. On voulait faire tomber à la comtesse d'Estrades la place de dame d'atours de Mesdames, dont Mme de la Lande faisait les fonctions. Cette vieille sous-gouvernante du roi et du Dauphin y faisait grande difficulté et voulait la garder ; le baron de Montmorency se chargea, chez Mme de Pompadour, de l'y faire consentir, et dit qu'il n'y avait qu'à le laisser faire. Il voyait souvent Mme de la Lande : il alla lui dire que le roi le voulait, qu'elle prît bien garde, qu'elle déplaisait. Elle voulait aller au roi et le prier qu'on la laissât mourir dans sa place, le baron l'en détourna et lui dit qu'on empêcherait son petit-fils de se marier avantageusement, comme

elle le cherchait; on lui fit peur, elle céda, et le baron a eu pour récompense un cordon bleu.

On m'assure à ma campagne que les fermes générales, y compris les sous-fermes, viennent d'être passées à cent un millions, ce qui est quatre à cinq millions de plus que le dernier bail. Que n'accorde-t-on cet excédant en diminution des tailles?

L'arbitraire des tailles cause le plus grand mal de l'État; en voici une circonstance que je n'ai pas encore dite ici. Les receveurs des tailles s'enrichissent davantage chaque jour : plus les recouvrements sont difficiles par la misère, plus on leur donne à gagner avec disproportion, plus on leur donne à prendre sur les malheureux tributaires; leurs frais de contraintes en sont plus grands, ils surpassent le taux même de la taille; ils le lèvent avant la taille, et les taillables n'ont garde de bien payer, car ils sont sûrs qu'ils seraient augmentés du double l'année suivante s'ils payaient exactement cette année. Les receveurs des tailles font encore un autre mal : pour bien payer le receveur général, pour gagner les payes de gratification, ils empruntent de tous ceux qui ont de l'argent dans la province, et leur en donnent un bon denier, comme les financiers font à Paris; cela écrème le peu qu'il y a d'argent comptant dans la province, argent qu'on placerait autrement dans le commerce et dans l'amélioration des biens de campagne. Ainsi, riches et gueux, tout contribue à la fois à ces malheureux subsides. Un beau matin tout écroulera dans le royaume. On ne voit quasi plus d'argent dans les provinces.

28 *octobre*. — Voilà le roi bien riche en revenus,

grâce aux cent un millions du bail des fermes, sans y comprendre la Lorraine, qui vaut actuellement au roi six millions, et le roi Stanislas (qui n'ira plus loin) ayant fini sa vie, ce sera deux millions de plus encore.

Voilà donc Sa Majesté plus riche de neuf millions pour le bail prochain qu'il n'était de celui-ci.

Il y faut ajouter le vingtième, qu'il est certain de voir aller aux trois quarts du dixième; on poussera son établissement avec plus de vigueur; déjà la Bretagne est réduite à y donner le même abonnement que pour le dixième; presque tous les autres pays d'États ont contracté de même ou vont le faire, et le clergé, menacé comme ces communautés d'essuyer cette imposition en nature, va subir la même loi, le contrôleur général leur disant que l'abonnement ne va pas au quart du dixième, et qu'il va l'imposer. Il a même commencé déjà à en ramasser des mémoires par déclarations forcées. Ainsi comptons que le vingtième ira pendant la paix à plus de trente millions.

Certes voilà un contrôleur général bien fiscal et tel qu'il n'y en a jamais eu de semblable, car cette fiscalité exclut chez lui tout désir de soulager le peuple. On n'a encore rien vu de cette espèce, sinon quelques bagatelles d'impôts qu'on à ôtés sur le beurre et sur les œufs; mais il prétend payer les dettes du roi avec cela. Dieu le veuille!

Il y a le grand article d'économie et de retranchements de dépenses et d'abus dans la dépense personnelle du roi, qui irait à une vingtaine de millions au roi; et, si l'on persuadait ceci à Sa Majesté, en sorte que ce retour d'argent allât directement au soulagement du

pauvre peuple, ce serait un coup de théâtre des plus touchants et qui ramènerait tous les cœurs.

Les sous-fermes n'augmenteront pas de cinq cent mille livres, à ce que m'a dit un fermier général; quelques comptables sont en gain, mais beaucoup plus sont en perte et payent mal. Toutes ne vont qu'a trente millions. La grande augmentation de neuf millions va pour le tabac, dont le produit augmente chaque jour; impôt sur les nez, qui est né d'une consommation ridicule et que ne connaissaient pas nos pères. On l'a étendu dans les provinces frontières. M. de Machault a de grandes affaires pour cela, il a promis des places à tous les gens de la cour; on a fait des mariages sur le pied de cette promesse, et aujourd'hui il est obligé de se dédire à tout le monde, ce qui fait crier après lui les princes et les princesses; on crie contre sa stupidité et son indifférence; l'on prétend que, ceci passé, il pourrait lui en coûter sa place; mais mon frère le soutient, et véritablement le ministre de la finance se conduit bien selon l'esprit que je connais à mon frère, il faut en convenir.

29 *octobre*. — Il y a contestation entre nous et l'Angleterre touchant les limites de la nouvelle York et du Canada; nous bâtissons un fort sur la rivière de Saint-Jean qui fait leur mécontentement; leur général a ordre de l'empêcher, cependant ces ordres sont sages, dit-on, de part et d'autre, et l'on n'a pas envie de se brouiller ensemble.

Une compagnie française a traité avec le Portugal d'une certaine herbe qui vient à Madère, propre à la teinture, et dont nous avons par là le privilége exclu-

sif. Les Portugais y sont si fidèles qu'ils ont arrêté des vaisseaux espagnols et anglais qui voulaient prendre de cette herbe.

30 *octobre*. — On parle à Londres d'ôter incessamment le droit de 5 pour 100 sur les marchandises étrangères. Serait-il possible que l'Angleterre reconnût enfin la première le bien qu'il y avait d'appeler chez elle les marchandises étrangères et de devenir la foire du monde, au lieu de les rebuter comme on fait par des droits exclusifs?

1er *novembre*. — Dufour m'a dit que M. le Dauphin menait toujours à Versailles la vie la plus sédentaire. Il est du goût de Philippe V : il ne quitte point sa femme et c'est elle qui gouvernera quand il sera roi. Depuis son dîner jusqu'à six heures du soir, il reste seul avec elle à lire, à raisonner, et elle fait de l'ouvrage; il se promène rarement, quelquefois à cheval une couple d'heures; rarement avec la Dauphine sur la terrasse de Versailles; il ne montre désir de rien, il aime le repos et mange solidement; il a quitté l'étude de la musique; il y a cependant quelque goût et on lui donne un concert deux fois par semaine.

M. le chancelier d'Aguesseau, avec un grand fond d'étude, a une âme molle et de peu de dignité; depuis son dernier exil, son fils cadet, M. de Fresnes, gouverne toutes ses actions de quelques relations avec la cour, il menace de disgrâce et le chancelier obéit; voilà l'administration de la justice, jugez des autres départements.

4 *novembre*. — J'ai assisté hier à la confection du

rôle des tailles d'un village où l'on avait mis la taille proportionnelle il y a trois ans ; j'y ai fait renouveler les déclarations, et ma présidence a été cause que chacun s'est déclaré, et a contrôlé les autres avec grande attention et liberté. C'est cette liberté qui produit l'équité; j'ai été cause aussi que l'élu qui tenait la plume a travaillé avec plus d'attention et d'exactitude. Cette méthode est bonne et produit de grands biens lorsque la liberté y préside, mais dès que les élus commissaires ne s'en servent que pour protéger avec partialité, quand ils négligent, quand ils n'opèrent pas sur le lieu même, et qu'ils font venir à Paris ou dans autre chef-lieu quelques paysans des plus riches et des plus vindicatifs, quand on ne change pas le rôle chaque année suivant les mutations arrivées, alors cette taille tarifée est pire que l'arbitraire ; ou du moins les collecteurs sont contredits par le plus grand nombre qui leur reproche leur injustice, le gouvernement tyrannique étant bien pire que l'anarchie.

Mais ce que j'ai remarqué de mal est que l'intendant, voyant la justice établie dans cette paroisse par la taille tarifée, l'a augmentée de plus du quart depuis trois ans que s'est fait cet établissement. Les habitants ont commencé par me dire qu'il eût été à souhaiter qu'on n'eût jamais fait cet établissement, vu le mal qui en était arrivé au gros de la paroisse, que par leurs déclarations on avait connu les biens de la paroisse, et on leur avait donné cette surcharge. Certes voilà une grande faute au gouvernement, et cela me confirme dans mon système qu'il faudrait abonner toutes les paroisses du royaume au même taux de taille pour toujours, quelque fort qu'en fût le pied. Moyennant cela, ils paye-

raient, m'ont-ils dit, exactement le receveur des tailles par quartier et éviteraient les frais de garnisons, qui font une double taille. Je leur ai demandé à tous pourquoi ils ne payaient pas exactement par quartiers; ils m'ont répondu tout d'une voix que c'est qu'ils savaient qu'ils seraient doublés l'année suivante s'ils payaient bien celle-ci.

8 *novembre.* — On a eu nouvelle qu'il y avait trois nouveaux fermiers généraux, et trois qui se retiraient de force ou de gré. On ne m'a nommé des heureux que le fils de M. Chicoyneau, premier médecin, qui, à l'exemple d'Helvétius, préfère, comme de raison, la finance à la médecine, ensuite le sieur Ferrand, cousin de Mme de Pompadour, et le troisième est de même par protection. Tant qu'on pourra dire à chaque nouvelle place, comme on dit : la faveur l'a pu faire bien plus que le mérite, ce sera de mauvaise besogne. Quand régira-t-on la finance à moins de frais, quand verra-t-on moins de ces richesses scandaleuses?

9 *novembre.* — M. Rouillé, secrétaire d'état de la marine, se trouve ruiné à plate couture; il a soutenu l'illusion plus longtemps qu'un autre, mais il se trouve avoir plus de dettes que de biens; il présente de gros effets, terres et maisons, mais les dettes les absorberont quand il s'agira de rendre justice aux créanciers; sa femme est une petite bourgeoise ambitieuse du bon air; elle a jeté son mari dans cette ruine, et depuis qu'il est ministre c'est tout autre chose; l'on n'a jamais vu une si grande représentation. Tout cela fondra un beau matin.

Tout est ruiné en France parmi les grands et la noblesse. La roture est un peu mieux, parlant généralement; la résidence universelle à Paris, l'ambition de parvenir, non par mérite, mais par intrigue, en sont la cause; tout le monde s'essouffle, s'endette et chacun se trouve plus en dettes qu'en fonds à la mort. Les femmes sont d'une ambition de dépense qui abîme les maisons; les mariages coûtent des frais immenses de noces; les beaux habits, la présentation à la cour, la plate dignité de femme de qualité, les folies des jeunes gens auxquels on laisse libre cours à Paris, à la cour et dans les armées, tout cela fait que les gentilshommes sont ruinés avant que d'avoir leur bien; la sottise augmente la ruine depuis qu'ils le possèdent dans un âge plus mûr.

10 *novembre*. — Les gazettes de Londres affectent trop souvent de parler de la grande unanimité des deux cours de France et de l'Angleterre; elles répètent toujours que le marquis de Mirepoix réussit si parfaitement à Londres, ainsi que Mme l'ambassadrice, que les affaires entre les deux cours se traitent si confidemment, si galamment que cela est sans exemple.

Mais gare l'assoupissement sur nos intérêts, pendant que nos ennemis ne s'endorment pas! gare la négligence dans la marine, ainsi que M. Vanhoëy avait endormi si bonnement feu M. le cardinal par une amitié si intime et feinte!

L'on sait assez que, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, il y a eu beaucoup de plaintes à la cour et à Paris du trop de penchant de M. de Puisieux et même de Mme de Puisieux pour l'Angleterre. Le prince

Édouard dit tout haut que c'était des guinées et non des louis que cette dame avait perdues au jeu, un jour qu'elle avait fait une grosse perte; sa maison à Fontainebleau ne désemplit pas d'Anglais; il avait grande correspondance en Angleterre avant que d'être en place; il en tirait des chevaux, des tabatières, etc.; il était ami de Mme de Bolingbroke; enfin il a du goût pour cette odieuse nation, odieuse à notre patrie, mais non à la philosophie et aux arts.

On remarque que, sous nos ministères faibles, nous nous sommes toujours beaucoup rejetés sur l'Angleterre pour appuyer des plans sans vues; on s'est laissé aller à leurs radoucissements judaïques et à leurs carresses usurières. Ainsi, sous le cardinal Dubois, sous M. le duc, sous le cardinal de Fleury, par des liaisons avec Walpole, on a gâté le système de France; avec ce détestable système on n'a pas la guerre à la vérité, mais l'on a une paix honteuse, endormie et préjudiciable.

12 *novembre*. — M. Le Nain est très-mal et n'en reviendra pas; la gangrène s'est remontrée de nouveau, le sang est appauvri, il est enflé par tout le corps. Le roi envoie souvent savoir de ses nouvelles et marque être sensible à cette perte. M. de Richelieu en inspirait avec raison grande opinion au prince, les autres courtisans n'avaient rien à dire contre lui; il se meurt, voilà de quoi accorder bien des suffrages.

La marquise de Pompadour a eu à Fontainebleau deux ou trois faiblesses; on dit que cela vient de la poitrine qui s'en va.

On songe très-sérieusement au voyage que le roi doit faire l'année prochaine autour du royaume. Sa Majesté ira d'abord par l'Orléanais, puis en Bretagne, Poitou, Bordeaux, Toulouse, bas Languedoc, Provence, Dauphiné, Lyon, Bourgogne. Dieu veuille accorder à nos vœux que ce beau royaume connu du maître, il en connaisse aussi la misère, et qu'il entende aux remèdes de soulagement, et que ceux qui l'entourent les lui fassent entendre !

Il y a eu depuis peu un fort mécontentement dans le peuple de Genève, à cause du traité de limites avec la France que le petit conseil a fini et signé, sans en participer au grand conseil où le peuple intervient; c'est là la grande querelle des plébéiens contre les patriciens, de la démocratie contre l'aristocratie, qui se renouvelle à chaque occasion et qui se renouvellera toujours. M. de Champeaux les a apaisés avec succès. On m'a dit que l'on ne rendait pas justice au dit Champeaux à la cour, à cause du grand attachement qu'il m'avait montré depuis ma disgrâce. M. de Puisieux a la bassesse de montrer cette jalousie contre moi; ingrat à mon égard, m'ayant rendu le grand mal pour le grand bien, ayant décrié ma besogne tandis que je lui en confiais la partie la plus essentielle, m'ayant enlevé ma place pour s'en revêtir indignement et indigne comme il en est, il ne peut encore supporter qu'aucune de mes créatures, comme il était, me témoigne la moindre reconnaissance; c'est de là que j'ai vu qu'aucun des ministres ou ambassadeurs n'osait plus venir chez moi, quelque obligation qu'il m'eût ci-devant; c'est M. de Puisieux qui est le plus grand obstacle à ce que je revienne au conseil.

13 *novembre.* — On assemble extraordinairement les États de Bretagne pour imposer le vingtième en nature et non par abonnement. L'Alsace est contrainte à la même chose, et le clergé est toujours dans la même détresse pour ne pas obéir à cette volonté, le contrôleur général Machault faisant mine de vouloir absolument qu'il n'y ait plus d'abonnement, disant que le roi y perd, et qu'il poussera ce vingtième à une grande perfection (c'est-à-dire à une grande ruine pour le peuple), si on le laisse faire. Mais tous les gens sensés pensent que cela finira par le même prix d'abonnement pour le vingtième autant qu'il était pour le dixième.

Les sous-fermes ne sont pas encore réglées ni données, la cour y étant, dit-on, fort embarrassée.

14 *novembre.* — On mande de Paris que M. de Saint-Séverin pourra se tirer d'affaire, mais qu'il n'ira pas loin : il n'a été que trois fois au conseil depuis six mois, mais il conseille M. de Puisieux de loin.

Il n'est bruit que d'une violence plate et inouïe que commet M. le comte de Charolais. Ce prince est amoureux, comme le serait un jeune homme, d'une petite Mme Lebreton, veuve d'un homme qui lui était attaché, et fille d'un M. Ménage, riche sous-fermier. La jolie financière s'est refusée à ses désirs : poursuite importune, et cela est passé à la violence; il s'en est pris à son père M. Ménage; il a été au contrôleur général des finances lui demander de rayer M. Ménage des listes de sous-fermiers à ce renouvellement de bail; le contrôleur général a dit qu'il ne le pouvait sans raison; il a été à sa porte, lui a ordonné de des-

cendre ; il lui a enjoint de se retirer lui-même des sous-fermes, et que, s'il ne le faisait pas de gré, il le lui ferait faire de force, que, tant qu'il resterait à Paris, il lui ferait donner cent coups de bâton chaque semaine, disant cela la canne levée, et a commencé d'avancer par quelques coups en pleine place des Victoires. Ménage s'est retiré chez M. de Saint-Séverin, beau-frère de sa sœur, où il est là comme en maison privilégiée.

Il y a de tout dans cette affaire-là : amour forcené à un vieux pécheur, violence amoureuse, menace à un père, effets, ordre de sortir de Paris comme s'il en était roi, ordre de quitter les fermes du roi, etc.; enfin l'on assure que toute autorité est perdue si le roi n'ordonne incessamment un exil pour ce prince.

M. de Blancménil, premier président de la Cour des aides, eut dernièrement à son audience un M. Boucher, fils d'un riche marchand de drap et secrétaire du roi lequel donne souvent des bals à Paris pendant le carnaval. Il venait à ce magistrat pour des priviléges de secrétaire du roi ; M. de Blancménil avait de l'humeur, et l'a traité avec grande hauteur, lui reprochant ses fêtes ridicules et sa naissance, Boucher lui a répondu avec encore plus de hauteur, et lui a dit que MM. de Lamoignon n'avaient pas de noblesse que celle qu'on tirait de pareilles charges, et qu'il le lui prouverait quand il voudrait.

15 *novembre*. — On sème dans le peuple de Paris des bruits contraires à l'amour et au respect dus au roi, savoir que Sa Majesté est entièrement dégoûtée du travail et qu'elle n'a pas travaillé la valeur de trois quarts d'heure pendant ce séjour-ci à Fontainebleau ;

d'habiles gens préparent adroitement tout ceci pour nous donner un premier ministre ; mais ils se servent de moyens bien odieux.

On assure que le roi donne une pension de 30 000 l. au maréchal de Lowendal, avec une grosse gratification pour payer ses dettes, qu'on a craint qu'il ne passât à un service étranger et ennemi, comme il en menaçait. Il est noyé de dettes; il est saisi réellement de tous côtés, pour avoir acheté le duché de la Ferté qui était très-délabré ; enfin il pleure sur son état de façon qu'il a trouvé pied à toucher la cour, malgré la haute réputation de rapine qu'il s'était fait ici. Il a déjà pour 50 000 fr. de bienfaits du roi par an; cela fait crier encore le public.

M. Ménage, dont j'ai parlé hier, s'est retiré à Bordeaux pour éviter la violence extrême de M. le comte de Charolais.

On a affiché, dans tous les carrefours des routes de Chantilly et de la forêt de Halatte, menaces de coups de bâton à quiconque passerait dans telles routes en voiture ou à cheval.

Ces deux poëtes dont j'ai parlé hier[1], Fréron et Marmontel, ont été traduits au maréchal d'Isenghien comme ils allaient se battre en duel ; le maréchal les a renvoyés grossièrement à la police, ce qui a humilié tout le Parnasse ; mais ils se retrouveront et se battront : on assure qu'ils sont tous deux braves. Marmontel, auteur de tragédies, se plaint de ce que Fréron, auteur d'un journal périodique, a parlé de lui trop légèrement dans ses feuilles.

1. Il n'en a pas été question.

16 *novembre*. — Enfin je viens d'avoir nouvelles que mon ami Champeaux a eu la place de la résidence d'Hambourg, mais je crois qu'on doit diminuer quelque chose des émoluments.

Les bruits augmentent à Paris que le roi se dégoûte du travail même avec quelque affectation, et que tout cela tend à avoir un premier ministre, on ne doute pas que ce ne soit mon frère, tout ce qui vient de la cour tient le même propos, c'est le grand ministre comme Darius était le grand roi pour les Grecs.

On vole beaucoup à Fontainebleau dans la presse à la comédie.

L'on vient de donner des pensions à des artistes, pour services rendus à la marquise de Pompadour. Tribout son maître à chanter a 800 l. sur le trésor royal, Lagarde son maître de composition et qui a une voix si agréable, a 1500 l.

Il y a deux histoires des fermes du roi à corriger: 1° sur M. de la Popelinière : c'est M. le contrôleur général lui-même qui a mandé ce fermier général et lui a dit de payer 20 000 liv. à sa femme par an, et d'en assurer le fond, sinon qu'il eût à se retirer des fermes et qu'il y avait quelqu'un de tout prêt pour avoir sa place à cette condition ; et la Popelinière a condescendu à cette volonté, ce qui prouve le grand crédit de M. de Richelieu. 2° L'apologie de M. de Charolais, sur l'affaire qui fait tant de bruit avec M. Ménage, est que le Sr Lebreton, son gendre, avait eu plusieurs intérêts dans les sous-fermes par le crédit de ce prince, mais qu'il lui avait imposé la condition de donner 12 000 liv. par an à un M. de Saint-Cyr, neveu de Mme de Courchamps sa maîtresse. Lebreton

est mort, Ménage a eu les intérêts de son gendre, et fier du crédit de M. de Saint-Séverin dont il est allié, il n'a pas voulu payer les dits 12 000 liv., disant qu'il n'en avait pas trouvé l'acte dans les papiers de son gendre; sur cela, coups de bâton, mais il n'y a point pour cela d'amour pour Mme Lebreton, comme on dit[1].

On va voir une critique du livre du président de Montesquieu sur l'*Esprit des lois*, critique composée par M. et Mme Dupin. Le mari est fermier général, et cela paraîtra sous le nom de la dame, qui se met ainsi pour la politique à côté de Mme du Bocage pour la poésie et de feue Mme du Châtelet pour la philosophie[2].

17 *novembre*. — Il y a eu une aventure funeste au retour des otages anglais, qui viennent de retourner à Londres, et c'est sans doute cette aventure qui a donné lieu au bruit que l'on m'avait rapporté, que des Français de la suite de M. de Mirepoix avaient été tués à Londres. Des banquiers en berline couraient

1 Ceci paraît fort douteux. Le comte de Charolais, qui venait d'enlever à son mari et de séquestrer Mme de Courchamps, femme d'un maître des requêtes, poursuivait si vivement Mme Lebreton, que la famille de cette dernière se hâta de la marier au marquis de Monchy, qui l'emmena en Flandre. Voy. Barbier, *Journal*, t. IV, p. 401.

2. Les *Observations sur un livre intitulé de l'Esprit des lois* ne parurent qu'en 1757-58; 3 vol. in-8. On assure que la préface est de Mme Dupin. L'auteur, dit-on, supprima lui-même son livre, à la demande de Mme de Pompadour, qui avait déclaré prendre Montesquieu sous sa protection. Aussi n'en connaît-on qu'un petit nombre d'exemplaires.

devant les otages ; ils ont pris querelle avec le valet de chambre; un des marchands l'a tué, les Anglais sont survenus et ont tué les deux marchands banquiers. On a voulu les arrêter à Calais, mais ils ont représenté les lettres du roi dont ils étaient chargés, ils ont donné leur parole de se présenter toutes fois et quand, ils ont donc passé.

19 *novembre.* — Le roi est à Choisy et la reine à Versailles, ce sera jeudi que la cour sera rassemblée à Versailles, mais ce ne sera pas pour longtemps. Ayant encore dix jours jusqu'à l'avent, on aura quelque nouveau voyage. Le goût des voyages augmente au roi au lieu de diminuer, les approches de l'hiver n'y font rien. Pendant l'avent, Sa Majesté sera exacte aux sermons des dimanches; la semaine prochaine, elle ira à Crécy pour voir quelques travaux qu'on y a faits; ce voyage ne sera que d'un jour; de là, la Muette, Choisy encore, etc.

Un homme qui arrive de la cour dit que mon frère a l'air d'un premier ministre, s'il ne l'est déjà *in petto :* il est suivi de la foule et des plus huppés courtisans, l'affluence et le cortége l'annoncent partout; M. de Puisieux au contraire marche seul et baisse chaque jour en considération.

M. de Saint-Séverin va de plus en plus mal, les médecins se sont trompés dans l'opération qu'ils lui ont fait faire, le mal est ailleurs et au fond même de l'estomac; on va donc lui faire une nouvelle opération.

20 *novembre.* — Il est grand bruit par toute l'Europe que la Corse va passer à l'infant D. Philippe et

que par là il deviendra roi, tête couronnée comme ses frères. Les Génois protestent assez contre ce bruit; on ne pourrait jamais y faire consentir la populace, elle se révolterait contre ses chefs, et nous allons voir incessamment de grandes protestations dans les gazettes contre ces bruits.

Le roi veut avoir des petits châteaux partout : il en a un nouveau entre Fontainebleau et Bouron[1] où il va faire la cuisine lui-même et souper avec la marquise. Les bruits recommencent cependant que la marquise ne lui tient plus au cœur.

M. Lallemant de Betz, fameux fermier général, étant comme à la tête des fermes, devait être renvoyé, il a foncièrement déplu à M. le contrôleur général[2] et à MM. Pâris, c'est l'un de mes plus proches parents qui l'a soutenu, et cela lui a valu 50 000 écus.

21 *novembre*. — Depuis huit jours, il fait un brouillard universel et très-épais dont il y a peu d'exemple.

La marquise de Pompadour est menacée de la poitrine plus que jamais, elle a été incommodée dans les formes et a eu des faiblesses; cependant il faut toujours marcher pour le roi qui marche tant; on lui faisait prendre le lait pendant les campagnes du roi; il n'y a pas moyen quand le roi est avec elle, il faut

1. C'est ce qu'on appelait *l'Ermitage* ou *l'Hôtel de Pompadour*. Il existe encore aujourd'hui près du bâtiment d'octroi, du côté de la route de Nemours. Après la révolution, il fut donné au prince de Neufchâtel et de Wagram : il appartient en ce moment à M. de Bernis.

2. On voit dans les *Mémoires de Luynes*, t. X, p. 166, qu'il avait fourni un mémoire inexact sur le produit des fermes.

courir, boire et manger. On prépare pour cet hiver de beaux ballets et opéras dans les cabinets, et elle y chantera. Il faut qu'il y ait dans cette beauté des forces inconnues qui la soutiennent fraîche et belle au milieu de tant de fatigue, et avec une poitrine détruite. Autrefois on eût dit que c'était par un sort, un talisman, un anneau constellé.

Le dernier train de chevaux anglais qui est arrivé au roi a essuyé des malheurs; il y a eu un gros temps et plusieurs de ces animaux, gênés dans les bâtiments de transport, qui sont toujours petits, se sont tués, et il n'y en a eu aucun qui n'ait été blessé.

Le gros rhinocéros que nous avons vu l'hiver dernier à la foire Saint-Germain, vient de périr par les mêmes causes avec son maître et plusieurs passagers allant de Rome à Naples par mer, et tout l'argent qu'il avait gagné à son propriétaire est tombé au fond de la mer.

23 *novembre*. — M. Guymont est révoqué de sa place d'envoyé à Gênes d'une façon désagréable, c'est-à-dire comme trop insuffisant, et l'on croit avec cela qu'il va être nommé pour envoyé à Munich à la place de M. Baschi, autre proche parent de la marquise de Pompadour, autre impôt sur l'État, et qui va être ambassadeur en Portugal.

Voici une aventure dont les coupables mériteraient châtiment, mais ne l'auront pas. M. de Bercy, maître des requêtes, voudrait depuis longtemps avoir la survivance de la place d'intendant des finances de son beau-frère M. de Baudry. Comme il a peu de réputation et travaille peu, on la lui refuse, et le contôleur général la destine à quelque autre. M. de Bercy a of-

fert 50 000 écus au duc de la Vallière s'il lui obtenait cette grâce ; ce courtier eélèbre a eu le bon de Mme de Pompadour pour l'obtenir; M. de Bercy s'en est vanté, le contrôleur général en a demandé explication au roi qui n'en savait encore rien. Sa Majesté a mandé le Sr de Bercy qui a avoué honteusement, mais franchement l'affaire; le roi a mandé M. de la Vallière qui l'a nié, mais heureusement il y avait preuve par écrit dans des lettres de Broncau notaire qui avait eu la grosse somme consignée chez lui.

Si M. de la Vallière n'est pas envoyé en exil, si M. de Bercy n'est pas expulsé de ses places, comme de rapporteur des maréchaux de France (ce juge du point d'honneur, à quoi ceci ne s'accorde guère), les mœurs sont perdues et la majesté du trône blessée, car ceci s'appelle *vendre le roi.*

28 *novembre.* — On me mande de Paris que M. de Saint-Séverin a reçu les sacrements, et va très-mal. *Requiescat in pace!* Il n'y a qu'une voix pour dire que plût à Dieu qu'il n'eût jamais paru sur notre scène.

MM. de Richelieu et de Bellisle se donnent de grands mouvements pour être du conseil à la place qui va vaquer.

Le roi va à Crécy lundi 2 décembre pour revenir à Versailles mercredi 4.

On ne parle que de voyages pour l'année prochaine, le roi mènera avec lui le Dauphin et commencera par le voyage de Provence. La dépense est grande en voyages de ce règne-ci, jamais on n'a tant dépensé pour la personne du prince sur ce que les Anglais dénomment Liste civile. C'est un goût décidé que ce

changement local, nous lui devons peut-être la santé du roi.

29 *novembre*. — M. de Champeaux, notre résident à Genève, m'écrivant sur le mariage de l'infante Antoinette avec le duc de Savoie, me dit que cette cour n'en sera que plus ennemie de la nôtre, qu'elle a le cœur tout anglais, qu'elle ne se servira de sa bonne intelligence avec la cour de Madrid que pour nous y mettre mal si elle peut; mais je plains cette cour si ses intérêts sont conduits aujourd'hui par des maximes si méchantes et si fausses.

L'hôtel de ville, qui a aujourd'hui l'administration de l'Opéra, vient de dépenser 50 000 livres à un mauvais opéra qu'on nomme *Zoroastre*[1]. Le prévôt des marchands Bernage, jette le mouchoir à celles des actrices de l'Opéra qui lui plaisent; il vient de prendre la demoiselle Lany : son médecin dit que cela[2] est bon contre les coliques venteuses dont il est suffoqué. Il a plus de soixante ans, il est de plus fort goutteux, mais c'est un homme d'esprit et de mérite.

Il y a eu grand tumulte aux premières représentations des comédiens italiens à leur retour à Fontainebleau, le public aimait beaucoup la demoiselle de Chantilly[3], on l'a arrêtée à la demande du maréchal de

1. Paroles de Cahusac, musique de Rameau, représenté le 5 décembre 1749.

2. C'est-à-dire *l'ânis*, mauvais jeu de mots qui se retrouve dans une chanson du temps.

3. C'est le nom qu'on donnait à Mme Favart. Elle faisait partie, ainsi que son mari, de la troupe qui avait suivi le maréchal de Saxe en Belgique. Celui-ci, abusant de sa position et des embarras

Saxe qu'elle a refusé pour amant. La demoiselle Craoline la hait par envie de ses succès, c'est celle-ci qui a encore contribué à sa disgrâce; le parterre a donc fait tapage horrible pour qu'on lui rendît la Chantilly.

30 *novembre*. — L'ordre a été donné à la fois d'arrêter tous les mendiants dans le royaume, les maréchaussées agissent dans les campagnes pour cette œuvre, tandis qu'on en fait autant à Paris où l'on est sûr qu'ils ne reflueront pas, se trouvant pris de tous côtés. On les met d'abord en prison, d'où on les renvoie chez eux et on les oblige à travailler.

2 *décembre*. — L'intendance de Lyon est donnée à M. Rossignol; celle d'Auvergne à M. de Moras.

Milord Tyrconnel est nommé envoyé extraordinaire près du roi de Prusse, c'est un sournois assez fin. Le roi de Prusse ne lui communiquera rien quand il le connaîtra.

Grande querelle entre la duchesse de Lauraguais et le C. de Lorges; celui-ci a obtenu un intérêt dans les sous-fermes, pendant que la duchesse en demandait pour ses protégés : *Inde iræ!*

Le C. de Saint-Séverin se meurt et est devenu

de fortune de Favart, poursuivait de ses galanteries la jeune femme, qui résistait de son mieux. Arrêtée vers le 8 octobre 1749 à Lunéville, elle fut transférée successivement aux couvents des Grands-Andelys et d'Angers, puis exilée à Issoudun, où sa mère la rejoignit au commencement de 1750. Le maréchal mourut à la fin de cette année, sans avoir réussi dans ses odieuses persécutions; c'est du moins ce que cherche à établir, contre l'opinion généralement reçue, M. Arthur Dinaux, dans un article des *Archives du Nord*, 1855, p. 80 et suiv.

furieux; tout le monde est sorti de sa chambre, excepté sa femme, il veut tout tuer : la main de Dieu accable cette famille pour l'infidélité dont ce ministre nous a servi pour la paix; cependant le roi vient d'accorder une pension de 10 000 livres à sa future veuve Mme de Saint-Séverin et à sa fille jusqu'à ce qu'elle soit mariée.

Le sieur Buffon, auteur de l'*Histoire naturelle*, a la tête tournée du chagrin que lui donne le succès de son livre; les dévots sont furieux et veulent le faire brûler par la main du bourreau : véritablement il contredit la Genèse en tout.

On ne doute pas que M. Lallemant de Betz ne tombe bientôt en disgrâce : on va lui ôter le portefeuille des fermes générales, et tout conduit à le donner au sieur de la Borde, fermier général et cousin de la marquise. Il est vrai qu'il est intelligent aux affaires, surtout de commerce.

3 *décembre*. — Le maréchal de Bellisle a fait une grande cacade : il a appris que M. de Saint-Séverin était à l'extrémité et sans ressources; il a voulu venir à la cour, mais sa sœur, Mme de la Vieuville, venait de mourir de la petite vérole chez lui, à Bizy; il était passé dans une autre aile du château, il l'a écrit ainsi à la cour, pour n'être point obligé de faire quarantaine; on lui a permis d'y venir; mais, mieux conseillé, il est resté à Paris, parce qu'il aurait répondu de toute maladie de cette espèce qui eût attaqué des têtes respectables. Oh! vanité de l'insatiable ambition!

Je n'entends parler que des misères de la cour pour

la finance ; chacun court après les sous-fermes; nous avons de nos seigneurs qui couchent pour ainsi dire chez les deux distributeurs apparents de ces grâces, MM. Doüé et Farantine, deux sous-fermiers chargés par M. de Machault de cette heureuse liste. M. le Dauphin a eu des huitièmes d'intérêts à distribuer dans sa main, Mesdames en ont de même, M. le duc de Chartres en prétend, M. le prince de Conti fait rage de ce qu'il n'a pas même grâce; le contrôleur général nie qu'il se mêle de cette distribution : il se vante d'avoir refusé de ces intérêts à deux jeunes gens qu'il a mariés, car il est grand marieur.

M. de Machault mène la partie avec bon sens, sécheresse, froideur, hauteur et toute apparence d'une grande indifférence pour le peuple et pour la justice. L'on voit à tous les traits qu'il frappe les conseils qu'il prend, que je sais être ceux de mon frère, ouvrage de montre qui présentera beaucoup de revenus au roi, abondance d'argent au trésor royal; mais l'État sera par là un sépulcre blanchi, faiblesse et pourriture au dedans; car comment un État pense-t-il se soutenir sans la justice, qui est l'âme de tout. Ce ministre travaille peu et ne va qu'à grands coups de faux, comme les élagueurs d'allées; il méprise également le peuple et les financiers, mais il prend conseil de quelques-uns des plus durs. On supprime quantité de petites charges; on les fait rembourser par ceux qui sont intéressés à leur suppression : ainsi vient-on de faire pour les contrôleurs des guerres par les commissaires, des prévôtés royales par les baillis et sénéchaux, des secrétaires du roi des petits colléges par les autres secrétaires du roi, etc. Par là, l'on diminue le nombre

des exempts ; mais en vérité, ce sont là gouttes d'eau dans la mer. C'est mon frère qui dicte tout cela au ministre des finances qu'il a posté et qui dépend de lui. Les provinces n'en seront que plus misérables de ces petites opérations.

4 *décembre.* — J'apprends de nouvelles intrigues dans le ministère. Le duc de Richelieu a de grandes vues : il vise sérieusement à être premier ministre ; il s'en croit toute la capacité, et, s'il veut aujourd'hui être placé au rang des ministres du conseil d'État, ce n'est qu'un échelon qu'il envisage comme devant incessamment le conduire au suprême degré où a monté son oncle le cardinal et qu'il croit devoir attraper infailliblement, si une fois il fait entendre sa voix rauque et hautaine dans le conseil suprême. Il a tout le ton qu'il faut avec le roi pour décider et faire décider; il en impose, il crie, il a des vues et de l'élévation, beaucoup de courage dans le cœur et dans l'esprit; il a du bonheur dans ce qu'il entreprend. On prétend qu'il n'a pas de prudence et qu'il serait trop hasardeux ; mais, quand on est au timon des affaires générales, voyant le pour et le contre des entreprises, je suis sûr qu'un homme d'esprit devient prudent, comme un extravagant dans un phaéton.

7 *décembre.* — J'ai été à la cour et j'ai vu, tant à Versailles qu'à Paris, plusieurs courtisans. Voici ce que j'en ai ramassé.

Le maréchal duc de Richelieu, malgré ses prétentions à devenir premier ministre, se discrédite près du roi comme à la cour et donne beaucoup à dire contre

lui ; on le représente pour étourdi, précipité, hautain, d'une grande imprudence et partant nullement propre au ministère. Il dit partout qu'il va en Languedoc où à Richelieu pour une année, qu'il est trop las de la cour pour en approcher sitôt ; l'on dit à cela que qui quitte la partie a perdu ; cependant je crois qu'il sera absent au moins trois mois.

Mon frère m'a dit qu'aujourd'hui le ministre attaqué était lui, que le ministre chéri et favori était M. de Machault, que les financiers étaient aujourd'hui fort déprimés et fort méprisés, et que la faveur de la marquise de Pompadour ne les avait point protégés ; que, bien loin de cela, véritablement elle avait eu peu de part aux grâces de finance, soit pour ses parents, soit pour ses protégés.

Le ministère, conduit par mon frère, se fait un plaisir de la contrecarrer. M. de Machault peut-il avoir d'autre soutien que lui ? ils jouent le brouillé ensemble et se dictent l'un à l'autre chacun une conduite ostensible qui met l'un après l'autre chacun en grande faveur auprès du roi au détriment de la marquise, laquelle est toujours renvoyée au district des amusements ; bientôt elle ne sera plus que le petit hussard ou le petit prédicateur qui amusèrent l'enfance du roi.

La marquise se montre profonde et discrète : elle fait, elle dit ce qu'elle veut sans beaucoup d'esprit, elle persévère dans ses haines et dans ses affections, elle fait bon visage à ceux qu'elle doit ménager, comme M. de Richelieu, M. de Machault et mon frère ; mais que sait-on de ce qu'elle dit contre eux dès qu'elle est seule avec le roi ? L'on m'a assuré

qu'elle ne se conduisait pour la cour que par les conseils de mon frère, celui-ci m'a dit le contraire, et que quand ils étaient ensemble, elle n'avait plus rien à lui dire et que lui n'avait garde de lui faire aucune ouverture dont elle pouvait faire mauvais usage auprès du roi.

Mon frère m'a dit : « Hélas ! nous ne travaillons plus guère ; il faut prendre trop de choses sur soi, et rien ne me fâche davantage : ainsi la dissipation fait abréger le travail chaque jour, et ce qu'on en dit dans le public est vrai. »

Il convient que sa santé va très-mal : il a une jambe sujette à anchylose ; par sa dernière attaque de goutte, il a le pied tourné et cette jambe maigrit ; il a des indigestions sans savoir pourquoi, le corps s'use à force de s'enfermer et de travailler tard, de plus, il ne peut se retenir sur la gourmandise.

La cour paraît odieuse, méprisable, en fait de tourment et d'injustice à tous ceux qui y sont. M. Rouillé m'a dit qu'il s'y tuait à la vie qu'il mène. On s'y haït, on s'y excède, on me trouve heureux où je suis.

Le roi prend grand goût pour la société de famille avec ses filles et le Dauphin, on croit que cela le mène à congédier la maîtresse au prochain jubilé.

8 *décembre*. — On fait une nouvelle ménagerie à Trianon, mais une ménagerie d'utilité apparente plus que de curiosité, une grande laiterie, beaucoup de poules, quantité de belles vaches qu'on tire de Hollande, et la marquise de Pompadour, inventive pour les amusements du prince, ne sait plus à quoi l'amu-

ser, évoque toutes ces inutilités qui peuvent le distraire de sa mélancolie.

J'apprends que le maréchal de Richelieu est tout à fait coulé à fond ; il va en Languedoc et de là à Richelieu pour un an, dit-on, avec un décri universel sur la prudence et la sagesse, mais au contraire taxé de légèreté et de grande étourderie.

Il y a quelques jours que le contrôleur général alla à l'hôtel des fermes pour une publication des sous-fermes ; il passa au milieu des huit premiers fermiers généraux, qui le saluèrent le front presque en terre : il ne les regarda pas, ne leur fit pas un signe de tête, alla prendre sa place et donna ses ordres.

La duchesse de Chartres est déclarée grosse de deux mois. M. le duc de Chartres continue à dissiper ses biens et ne paye personne ; à la tête de cette maison ne sont que des gens fins et doubles, qui ménagent à merveille la chèvre et le chou, et ne s'acquittent point de leurs véritables devoirs. Le duc de Chartres est entouré de misérables godelureaux qui le portent à toutes les dépenses de libertinage ; on le fait courir toutes les nuits de boucans en boucans, de petites maisons de courtisanes, de vin et de débauche, puis la chasse, des courses à Villers-Cotterets et à d'autres campagnes ; il ne se couche jamais que le matin, il dort peu et s'échauffe le sang. La duchesse a toujours le même amant avec beaucoup d'autres, elle s'est trouvée grosse ; on a engagé son époux à couvrir cette œuvre de quelques nuits avec elle pour se croire l'auteur d'un ouvrage déjà complet.

9 *décembre*. — Un homme en grande place à la

cour m'a dit, hier au soir, que chaque jour elle se déformait davantage, et que la considération des premiers courtisans n'approchait pas aujourd'hui de celle de la seconde et troisième classe du temps de Louis XIV.

Il m'a appris des détails sur le peu de travail du roi dont mon frère me parlait avant-hier. Il dit que, pendant Fontainebleau, Sa Majesté ne lui a donné que quatre fois à travailler, à raison d'une demi-heure par séance, sur quoi même a été pris le travail pour la place publique et l'hôtel de ville nouveau. Il dit que, voyant cette fois dans le portefeuille de mon frère une nouvelle carte de Corse, il se jeta dessus, qu'il l'examina et que voilà tout ce qu'il fit du travail.

Le contrôleur général travaille toujours les dimanches à l'heure ordinaire, mais le travail est plus court; M. de Saint-Florentin qui est chargé de toutes les affaires de la cour et des provinces, n'a pu travailler que deux fois pendant Fontainebleau.

Et depuis cela les ministres n'ont pu avoir leurs heures, quelque chose qu'ils aient dit, tant le roi hait aujourd'hui les portefeuilles et s'adonne à une dissipation continuelle, en quoi l'on soupçonne quelque affectation, sans pouvoir dire où elle va précisément. Cela prépare-t-il à un premier ministre? Arriverait-t-il que la marquise voyant que les ministres et les portefeuilles lui sont contraires, leur jouerait ce tour-là par son crédit?

Pour M. de Puisieux, rien n'est plus singulier que son travail avec le roi, à ce que m'a dit le même personnage; comme il n'a point de détails de province, cela abrège l'objet, il a ses entrées familières et monte dans les cabinets quatre à cinq fois par jour, il tire le

roi en particulier dans une croisée et lui dit quelles lettres il vient de recevoir, il prend un ordre et voilà tout, mais il y a plus de dix-huit mois qu'il n'a eu un seul travail de portefeuille à table avec un tabouret, ce qui est fort extraordinaire avec un ministère si important.

L'autre jour, le maréchal de Saxe arriva de Chambord à Versailles en douze heures, et apporta au roi des pièces de gibier qui devaient lui faire plaisir; le roi les reçut; il comptait d'être prié à souper dans les cabinets et s'était présenté dans cette vue à cette heure-là, mais on ne lui dit mot et le roi monta en haut. Mme de Pompadour lui demanda par trois fois pourquoi le maréchal de Saxe n'était pas là, et à la troisième, le roi lui répondit : « Vous voyez bien qu'il n'y est pas, » ce qui marque certainement qu'il n'est plus en faveur. Après cela, on comprend aisément que le courtisan ne le suit plus; il se promène seul dans les galeries, et personne ne l'accompagne.

10 *décembre*. — La goutte a repris à mon frère et la goutte est toujours dangereuse, elle s'attache à sa poitrine ou à son estomac, il est à craindre que ses indigestions fréquentes ne viennent de cette humeur sur l'estomac.

Le maréchal de Richelieu est outré contre l'ancien évêque de Mirepoix qui lui a refusé une abbaye pour sa sœur l'abbesse du Trésor[1], avec la qualification que cette religieuse était une p..... Le cardinal de

1. Marie-Gabrielle-Elisabeth du Plessis, nommée en 1724 abbesse du Trésor, diocèse de Rouen.

Tencin le confirme dans cette haine, espérant que par un crédit supérieur et de favori comme par celui de M. de Richelieu et de Mme de Pompadour, il aura la feuille des bénéfices après la mort du Mirepoix.

On prétend que cet évêque a des conférences avec le roi plus longues qu'à l'ordinaire, quoique Sa Majesté refuse aujourd'hui plus de temps à ses ministres, comme je l'ai dit. Le dernier vendredi où il travailla, il n'en sortit point de distribution de bénéfices, encore que ce prélat resta une heure et demie avec le monarque, d'où on infère qu'il s'agit de dévotion. On a remarqué encore qu'à la messe le roi ne regarde plus la marquise qui se met toujours à la travée proche de sa tribune et qui n'ôte pas la vue de dessus le roi. Quelqu'un observa bien dernièrement cette circonstance contre l'ordinaire depuis que le roi a de semblables affections dans le cœur.

11 *décembre*. — On dit de trois filles de condition qui ont épousé trois financiers, ces trois turlupinades : Que Mme de Béthune a reçu la pomme d'or de Pâris ; Mlle de la Tour-du-Pin a bien dit son oraison de Saint-Julien ; et Mlle de Rochechouart a épousé M. de Chenonceaux pour Dupin.

M. de Saint-Contest, que j'ai vu hier, ne compte partir pour la Haye qu'à la fin de cet hiver, il tâtonne encore sur les principes, il étudie à force les papiers du dépôt touchant les négociations de la France avec la Hollande, il hésite à savoir si on eut tort ou raison de faire avec la Hollande le traité de neutralité de 1733. Il veut avoir tout lu avant que de rien prononcer, dit-il. Voilà mon robin ; j'ai peur qu'avec

beaucoup d'étude on ne fasse moins bien par là que par l'esprit plus naturel et plus élevé.

Le fameux M. Pulteney[1] est retiré à Paris, pour toujours à ce que l'on croit, il cherche à y louer un grand hôtel, c'est un homme de beaucoup d'esprit. On ne sait pas précisément quelle est la cause de cette retraite.

12 *décembre.* — Voilà que l'on retire de Fontevrault les deux dames de France, et toutes ces princesses vont habiter Versailles, pour y profiter de la bonne éducation et des grands exemples qu'on y voit. Ainsi Versailles va être augmenté de femelles; tant en chef qu'en suite, rien ne ressemblera plus à un sérail. Les mœurs n'y sont point trop mauvaises, on n'y voit point les désordres de l'amour, j'en conviens; cette faculté si aimable et si naturelle a passé en habitude ordinaire, se cache cependant et ne cause plus de mauvais effets à la cour. Mais le grand article, c'est la dépense, ce que coûte cette cour, bon Dieu! et sa dépense s'accroît chaque jour. Les bâtiments portent la désolation dans le royaume et le ruineront.

13 *décembre.* — On ne parle plus à la cour que de bâtiments, de théâtres et de tout ce qui chagrine le public.

1. William Pulteney, l'un des chefs de l'opposition contre Walpole. Après la chute de ce ministère, il fut nommé comte de Bath, et, malgré un essai pour former un ministère en 1746, après la chute de Pelham, « à partir de ce moment, dit Chesterfield, il s'effaça dans la pairie et daus l'insignifiance politique. »

Le grand théâtre à Versailles va se reprendre et se finir à l'aile neuve du château où l'on a construit sur ce dessein l'appartement de Mme la princesse de Conti. Pourquoi, dit-on, en construisait-on un si cher au manége, puis un nouveau manége, puis un nouveau petit théâtre des cabinets? Que de folles entreprises où le roi s'engage, depuis qu'il a pris l'oncle de sa maîtresse pour directeur de ses bâtiments!

Le Sr de Vandières frère de la marquise, et, reçu en survivance de M. de Tournehem, part enfin samedi pour son grand voyage d'Italie, où il doit aller se former le goût pour nous faire faire de belles choses en France, mais ce voyage doit coûter fort cher à l'État, On lui donne des historiographes des bâtiments, des conseils, des gouverneurs, des dessinateurs; enfin ne verra-t-on que folie sur folie, et rien de salutaire aux peuples?

14 *décembre.* — On se lâche trop contre le gouvernement, et avec trop de hauteur en pleine table devant nombre de valets, en grand cercle, etc. Excepté les lieux publics et sujets à la police, les gens de la cour dénigrent tout haut le gouvernement et le prince; ce malheur va en augmentant, et certes il y a sujet, mais au fond moins encore qu'on ne le pense, le mal présent étant toujours le plus à charge.

A force de crier sur la grande misère des provinces, on a obtenu qu'on ôtât cette année, dit-on, quatre millions sur les tailles, mais d'une façon insensible; sur les menues impositions, comme l'ustensile et les fourrages, les provinces les plus affligées, comme l'Auvergne, ont eu quelques diminutions, mais les autres

gémissent et augmentent leur débet, le royaume se dépeuple, et l'on ne fait rien pour le repeupler.

Le plus grand des défauts de notre gouvernement, est la dépense de la cour et du trône; on n'y voit aucun retranchement, aucune économie, pas la moindre tentative sur cela, bâtiments menés comme nous disions hier, on ne refuse personne de ceux qui demandent à leurs appartements de Versailles quelque ajustement, glaces, boiseries, cheminées, etc., la quantité ridicule de nouveaux domiciles que se fait le roi pour lui et pour sa maîtresse; chaque mois voit éclore sur cela quelque nouveau projet, et malheureusement il n'existe plus d'autres amusements pour Louis XV.

On ne parle de nouveau que de terres et de grands domaines donnés dans la famille de Mme de Pompadour : on vient de donner Marigny à M. Poisson son père, en lui rabattant 9 000 l. de ses pensions qui sont de 15 000 l. par an[1]. On a acheté aussi une belle terre pour le frère de la comtesse d'Estrades. On va bâtir un théâtre à Trianon dans les goulottes, etc.

On dit que le roi demanda l'autre jour à M. de Machault quel était celui qu'il croyait le plus digne de lui succéder pour les finances, s'il passait jamais à d'autres occupations, il répondit que c'était M. Trudaine, l'un des intendants des finances. Or, on assure à présent que M. de Machault sera fait chancelier de France,

1. Marigny, terre située près de Saint-Lo (Manche). Achetée alors par le roi aux chirurgiens de Saint-Côme, à qui M. de la Peyronie l'avait donnée, elle fut, au mois d'octobre 1754, érigée en marquisat en faveur de M. de Vandières qui en prit le nom.

quand M. d'Aguesseau laissera cette grande dignité vacante.

15 *décembre.* — L'on prétend qu'il y a un grand projet tout accepté, tout muri par le contrôleur général pour réduire les intérêts de l'argent à 4 pour 100 qu'il est. Cela sera digne d'éloge, pourvu que cela soit aussi vaste, aussi bien digéré qu'on le dit, et non forcé; mais quels misérables acteurs d'opération un peu grande, un peu favorable au public, que ceux qui doivent le produire ! ainsi, je ne puis leur croire de succès que quand il s'agira de tyrannie. Enfin le roi est très-content et de plus en plus de son contrôleur général, il trouve qu'il ne se sert que de bons conseils.

Les sous-fermes seront augmentées d'un million; cependant un habile fermier général m'a dit depuis que les fermes générales ont été augmentées de neuf millions, que les sous-fermes n'étaient pas augmentables de 50 000 fr. seulement, sinon qu'on n'en serait plus payé.

17 *décembre.* — La province d'Auvergne est dans un plus mauvais état que les autres provinces du royaume. Le pays est cependant bon et bien habité, mais, par la mauvaise habitude d'abuser en France de ce qui est bon, on lui a demandé trop de tailles, et de là vient qu'il succombe. L'année dernière et celle-ci, les récoltes de blé ont manqué, on en a demandé au contrôleur général, on lui a montré la conséquence dont il était que de si gros villages et si peuplés ne manquassent pas d'aliments, qu'autrement les habitants se retireraient ailleurs, enfin on a obtenu

quelques sommes sur les récoltes générales pour faire venir des blés de loin, car tous les environs, tous les pays chauds de la France ont manqué de blé ces deux années-ci. L'on prétend aussi qu'on a accordé quelque diminution sur les tailles de cette province; c'est du moins la seule dont j'ai entendu dire qu'il y ait diminution, quoiqu'on prétende à la cour qu'il y ait en cette année quatre millions de moins demandés sur les tailles.

Il est vrai que le contrôleur général tient bon pour faire payer le vingtième en nature par le clergé ainsi que par les pays d'États. Il y a déjà obtenu, par ses menaces, des déclarations des clergés d'Artois et de Franche-Comté, ainsi que plusieurs provinces d'États. Pour le clergé général de France, il fait la plus belle défense qu'on ait encore vue, et il ne se prête seulement pas à accorder un don gratuit pour tenir lieu du vingtième, disant qu'il s'est épuisé pour la guerre, et que même, depuis la paix, il a accordé seize millions de don gratuit extraordinaire, ce qui a ruiné tous les bénéfices, qu'il est temps aujourd'hui de se reposer et de payer soi-même ses dettes, au lieu de fournir au roi de nouvelles sommes pour rembourser les siennes, le fisc ayant moins besoin de cette prévoyance qne le clergé lui-même; que d'ailleurs il est sans exemple que le clergé ait payé des impôts en nature. Les agents du clergé, l'abbé Nicolaï surtout, sont d'une fermeté extraordinaire, et l'on verra beau jeu à la prochaine assemblée au mois de mai prochain. L'ancien évêque de Mirepoix prêche le roi continuellement pour le clergé et contre le contrôleur général.

19 *décembre*. — On a pendu avant-hier un abbé qui fabriquait de faux billets de loterie[1]. Il avait 10 000 liv. de rentes en bénéfices, allait en bonne compagnie et dinait souvent chez M. de Montmartel. Avec lui ont été pendus son valet et l'imprimeur des effigies seulement.

Les gazettes parlent d'un vol avec assassinat des plus affreux. Une grande dame de Flandre allant de Ruremonde à son château avec grande suite, des voleurs l'attendaient dans un bois et ont assassiné tout le cortége; trois d'entre eux se sont mis dans le carrosse avec la dame et lui ont dit que sa vie dépendait de son silence; ils ont revêtu l'habit des gens tués et ont été ainsi à ce château, où ils ont obligé la dame à leur donner ses clefs et à indiquer où étaient les effets précieux; ils ont assommé tous les domestiques du château et ont ensuite levé les ponts, puis ayant fait leur main, ils ont égorgé la pauvre princesse. Le prince Charles, gouverneur des Pays-Bas, a mis jusqu'à quatre mille hommes en campagne pour découvrir les auteurs de cet horrible complot : on ne les découvrira que par les effets volés.

On n'a jamais tant volé qu'en Angleterre, ni par plus de bandes. M. Horace Walpole a été volé et blessé près de Londres[2], un autre seigneur a mis les voleurs en fuite.

Nos ministres se piquent aujourd'hui d'une grande émulation de retranchement dans les dépenses de leur département à chacun, et, comme cela n'est pas mené en chef ni par principes, ce ne sera, comme on dit,

1. L'abbé de Fleurs. Voy. ci-après, p. 99.

2. A Hyde-Park. Il a lui-même donné des détails sur cette attaque dans une lettre à Horace Mann, du 17 novembre 1749.

que ménages de bouts de chandelles, où l'on fait de petites économies d'un côté pour se permettre de grandes et indiscrètes dépenses de l'autre; ce sera l'imitation du feu cardinal de Fleury, qui a conduit ainsi le royaume. Chaque ministre cherche à plaire au roi de cette manière, et, comme Sa Majesté se rend de plus en plus inaccessible au travail avec ses ministres, il faut de ces aiguillons pour en être écouté avec bonté, et on les cherche. M. de Puisieux montre la lésine et le retranchement en tout ce qu'il peut pour les affaires étrangères. Il vient de diminuer la résidence de France à Hambourg d'une moitié ou d'un tiers; Duverney, consul à Lisbonne, chargé aujourd'hui de nos affaires, en attendant le nouvel ambassadeur, n'a pas un sou d'appointement pour cela.

20 *décembre*. — Le contrôleur général a hier fini l'adjudication des sous-fermes à dix-huit cent mille livres d'augmentation, ce qui va entièrement au profit du roi, suivant la convention qu'il a faite avec les fermiers généraux à qui il n'a garanti que le taux de l'ancien bail, mais le surplus d'augmentation réservé au roi.

Ainsi voilà le roi plus riche encore de cette somme, ce qui, avec les neuf millions d'augmentation des fermes, le rend plus riche en revenus de onze millions. A tout cela il n'y a qu'un cri, le roi payera donc bien, car quantité de payements ne laissent pas que d'être retardés, les rentes sur la ville le sont de trois mois de plus qu'elles n'étaient pendant la guerre, et quantité de parties dans la Maison du roi, comme les équipages de chasse et plusieurs officiers. Justement ce

sont ceux qui se répandent le plus dans le bas public, comme étant le moins en faveur, et c'est ce qui sème la plus mauvaise opinion de l'économie et de la justice du gouvernement dans le public.

L'affaire de la Comédie française qu'on voulait établir à Londres[1] fait l'occupation de tout le monde à Londres, le peuple crie dans les rues : *Point de comédie française, point d'amusements d'une nation ennemie!* et, sur cela, tout ce qui avait l'air français était insulté de tout le monde. Voilà certes une nation bien peu corrigée de cette inimitié que l'on disait tant devoir cesser par la paix. Les faiseurs de gazettes et de postillons ont terriblement écrit sur cela : les manifestations du bas peuple, témoignent toujours le sentiment grossier et non dissimulé d'une nation.

21 *décembre*. — Mme Lebreton, jeune et belle veuve, que M. le comte Charolais convoitait tant et avec tant de brutalité, a épousé M. de Mouchy. Le nom de celui-ci a joué un grand rôle pendant la régence, rôle de p..... et de m..... Elle[2] voit son fils pauvre et laid, elle prétend qu'il rétablisse ses affaires par la beauté de sa femme, et c'est un morceau, dit-on, que

1. On voit dans la lettre d'Horace Walpole, citée plus haut, que le nouveau Théâtre français avait alors donné deux représentations, et que les jeunes gens à la mode, qui s'étaient déclarés les champions de la troupe française, l'avaient emporté. Mais la populace était très-hostile à nos acteurs, et lord Trentham, pour les avoir soutenus, vit échouer sa réélection à Westminster. *Walpole's Correspondence*, t. I, p. 185.

2. Il s'agit évidemment de la mère du jeune duc de Mouchy, qui avait été dame d'honneur de la duchesse de Berry, et qui s'était remariée à M. de Céberet

l'on destine au roi lui-même, qui est las de la marquise de Pompadonr.

Les fermiers, sous-fermiers, receveurs généraux et tous autres financiers, ont l'oreille basse pour tout ce qu'on leur tire : cela non-seulement les ruine, mais les humilie. Leurs grands airs, leurs belles maisons, ont choqué le roi lui-même qui, allant à Compiègne et passant sur le rempart, admira cinq à six nouveaux palais que construisent ces messieurs. M. de Villemont qui vient de mourir a laissé ses enfants pourvus de sept millions de biens. L'on a observé que les fermiers généraux ne rendaient plus de visites, à l'exemple de M. le chancelier et des ministres.

Il y a grand applaudissement dans Paris à cette déroute de financiers, et le contrôleur général Machault en est béni. Il faut savoir que la robe et la finance ont depuis longtemps grande antipathie ensemble, que ce sont comme deux meutes qui chassent volontiers l'une contre l'autre, la robe, sortie pour la plupart de la finance à Paris, se croit beaucoup, et en veut à la finance par orgueil injuste et par mépris ingrat à son origine.

Les sous-fermes sont tournées de façon que les sous-fermiers ne pourront jamais gagner que 15 pour 100 et que, passé cela, on y comptera au roi du profit de clerc à maître ; cela ira ainsi une couple d'années pour être ensuite adjugé à forfait, ainsi que plusieurs parties viennent de l'être.

Le contrôleur général a toujours dit qu'autant qu'on lui avait demandé avec ardeur d'être sous-fermier, autant on lui demanderait désormais de n'y pas être, tant il allait rendre leur condition médiocre.

L'on ne fera que deux caisses pour les sous-fermes, l'une pour les domaines, l'autre pour les aides, et l'on balancera dans ces caisses les profits de l'une et de l'autre.

M. de Machault veut absolument que le clergé paye le vingtième en nature, tout ce qu'on veut bien faire en sa faveur, c'est de lui donner permission de s'imposer lui-même, de nommer ses commis, ses receveurs et de faire les rôles, mais la finance y aura certainement des contrôleurs, car c'est par là qu'on prétend connaître les véritables revenus de chaque bénéfice, ce qu'on n'avait pu savoir jusqu'à présent.

M. Boutin qui est à la tête des recettes générales m'a expliqué hier quelle remise considérable le roi a fait cette année sur les tailles. Ce qu'on appelle la grosse taille n'a été à la vérité diminué que de dix-huit cent mille livres, mais on n'a imposé que 120 000 liv. pour l'habillement des milices, on avait encore imposé en 1749 la moitié de l'ustensile et on l'ôte pour 1750. On réduit l'imposition pour les fourrages; à tout cela mon frère s'est prêté de bonne grâce et a été au-devant de l'économie demandée; de sorte que la diminution en total va, dit-il, à sept millions, ce qui est considérable.

22 *décembre*. — L'abbé de Fleurs, qui vient d'être pendu en Grève ces jours-ci, était d'une aussi belle figure qu'on puisse être à trente-deux ans; il ne pouvait pas se résoudre à mourir, il a refusé tout secours spirituel, il s'agrippait à l'échelle, il fichait ses jambes dans les échelons de façon qu'on ne pouvait l'amener; il s'écriait : Quoi! on pendra un homme comme moi!

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

eh quoi! on ne peut racheter sa grâce avec de l'argent! On l'a pendu aux flambeaux pour diminuer de quelque chose la honte de sa famille; son père est un honnête homme demeurant en Franche-Comté où il fait la banque et est correspondant de M. de Montmartel. Celui-ci a fait l'impossible pour obtenir sa grâce, et le roi a résisté à cette demande à cause de l'exemple. Cet abbé aurait dû être informé plus tôt pour éviter qu'il ne tombât dans cette fin malheureuse, il avait déjà contrefait la signature de son frère et avait mis sur la place pour 50 000 liv. de ces lettres de change qu'il avait fallu payer. Le jeu, le libertinage l'avaient jeté dans cette avarice; on le ramena à Besançon où il contrefit le dévot, il fit même le missionnaire et finit sa mission par dire à quantité de domestiques qu'il voulait pourvoir à leurs besoins, et que, s'ils avaient quelque épargne, il le leur ferait valoir à un bon denier dans la banque de son père; ainsi leur escroqua-t-il une bonne somme avec laquelle il revint à Paris. Il commença par vouloir empoisonner un abbé de La Haye de qui il tenait un bénéfice à charge de pension: il le pria à déjeuner chez lui, et cet abbé a été très-mal du poison qu'il lui donna. Il se mit ensuite à faire de faux billets de loterie dont il a mis sur la place pour quatre à cinq mille livres: il avait le plus grand talent pour contrefaire les signatures.

L'archevêque de Paris a de nouvelles affaires pour l'hôpital général, ne finissant rien pour remettre en place les anciens administrateurs; les administrateurs provisionnels ont voulu se faire obéir avec trop d'autorité des prêtres qui desservent l'hôpital, ceux-ci ont résisté à ces intrus, l'archevêque les a mandés et me-

nacés, ils ont tous quitté à la fois et il faut chercher de nouveaux desservants, qui se déshonorent par là aux yeux de leurs confrères.

Le bruit est grand parmi le peuple, qu'on enlève tous les garçons que l'on trouve les soirs tenant des filles par dessus le bras, qu'on les envoie promptement se marier à Saint-Sulpice, puis qu'on les mène peupler l'île de Tabago en Amérique, et que c'est M. Beurrier (ils nomment ainsi M. Berryer, lieutenant de police), qui conduit ainsi les choses avec cette dureté.

Il est vrai que l'on enlève les mendiants vagabonds et gens sans aveu avec une grande vivacité aujourd'hui; si cela dure, on pourra voyager sans craindre les mendiants et les voleurs. La maréchaussée travaille beaucoup, on met ces gens-là en prison, de là on les conduit chez eux de maréchaussée en maréchaussée; il leur est défendu d'en sortir, la première fois sous peine des galères, et la seconde sous peine de mort.

M. Le Nain intendant de Languedoc est hors d'affaire, commence à sortir, et doit partir le 17 janvier pour aller tenir les États de Languedoc qui sont retardés à cause de lui, ainsi que le départ de M. de Richelieu. Celui-ci ne demande pas mieux que ces retardements espérant d'attraper le temps de la mort de M. de Saint-Séverin, pour être nommé ministre d'Etat à sa place.

J'apprends cependant qu'il y a grand éloignement de lui pour cette place, que le roi l'aime à la vérité comme courtisan et comme fort attaché à lui, mais, pour les affaires de conseil, on le trouve étourdi, léger et inconsidéré.

On croit encore moins que le maréchal de Bellisle parvienne à cette place, le roi haïssant la petite intrigue de cour qu'il pratique par les valets et par tout ce qu'il peut. En tout, les ministres font grand obstacle à ces deux vues.

On croit que je pourrai plutôt y parvenir qu'eux : la marquise de Pompadour ne me croit plus de ses ennemis, comme elle l'a cru, et est revenue, dit-on, sur mon compte par ce qu'il en a été dit entre *** et elle. On convient aujourd'hui que j'ai été sacrifié à l'Espagne par de très-fausses vues que Mme Infante avait inspiré contre moi par lettres à l'instigation du maréchal de Noailles, mais on a bien vu depuis, que M. de Puisieux avait encore bien plus mal fait que moi pour l'Espagne.

L'on sait à présent la cause de l'exil de Milady comtesse de Lismore. M. de Maurepas ne voulut pas dire le vrai sur les auteurs des chansons abominables contre le roi qui se répandirent peu après la capture du prince Edouard ; haïssant comme il haïssait M. et Mme de Lismore, il donna cette dernière comme auteur ou comme complice de toutes ces satires, mais, peu après la disgrâce de M. de Maurepas, son innocence a été reconnue, et le roi en a été si persuadé que Sa Majesté a consenti à tout rapprochement de Paris qu'on lui a demandé pour cette dame.

On m'a dit, sous le dernier secret, que les affaires du prince Édouard allaient à merveille pour lui en Angleterre, qu'il s'est conduit jusques ici par des très-bons conseils ; qu'il a commencé par se montrer brouillé avec éclat avec la France, puis avec la cour de Rome, par quitter les conseils de tous les Jacobites

d'ici comme Grœme, Lally, O'gherty et autres; qu'il avait de même quitté les Tories, et qu'il avait aujourd'hui pour lui tous les Whigs mécontents de la cour, que ces gens-là étaient les plus riches et qu'on le voyait bien par les grosses sommes remises qu'ils lui faisaient. On a su par les meilleurs banquiers à Paris, que, depuis un an, il lui avait été fait pour plus de quatre millions de remises, qu'il n'avait pas touché un sou de France, que sa maison était payée exactement à Avignon, sa table toujours bien tenue, et ses gens habillés de neuf; que ces grosses remises étaient sans doute pour débuter à Londres et pour y avoir des armes prêtes.

Ce parti qui est pour lui à Londres et dans le reste de l'Angleterre peut éclater tout-à-coup : les meilleures têtes et les plus riches bourgs d'Angleterre, sont pour lui, tels que Milord Chesterfield et même Milord Sandwich, tout comblé qu'il est des faveurs de Hanovre. On croit que M. Pulteney ou Milord Bath n'est venu résider en France que pour travailler mieux ici à ses intérêts et être le chef du parti. Cette révolution peut s'opérer subitement à l'heure où l'on s'y attendra le moins. Les Anglais sont profondément mécontents de l'avarice du Hanovrien et d'avoir un roi qui ait des États en Allemagne, qui les implique mal à propos dans des guerres et dans des protections d'Allemagne, par les seuls intérêts de Hanovre.

Le prince Édouard déteste le cardinal de Tencin et dit qu'il n'a connu d'honnête homme dans le ministère de France que ***. Il ne hait point Milord Lismore; celui-ci vient d'aller à Rome malgré l'hiver et sa goutte, pour donner de sages conseils et empê-

cher les sottises qui se passeraient entre le père et le fils. On ignore absolument où est le prince Édouard, depuis qu'il a paru à Venise ; on doute qu'il soit en Lorraine près de Mme de Talmond, comme quantité de gens l'ont cru; il n'est pas impossible qu'il soit caché à Londres, sous la très-sûre garde des riches Whigs mécontents. Mais ce qui presserait cependant serait de le marier, hasardant sa tête autant qu'on fait. S'il réussit, ce sera un grand homme; s'il échoue ce ne sera qu'un brave et malheureux Stuart.

24 *décembre*. — On a enfin établi en Bretagne le vingtième par fait et par autorité. La noblesse a résisté jusqu'à présent à cette levée, il y a eu cet automne une assemblée extraordinaire des États, où M. le contrôleur général a poussé à bout la province; l'évêque de Rennes y a fait merveilles pour les intérêts du fisc. Il avait persuadé le clergé et le tiers état de donner au roi le même abonnement pour le vingtième que pour le dixième, qui est de dix-huit cent mille livres, et la noblesse y avait enfin consenti; mais non, Mrs de la finance ont persisté à vouloir la levée du vingtième en nature. La noblesse a toujours résisté, la cour a envoyé des lettres de jussion, et, le refus continuant, les gens du roi ont imposé le vingtième en Bretagne comme dans toutes les provinces de pays d'élection, ce qui est positivement contraire au contrat passé entre la province et le roi lorsqu'elle s'est donnée à la couronne, quoique Anne de Bretagne n'eût point d'enfants, et ce qui avait été jusques ici sans exemple.

Le mariage du duc de Savoie a été déclaré avant-

hier à la cour, avec l'Infante Antonia. Le roi d'Espagne l'a enfin déclaré au roi par une lettre où il lui demande passage par la France pour que cette Infante aille à Turin, ce qui a été accordé comme l'on juge.

On assure que nous sommes mal avec la cour d'Espagne et que l'on ne cherche qu'à nous y chagriner pour le commerce. Un de nos marchands ayant contrevenu à la défense de faire entrer des modes, des galons et des broderies de France en Espagne, on l'a surpris en fraude, on lui a fait son procès, et il a été pendu suivant la nouvelle loi qui porte *peine de mort*, ce qu'on n'avait cru jusques ici que comminatoire. Notre cour a eu beau intercéder et supplier, ce marchand appartenant aux meilleurs commerçants de Paris; il a été exécuté avec grande rigueur. Au reste, que voulons-nous principalement de la cour d'Espagne, qu'elle résiste au commerce des Anglais? elle y résiste, voilà le principal objet rempli.

25 *décembre*. — J'ai vu M. Le Nain avec son bras droit de moins, il part dans peu de jours pour aller tenir les Etats de Languedoc. Quoiqu'il ne soit rien moins que guéri, il affecte un zèle et un courage extraordinaire pour le service du roi, voulant hasarder sa vie pour le servir; il s'agit de faire passer l'imposition en nature du vingtième que le contrôleur général croit ne pouvoir réussir que sous ses yeux et par son moyen, et l'intendant de Languedoc est très-flatté qu'on le croie si bon faiseur.

Mon frère a la goutte plus que ci-devant, il a voulu aller au conseil dimanche, et en revenant il a eu un long évanouissement; sa goutte se promène et n'est

point fixée, voilà un étrange et fâcheux mal. Il n'y aurait qu'un grand régime et le lait pris pour toute nourriture, qui pourrait adoucir ce mal. Les mécontents à son sujet commencent à se montrer. On dit que le roi ayant appris que M. d'Ecqueville[1] venait de mourir à sa terre, de la goutte remontée dans la poitrine, avait chargé quelqu'un d'aller dire à mon frère qu'il prît garde à lui et qu'il lui en était réservé autant, discours un peu dur chez les autres hommes qui le tiendraient, mais qu'il faut considérer chez le roi comme différent, sa manière étant de parler de la mort volontiers; enfin il marque son amitié par ces sortes de propos.

26 *decembre*. — M. le prince de Condé a la petite vérole, il a été saigné du pied pour prévenir le dépôt dans la tête; s'il en arrivait faute, ce serait un grand malheur que d'avoir à marier un prince aussi extravagant que M. le comte de Charolais et de tirer race d'une si mauvaise tête : quelle malheureuse épouse voudrait être la sienne?

M. de Saint-Séverin a été très-mal ces jours-ci, mais était un peu mieux hier; il s'éteint comme une chandelle et passera tout d'un coup : ainsi périssent jeunes les méchantes gens. Le maréchal de Richelieu espère sa place et cherche les prétextes qu'il faut pour retarder son départ pour le Languedoc; on a différé la tenue des États de cette province au 19 janvier, sous prétexte d'y attendre l'arrivée de M. Le Nain, intendant de la même province.

1. Capitaine du vautrait.

Il paraît un long mémoire du clergé de France, pour ne point être imposé au vingtième, où l'on expose que, depuis 1701, le clergé a fourni au roi pour ses guerres deux cent cinquante millions, de sorte qu'étant fort obéré il est juste qu'il songe présentement à les payer autant que celles de l'état séculier et civil.

27 *décembre*. — M. le prince de Condé était plus mal hier de sa petite vérole ; ce jeune prince est persuadé qu'il en mourra. Ayant été voir le roi le matin du jour où il tomba malade de cette maladie, il venait de prendre le deuil de son grand-père le duc de Hesse Rottenbourg. Le roi lui parla de son habit noir, il dit: C'est l'habit de mon enterrement, car je mourrai bientôt. Son gouverneur a trop pris sur lui de le faire transporter de Versailles à Paris dès qu'on se douta que c'était la petite vérole. Pour M. le comte de Charolais, il est resté à Chantilly, craignant beaucoup cette maladie. On remarque encore pour mauvaise cause que ce jeune prince a le sang fort échauffé des bals de nuit qu'il a donnés cet hiver et où il a veillé plus qu'il ne devait, qu'il est très-roux, et que ceux de ce poil ont le cuir plus dur que les autres. Il faut espérer qu'il s'en tirera; s'il en meurt, on peut dire que la Maison royale va en dépérissant de plus en plus : il n'y a plus que des têtes uniques par chaque branche, et elles ne provignent point ou dépérissent.

La Corse reste toujours soumise, moyennant nos bataillons français qui y résident, et le commandant français, M. de Cursay; mais on n'y voit pas la moindre apparence de soumission aux Génois ses maîtres, c'est

ce qui fait assurer à tout le monde que cette île va être adjointe au petit domaine de l'Infant D. Philippe, dont je doute, puisque cela ferait nécessairement un grand trouble dans toute l'Europe.

28 *décembre*. — Le voyage du Roi à Choisy est remis à huitaine, la marquise de Pompadour garde la chambre; on assure qu'elle est grosse.

Mon frère garde le lit pour la goutte, et ne viendra à Paris de huit jours. Il se tue de travail pour l'espionnage de Paris que le roi a fort à cœur, il s'agit de savoir tout ce qu'on dit, tout ce qu'on fait. Quel malheureux travail, l'espionnage par les postes et par les traîtres de Paris! Avec cela, on ne parle que de sa gourmandise qui le tue, qu'il boit de grandes lampées de vin, et qu'étant blasé sur le manger, il ne veut plus que des sauces de très-haut goût qui achèvent de lui ruiner le tempérament; il reste au lit à travailler et à ne voir personne de ceux qui ont à lui parler.

Un officier qu'on ne connaît pas, voyant M. le comte de Béranger sortir de son carrosse pour entrer à l'Opéra par le cul-de-sac, l'a apostrophé d'un grand soufflet; le reconnaissant, il lui a dit qu'il l'avait pris pour M. Dangé, fermier général[1] qui est presque aussi gros que lui et il a ajouté qu'il était maître de le tuer, qu'il ne se défendrait seulement pas. Béranger dont la réputation est faite lui a pardonné, et, sur ce que le garde voulait arrêter cet homme-là, il lui a donné son carrosse pour le remener chez lui. Béranger a été

1. Probablement le père de la première femme du marquis de Paulmy. Voy. la note t. IV, p. 102.

publier dans tout l'Opéra cette aventure, dont le dit sieur Dangé est fort en peine. On croit qu'il s'agit de g.... enlevée.

29 *décembre*. — Le marquis d'Éguilles[1], aujourd'hui président à mortier au parlement de Provence, a été employé par moi auprès du prince Édouard tant qu'il a été en Écosse ; il fut fait prisonnier à la journée de Culloden et dix-huit mois en prison, craignant à tous moments d'être pendu ; enfin, délivré par échange que le roi de Prusse voulut bien faire de lui avec des prisonniers autrichiens, il revint en France par la Hollande. En arrivant ici, son père voulut le délivrer de pareils dangers et le fit président à son parlement ; il revint à Paris, on lui offrit la députation de ce parlement pour une affaire de conséquence en cour. M. de Puisieux l'empêcha de l'accepter, voulant, dit-il, l'employer incessamment, ce qui n'eut pas lieu; il se plaint beaucoup de la cour. Jusque-là, il s'était contenté de se faire écrire à ma porte une seule fois et ne voulait pas me voir, mais il me recherche aujourd'hui et vient me conter bien des choses, anecdotes arrivées depuis ma retraite forcée des affaires. Voici les principales choses qu'il m'a dites.

Le maréchal de Noailles est aujourd'hui extrêmement brouillé avec M. de Puisieux.

L'abbé de La Ville se plaint hautement de tout ce qui se fait dans le ministère qui m'a remplacé, et prescrit de venir à moi et de s'y attacher sans dire pourquoi.

1. Boyer d'Eguilles ou d'Aguilles, suivant les *Tablettes de Thémis*. Voy. la note t. V, p. 278.

Peu avant les préliminaires de mai 1748, le roi était résolu à une nouvelle tentative sur l'Angleterre par le prince Édouard, le conseil n'y voyant plus que cela d'expédient pour avoir la paix, car on la refusait de tous côtés et surtout en Angleterre. On n'en dut la première espérance qu'au discrédit arrivé aux souscriptions pour deux cent mille livres sterling remises à la Toussaint, puis à l'investissement de Maëstricht. On tomba donc tout-à-coup d'une recherche affectueuse du prince Édouard, pour ce besoin de lui, à le renvoyer subitement hors de France. Il se plaignit de ce qu'on ne l'avait pas averti avant l'éclat des préliminaires de la paix, pour qu'il eût le temps de s'échapper de France avant qu'on l'en chassât. M. d'Éguilles dit qu'il avertit M. de Puisieux que cela ne se passerait pas sans une grande scène, et on le traita d'extravagant.

M. de Puisieux prit ensuite une aversion horrible contre le prince Édouard, et Mme de Puisieux encore davantage : tout ce qui ne témoignait pas contre lui leur déplaisait et avait leur haine et leur décri public sans ménagement.

Le prince a marqué souvent à M. d'Éguilles ses sentiments de mépris et de mésestime contre le ministère de France, et il disait souvent qu'il n'y avait vu que moi d'honnête homme à qui il se fiât totalement. Cependant, ne me connaissant pas encore, il s'imagina que je voulais le tromper et faire languir cette affaire, lorsque je voulais qu'on se contentât de son établissement dans la seule Écosse, en séparant pour quelque temps les deux royaumes. Il croyait qu'on voulait traîner l'affaire en longueur pour pousser nos conquêtes plus loin et ne point terminer promptement son

intronisation; mais ne fallait-il pas cela plutôt que rien? Le prince Édouard fut très-fâché de ma disgrâce et ne s'en cacha pas si bien qu'il ne l'ait témoigné à plusieurs.

Il savait combien M. de Maurepas le trompait, mais celui de nos ministres à qui il croyait plus de duplicité et qui avait le plus empêché ses succès était mon frère : il le trouvait tout à fait jésuite, et ses affabilités cachaient, disait-il, plus de cruauté.

La cause anecdote du parti qu'a pris le duc d'York son frère de se faire cardinal a été ceci : il faut savoir que, huit jours avant que nous ayons renonçé à l'embarquement de Boulogne à la fin de 1745, il se trouva une nuit obscure : la meilleure partie de nos vaisseaux pouvaient passer, le duc d'York et M. de Richelieu à la tête. Les vaisseaux anglais étaient loin; il y avait bien quelque risque : on tint conseil de guerre; deux chefs seulement dont était M. Barch, dirent qu'il y avait du danger et que l'on commencerait par couler à fond le navire du duc d'York; le reste et la plus grande partie des conseillers fut pour saisir ce moment; le duc d'York fut d'avis de ne point passer, et l'affaire manqua comme on sait. Le prince Édouard, un jour à Paris, interrogea son frère sur cette circonstance et s'emporta contre lui jusqu'à l'appeler poltron, avec beaucoup de mépris et d'infamie. De là le duc s'en alla chez lui en pleurant et résolu à ne se jamais trouver sous l'empire si dur de son aîné; il confia ses peines au cardinal de Tencin qui lui conseilla de se faire cardinal pour n'avoir jamais rien à démêler avec un tel frère aîné qui le traiterait comme le dernier de ses sujets s'il régnait jamais.

C'est de cela encore que le prince Édouard hait tel-

lement le cardinal de Tencin, mais il le haïssait dès auparavant. Ce cardinal est resté fermement attaché au Prétendant le roi Jacques, et n'y a jamais varié ; ainsi il mit encore en ceci le sort de son ami, ce père méprisé de son fils. Soit naturellement, soit exprès, le prince Édouard a une haine inexprimable pour tout le clergé et particulièrement pour les jésuites dont le cardinal de Tencin est grand ami. Il a rayé le nom de son père du nombre des santés qu'il boit à table avec ses amis; cette haine et ces sentiments le rendent on ne saurait davantage anti-catholique; sa passion de régner et de se venger l'ont rendu tout anglican, et M. d'Eguilles ne doute pas qu'il ne soit déjà protestant dans le cœur et qu'il ne se donne pour tel (prêt à se montrer publiquement) avec les Anglais de son parti.

D'Éguilles m'a parlé de divers incidents dans l'expédition dont il fut témoin. Il fut frappé de quelques signes de catholicité que donnait le prince Édouard, menues pratiques religieuses prises à Rome, comme quelques signes de croix que nous ne pratiquons pas seulement en France. Il l'en reprit, et il fut exaucé par de là son attente, tant ce prince a à cœur de secouer toute éducation catholique!

Il fut avec le prince Édouard à son expédition d'Angleterre, où ils marchèrent avec quatre à cinq mille hommes jusques à Derby, à trente lieues (de nos lieues) de Londres, mais il fallut rebrousser chemin parce qu'il fut trahi par Milord comte de Murray, son principal général[1]. Je lui ai dit que le roi avait toujours ob-

1. Sur cette accusation qui paraît mal fondée, voy. lord Mahon, *History of England*, t. III, p. 317.

servé qu'il n'avait pas en Angleterre le parti qu'on disait, et que tant s'en fallait, puisque personne ne s'était déclaré pour lui dans cette course, et qu'on avait dit qu'elle ressemblait à ces courses de faux-sauniers que nous voyons quelquefois en France, lesquels traversent nos provinces, intimidant les maréchaussées. Il répond qu'il y avait une grosse armée de milice qui marchait devant eux et qui désarmait jusqu'au moindre des habitants, de sorte que manquant d'armes, personne ne pouvait l'aider.

La marquise de Pompadour va avoir l'appartement de Mme la comtesse de Toulouse au-dessous de celui du roi et que l'on va faire accommoder à la moderne. C'est celui qu'avait autrefois Mme de Montespan, maîtresse du feu roi. De là grand mécontentement de la famille royale contre cette maîtresse : Mesdames de France, les deux aînées, espéraient de l'avoir, comme j'ai dit, et de profiter des visites du roi l'après souper des jours de grand concert, en attendant que le souper de la marquise fût fini, comme en profitait Mme la comtesse de Toulouse. Voilà, de cette affaire-là, le retour des deux dames cadettes de France qui restent à Fontevrault fort reculé, ce qui fait fort haïr la marquise. On ne parle que des gros présents que lui fait le roi. Le beau diamant de feu Son Altesse Royale Mme la duchesse d'Orléans vient de lui être donné pour ses étrennes ; il est de plus de 80 000 l.

Le roi donne une terre à son frère proche de Marigny, terre achetée pour M. Poisson, son père.

De plus, le contrôleur général vient de payer les dettes de la dite marquise montant six à sept cent mille livres.

M. de Vandières est parti pour Rome avec un architecte, des dessinateurs et l'historiographe des bâtiments[1]. Il doit tenir une grande table à Rome et vivre très-splendidement; il a ordre de prendre des dessins des plus beaux théâtres d'Italie pour les apporter en France où l'on en construira de pareils.

Le roi doit se tenir à Trianon tout cet été tant qu'on bâtira à Versailles, et personne n'y pourra venir s'il n'est mandé tout exprès, même les ministres, ce qui déplaira et déplait d'avance aux sujets du roi.

31 *decembre*. — Un pauvre curé de Touraine m'écrit qu'il croyait la paix faite, mais qu'il voit bien le contraire, ayant été augmenté cette année de 75 l. aux décimes. Tout ce qu'on fait contre le clergé par la finance n'est pas prudent et jette le mécontentement profondément dans l'esprit des peuples. Le roi est bon, il sentira enfin l'inhumanité de conduite de son ministère.

Le bruit est grand que Mme la marquise de Pompadour va avoir toujours avec elle deux gardes du corps, comme avait Mme de Montespan. Que diront la reine et la famille royale?

1750.

2 *janvier*. — On prépare tout pour les voyages du roi de l'année prochaine, les uns disent que ce sera à Lyon, Dauphiné et Provence, d'autres en Bretagne, puis Aunis et Bordeaux, mais il est certain qu'il pas-

1. L'abbé Leblanc, dont il a été question ci-dessus, p. 16.

sera à Chambord et qu'il y séjournera. On y prépare des fêtes, des salles de comédie et de bal. On assure que ce sera pour ce printemps, que Mesdames vont aller à Fontevrault chercher leurs deux sœurs cadettes et qu'elles viendront trouver le roi à Chambord. L'on sait que plusieurs selliers travaillent à force à faire de nouvelles berlines de campagne pour ces voyages du roi, des berlines d'une commodité infinie, qui porteront beaucoup de choses, mais qui seront très-lourdes à traîner. L'inspecteur des postes va partout s'informer des chevaux qu'il y a à chaque relai et disposer ce qu'il doit y en avoir, comme si ces voyages devaient être incessamment. L'on dit à cela : ces provinces seront charmées de voir leur roi ; d'autres que le roi y trouvera bien de la misère, que cela coûtera beaucoup et au roi et aux peuples, et que les nouveaux impôts continués prépareront le mécontentement, surtout le mal qu'on veut faire au clergé par le vingtième et de nouveaux dons gratuits.

D'un autre côté, on assure, que l'année prochaine, les tailles vont être diminuées de onze millions. Ce qu'il y a de sûr, c'est que nous autres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous disons que le roi va travailler pour nous, en nous donnant de grands sujets de médailles par l'exercice de ces vertus pacifiques et prévoyantes.

3 *janvier*. — Nous avons toujours trois ministres écloppés, ce qui n'empêche pas les conseils d'État où celui qui veut lit le portefeuille des affaires étrangères. Mon frère a la goutte perpétuelle et s'affaiblit ; M. de Puisieux a la fièvre et mal à la poitrine avec le

sang corrompu. M. de Saint-Séverin ne peut revenir de l'état extrême où il est.

Le cardinal de Tencin est brouillé irrémissiblement avec mon frère, et le maréchal de Noailles avec M. de Puisieux.

4 janvier. — Mon frère a dit à quelqu'un qui souhaite que je rentre au conseil après la mort de M. de Saint-Séverin, *prenez garde à M. le prince de Conti, il y a bonne part.* Sur cela, on tient conseil, on brode, on se pique de connaître mon frère plus à fond qu'il ne le croit, et peut-être, dans cette pénétration, fille de la méfiance, va-t-on plus loin qu'on ne doit. Il est, dit-on, bien sûr de son coup, dès qu'il parle ainsi : quel autre soutien que lui à ce prince du sang près du roi? la marquise et sa faction le détestent, le public le méprise et le mésestime, ce n'est qu'un pédant enfariné de quelques connaissances politiques nullement digérées, c'est un homme sans principes de justice, un esprit faux, un cœur injuste : il en a donné mille traits, et d'ailleurs rien de plus dangereux que de placer un prince du sang dans le ministère. C'est une maladie d'État : l'histoire en fournit maint exemple. Tous les autres ministres y trouveraient grands dangers, devant être contrecarrés par lui sur toutes choses. Le secrétaire d'État des affaires étrangères doit renoncer à la besogne, si ce prince entre dans le conseil : on n'osera lui cacher rien, ou quel tapage! Ensuite que de gens s'attacheront à lui à la cour parmi la noblesse, les grands et les petits! que de choses il promettra dont il tiendra quelques-unes, quel crédit doublé de hauteur près des ministres dans leurs départements res-

pectifs, d'ailleurs quelle zizanie, quelle jalousie parmi les princes du sang! Celui-ci est, dit-on, le dernier d'eux, pourquoi le préférer? M. le comte de Clermont surtout a sujet d'être jaloux, quoiqu'il soit sage, ayant peu montré cette jalousie jusqu'à cette heure : pourquoi avoir préféré M. le prince de Conti en tout, pourquoi lui avoir confié des commandements d'armée considérables, et à lui quelques siéges seulement?

On ne parle que de cette petite fille qui a paru à Saint-Etienne du Mont comme tombée des nues[1] et ignorant de tout, que l'on croit sortir d'entre les mains d'un voleur nommé Lagrange. Bien des gens croient que c'est une imposture, et que cette petite drôlesse a voulu avoir une pension. On lui a voulu donner une idée de Dieu, elle s'est trouvée persane, manichénne; elle adorait, dit-elle, le Dieu qui a fait le soleil, mais pour celui qni a fait la nuit, elle ne peut le souffrir, dit-elle.

Un faux dévôt qui faisait des charités dans les paroisses a disparu, et a emmené avec lui sept pauvres enfants qu'il prenait chez les pauvres, parmi les plus jolis enfants, pour les faire élever par des dames riches et charitables.

5 *janvier*. — Il y a toujours grand tapage à Versailles, sur l'appartement donné à la marquise de Pompadour, au préjudice de Mesdames aînées : elles mettent en mouvement la reine et tout ce qu'elles peuvent

1. C'était une intrigante, nommée Lemire, qui prétendait avoir été séquestrée depuis son enfance, et qui, conduite chez les sœurs de charité de la paroisse, se joua pendant huit jours de la crédulité publique. Voy. le *Journal de Barbier*, t. IV, p. 407.

de force pour l'emporter. Tout cela déplaît au roi qui est doux, et n'est bon à rien qu'à le tourmenter et à le fâcher contre des personnes qu'il aime et qu'il voudrait voir contentes.

Le marquis de Mirepoix est déclaré revenir d'Angleterre ici, et Milord d'Albemarle retourner incessamment en Angleterre. Celui-ci a aussi mal réussi à notre cour que l'autre a bien réussi en Angleterre. D'Albemarle n'a vu que sa maîtresse, une courtisane qu'il entretenait nommée Lolotte[1]. M. de Grimberghe assure que M. de Mirepoix suivra au printemps le roi Georges à Hanovre, puis, de là, il reviendra à Paris ; cependant l'on assure que nous n'en sommes pas brouillés davantage de cour à cour, mais qu'il suffira d'y entretenir des chargés d'affaire comme sera ici le colonel York.

On parle beaucoup à Versailles du trop de dépense de mon neveu de Voyer[2] lequel vient d'acheter la maison de campagne de Mme de Waldner, à Asnières, 60 à 70 000 l., ce qui l'engagera dans une dépense extraordinaire; il y mettra ses beaux tableaux. Cette grande dépense suppose ou du dérangement dans les affaires, ce qui marque un mauvais esprit de conduite, ou des tripotages d'intérêt par les bureaux, ce qui est encore pire.

6 *janvier*. — Mme la duchesse de Boufflers ayant écrit à Voltaire pour le prier de ne se pas tant presser de faire jouer son *Électre* à la Comédie, et d'attendre

1. Voy. t. V, p. 420.

2. Marc-René, marquis de Voyer, fils aîné du ministre de la guerre. Il avait alors la direction des haras.

que la tragédie d'*Aristomène* allât encore quelques représentations pour son auteur, Voltaire lui a répondu seulement : « Électre ne s'écrit point par un H, madame » ; car elle l'avait ortographié ainsi : réponse impertinente.

Il est grand bruit d'un almanach historique de cette année, imprimé à Paris avec approbation et privilége, porte le frontispice. Il est dit sur la Maison Stuart que la couronne d'Angleterre lui appartient de droit et que jamais ce royaume ne sera heureux que gouverné par les Stuarts. L'abbé Sallier en paraît l'approbateur ; je lui en ai parlé, il nie d'avoir jamais vu cet almanach et espère de faire pendre le libraire imprimeur. Outre son intérêt, celui d'Angleterre (avec qui cela nous commet) poussera encore à une punition exemplaire.

Un particulier a trouvé un procédé pour dorer l'argent de façon qu'en le cassant on le trouve aussi dure en dedans qu'en dehors. Il a le secret d'amollir ces deux métaux de façon qu'il les pétrit ensemble comme la pâte. Voilà de quoi épargner l'or ; tout ce qui diminue le luxe réjouit les bons citoyens.

7 *janvier*. — La petite fille qui a fait tant de bruit est démasquée et a tout avoué ; elle a été reconnue par une autre pauvre fille qui a dit qu'elle l'avait vue au catéchisme de sa paroisse : elle se nomme Jeanneton et est la fille d'un artisan, elle voulait tirer une pension de M. le duc d'Orléans. On l'a renfermée à l'hôpital pour avoir trompé la justice, et l'on croit qu'elle sera marquée à l'épaule.

Le Prétendant et son fils, le cardinal d'York, ont pensé être enlevés par des corsaires barbaresques,

qui en auraient fait un beau présent à l'Angleterre pour se raccommoder avec elle, mais leurs valets ont suffi pour mettre en fuite ces pirates.

8 *janvier*. — J'ai dîné avec un lord anglais qui a été longtemps de la chambre basse, il se nomme Milord Chetyn; il a été longtemps du parti opposé à la cour, ayant Milord Pulteney à leur tête comme orateur, mais, celui-ci s'étant absenté, son parti se dissipa et il retrouve comme opposés à lui ceux qui étaient ci-devant ses sectateurs. Peu après, le Pulteney fut fait lord, et, depuis cela, il ne se montre plus dans les affaires; il est en France ainsi que le lord Chetyn pour jusques à la fin du parlement actuel.

Le roi Georges d'Angleterre doit aller peu après Pâques à Hanovre, et certes il fera grand plaisir de s'absenter à tous ceux qui lui sont opposés; en voici quantité en France qui retourneront chez eux à la mi-février.

Si on se livre aux conjectures, l'on voit grande apparence à une nombreuse et forte conjuration pour le prince Édouard pour le mettre sur le trône d'Angleterre, et tous ces mylords qui sont à Paris n'y sont venus que pour cela; ce lord m'a dit qu'ils étaient actuellement plus de soixante. J'ai vu aussi hier Milord Malmesbury, qui est un jeune homme de beaucoup d'esprit et riche seigneur. Je dois dîner un de ces jours avec M. Pulteney, autrement lord Bath. La dame chez qui je dînais est du parti Stuart, et paraît en grande amitié avec ces seigneurs anglais, ce qui est encore un grand indice de ma conjecture.

J'ai poussé ces messieurs-là jusqu'à quelque impa-

tience pour conjecturer où ils penchent, et je suis sûr de l'avoir démêlé. Milord Chetyn s'est retiré et a pris congé sur les derniers propos qui me l'ont suffisamment démasqué. Mme de Carignan a donné hier un bal à plusieurs Anglais des deux sexes. Elle se lie avec eux, ainsi que son ami M. Chauvelin.

Mon frère a paru hier à son audience du Louvre, où il y avait plus de quatre cents carrosses et plus de cinq mille personnes qui s'empressaient de se montrer et de lui parler : cela ressemblait à une cérémonie de la couronne. Il avait comme amassé cette audience d'autres audiences accumulées depuis un mois, puisqu'il n'avait vu personne à Versailles ni à Paris depuis ce temps-là. Il se montrait accablé et excessivement fatigué, il a paru fort changé de sa goutte et ne pouvant se soutenir sur ses jambes plus que sur la tête, la tête bonne cependant et répondant à tout.

9 *janvier*. — La grossesse de madame la Dauphine se soutient toujours et tout la confirme. M. le Dauphin est toujours décontenancé, et malheureusement devient dévot. Il ne sait que devenir, il s'enferme une couple d'heures par jour avec son abbé de Saint-Cyr[1] qui a le cœur aussi mal fait que l'esprit.

10 *janvier*. — J'ai vu la cour moi-même ce matin : le roi est enrhumé aussi bien que moi; on a contremandé la chasse à la prière de Madame. Que de temps perdu dans une journée à laquelle se présenteraient

1. Odet de Vaux de Giry, abbé de Saint-Cyr, sous-précepteur du Dauphin, membre de l'Académie française.

tant d'occupations, pourvu qu'on voulût y penser! Que d'enfantillages! que de caresses sans objets et sans affection! Deux choses seulement occupant aujourd'hui l'application royale, l'espionnage des lettres qu'on ouvre à la poste, et l'espionnage de Paris, voilà ce qui donne aujourd'hui à mon frère un si grand air de faveur.

J'ai trouvé à la cour plus de hauteur et de bassesse que jamais. Beaucoup de parures, les grâces au dehors, la stupidité au-dedans.

De tout le ministère, c'est le cardinal de Tencin qui m'a paru le plus gai et le plus gras, mais on le dit plus petit que jamais.

Il s'est tenu hier un conseil de dépêches qui a duré jusques à dix heures du soir.

On y a parlé principalement du canal ou réservoir que propose le sieur Mansard, architecte, et qui a été accepté après qu'on aura mieux examiné quelle est la compagnie si bien composée, de gens sages et riches. Ce réservoir commencera au Port-à-l'Anglais et finira au-dessous, empruntant l'eau de la rivière de Seine; il aura cent pieds de large et douze cents de longueur. On y entretiendra tout le poisson d'eau douce qu'il faut à la consommation de Paris et à un certain prix fixé. Bonne invention, pourvu qu'elle soit entre les mains d'honnêtes gens et non de fripons et de monopoleurs, comme ce Mansard en est fort soupçonné.

11 *janvier*. — Quelle malédiction de Dieu est tombée subitement sur le conseil de Louis XV! Les voilà tous, le seul cardinal de Tencin excepté, frappés de la main de Dieu par des maladies différentes mortelles et dé-

tournant de l'assistance au conseil, en attendant leur départ du monde.

Une dame de compagnie de Mesdames de France, que j'ai vue hier, me conta plusieurs particularités de Madame Infante.

Elle n'a point vu de princesse qui eût plus d'envie de jouer un rôle et de devenir habile; elle s'occupe beaucoup et en sérieux, elle s'amusait peu ici aux concerts, ni au cercle de la reine; elle y tirait sa révérence et allait s'enfermer dans son cabinet des trois à quatre heures à écrire, à envoyer chercher les ministres et surtout M. de Puisieux; elle suivait ici le roi comme le plus ardent courtisan; elle avait avec le roi son père des conversations de longueur; elle se pique de l'aimer beaucoup, et l'aime encore davantage, reconnaissant en elle le seul de ses enfants qui montre de l'esprit, quoique les autres puissent en avoir suffisamment, mais sans le montrer.

Aussi elle a gagné beaucoup auprès du roi pendant ce séjour en France. L'affection est montée au point de tout faire pour la rendre plus heureuse et mieux mariée qu'elle ne se trouve aujourd'hui. On m'assure que, si jamais nous avons une guerre, ce sera pour augmenter son établissement en Italie (*Quod Deus avertat!*). Du moins on lui enverra de l'argent en présent et en subside; le roi sait que l'Infant D. Philippe est un mauvais sujet et de nulle capacité; au reste, ce séjour de Madame, à une aussi belle et grande cour que celle-ci, l'aura rendue beaucoup plus malheureuse à la petite où elle est allée résider.

12 *janvier*. — Le gouvernement travaille à former

une compagnie d'assurances générales à l'imitation de celle d'Angleterre, qui sera suffisamment forte pour subsister en temps de guerre et qui empêche par là de recourir aux compagnies étrangères, même ennemies. Je connais quelqu'un qui travaille à l'exécution de ce projet, et, pendant la paix, on assurera contre les naufrages et les corsaires.

On ne parle point du tout à Versailles du retour à la cour des deux dames de France qui sont à Fontevrault; c'est encore un grand mystère.

14 *janvier*. — Il y a eu hier un grand incendie dans la rue des Lombards; trois caves d'épiciers furent entièrement consumées, ce qui ruine une famille; les magistrats y ont remédié promptement.

M. le prévôt des marchands m'a dit qu'on en était encore aux estimations de l'hôtel de Conti, dont le terrain seul allait à plus de douze cent mille livres, suivant le tarif de la valeur des toises à Paris, dont le tableau est au parlement; il y a plus de deux cents toises de terrain dans un quartier aussi précieux; de plus, il y aura les matériaux, ce qui passera deux millions.

Il compte que le reste de cette année s'emploiera aux estimations des maisons, terrains, indemnités et choix de dessins, et qu'on commencera à démolir seulement au commencement de l'hiver prochain.

Ainsi l'on fait tout pour embellir Paris et pour y attirer du monde. Les loyers des maisons deviennent partout d'un prix excessif, preuve de la fréquence et de l'attrait de demeurer à Paris et de quitter les provinces, tandis qu'on devrait renvoyer tous les gens

riches dans les campagnes pour y mettre l'aisance au lieu de la misère.

Il a été question depuis peu d'envoyer M. de Maurepas en exil à Cette en Languedoc, pour aggraver sa disgrâce, sur ce qu'on avait dit qu'il cabalait de nouveau. Mme de Surgères a été à Bourges par résolution subite et sans demander permission. Les ministres ont paré ce coup qui les intéresse. Comme me disait une fois le même M. Maurepas : *Voilà nos profits.*

15 *janvier.* — M. le cardinal de la Rochefoucauld, se chargeant de la présidence de la prochaine assemblée du clergé, a déclaré à Sa Majesté que ce serait à condition qu'il ne rendrait pas compte aux ministres, mais au roi seul, des affaires dont il aurait à avoir décision, et le roi le lui a accordé; ainsi le contrôleur général en a grande mortification. Le cardinal de Soubise a eu aussi querelle avec ce ministre sur les affaires du clergé et lui a répondu vertement. Autre querelle entre l'ancien évêque de Mirepoix et l'abbé de Coriolis nommé par la province ecclésiastique de Paris pour agent du clergé à la prochaine assemblée. M. de Mirepoix déclarant que le roi ne voulait pas qu'il fût agent, l'abbé lui a répondu qu'il donnait ses propres sentiments pour ceux du roi, et il arrive qu'il sera agent.

16 *janvier.* — La grande affaire de l'appartement de Mme la comtesse de Toulouse à donner à la marquise de Pompadour ou à Mesdames n'est pas encore finie et rien n'est déclaré; on hésite sur le trouble que cela apporterait dans la famille royale. Madame dit :

« Que la marquise soit logée en haut ou en bas, le roi mon père n'y ira pas moins; il faut autant qu'il monte pour redescendre que de descendre pour remonter, au lieu que moi, Dame de France; je ne puis loger en haut dans des cabinets. » Sur cela, le roi prudemment hésite et aucun ordre n'est donné. La duchesse de Chartres est devenue tout à coup d'une excessive politesse, afin de regagner à elle les suffrages de la cour et même de la ville, et pour mettre dans son tort son époux qui est tombé dans un grand libertinage. Elle est attentive, parle à tout le monde, veut voir du monde et réside à Paris cet hiver. J'ai été témoin hier de sa politesse. Elle a un fonds d'esprit, surtout de l'imagination, mais le jugement peu perfectionné. Si elle avait le cœur bon, ce serait un miracle, vu la race dont elle sort.

17 *janvier*. — Le ministère, toujours maléficié, donne mauvais aide et mauvais service au gouvernement; pourriture partout, dit-on : M. de Saint-Séverin a le foie pourri, le maréchal de Noailles a le menton pourri, M. de Puisieux a la poitrine pourrie, et mon frère a le pied pourri.

On ne parle que de l'accroissement de la faveur de la marquise, elle seule a pu jamais amuser le Roi, elle vient de jouer son opéra, dont le poète Roy a fait les paroles[1], avec des grâces qu'elle seule a possédées.

Elle vient de faire refuser à M. de Maurepas de pouvoir se rapprocher et de s'établir à Chateauneuf, châ-

1. *Les Fêtes de Thétis*, ballet héroïque en deux actes précédés d'un prologue, représenté le 14 janvier 1750. Voy. le *Théâtre des petits appartements*, t. III.

teau appartenant à M. de Saint-Florentin. Tous ces refus et ces rigueurs roulent sur la marquise, et elle court par là de grands risques. La reine et la famille royale sont plus que jamais contre elle, l'appartement de madame la comtesse de Toulouse est une pierre d'achoppement qui ne se décide et qui ne se décidera pas sitôt.

Le roi aime la Dauphine qui a sa folie depuis qu'on la croit grosse : s'il en croyait son bon cœur, il y passerait ses journées, il y va à tous moments.

18 *janvier*. — La colère de M. le comte de Charolais contre le sieur Ménage et sa famille augmente au lieu de diminuer, tout l'accroît. Ménage s'était retiré à sa terre de la Chapelle, en Brie, M. de Charolais l'y a relancé, et voulait lui faire violence; heureusement un concierge a découvert le complot, et Ménage s'est retiré à Paris caché dans la maison d'un ami; il se dispose à fuir en Hollande. On a demandé à M. de Charolais ce qu'il voulait, il a répondu : *ruiner Ménage et sa famille*. On a décidé de ne point présenter à la cour Mme de Bournelle, sa fille. Elle va aussi se retirer dans une petite maison au Marais, et le roi n'impose pas son autorité contre une telle violence !

On croit que M. de Maurepas donne de loin ses conseils à la reine, à Mesdames et au Dauphin, pour tenir bon contre la favorite, et qu'il souffle la discorde dans la famille royale. On est scandalisé du monde qui y va et des amis qui lui restent, de ce qu'il est gaillard et réjoui. On croit qu'il adresse ses conseils à Mme de Saint-Florentin, favorite de la reine, d'où cela

passe à son mari. Mon frère influe aussi beaucoup sur tout cela.

19 *janvier*. — Un jeune homme de la Rochelle vient d'être mis au For-l'Évêque sur les plaintes de la marquise de Pompadour. Il était chargé à Paris des affaires d'un gros commerçant de la Rochelle, et devait épouser sa fille ; il était dû au négociant de grosses sommes par la France et par l'Angleterre, le jeune homme offrait cent mille écus sur sa chose, à quiconque le ferait payer, on les a offerts à la marquise par un courtier de semblables affaires, et comme cela traînait, le jeune homme a emprunté dessus, en effets, pour briller à Paris. Cela traînait encore plus, il a été à un homme d'Angoulême que je connais, et qui se dit ami de M. Rouillé; il a passé avec lui un contrat par devant notaire, par lequel il lui promettait le cinquième de la chose, si la négociation réussissait par son canal. Il est arrivé que le commerçant de la Rochelle s'est douté que le jeune homme l'escroquait; il a écrit et s'est adressé à la marquise elle-même, pour lui demander des nouvelles de cette affaire. Sur cette lettre portée à M. Berryer, on a arrêté le jeune homme, et l'on a trouvé parmi ses papiers la grosse du contrat dont j'ai parlé, passé avec mon homme d'Angoulême, qui craint aussi d'être arrêté, et qui pourra l'être, ainsi que le notaire qui passe de semblables actes.

20 *janvier*. — Le duc de Richelieu est parti pour son commandement de Languedoc où il prétend devoir résider longtemps, tant là qu'à son château de

Richelieu. Il ne boude pas précisément, mais il n'est pas content de tout ce qu'il a vu et de tout ce qu'il n'a pu empêcher, ni faire faire. Il se contraint peu en discours; il est mécontent surtout de la faveur de mon frère, qu'il prétend augmenter les faiblesses du roi au lieu de les diminuer. Il est assuré que MM. les maréchaux de Bellisle ni de Richelieu ne seront point faits ministres à la première place vacante.

M. de Saint-Séverin prétend en avoir appelé de son état d'extrémité, et être tout à fait de retour à la vie et à la santé. Il a donné avant-hier un grand repas aux étrangers, où il mangea plus que personne. M. de Puisieux y dîna hier, c'étaient deux moribonds qui se régalaient. Il ne cache pas à ses amis qu'il sent affaiblir ses forces; cependant il fait sa cour au Dauphin et à la Dauphine avec un soin extrême; il alla dernièrement à Versailles annoncer à Mme Dufour sa nourrice[1], que son fils avait deux mille francs de pension pour le récompenser de ses légers travaux à Mayence, et il passa deux heures avec elle à chercher à lui plaire.

Mme la comtesse de Mailly, ancienne maîtresse du roi, se meurt d'un abcès qu'elle a fait rentrer en dedans.

On donne quantité de bals à Paris. Le maréchal de Bellisle en doit donner un beau dans son grand hôtel lundi prochain.

21 *janvier*. — L'Académie des belles-lettres s'occupe fort de l'histoire métallique du roi. Hier l'on porta à

1. De la Dauphine, et première femme de chambre.

mon frère le rapport de la compagnie, touchant les nouvelles médailles à proposer au roi pour les frapper comme restituées, c'est-à-dire comme si elles avaient été frappées dans le temps des événements qui y ont donné sujet. On propose trente-cinq médailles nouvelles. Ceci débattu et raisonné avec mon frère, il les a demandées *ad referendum*, disant que le roi y réfléchirait lui-même, et qu'il lui donnerait le mémoire à garder et à y réfléchir pour huit jours.

Nous avons observé, le secrétaire et moi, que les sujets qui intéressaient le ressentiment de ce ministre, il les rejetait sans ménagement, et défendait même qu'on les mît en proposition, de peur que le roi n'allât les accepter, tels que la belle campagne défensive du maréchal de Saxe à la fin de 1744, notre invasion en Bohême, prise de Prague et la belle retraite de Prague, parce qu'il hait les généraux qui ont exécuté ces grands événements.

M. de la Marche, premier président de Bourgogne, prétend aujourd'hui devenir bientôt conseiller d'état par la faveur de mon fils qui est son gendre[1], et pour qui il augure bientôt les plus grandes places dans le ministère. Sur cela, il a pris la résolution de ne point marier son fils unique jusqu'à ce qu'il lui ait fait passer la place de premier président, ce qu'il doit faire quand il sera nommé conseiller d'État. Je lui ai représenté qu'il n'y en avait pas encore d'exemples, que seulement M. le Bret qui était premier président et intendant de Provence, avait été fait con-

1. Le marquis de Paulmy avait épousé en secondes noces Marguerite Fyot de la Marche, fille du premier président au parlement de Bourgogne.

seiller d'État avec peine, la première place de président faisant tout à celle d'intendant pour cette vue, et que M. de la Tour, dans la même place, et étant le plus ancien des intendants du royaume, y était mort à la peine. Il s'est fâché contre moi de cette représentation. Ce qu'il y a de certain, c'est que, par là, les deux gendres courent la chance de la mort de son fils, sans être marié, ce qui les rendrait fort riches; mais gare les décrets de la Providence à qui déplaît la cupidité par des voies tortueuses! La vue de la mort d'autrui pour en profiter porte malheur à quiconque y porte ses desseins.

22 *janvier*. — J'ai dîné hier avec milord Bath, ci-devant M. Pulteney, fameux député à la chambre des communes, orateur célèbre du parti de l'opposition, qui a fait bouquer plusieurs fois les deux rois hanovriens et Robert Walpole, leur premier ministre. J'ai vu en lui un orateur plus tranquille et plus raisonnable que véhément. Véritablement c'est par cette tranquillité de la raison qui argumente que l'on persuade, et non par la force de l'imagination des poumons et des gestes que l'on persuade. Il a parlé avec mépris de ces deux rois britannico-hanovriens, surtout du dernier. L'on dit de celui-ci qu'il travaille beaucoup, mais Pulteney dit qu'il ne fait que paperasser, qu'il lit beaucoup de dépêches et de mémoires, mais qu'il ne raisonne ni ne décide, ayant peu d'esprit et de principes.

Il a parlé finance avec beaucoup de connaissances et de clarté, mais il a peu décidé de lui-même dans tout ce qu'il nous a exposé, se contentant d'exposer

clairement, et de conter les faits avec exactitude. Au reste, il se pourrait qu'il fût baissé, et moins au fait aujourd'hui des affaires de son pays qu'il n'y a été, se sentant des remords d'avoir abandonné son parti pour devenir pair de la Grande-Bretagne; d'ailleurs il vieillit et mange beaucoup, il a 64 ans et est devenu d'une taille monstrueuse.

Il nous a expliqué une cause du renvoi des comédiens français qui est plus honnête que ne le disaient les auteurs de ce renvoi. Il faut savoir que, par acte du parlement, on a fixé les théâtres de Londres à deux de comédiens anglais; depuis cela, on a voulu en établir un troisième; on l'a refusé, et, comme on a voulu en établir un de comédiens français, cela a choqué la nation de voir qu'on se relâchait de la loi pour des étrangers, tandis qu'on y tenait rigueur pour des nationaux.

Une dame du palais de la reine m'a dit que la reine, sa maîtresse, était plus faible et plus petite que jamais; que mon frère était aujourd'hui son grand favori, et lui persuadait ce qu'il voulait; qu'aussi négociait-il perpétuellement entre le roi, la reine, la marquise de Pompadour et les enfants de France.

Que par exemple, c'était la reine qui avait été pour la marquise et contre Mesdames, au sujet de l'appartement de Mme la comtesse de Toulouse, qu'elles avaient demandé concurremment la reine, étant jalouses du crédit de ses enfants. Cet appartement était donc fort requis, à cause qu'il donne lieu à de fréquentes conversations avec le roi, qui y descend pour oui et pour non plusieurs fois par jour; cela n'est décidé que depuis huit jours; on a divisé, transigé, morcelé, et

chacun est mécontent. M. et Mme de Penthièvre n'ont qu'un petit appartement reculé, Mme la comtesse de Toulouse conserve deux cabinets pour n'y jamais coucher, mais pour attendre les visites du roi, et cette petite réserve coupe toute communication du roi avec l'appartement de sa favorite, de sorte qu'on ne sait plus par où il passera pour y aller en secret.

Cette dame m'a dit qu'on voyait bien que, si jamais la favorite est chassée, ce sera par Mesdames qui prennent beaucoup de crédit sur l'esprit du roi, et que le Dauphin et la Dauphine s'y réunissent, et augmenteront en crédit, dès que la dauphine nous aura donné un duc de Bourgogne, sa grossesse étant certaine. Ainsi la marquise est ébranlée, quoiqu'avec un crédit apparent, et mon frère se sert de cette situation pour augmenter son crédit, en soutenant la favorite. Elle m'a dit encore que Mme de Puisieux était plus ridicule que jamais, et qu'on souhaitait son déplacement.

23 *janvier*. — Mme la princesse de Conti me fait dire du bien de moi à moi-même, je lui ai rendu il y a quelques jours une visite qui a fort réussi. M. le prince de Conti est aujourd'hui fort brouillé avec M. de Saint-Séverin, après n'avoir eu ci-devant que lui pour conseil.

24 *janvier*. — M. l'ancien évêque de Mirepoix a comblé de joie le P. de la Valette, général de l'Oratoire, en lui procurant conversation avec le roi. On a entendu le roi lui répéter plusieurs fois : je suis *content*, *très-content*, et, sur cela, le corps de ces pères ne l'est pas de lui. Il s'agit de les rendre constitution-

naires et molinistes; une partie de la congrégation le devient par crainte et par espérance, mais, disent les bons anti-constitutionnaires, cela repousse en gens de mérite et de vrais principes quelque temps après que ces orages sont passés, et c'est ce qu'on commence, disent-ils, à entrevoir sur la Sorbonne, excepté qu'on n'y parle plus alors de la Constitution ni en bien ni en mal, ayant été tancés sur ce maudit article.

M. O'Brien, fait comte de Lismore par le Prétendant, vient d'être nommé grand-croix de Saint-Louis, pour le récompenser de la peine qu'il prend d'aller à Rome, malgré sa goutte et pendant l'hiver. Le roi a fait dire à milady Lismore, par le maréchal de Richelieu, qu'il était très-fâché de l'avoir exilée, que c'était une méprise dont M. Maurepas était l'auteur, et qu'il le réparerait à son égard et à celui de sa famille, mais qu'elle n'intriguât plus d'aucun côté.

La grande vue sur le comte de Lismore, c'est de s'assurer par lui du chapeau de cardinal à la nomination dudit prétendant : on a peur qu'il ne le donne à quelqu'autre qu'à un Français. L'archevêque de Cambray m'a dit qu'il n'y prétendait rien, à cause de la naissance et d'un certain bref de Sixte V, qu'il savait que le roi y destinait le prince Constantin de Guémené-Rohan, et que l'archevêque de Paris aurait la nomination de France à la première promotion de couronnes, ce qui n'est cependant pas encore prêt.

26 *janvier*. — J'ai passé deux jours à la cour, il y a longtemps que je n'y avais passé si longtemps. Voici ce que j'y ai appris.

Le voyage de Compiègne sera avancé cette année, à

cause des couches de Mme la dauphine, qui tomberont probablement vers la mi-août.

Ainsi, la cour ira à Compiègne vers le 15 juin pour être de retour à Versailles vers les premiers jours d'août, et attendre que le ciel nous donne un duc de Bourgogne, comme la France le souhaite tant. Mon frère s'arrange pour faire dans ce temps-là un voyage des places du Hainaut et de la Basse-Champagne.

Ainsi ce grand voyage aux provinces du dedans du royaume, à commencer par la Bretagne, que devait faire le roi, ne sera pas pour cette année, et sera remis à l'année prochaine.

Le cardinal de Tencin n'est occupé qu'à de basses intrigues de valets et de femmes; ses plus hautes sont d'aller voir le secrétaire d'État, pour pomper leurs secrets autant qu'il peut, et en augmenter sa petite considération sous l'air de mystère.

30 *janvier*. — Il y a eu telle brouillerie entre la marquise de Pompadour et M. de Guerchy, colonel du régiment du roi, que, cette dame le voyant à la comédie de la cour où elle jouait, elle l'a fait chasser de la salle, puis on les a raccommodés ensemble.

Le roi est allé passer trois jours au petit château, et la semaine prochaine, il en passera autant à Trianon. Ainsi, chaque semaine aura son domicile différent pour S. M., ce qui désennuie, s'il n'y a point de plaisir à cela.

Le contrôleur général travaille toujours avec soin et dureté l'impôt du 20e ; il vient d'envoyer à Bordeaux un homme que je connais pour fort alerte, et ayant grande envie de faire sa fortune, pour régler la décla-

ration et les rôles du vingtième, de façon que cela soit porté à la plus haute valeur, car on espère à la cour, qne le vingtième ira plus haut que le dixième, mais on n'y parviendra pas sans de hauts cris, et gare quelques révoltes gasconnes. Tous les succès du contrôleur général si ferme, si haut et si dur, retombent sur la haute faveur de mon frère, qui a donné au roi le personnage, aussi la faveur de celui-ci est au comble, il ne lui manque plus que des jambes et de la santé.

31 *janvier*. — Une personne qui se plaint d'une taxe excessive au dixième, a recouru à M. de Machault, père du contrôleur, il lui a répondu ce peu de paroles qui disent beaucoup : *on dit que mon fils est si dur*, *et mon fils dit qu'il faut tant d'argent!*

J'ai dit qu'on envoie exprès à Bordeaux de nouveaux employés avec des instructions pour pousser les droits du vingtième jusques où ils peuvent aller. Mais où vont régner d'extrêmes mécontentements c'est dans la Lorraine, soumise aujourd'hui au roi Stanislas. En son nom, l'on va y imposer le vingtième, par déclarations et contraintes : un pays toujours libre, toujours heureux sous des souverains y résidants, sera le plus étonné de tous, de se voir traiter comme nos malheureux pays d'élection, qu'en arrivera-t-il? de grands chagrins, de grands murmures.

5 *février*. — On ne parle que des tristes nouvelles de la maladie de nos ministres, chaque jour de nouvelles aggravations à ce fléau, qui arrête les affaires, s'il n'y remédie pas tout-à-fait.

M. Silhouette, chancelier de M. le duc d'Orléans,

vient d'être nommé plénipotentiaire avec un Anglais, pour régler les limites dans l'Amérique septentrionale, entre la France et l'Angleterre, ce travail se fera à Paris sur les cartes géographiques et mémoires rapportés. La vocation de ce Silhouette vient de ce qu'il a été ci-devant employé par les fermiers généraux pour l'achat des tabacs; il a plu par ses pédanteries et par une douceur affectée à plusieurs personnes du grand monde; au fond, c'est un fripon, ainsi que tous ceux qu'on emploie aujourd'hui.

On essaie demain aux Invalides l'exercice à la mode de Prusse, tous les inspecteurs y sont convoqués.

6 *février*. — M. de Montmartel a acheté l'hôtel d'Antin cinq cent soixante-seize mille francs, et dix mille francs de pot de vin, ce qui ira à six cent mille francs, et se paye comptant; tout cela insulte à la misère publique.

On écrit des provinces que tout y est dans la plus grande misère, et qu'on y manque de tout en Auvergne; le pain vaut quatre sous la livre et est fort noir; la mortalité des bestiaux y a commencé, et l'on prétend que nous manquerons de viande à Paris après Pâques.

On a décidé d'établir incessamment la compagnie d'assurances dont j'ai parlé plus haut, dont la finance sera de plusieurs millions.

On dit qu'il est décidé que le roi va aliéner pour plusieurs années le produit du vingtième, afin de rembourser, dès à présent, les dettes exigibles de la guerre qui vont à cent cinquante millions, ainsi le public verra qu'il doit payer ce vingtième plusieurs an-

nées encore, et même pour toujours. Ce qui achèvera de désespérer les opinions.

Le mémoire du clergé qui se répand dans le public en copies, contre le vingtième levé en nature, est, dit-on, d'une grande force : on y rappelle la déclaration du roi, donnée en 1726 par le cardinal de Fleury, où le roi promet de ne jamais imposer les biens du clergé, reconnaissant que leurs biens sont de droit divin, etc. Cela fut donnée à l'occasion du cinquantième, que M. le duc avait voulu leur imposer.

Le maréchal de Noailles et tout son parti pousse M. Silhouette au ministère des affaires étrangères. J'ai parlé de lui hier, c'est un misérable gredin enfariné de pédanteries, et qui a pris la bassesse caressante de la cour. M. de Puisieux paraît de plus en plus songer à la retraite. Mon fils espère aussi à ce ministère, faisant parler de lui partout et de ses grands succès en Suisse; il a des prôneurs qui le vantent à la cour et à la ville, mais qui, malheureusement pour la vérité, exagèrent un peu trop.

Il y a grande brouillerie entre le maréchal de Bellisle et mon frère, touchant ceci. M. de Gisors, fils du maréchal, avait le régiment de Barrois qu'on a réformé à la paix, et on lui a donné en la place le régiment de Champagne, pour lequel il a donné soixante-quinze mille francs. Or, M. de Bellisle avait trouvé le jeune Vertillac dont le père est de nos amis; il payait quatre mille francs de Barrois pour acheter la commission de colonel ce prix là, et être réformé au bout de quinze jours ; ainsi fit-on à l'égard de plusieurs colonels, à la paix d'Utrecht, le maréchal de Bellisle prétend qu'il a beaucoup dépensé de son bien pendant la

guerre, on le lui a cependant refusé avec fermeté, il s'en est plaint hautement.

7 *février*. — De trois cordons bleus qui vaquaient, le roi en a donné, le jour de la Chandeleur, un à M. le prince de Conti qui a atteint l'âge, l'autre au palatin de Jablonowski, frère de la princesse de Talmond et cousin de la reine. C'est la reine qui l'a obtenu au milieu de petites brouilleries que la faveur de la marquise cause dans la famille royale; la reine, prenant les partis qui plaisent le plus au roi, s'attire par le conseil de mon frère bien des grâces de cette sorte.

On m'a dit deux anecdotes plus anciennes, l'une que M. le prince de Conti, dans son enfance, avait tué d'un coup de fusil le père du Cerceau, jésuite, qui était son préfet, parce qu'il l'avait tourné en ridicule[1]; l'autre, que le maréchal de Noailles avait empoisonné le chancelier Voisin, lequel était mort si subitement à la fin de 1716, et que le roi étant très-jeune, le lui avait reproché un jour à son souper, lui ayant dit : « Pour celui-là, il a été expédié bien promptement, n'est-il pas vrai, M. le maréchal? »

La marquise de Pompadour et Mme d'Estrades ont commencé à parler au roi avec une affection qu'on leur a inspirée, pour me rappeler au conseil d'État comme ministre, dès qu'il y vaquera une place.

On a fait hier aux Invalides les essais de cinq différents exercices des troupes à la prussienne et d'autres

1. On croit généralement qu'il n'y eut là qu'un accident involontaire.

façons, pour adopter le meilleur, et pour ne donner à toutes les troupes françaises qu'un seul et uniforme exercice. On croit que l'on adoptera l'exercice prussien.

8 *février*. — La nouvelle maison bâtie pour la marquise de Pompadour, quoique fondée de cent vingt pieds dans le sable et près du roc, ce qui a coûté des sommes immenses, ne laisse pas de tomber d'un côté ce qui emportera l'autre.

J'ai eu une conversation avec un des grands officiers du roi Stanislas. Il m'a dépeint la Lorraine et ce monarque beau-père du roi, comme très-maltraités par le ministère des finances de France; le vingtième y est publié, ainsi que l'ordre de donner des déclarations de ses biens. L'exécution en attira de grands murmures, mais des troupes de tous côtés réduiront les murmures par la guerre. Mais ce qui met le plus la combustion, est la revente des domaines aliénés; il dit qu'il n'y a pas quatre gentilshommes en Lorraine dont les terres soient aujourd'hui exemptes de cette tache domaniale, que non-seulement le feu duc Léopold avait beaucoup donné de ses terres, mais que ci-devant la noblesse avait usurpé, et possédait par une longue jouissance; que les gens du roi, voyant cela, avaient déclaré que le roi s'emparait de toutes ces terres et avaient rejeté la charge de prouver aux particuliers, pour qu'ils démontrassent par leurs titres que leurs terres étaient patrimoniales; or, beaucoup de titres sont perdus. Toutes ces rigueurs s'exercent au nom du roi Stanislas, qui en gémit, et à qui cela donne une terrible humeur dans le commencement; mais, au

bout de peu de jours, il revient à sa bonté naturelle et à son grand amour pour le roi son gendre. Quelque amitié qu'il ait pour les courtisans, il est toujours prêt de les sacrifier pour quelque épargne qu'on lui propose en faveur des finances françaises.

On vient de lui ôter la disposition qu'il avait de plusieurs bénéfices, comme collations des grosses abbayes régulières, il en avait un indult du pape; mais, la France voulant de plus en plus de tout ce qui la jette dans la dépendance de Rome, on a renvoyé cet indult à Rome, et rétabli le droit d'élection par les moines, à quoi président des commissaires du roi, et, sur le procès-verbal d'élection, le roi choisit et choisira de plus en plus qui il veut.

11 *février*. — La nation anglaise, devenant chaque jour plus amoureuse de sa liberté et plus intelligente en ce qui l'attaque, l'augmente ou la conserve, on peut prévoir que la chambre des communes gouvernera un jour l'Angleterre; ainsi ce sera une véritable démocratie: sénateurs élus par chaque province et chaque ville, élus à la pluralité de tous les gens capables d'élire et pour le temps d'un parlement qui sera mis sans doute à trois ans. Le clergé est déjà devenu à rien en Angleterre, la chambre haute est méprisée, le roi importune fort. La chambre des communes a beaucoup gagné sur les deux autres puissances, et elle gagnera encore davantage à chaque révolution. La liberté nationale est fort accrue pour dire, faire et écrire, les lois sont libérales. C'est la chambre des communes qui donne l'argent et qui le refuse: quelle liberté pour faire d'heureux progrès!

12 *février*. — Un prélat m'a dit hier que M. l'archevêque de Paris n'aurait certainement pas la feuille des bénéfices après M. de Mirepoix, que le roi trouvait cet archevêque homme de peu d'esprit, et gouverné par les subalternes, qu'il a donné dernièrement des preuves d'étourderie à son affaire de l'hôpital général; que cette feuille, si désirée, pourrait bien aller à l'abbé de Saint-Cyr, ci-devant sous-précepteur de M. le Dauphin et le seul de ses courtisans en qui ce prince ait confiance. On le donne au roi pour homme très-sage; sinon, cela pourrait aller à l'évêque de Bethléem qui n'est qu'un moine défroqué, très-ardent pour la constitution, et mettant le feu partout indubitablement.

Voilà à quoi vise principalement ce cardinal, au lieu de se tenir heureux dans ses belles places. Le roi le regarde comme un grand intrigant, et qui cherche à se fourrer partout pour parvenir; il a cherché à gagner l'amitié de la marquise de Pompadour, et chemine par tous les bas valets de la cour; de plus, le roi hait ses sœurs. S. M. détestait feu Mme de Tencin, il lui venait presque peau de poule quand on parlait d'elle; pour Mme la comtesse de Groslay qui reste au cardinal et qu'il aime passionnément, c'est une bête bavarde, dit-on; le roi craint qu'elle ne lâche avec les étrangers qui la fréquentent bien des propos sur les affaires du conseil, dont elle aurait pris le texte dans les divulgations du cardinal avec elle, et les étrangers cherchent à tirer avantage de tout, comme on sait. Le roi lit tout cela dans les lettres décachetées au bureau de la poste.

Le roi a un fond d'amitié et de confiance pour le

maréchal de Richelieu, mais il ne le mettra jamais dans les affaires ni dans le conseil, le regardant comme très-acariâtre, trop précipité, trop véhément, trop emporté dans ce qu'il veut.

S. M. a aussi de l'estime pour les ressources du maréchal de Bellisle dans bien des affaires, mais il est également résolu qu'il n'entrera jamais au conseil, le craignant et se défiant d'une imagination et d'une éloquence qui peuvent emporter avec danger.

Ainsi aucun de ces deux seigneurs ne doit entrer au conseil d'État, quand il y vaquera une place.

On regarde comme un beau déblai la perte que nous sommes prêts à faire du maréchal de Noailles, dont le mal à la machoire augmente et se déclare de jour en jour comme plus mortel.

M. de Richelieu ne veut pas rester dans son commandement de Languedoc jusqu'au temps de revoir l'Infante Antoinette à son passage, ce qui sera en avril ou mai, à moins que la cour ne lui promette la toison, espèce de marché qui ne convient qu'à un favori déclaré, et qui, dit-on, n'accommodera pas l'Espagne. Si cela arrive, M. de Maillebois recevra l'Infante depuis la sortie du Roussillon jusques à son embarquement à Antibes, dans l'espérance que la cour de Madrid lui confirmera la grandesse donnée par le feu roi Philippe V à son père, le maréchal de Maillebois; mais on voudrait quelque promesse d'avance de cette grâce, vu qu'il en doit lui coûter beaucoup, tandis que les affaires ne sont pas trop bonnes.

Le duc d'Huescar et sa mère, la duchesse d'Albe, qui doivent accompagner l'Infante Antoinette, haïssent la France et s'en piquent; le duc d'Huescar s'est

montré homme très-faux dans ses deux ambassades en France.

S. M. Sarde recrute ses troupes vivement et grandement pour qu'elles soient en bon état au printemps prochain.

13 *février*. — On a créé deux vice-amiraux dont M. de Court est un; il va y avoir une promotion de marine.

J'ai eu ce matin une longue conversation avec un Français qui arrive de Londres et qui y retourne bientôt : il m'a dit que le crédit en argent était perdu dans cette nation, et qu'il y avait impossibilité à elle de rentrer en guerre d'ici à longtemps, qu'actuellement même elle était en état de banqueroute, et qu'une révolution était le seul expédient pour sauver son crédit ;

Que les dettes nationales allaient à quatre-vingt millions sterling, ce qui était environ dix-neuf cent millions de notre monnaie, que véritablement on ne montrait aux communes que soixante-dix millions de dettes, mais qu'on y faisait trois à quatre millions d'un côté, et deux à trois d'un autre, à quatorze et neuf pour cent d'intérêts, que ces dettes étaient anciennes, dès le roi Guillaume, pour quatre vingt-seize ans, et qu'il y en avait pour quarante-cinq ans sans pouvoir les rembourser ni les réduire ;

Que tout cela se mettait avec raison sur le compte de la Maison de Hanovre, qu'elle avait mal fait la dernière guerre, que le quart d'heure de Rabelais en était honteux, que la négociation de M. Hecne ne réussissait pas et tant s'en faut, qu'ainsi on se prenait

au roi de tant de mauvais succès et d'un si mauvais état.

14 février. — Il y a de grands mouvements dans les provinces pour le vingtième; à Metz, l'évêque a excommunié l'intendant de Creil[1] pour avoir exigé des déclarations des biens de son clergé. Mais le grand bruit est en Languedoc, d'où il est arrivé des États un courrier du maréchal duc de Richelieu. Il y a eu auxdits États de grandes harangues, surtout des évêques. L'archevêque d'Albi (La Rochefoucauld, neveu du cardinal) a parlé merveilleusement; tous ont dit que, se préparant, à la prochaine assemblée du clergé, à défendre les biens de l'Église d'une imposition si contraire à leurs priviléges, ils ne devaient pas davantage abandonner les biens des laïques dont l'administration leur était confiée en Languedoc. Enfin ils ont demandé à M. de Richelieu si, accordant le vingtième sans abonnement, comme il leur était demandé, les priviléges de la province lui seraient conservés; sur quoi le maréchal ayant répondu qu'il n'avait point d'instruction à ce sujet, le vingtième a été refusé, on a conclu à des remontrances très-fortes, et un courrier a été dépêché à la cour. La réponse à faire embarrasse.

On fait marcher des troupes du côté des pays chauds de la France.

L'on voit la liste des amusements de la cour d'ici à la semaine sainte, des voyages sans fin, des opéras

1. Jean-François de Creil de Bournezeau, intendant de Metz de 1721 à 1754.

et comédies jusqu'à des trois fois par semaine : la marquise amuse le roi tant qu'il n'a pas un moment à réfléchir.

On croit décidé que la place ne sera plus dans le carrefour de Bussy, où il y avait plus de quatre cents maisons à abattre. Tout le monde en revient au projet que j'ai donné, et dont j'ai fourni un dessin de ma façon à mon cousin le prévôt des marchands[1], c'est de faire la place vis-à-vis le Pont-tournant où elle sera d'une grande magnificence; mais le courtisan, plat railleur, combat ce plan, en disant que c'est mettre le roi hors de Paris, et cette mauvaise bouffonnerie exclut ce dessein si sage et si beau : tant il vrai que la cour devient de plus en plus le sénat de la nation!

On observe que, depuis la disgrâce de M. de Maurepas, mon frère ayant pris le timon des affaires du dedans, le crédit des jésuites est fort haussé, qu'ils semblent les maîtres de tout et qu'il y paraît à leur morgue laquelle sera bientôt suivie de leur tyrannie absolue. Mon fils suit les mêmes errements en Suisse et dans la poursuite de la fortune, dont il se soucie plus ardemment que moi.

15 *février*. — M. de Puisieux, revenant hier de la promenade, trouva sa cassette volée; c'est celle où il met les papiers les plus précieux des affaires d'État, ses chiffres de cabinet, etc. Il y avait aussi des tabatières et bijoux; on fit perquisition et on la trouva dans la cave effondrée, mais on y avait laissé les bijoux de prix et enlevé les papiers, ce qui fait croire que

1. Voyez 23 avril 1750, 7 mai 1751, 15 avril 1752.

le voleur était corrompu par les étrangers ennemis de la France. Il a fait arrêter sur-le-champ son écuyer et son valet de chambre. Il a mandé aujourd'hui à un de ses amis à Paris qu'il croyait tenir son voleur et qu'il le ferait punir de bon cœur.

On ne parle au roi que de danger de poison. La marquise de Pompadour veut que son chirurgien couche toujours dans son antichambre, et elle a toujours sur elle une provision de contre-poison. Feue Mme de Chateauroux tenait toujours le même propos; il y a quelque temps que, pendant la comédie, la marquise eut soif et demanda de la limonade : elle la trouva mauvaise et fit venir son chirurgien qui la gronda de ce qu'elle prenait quelque chose d'autre que de sa main.

On a joué ces jours-ci un fort joli ballet à Versailles[1], mais dont une seule représentation coûte plus de cinquante mille écus.

Mesdames de France et surtout Madame Infante coûtent infiniment d'argent aux finances, et tout cela scandalise fort le public, tandis qu'on lève de nouveaux impôts depuis la paix, et qu'on les lève avec tant de rigueur.

L'affaire de Languedoc devient fort sérieuse, on blâme beaucoup la conduite du maréchal de Richelieu qui a souffert ces remontrances. Ses ennemis dans le conseil, dont je connais plusieurs, profitent de son absence pour le décrier. Il est vrai que les États de

1. *Mignonette*, canevas françois, orné de spectacle et de danses. Voy. *Théâtre des petits appartements*, 10 février 1750. Il y a dans ce divertissement, dit le duc de Luynes, deux forts jolis ballets, dont l'un s'appelle le *ballet des chiens :* le total forme un spectacle singulier et agréable. *Mémoires*, t. X, p. 200.

cette province restaient assemblés jusqu'au retour du courrier, et, pendant ce temps-là, les têtes s'échauffent; ils ont dit qu'ils ne délibéreraient pas sur le don gratuit ordinaire jusqu'à ce qu'ils aient eu décision sur l'affaire du vingtième. La réponse du contrôleur est que leurs remontrances sont injustes et indécentes.

16 *février*. — Parmi toutes les espèces qu'on nomme pour remplacer M. de Puisieux au timon des affaires étrangères, il est question davantage de l'évêque de Rennes qui, par là, deviendrait bientôt cardinal. Si l'on faisait de tels choix, on ne pourrait plus dire, comme dans les bons poëmes dramatiques, que la vertu finit par être récompensée et le vice par la punition. Un homme d'esprit à la vérité, d'un tempérament violent, d'une imagination fougueuse, passionné, indécent, sans principes ni divins ni humains, d'une très-médiocre portée pour les vues politiques, voilà ce que j'ai reconnu de près dans ce candidat du ministère : quel choix ce serait !

Mais voyons cependant ici que l'Espagne influe trop sur le choix et l'expulsion des ministres de ce département. M. de Marville fut chassé pour complaire à l'Espagne; M. Amelot par le roi de Prusse; je l'ai été par l'Espagne présumée le vouloir; le maréchal de Maillebois a été privé du commandement de l'armée par même principe de bassesse, M. de Puisieux est très-désagréable à l'Espagne, et va se retirer par suite d'une semblable condescendance : l'évêque de Rennes pourra-t-il être pris pour la même vue ?

Il est beaucoup question de la retraite de l'évêque

de Mirepoix; on parle aussi de partager son département en deux, de rendre la distribution des bénéfices au père jésuite confesseur, et de donner la direction générale du haut et bas clergé au cardinal de Tencin.

C'est M. le Dauphin qui a été cause que mon frère a renvoyé le sieur Garnier, intendant de sa maison, dont j'ai parlé ci-dessus. Ce prince lui dit un matin : « Ne connaissez-vous un nommé Garnier qui est si riche qu'il a acheté la maison du cardinal de Richelieu à Ruel? Il y dépense tant qu'il en est à son second million; » et, sur cela, mon frère congédia cet intendant le lendemain.

L'abbé de La Ville est le grand ami de Garnier; l'abbé de Saint-Cyr, sous-précepteur de M. le Dauphin qu'il gouverne aujourd'hui, est grand ennemi de l'abbé de La Ville : j'ai eu occasion de le remarquer à Versailles. *Inde iræ.*

Il y a beaucoup d'apparence que le sieur Silhouette deviendra secrétaire d'État des affaires étrangères; tout semble démontrer qu'il y est poussé par mon frère, par le maréchal de Noailles et par les Jésuites dont il est l'élève. Et observez que mon frère n'oublie pas par là de se mettre bien en Espagne, où les Jésuites sont très-puissants, de façon que bientôt le grand rapatriage avec l'Espagne dépendra de mondit frère et des Jésuites.

M. le prince de Conti a affermé très-cher les revenus du grand prieuré de France au sieur Fontaine, frère de Mme Darty sa maîtresse[1], celui-ci a résolu

1. Cette dame était fille naturelle de Samuel Bernard : « Femme adorable autant par la douceur, par la bonté de son caractère que par l'agrément de son esprit et par l'inaltérable gaieté de son hu-

d'augmenter de beaucoup les loyers des maisons du Temple, d'où il arrive que tous les locataires en sont sortis et que le Temple est vide, au moyen de quoi il ne s'y fait plus de réparations ni de propriétaire, ni locatives, au grand mcontement de l'ordre de Malte qui ne tirera jamais raison de ce prince du sang.

17 *février*. — L'affaire de Languedoc devient sérieuse : on y fait marcher des troupes, et ces mouvements seraient plus graves aujourd'hui qu'autrefois, tant nous sommes accoutumés à l'obéissance passive et à la tranquillité qu'engendre le despotisme!

Le gouvernement a blâmé M. de Richelieu de son peu de fermeté. La réponse faite à leurs remontrances est que le roi veut être obéi, que ces remontrances sont injustes et indécentes, que le roi veut qu'on commence par délibérer sur le don gratuit et par l'accorder, et puis que les habitants de Languedoc aient à donner leur déclaration pour le vingtième.

La Provence qui a été ruinée par les trois dernières guerres, et qui aurait plutôt besoin de soulagement, se plaint hautement de la même violence pour le vingtième. La Bretagne ne l'a accordé que dans une petite assemblée particulière, et cela par des lettres de jussion et avec protestation. Toutes les têtes sont très-chaudes, dans ces deux provinces, et dans les autres où l'on exige le vingtième avec rigueur. Il est à craindre qu'on ne fasse revivre les mécontements des

meur ; » tel est le portrait qu'en trace J.-J. Rousseau au livre VII de ses *Confessions*, portrait qu'il est piquant de rapprocher des scènes racontées par d'Argenson, t. V, p. 226 et 231.

religionnaires et que leurs mouvements n'ajoutent au mal.

Par-dessus cela, le clergé irrité, piqué, désolé, tiendra très-ferme à l'assemblée du mois du mai prochain, je sais que toutes les instructions données par les provinces aux députés pour l'assemblée vont à tenir très-ferme pour le refus du vingtième. On cite sur cela la déclaration de 1726, donnée par le cardinal de Fleury, qui dit que tout impôt *ne doit ni ne peut* être mis sur les biens ecclésiastiques, déclaration copiée sur celle du feu roi. Or le clergé sème aujourd'hui dans tous les peuples l'aigreur et le mécontentement du gouvernement, et cela par les consciences et par l'empire que donnent la parole et la science parmi le vulgaire dévot et allumé.

On se plaint de mon frère sur la grande richesse dont sont tous ceux de sa maison : j'ai rapporté ci-devant ce qu'avait dit M. le Dauphin au sujet de Garnier son intendant qu'il a été obligé de congédier. Il est mort depuis une femme de chambre de ma belle-sœur qui laisse plus de 200 000 l. de bien qu'elle avait gagné à je ne sais quelles affaires. Ma belle-sœur a mangé plus de deux millions, depuis que mon frère est en place, mon neveu s'est fait un cabinet de tableaux de plus 200 000 l. sans les autres dépenses; et le roi sait tout cela !

18 *février*. — On a remarqué chez le roi plus de dévotion à l'église depuis le commencement du carême, il récite continuellement ses prières, mais la marquise n'en marque que plus de hauteur dans la manière de se comporter, et cela va, dit-on, jusqu'à l'insolence.

Mon frère a montré au secrétaire de l'Académie des belles-lettres un grand travail que le roi a fait de sa main pour le choix des nouvelles médailles qui entreront dans le corps de son histoire métallique à quoi nous travaillons. Ce secrétaire a vu beaucoup d'écritures de la main propre du roi, l'on demande encore éclaircissements sur quelques articles. Presque toutes nos médailles proposées ont été admises, excepté seulement trois à quatre qui concernaient la ville de Paris : le roi les a rejetées toutes et s'est montré par là ne pas aimer sa bonne ville de Paris, je ne sais pourquoi, sinon que, par les délations continuelles du lieutenant de police, on lui montre les Parisiens comme faiseurs de chansons, comme disant mal de la personne de S. M., comme murmurant de quantité de choses du règne.

M. le Dauphin a lu le *Patriotisme anglois* de Milord Bolingbroke et en parle avec estime : cela est à noter sur les espérances que le trône donne aux peuples.

20 *février*. — J'ai vu hier les remontrances des Etats de Bretagne d'octobre dernier contre la levée du vingtième[1], il n'y a jamais eu de pièce si touchante ni si forte. Il y aussi, dit-on, une lettre du premier président de Bretagne (La Briffe d'Amilly) qui est également forte et touchante. L'assemblée du mois d'octobre dernier n'était qu'une petite assemblée extraordinaire, mais celle d'octobre prochain devant être générale et nombreuse, on y verra une belle chaleur, si

1. Voy. dans les *Mémoires de Luynes*, t. X, p. 447 et 476.

on livre la chance. Les têtes vont en s'échauffant de plus en plus.

Cependant voici les Etats de Languedoc assemblés, et tenant leurs séances avec grande chaleur. On craint à la cour que cela n'aille jusqu'à la fureur. Au mois de mai viendra l'assemblée du clergé qui réunira toute sa fermeté sacerdotale quand les ecclésiastiques sont attaqués dans ce qu'ils ont de plus cher dans leurs biens. Les États de Bretagne viendront après et l'on connaît la dureté bretonne et la fermeté dont les Bretons sont capables, ils ne craignent pas plus pour leur vie que les Anglais.

M. le duc de Chartres et Madame donnent de grands spectacles à Saint-Cloud et y attirent tout Paris; on y fait des voyages de six jours où toute la belle jeunesse de l'un et de l'autre sexe sont invités avec la plus noble dépense, mais qui achève à les ruiner. A Paris, ils s'attirent aussi une grosse cour.

M. le duc de Chartres passe des trois à quatre nuits sans se coucher, étant toujours en mouvement. Il est à craindre que quelque maladie qui lui prendrait sur ces entrefaites ne devînt très-dangereuse et funeste : ainsi il traite aussi mal sa santé que les affaires.

21 *février*. — On sait à present que l'un des articles de la nouvelle instruction envoyée au maréchal de Richelieu est de rompre la séance des Etats de Languedoc, s'ils continuent à résister à la levée du vingtième comme on la veut. Et la rompant, il est apparent que le privilége de tenir les États sera ôté pour toujours à cette province. L'on sait qu'en 1613 pareil privilége a été ôté au Dauphiné pour quelque résistance que j'ai

oubliée, ce n'a plus été que le cadastre pour les tailles qui a sauvé cette province. Si on leur ôtait la forme de pays d'Etats, tous ceux qui y figurent y perdraient beaucoup, et ceux qui ont des rentes sur les Etats de Languedoc ne verraient plus ces effets convertis qu'en de misérables rentes sur un pays taillable, dues et payées par le roi, selon la volonté des ministres. Ainsi chacun dans la province craindra tout pour soi dans cette résistance à la volonté de M. de Machault.

On parle d'un soulèvement inouï du régiment de la Fère qui est en garnison à Rocroy : on a voulu casser la tête à un soldat de ce régiment dont le cas était douteux; au conseil de guerre les suffrages ont été partagés, et alors cela devait aller *in mitiorem* à pardonner; mais on s'est au contraire porté à la rigueur par sévérité, et cela par ordre de la cour. On a mis le régiment sous les armes pour l'éxécution; il s'est soulevé, les soldats ont tiré sur leurs officiers dont il y a eu cinq de tués et quelques blessés, et, de dix-sept compagnies, dix ont passé la Meuse et ont été se rendre à Namur avec plusieurs de leurs officiers. Quel exemple peut-on faire de ceci?

22 *février*. — Voici de terribles nouvelles depuis hier. Je vis hier, une lettre de M. de Richelieu venue par un courrier, elle est en date du 17 et elle dit ainsi : Le courrier arriva hier; j'ai négocié hier toute la matinée et le soir j'ai rompu les États; je demande à retourner à Paris et je compte de partir d'ici au 10 mars.

Voilà donc sans doute ce que souhaite tant le ministère, abattre le peu qui restait de liberté : de mes jours

j'ai vu abattre fort artistement le Parlement, la Sorbonne, l'Université, et voici les pays d'États qui vont avoir le même sort. La chaleur bretonne regarde déjà avec envie le sort du Languedoc et le surpassera si elle peut, les têtes s'y préparent; mais ces préparatifs dont on lui laisse le temps pourraient devenir plus dangereux par là. La Bourgogne ne tient à rien. Le trésorier Montigny, prêtant de l'argent à M. de Saint-Florentin, secrétaire d'État qui l'a dans son département et qui dépense par là tout ce qu'il veut en cotillon, tandis que sa femme, avec sa dévotion, est la maîtresse du contrôleur général Machault et fait litière d'argent, cette province obéira à ce qu'on voudra comme les plus infortunées provinces. Ainsi le despotisme s'avance et est, dit-on, parvenu à ce point que toutes les provinces deviendront également misérables.

J'ai vu hier un homme de finance, qui m'a expliqué ce que c'était que la compagnie d'assurance qu'on établissait. Le fond est de vingt millions, on ne donne aux porteurs d'actions que 4 pour 100 d'intérêt à raison de 2000 l. par action, ce qui fait 80 l. par action. Et déjà tout ce fond est rempli et par delà, le bureau en est déjà fermé, et on n'y est admis que par amis. Il faudra peut-être trois à quatre millions à la compagnie pour son service de faire face à quelques naufrages ou prises par les barbaresques aux navires marchands qui se feront assurer pendant la paix. Le reste, on le prête au roi pour rembourser des dettes à 5 pour 100 comme sont les avances des fermiers-généraux montant à trente-deux millions : ainsi voilà 1 pour 100 que gagne le roi. Cette méthode de faire

prêter au roi par les compagnies est prise d'Angleterre et n'y réussit pas beaucoup aujourd'hui.

Ainsi l'on considère que voilà pour plus de deux cent millions d'effets qui circulent aujourd'hui dans le public.

Compagnie des Indes pour. . .	100	millions.
Les deux loteries.	66	—
Rentes tournantes.	36	—
Assurances	20	—
	222	millions.

Le roi, loin de diminuer ses dépenses, les augmente chaque jour : ainsi l'on vient de créer un nouvel équipage de chasse qu'on nomme *quartier*, il réside à Rambouillet; des plaisants ont dit que c'était le contrôleur général qui en était le capitaine. On ne parle dans les gazettes que de belles terres que l'on achète pour M. Poisson, père de la marquise de Pompadour.

23 *février*. — On mande de Montpellier que l'archevêque d'Albi (La Rochefoucauld), président des États, avait un discours tout prêt qu'il lut à l'assemblée avant sa séparation, disant qu'il n'avait pas eu le temps de l'apprendre par cœur et demandant qu'on l'envoyât au roi. Quant nous aurons des copies de ce discours nous y trouverons un étrange blâme du gouvernement.

On commence cependant à craindre ici la révolte de ces deux provinces contiguës, Languedoc et Provence. La première est accoutumée à la révolte, en ayant fait grande preuve pendant la guerre des Cévennes, il y a

quarante ans seulement. Elle renferme un grand nombre de protestants qui forment une armée toute prête à s'assembler, et il est à craindre que les troupes réglées qu'on y tient ne se trouvent pas également prêtes à agir partout. Quelle triste guerre que la civile, et du roi contre ses sujets, pour relever celle qu'on vient de de finir contre les étrangers !

24 *février*. — Il commence à courir des copies du discours de l'archevêque d'Albi[1] ; on le dit d'une grande force sur le sujet de la séparation des États de Languedoc. Tous les évêques et barons de Languedoc sont montés en chaise sur le champ et sont retournés chacun chez eux ; l'on dit que c'est par force, par ordre de la cour, les autres disent que c'est d'eux-mêmes qu'ils ont pris ce parti.

Ils ont donc refusé nommément de délibérer sur le don gratuit, avant de délibérer sur le vingtième tel qu'on le demande. Il y a cependant eu quelques suffrages pour obéir à la cour. S'il y a des lettres d'exil, ceux dont on parle ainsi en sont exceptés avec déshonneur.

On disaithier que les États, en se séparant, avaient nommé deux députés pour venir représenter au roi les vœux de la province, et que l'un d'eux était M. de Carcassonne, et l'autre M. de Saint-Pons, tous deux désagréables à la cour par leurs opinions sur la Constitution et sur le P. Pichon, mais que cela avait été refusé d'abord.

1. Voy. dans les *Mémoires de Luynes*, t. X, p. 490 et suiv. : *Relation de ce qui s'est passé aux États de Languedoc*, et *Avis de Mgr l'archevêque d'Alby*.

J'ai vu hier un homme de Lyon, qui m'a conté le déplorable état où tombait cette grosse ville par le mal que lui voulait le contrôleur général, ainsi qu'aux autres grosses villes du royaume; que, depuis ce ministère, il en coûtait trois millions pour achats de blés, et que cette année-ci ne se passerait pas qu'il ne lui en coûtât trois autres millions, ce qui en faisait six, qu'on l'avait forcée à prendre pour adjudicataire de ses fermes une compagnie de Paris qu'avait formée M. de Machault, et qu'ignorait même le sieur Pallu intendant; que cette compagnie avait donné à la vérité deux cent mille livres de plus que ses prédécesseurs, mais qu'elle régissait mal, qu'elle perdait, et qu'elle demanderait bientôt indemnité; que les emprunts qu'avait faits Lyon pour ces blés et la perte que faisaient ses fermiers commençaient à mettre Lyon en grand discrédit, au lieu du grand crédit qu'elle avait ci-devant, et que personne ne voulait plus lui donner son argent.

J'ai vu aussi des gens fort attachés à M. de Machault: ils ne se cachent plus sur les grands desseins de finance de ce ministère, desseins soutenus par mon frère et dictés par les Pâris. Ils disent donc que le roi veut remettre plus d'égalité qu'il n'y en a eu jusques ici dans les répartitions du clergé des Pays-Bas, que, par des déclarations bien contrôlées par de bons commis, on connaîtra la valeur de ces biens, qu'on rectifiera ce que la tyrannie des seigneurs et des évêques imposait avec partialité et que, le faible soulagé, et le riche chargé autant qu'il doit l'être, alors ces pays pourront rapporter davantage au roi.

Pendant que j'ai vu de près M. de Machault, je ne

lui ai jamais entendu parler pour toute vue que de celle de retrancher davantage les exempts de tailles, et, une fois que je lui proposais de fixer les tailles pour neuf ans, il bâilla et me dit : il faudrait donc indemniser les receveurs généraux et des tailles? Quoi, lui dis-je, parce qu'ils feraient moins de frais et de vexations? C'est comme si on devait indemniser le bourreau parce qu'on diminuerait les crimes par de bonnes lois.

Voilà tout ce qu'imaginent nos petits robins qui adviennent à ce ministère, faire du mal à quelques-uns, sans faire aucun bien aux autres, esprits de tournelle et de palais, dureté, petitesse.

On vient d'arrêter quantité de convulsionnaires, et l'on dit qu'il y en a plus de deux mille de la même folie. Ils se donnent des coups d'épée et de couteau, dont quelques-uns sont morts. Un curé des leurs a épousé une jeune personne, on voit des livres extravagants de cette secte, ils appellent *secouristes* ceux qui leur donnent des coups d'épée, ils ont fait tourner la tête à un père de Gènes, génovéfain, à force de le faire jeuner. Les jansénistes raisonnables disent que c'est la persécution qui fait ainsi extravaguer quelques-uns d'eux.

La revue de la Maison du roi est avancée et se fera avant Pâques, parce que sitôt après Pâques le roi veut aller passer quinze jours de suite à Crécy.

J'ai eu hier une conversation avec un grand prélat qui m'a montré des lettres écrites au contrôleur général, où l'on voit, d'un côté, des remontrances sages, savantes et respectueuses, et de l'autre, une autorité bien tranchante et bien absolue. Les sages obéissent,

mais marquent qu'ils ressentent ce qu'ils font par force. Il m'a conté qu'en Franche-Comté, le sieur de Sérilly, intendant et beau-père des Pâris, avait fâché le gouvernement en mettant trop les choses au pied du mur, qu'on lui avait ordonné de faire des rôles sur tous les biens *indistinctement*, et qu'ayant signifié cela à l'archevêque de Besançon, celui-ci avait dit que cela ne pouvait regarder le clergé, que Sérilly avait mandé cette réponse à la cour, qui lui avait répondu sur tous les articles de sa lettre, excepté celui-là, ne lui prescrivant rien nommément sur le clergé.

2 *mars*. — M. le prince de Conti, à l'Ile-Adam, travaille plus que jamais à des projets; homme borné, pédant, injuste, et d'un peu de folie, comme il y en a dans toute cette branche de la Maison royale.

M. le comte de Charolais se promenait hier au Palais-Royal, entre la dame Pâris, fameuse m...., et deux de ses demoiselles, ce que ce prince exécutait avec une dignité non pareille.

Le maréchal de Saxe a fait une nouvelle culbute à cheval et s'est démis le bras : voilà bien des malheurs à ce grand général dans ses exercices pendant la paix.

3 *mars*. — La reine donne chaque jour dans tous les panneaux que lui tend le ministère, qui se concerte bien pour cela. Au reste, depuis la disgrâce de M. de Maurepas, mon frère est le seul qui porte la parole chez la reine, M. de Saint-Florentin son chancelier ayant peu d'esprit.

Le roi a partagé entre plusieurs officiers de la reine les grands profits de la charge de première

femme de chambre qu'avait Mme Mercier, nourrice du roi qui vient de mourir, profits qui allaient à plus de 80 000 liv. de rentes.

Le roi, allant chez Mme la Dauphine, a trouvé que les bougies n'y étaient pas allumées, et, sur cela, Sa Majesté a ordonné qu'on en retranchât vingt livres par jour, ce qui fait grand tort à Mme Dufour, première femme de chambre de cette princesse.

4 *mars*. — Il y a deux arrêts sous presse contre le Languedoc; le premier pour retrancher tout à fait les priviléges de cette province, en sorte que voilà les États supprimés pour toujours. Le second supprime aussi la charge de trésorier de la bourse, qu'avait le sieur la Mourousse, et crée en faveur du même officier une charge de receveur général des finances, comme officier du roi, et bientôt on lui donnera un autre receveur alternatif; mais il faudra expédier sur cela des lettres patentes et les faire registrer au parlement de Toulouse, ce qui ne sera pas facile. Si on y trouve difficulté trop grande, on s'en tiendra à la forme si odieuse de faire tout par de simples arrêts du conseil.

Il revient chaque jour des nouvelles plus fâcheuses de la Bretagne : depuis qu'on y sait la suppression des États du Languedoc, les têtes bretonnes veulent mériter le même martyre pour leur liberté.

Le roi montre un visage tranquille dans sa cour au milieu de ces troubles; mais, quand il travaille avec ses ministres sur toute cette affaire, il tombe dans une violente colère, et pense souvent aux embarras où l'engage leur pertinacité. Tel est le caractère du roi que, doux naturellement, quand il croit son autorité

attaquée, il est capable de la plus sévère violence. Cependant, ceci a ses bornes, et, si la résistance augmente, au lieu de diminuer, si toutes les frontières, si tout le clergé mérite à la fois châtiment, si les têtes des sujets maltraités dans les provinces où le soleil est si chaud se portent à des mémoires et à des actions d'éclat, à des vers, à des satires (comme quand on garrotta le prince Édouard), alors je ne réponds plus que la sagesse ne fasse céder le tempérament.

5 *mars*. — J'ai lu hier les remontrances du clergé[1] touchant le vingtième qu'on veut tirer de lui comme des biens laïques. Ces remontrances sont touchantes, persuasives et hardies, l'éloquence dit tout ce que disait l'injure, hormis qu'elle enveloppe ce qu'il y a de plus dur sous les apparences de la politesse et même du respect; car retranchez cette enveloppe, on dit au roi précisément qu'il manque à sa parole, à la foi jurée, à son sacre, à ses propres déclarations, à tout ce que les rois, ses prédécesseurs, ont tenu depuis Clovis. On y cite beaucoup avec raison la déclaration de 1726. On y dit que c'est livrer le clergé à la merci et à l'injustice de ceux qu'il est obligé de reprendre chaque jour comme brebis égarées (ce qui a paru fort); on y prévient une objection dont il était parlé l'autre jour, savoir que les finances et les impositions du clergé étaient mauvaises et mal réparties, et que par ces déclarations, le contrôleur général voulait les redresser; on y objecte que la taille n'est

1. Elles se trouvent dans les *Mémoires de Luynes*, t. X, p. 467.

pas mieux départie, malgré les intentions qu'on y a et les travaux qu'on y fait. Enfin je n'ai rien vu dans ces remontrances qui sentît l'exagération, et, selon moi, l'effet de l'exagération est de dissuader de ce qu'elle peut contenir de raison.

On demande à chaque particulier de nouvelles déclarations de leurs biens, dans les pays taillables comme d'États; on m'en demande pour mes terres, et cependant l'on prévoit que les biens du royaume resteront éternellement sous le poids de ces déclarations, ce qui causera un grand murmure, car on ne se tient à rien de tout ce qui a été réglé pour le dixième et l'on veut pousser le vingtième bien plus haut.

On a adouci M. le duc d'Orléans, en ne s'en tenant pas à son abonnement de 60 000 livres; on a exempté l'apanage, mais on lui demande, comme à nous, les déclarations de ses biens. Pour la Maison de Condé, M. le comte de Charolais fait le diable sur pareille demande qu'on lui fait, sans compensation, comme à la Maison d'Orléans.

On m'a dit hier que tout le clergé haut et bas se tenait bien dans la ferme résolution de ne donner aucunes déclarations, qu'on n'en séparerait aucun membre, quoique la cour espère que, par jalousie, on doive séparer le bas clergé du haut clergé, le second ordre du premier. On m'a dit que le parti qu'il se proposait n'était point de procéder par des censures ecclésiastiques contre les leveurs d'impôts, mais d'abandonner leurs fonctions, de ne plus dire ni messes, ni offices, et de ne plus conférer de sacrements, que, par là, le royaume se trouverait comme en interdit, état triste

qui touchera violemment les peuples, quoique la religion ait diminué dans le monde. Jadis, c'étaient les censures de Rome qui touchaient, mais aujourd'hui, on les regarderait *sicut brutum fulmen*. Mais voici que ce seront notre propre église et nos propres ministres, le pouvoir épiscopal français qui interdira nos églises; il se dira trop maltraité, trop avili, pour continuer dans ses fonctions. Nous disons que ce serait là un grand et insupportable fléau, et qui ébranlerait la puissance publique séculière.

Cet exemple est imité de la résistance des gens de robe en 1732, lorsque les avocats, puis les juges, remirent leur robe, et ne voulurent plus faire de fonctions, ce qui fit cependant *bouquer* l'autorité royale.

La Bretagne prend la même tournure; on y a voulu vendre les meubles d'un gentilhomme, près de Nantes, faute par lui de payement du dixième. Tous les acheteurs se sont retirés, et l'on s'est fait un point d'honneur de le secourir.

En Artois, les États ont déclaré à l'intendant, dans des opérations étrangères au dixième et au vingtième, qu'ils ne se mêleraient plus de rien, et qu'ils n'étaient pas en état d'agir, étant dépouillés de leurs fonctions sur les impositions.

En Bretagne, il est arrivé trois cents commis pour le vingtième, ce qui, à mille pièces par an, fait déjà 300 000 livres de frais de régie. Il est impossible de tenir les prochains Etats du mois d'octobre de cette année, sans exciter dans cette province des troubles fort dangereux.

Les Provençaux s'échauffent plus que les autres; on a défendu aux élus de s'assembler davantage sur cette

affaire. Il paraît d'eux des remontrances[1] dont il court des copies et qui sont plus fortes que celles d'aucuns corps.

6 *mars*. — Le sieur Dangé, fermier général, a donné un bal public, cette nuit, où toute la cour et la ville étaient priées et en domino. C'est ma belle-sœur qui le lui a demandé; les invitations étaient en son nom conjointement, ce qui a été trouvé ridicule. On a été scandalisé dans Paris d'un bal si public pendant le carême. M. l'archevêque l'aurait fait défendre, sans ses attentions courtisanes pour les dames invitées à cette fête; il en fit autant l'année dernière pour un bal que donna en pareil temps le capitaine Janssen, Anglais fort riche qui demeure à Paris.

11 *mars*. — Voici malheureusement les premiers coups de fusil tirés pour raison de nouveaux impôts : c'est en Béarn, près de Bayonne, où cela commence. Tout le public y était fort attentif, cela faisait grand bruit hier à Paris, comme d'une première scène qu'on prévoyait devoir précéder le radoucissement des finances ou de plus fâcheux inconvénients encore.

Le fait est simple; en Béarn, il s'est assemblé six à sept mille hommes, derrière une rivière, pour résister aux commis ; il y avait beaucoup d'hommes déguisés en femmes, pour être moins reconnus. Ils ont culbuté les maisons des commis, et en ont maltraité beaucoup. Il a fallu que le commandant de Bayonne fît

1. *Mémoires de Luynes*, t. X, p. 487.

descendre du château deux compagnies de grenadiers des régiments d'Artois; ils ont fait feu sur les révoltés et en ont tué une douzaine; il y a eu aussi des grenadiers de tués.

Ceci n'est point pour le vingtième, mais pour les 30 centimes par livre de tabac qu'on a imposés depuis le 1er octobre dernier, ce qui révolte si fort tous les pays frontières de France.

J'ai lu hier les remontrances du pays de Provence sur le vingtième; elles sont bien plus fortes que celles de Bretagne : on y dit au roi qu'il manque à toute parole, à tous priviléges, on y traite son gouvernement de tyrannique en déguisant respectueusement les termes.

Cependant l'on mande de Provence que l'on y donne des déclarations, que l'intendant les contrôle, et que la chaleur n'est encore que dans les têtes, mais non dans les actions.

Mon gendre, M. de Maillebois, venant d'être nommé commandant en Provence, cela fait dire qu'on commence à s'y pourvoir d'autorité militaire contre les séditions prévues.

L'évêque de Verdun[1] a écrit à M. le contrôleur général une lettre dont on montre des copies : il y donne des conseils à ce ministre, et il finit par dire que le clergé ne balancera pas à préférer sa conscience à l'obéissance.

On observe encore qu'en cette occasion-ci le bas clergé ou second ordre est absolument réuni au haut

1. C. F. d'Halencourt de Daumesnil. Voy. sa lettre dans les *Mémoires de Luynes*, t. X, p. 462.

clergé ou évêques, ce qui ne s'était pas encore vu : ainsi le ministère ne saurait compter sur une scission entre ces deux ordres.

J'ai appris à cette occasion qu'il y avait effectivement grands abus dans le clergé, qu'il y avait tels évêques qui non-seulement ne payaient rien aux décimes mais qui en retiraient des 50 000 et 80 000 livres par an. Leur chambre diocésaine est un petit morceau de finance qui leur est commis et dont ils tirent des paraguantes. Nous voyons en effet de ces évêques cadets de famille, avec mille écus de légitime, entrer dans l'épiscopat à grands frais, bulles, trousseau, meubles, vaisselle, chapelle, puis, au bout de quelques années, se trouver quittes de leurs dettes et amasser de l'argent comptant : comment cela se fait-il, sans les secours extraordinaires de la chambre diocésaine et de ses finances ?

Il est question de donner au roi une nouvelle maîtresse, le prince étant fort las des faveurs de la marquise de Pompadour : j'ai appris par plusieurs voies indirectes qu'il est question de Mme de la P., l'une de nos parentes, qui est fort jolie, et je sais qui se mêle de cet appareillage. On ne la produit d'abord que comme une passade, mais cela se tournera bientôt en un attachement sérieux, suivant le caractère de cet illustre amant, qui est honnête homme et qui s'attache naturellement.

12 *mars*. — Il a paru en 1737 un livre qui a pour titre *Histoire du Droit ecclésiastique français*. J'avoue que plus de la moitié est de ma composition. Je me trouvais en 1725 d'une conférence ou petite académie

avec quelques amis[1]. Chacun y avait un district pour y composer et y lire des mémoires à tour de rôle; j'eus pour moi celui qui fait le titre de ce livre. La raison de ma vocation est que, revenant alors d'intendance, j'eus au conseil le bureau des affaires ecclésiastiques chez l'abbé Bignon, et je cherchai à m'y distinguer par mon application, aimant beaucoup le travail. Ce bureau ecclésiastique était alors comme le parlement des parlements, à cause des affaires de la Constitution qui nous attiraient quantité d'évocations des plus grandes affaires de cette espèce. J'étais jeune et chaud; je me remplis infiniment l'esprit des droits du roi sur l'Église et du peu de droit du pape. J'avoue que j'ai passé le but dans les principes qui fondent ce livre. Après avoir composé cet écrit pour une bonne moitié (dont les mis au net sont chez l'abbé Alary), et ramassé la meilleure partie des matériaux, je fus plus accablé d'affaires et de commissions, et je me tournai pour mes études à celle de la politique étrangère.

Alors le P. de la Motte, qui avait été mon préfet au collége des Jésuites, fut très-mécontent de son ordre : on l'avait envoyé procureur de la petite maison d'Hesdin. Il me demanda de l'ouvrage; je m'avisai de lui donner celui-ci pour l'achever; je lui envoyai mes minutes et une petite bibliothèque de livres pour cela. Il continua donc le livre, et m'en envoyait des cahiers à fur et mesure; je les raccommodais à ma manière et je continuai mes lectures à l'*Entresol*. Puis ledit P. de la Motte, jésuite, s'enfuit en Hollande et y

1. Voy., t. I, p. 91 et suiv., l'histoire des conférences de l'*Entresol*.

a vécu plusieurs années sous le nom de M. de la Hode. Sous ce nom, il a donné au public plusieurs livres qu'il composait pour vivre, et entre autres celui-ci, malgré mes remontrances.

Il transpire dans le monde que ce livre est de moi, et je ne l'ai pas absolument désavoué[1] à quelques amis qui l'ont dit à d'autres. On dit donc que cela fait beaucoup ma cour au gouvernement, qui y voit ses prétentions canonisées contre le clergé; mais il y a aussi à craindre les fureurs de Rome et du clergé, qui sont outrecuidés.

13 *mars*. — On envoyait M. de Montchenu, écuyer du roi à la grande écurie, on l'envoyait, dis-je, en Barbarie, pour deux ans, acheter des étalons pour les haras du roi, lorsqu'il lui est arrivé, le matin de son départ, de tuer son valet, qui a fait l'insolent avec lui. On l'a mis à la Bastille, et, pendant ce temps-là, on procède à des instructions juridiques avant de lui accorder des lettres de grâce. Il était dans son lit et nu en chemise, quand son valet s'est colleté avec lui, se disputant chacun l'épée du maître; celui-ci a été le plus fort. Le cas est graciable, s'il en est ainsi; mais cela retarde son départ pour une opération si utile au public.

14 *mars*. — Un prétendu petit Savoyard mal peigné, nommé Christophe, faisait les commissions des séminaristes de Saint-Sulpice, allait et revenait dans

1. Voy., *ibid.*, p. 97. D'Argenson a aussi parlé de cet ouvrage dans ses *Remarques en lisant*, n° 1844.

leurs chambres. On a cru ce petit drôle bien malade : il avait un gros ventre ; mais heureusement il est accouché de deux filles. C'était une fille déguisée dont la postérité est, dit-on, certainement enfant de l'Église.

Les arrêts et autres ordres de la cour sont arrivés en Languedoc. On y ordonne l'imposition qu'auront faite les États, et qui va se lever aujourd'hui par des arrêts du conseil et par l'intendant : déclarations, contrôles, contraintes, tout va y cheminer présentement. Comme dans tous ces malheureux pays d'élection, il y a ordre à tous les évêques qui ont assisté aux États et à tous les barons, de demeurer jusqu'à nouvel ordre dans leurs évêchés et dans leurs châteaux. Il y a seulement trois barons, qui sont MM. d'Ambre et du Roure père et fils, et trois personnes du tiers état, exception peu flatteuse pour eux parmi les Languedociens.

La lettre de M. le Nain, intendant, à M. de Saint-Florentin, secrétaire d'État de la province, a étonné tout le monde. Il en court des copies à Paris[1]. Elle est, dit-on, basse et servile ; elle fait grand tort à cet intendant, qui avait un peu auparavant les cœurs de la province. Voilà qu'on le regarde aujourd'hui comme le premier commis de la tyrannie; et, ce qu'il y a de fâcheux pour lui, est qu'il n'a témoigné en tout ceci aucune répugnance et qu'il se montre au contraire persuadé avec passion que le gouvernement a toute raison et les peuples tout tort.

J'ai eu hier une conversation avec milord Bath, ci-devant milord Pulteney. Il m'a dit que la réduction

1. Voy. cette lettre dans les *Mémoires de Luynes*, t. X, p. 495.

des intérêts des dettes nationales de quatre à trois et demi, puis à trois, aurait lieu certainement pour s'accomplir à la fin de la présente année ; que leur royal ministère s'attachait à gagner les principaux de chaque compagnie qui étaient pris ; que Sa Majesté Britannique avait personnellement beaucoup d'argent de ses trésors dans lesdites trois compagnies et que cet argent lui servait à maîtriser les délibérations de ces compagnies. Je lui ai objecté qu'il était donc de son intérêt personnel que les trois compagnies ne consentissent pas aux réductions proposées. Réponse, que, dans ce combat, l'intérêt de créancier cédait à celui de roi, non par vertu, mais par la crainte que la nation ne se dégoûtât de son administration et n'y pensât trouver de la malversation ; que même, comme créancier de l'État, on devait craindre que la solidité ne manquât dans la rente trop portée, si le crédit de la nation allait succomber sous ses charges ; qu'il suffisait de gagner une seule compagnie et d'y opérer la réduction de demi pour cent, puisque, sur cette réduction, on empruntait pour faire face à ceux des autres compagnies qui demandaient le remboursement effectif, ne consentant pas à la réduction. Ainsi, dit-il, tandis que le roi de Prusse garde son argent et ses trésors dans des caves sans le faire valoir, Sa Majesté Britannique, plus habile, se garde bien de laisser le sien à Hanovre et sans le faire travailler ; elle le prête à ces compagnies de commerce et à ses autres sujets par des annuités.

Milord Bath m'a paru plus financier que politique, et je crois que c'est par là qu'il a tant brillé au parlement et tant tenu tête à Walpole. Il m'a dit, sur la

politique, que la paix durerait longtemps en Europe, durant entre l'Angleterre et la France; que la jalousie et l'antipathie entre les deux peuples diminuerait à mesure que la paix durerait; que chacun pouvait travailler avec émulation à son commerce, à sa navigation et à l'ordre de ses affaires au dedans; qu'il y avait de quoi faire en Europe grand commerce pour les deux nations.

Il m'a dit, sur les affaires du Nord, que sa nation concourrait avec la nôtre pour empêcher que la Russie ne fît à la Suède l'affront de régler son gouvernement malgré elle; qu'il agirait pour cela de concert avec la France, (ce que je ne crois pas).

Sur l'Italie, il m'a dit que sa nation aimait tout autant l'impératrice que le roi de Sardaigne, (ce que je ne crois pas), et que l'Angleterre se souciait très-peu des affaires d'Italie, (en quoi je crois milord Bath peu instruit ou peu appliqué aux affaires d'Italie).

17 *mars*. — Le comte de ..., qui arrive de la cour, m'a dit hier qu'on a trouvé des billets écrits contre le roi sur la cheminée et sur les parquets à Versailles; que dans un il y avait : « Tu vas à Choisy et à Crécy, que ne vas-tu à Saint-Denis? » On a depuis peu interrogé des convulsionnaires appelés *secouristes:* il y en a plusieurs qui ont avoué en vouloir à la vie du roi, ce qui fait trembler. A Paris, on parle si haut contre le gouvernement et avec telle injure dans les promenades et les cafés publics, que la police se contente de les observer et espionner par des mouches, mais se garde bien de les arrêter, parce qu'il faudrait arrêter tout le monde.

Le nouvel impôt sur le tabac dans les provinces frontières a fait déjà passer quinze cents familles de Flandre aux Pays-Bas autrichiens, et quatre mille familles d'Alsace par delà le Rhin. On n'impose point les 30 sous par livre sur le tabac que consomment les habitants de ces frontières, mais cela est imposé sur le tabac qu'ils exportent à l'étranger. Ils avaient beaucoup de plantations chez eux, le fabriquaient et l'envoyaient à l'étranger; cela faisait rentrer beaucoup d'argent en France. Ainsi ces familles qui le plantaient et le fabriquaient, n'ayant que ce métier pour vivre, passent elles-mêmes chez l'étranger, nous privent de leur population et de l'argent qui nous en provenait. Par là il ne faut plus que très-peu de plants et d'ouvriers pour la consommation des pays; mais les fermiers généraux, dont les intérêts sont seuls écoutés ici, parviendront par là à faire arracher les plantations. Ainsi leur garde sera moins dispendieuse et leur régie plus nette, ce qui ne devrait pas être écouté vis-à-vis les intérêts du royaume.

18 *mars*. — La marquise déplaît beaucoup, ainsi que tous les bâtiments. On ne parle aujourd'hui que de celui de Meudon pour la marquise : il y a un côté qui croulait, malgré des fondations de plus de cent pieds; il a fallu le rassurer au plus vite comme de raison, et tout de suite on a mis plus de huit cents ouvriers qui travaillent actuellement à la fois à ce château pour blanchir, vernir et dorer.

On ne saurait aller en aucune maison qu'on n'entende médire du roi et de son gouvernement : le vingtième et la façon de l'exiger irritent tout le monde,

et les prêtres en sont les prêcheurs continuels. Il court une réponse fameuse de M. l'abbé de Nicolaï, agent du clergé, à M. de Machault; celui-ci lui a dit touchant le mémoire du clergé : « Monsieur, voilà un tocsin. » L'abbé lui a répondu : « C'est que vous mettez le feu partout. »

J'ai été voir hier une belle statue pédestre que les États de Bretagne font élever au roi pour la grande place de Rennes; l'ouvrage est de Lemoyne. J'ai voulu vanter cet ouvrage dans un cercle de grande compagnie; on a crié qu'on était bien bon en Bretagne, qu'il eût bien mieux valu ôter le vingtième etc., et tous les mauvais propos possibles ont été amenés à cette occasion. Je souffre de voir mon roi si mal voulu par la faute de ses plats ministres.

Je n'ai jamais vu d'homme si indifférent que M. Machault sur les malheurs publics et la misère du peuple; je l'ai remarqué dans quelques conversations avec lui et l'on voit que toute sa conduite n'est qu'une déférence continuelle aux principes des finances qui excluent et détruisent toute liberté à la commune de gouverner démocratiquement. J'ai fait un livre en 1737 contre ces détestables principes.

Un homme de la cour m'a dit hier que la raison pour laquelle mon frère ne voulait point demander la survivance de sa charge pour mon fils était qu'il le connaissait et qu'on connaissait mon fils à la cour comme aussi capable qu'il y en eût pour mener une intrigue qui augmentât son pouvoir et qui diminuât celui d'un bienfaiteur. Voilà la plus grande peine dans ma vie, moi qui n'ai eu d'autre titre d'insuffisance à la cour que celui de trop de franchise et de reconnais-

sance, on a toujours dit de moi : Comment peut-on avoir autant d'esprit et professer la vertu ? Ainsi a-t-on été plus sûr de ma probité que de ce que je faisais paraître dans la conversation quelques lumières.

Le roi a défendu à tous ses ministres d'écrire désormais ni de répondre à M. le duc d'Orléans sur aucune affaire. Sa Majesté sait que ce prince blâme continuellement sa conduite autant par ses actions que par ses paroles et discours.

19 *mars*. — On embellit la salle de l'Opéra, on la met tout en vert et or[1], on change des loges, on en rebâtit de nouvelles, on les meuble différemment et à neuf, on anticipe sur le cul-de-sac de l'Opéra.

Mme de Verneuil, femme de l'introducteur des ambassadeurs et secrétaire du cabinet, a été présentée au roi dans son appartement, mais elle n'a pas été saluée, (ou baisée), ce qui est une espèce d'affront qui dénote que vous n'êtes pas femme de qualité, comme il est vrai sur Verneuil (en son nom Chassepoux). On ne le lui avait pas annoncé, elle a présenté son bec et le roi a reculé le sien en rougissant. On a beaucoup parlé de cette présentation comme d'une chose ridicule.

20 *mars*. — Le chancelier retombe de temps en temps dans de petits accès de fièvre. Son médecin a dit que c'était une chandelle qui s'éteint.

Sur cela on travaille bien à la cour, M. le président

1. On fit des chansons sur cette décoration verte de l'Opéra. Voy. Ms. de la Bibl. imp., Suppl. Fr., n° 13710, à la date du 17 février.

de Maupeou (quoique retombé de nouveau dans sa goutte) fait travailler la marquise et les Pâris. M. de Machault a fait les plus grandes et les plus belles propositions à M. de Fresnes pour qu'il déterminât son père à quitter, comptant d'avoir l'agrément du roi et de se tirer du labyrinthe où il est, et l'on ferait M. Trudaine contrôleur général.

Sur cela on décrie ce qui peut contre-balancer ces volontés. J'apprends que l'on me décrie dans le public à l'occasion du livre du P. de la Motte ou la Hode dont j'ai parlé ci-dessus, touchant le droit public ecclésiastique français, et dont je conviens d'avoir fait ce qui est bon, mais où le mauvais style et les exagérations sont du fait de cet ex-jésuite. Par là on me met à dos les jésuites, le haut clergé, la cour de Rome et tout ce qui est aujourd'hui animé contre messieurs des finances qui veulent, dit-on, enlever tout les biens ecclésiastiques. M. de Machault en fait faire une nouvelle édition aux dépens du roi et publie qu'il a pris dans ce livre les motifs et le droit de tout ce qu'il fait aujourd'hui contre le clergé, et, comme il est fort désapprouvé du public, il m'associe au démérite de sa conduite, même comme auteur et incitateur. On ne veut pas voir que ce livre a paru pour la première fois en 1737, il y a treize ans, et qu'il était approuvé alors, que la suprématie du roi y est fort prouvée, non à dessein qu'on en tirât seulement de l'argent, mais qu'on le réglât mieux, que l'épiscopat y est plus élevé que le reste. Il est vrai que la domination du pape y est combattue, ce qui devrait plaire à tout le monde, mais, tout le monde étant fâché aujourd'hui contre l'abus, on le confond avec l'usage.

Je vois, dans la rumeur qu'excite aujourd'hui ce livre à Paris, tous les caractères de l'excitation malicieuse; on se remue, on parle de moi en mal, dit-on, partout; le haut clergé dit qu'il va faire condamner cet ouvrage, ou du moins qu'il va faire écrire contre, que la cour de Rome va le frapper d'anathème.

L'ancien évêque de Mirepoix surtout est déchaîné contre moi et en parle souvent au roi.

Voilà certes de mauvaises affaires dont je ne me démêle que par la naïve vérité.

Cette cabale n'a pas pour unique objet de nuire à ma réputation d'écrivain; elle veut me faire passer pour un homme ennemi de tous les ordres et incompatible dans aucune place, à plus forte raison dans celle de chancelier où il ne faut pas seulement un bon royaliste, mais un homme sage et modéré. Or, il pourrait être, dit-on, question de moi incessamment pour la place de chancelier de France, suivant le penchant du roi. Je sais que, chez mon frère, on est fort aise de ceci et qu'on y appuie avec grande force. Basse jalousie, inimitié du bien public, vous seules régissez l'esprit de nos ministres! Malheureusement le roi est faible de résolution.

Le chancelier de M. le duc d'Orléans a contre lui tous les princes du sang pour avoir négocié ainsi l'affaire du vingtième. On a exempté l'apanage de cet impôt, mais l'abonnement a été révoqué, et le prince s'est soumis à donner des déclarations de ses autres biens. Les autres princes du sang qui n'ont point d'apanage se trouvent très-lésés et très-fâchés, ils voient que le premier prince du sang a lâché pied et les condamne dans leur résistance. M. de Charolais surtout a

été à Sainte-Geneviève où il n'a rien gagné; ils ont été à M. le duc de Chartres lui proposer une association pour que leur abonnement soit conservé, mais cela ne s'entreprend que sans succès.

Tout le monde sans exception porte haine à M. de Machault. On dit qu'il n'a pour conseil que le sieur Blondel de Gagny, grand étourdi et homme de peu de sens et de nulles lumières. Il ne consulte en rien Messieurs Pâris, à ce que m'a dit un homme attaché à eux; il est brouillé avec mon frère et le consulte encore moins.

Le roi est fatigué des coups d'autorité qu'il lui faut faire et où l'embarque M. de Machault étourdiment et par manque de connaissances.

On m'assure que l'on vient de révoquer l'impôt de 30 s. par livre sur le tabac des frontières dont j'ai parlé ci-dessus, impôt qui n'était bon qu'à la commodité des fermiers généraux, qui empêchait l'argent d'entrer dans le royaume pour cette denrée et qui avait fait déserter tant de familles.

22 *mars*. — Le premier président Maupeou se déshonore par ses dettes : il doit à Dieu et au monde, il n'y a, dit-on, personne dans la compagnie à qui il ne doive, il veut trancher du grand seigneur, il fait grande chère; la vanité, la passion du bon air le ruine et l'avilit.

On m'assure que M. de Machault a trouvé bonnes les raisons des députés de Provence, que leurs impositions se levaient avec équité, et qu'il va leur laisser lever le vingtième par eux-mêmes; ainsi tout va se rétablir avec bénignité, voilà l'autorité commise, cela

fera preuve de justice; mais gare l'autorité dont les peuples abusent quand ils peuvent! ils chercheront, dit-on, à demander autre chose.

L'évêque de Metz est attaqué par le second ordre de son clergé sur quantité de prévarications dans la levée des décimes où il profite.

Il a fait faire un canal à sa maison de Frascati. Les troupes ont travaillé et l'ont fait en quelque temps; mais ne les ayant voulu payer qu'à raison de six s. par jour pour chaque soldat, ils en ont été indignés, et, par une belle nuit, ils sont parvenus à combler le canal.

23 *mars.* — On a grande impatience au conseil et au parlement de la fin de M. le chancelier d'Aguesseau, vu qu'il ne finit rien, qu'il expédie peu et qu'il est gouverné par son fils de Fresnes. Cependant sa personne est estimée, on admire son savoir et son style concis.

On craint au palais que le président de Maupeou ne passe à la place du chancelier de France, parce qu'on craint encore davantage que M. Molé (dont c'est le tour) ne parvienne à celle de premier président. Il n'y a que son nom et ses richesses dont on dise du bien, de son cœur il n'y a pas grand bien à dire; mais, pour son esprit et sa science, c'est grand'pitié : il n'a aucune contenance, il est dandin, il est inquiet, disgracieux, ne peut tenir en place et est d'une ignorance singulière; il n'est donc ni homme du monde, ni homme de cabinet. Qu'en faire?

M. de Maupeou a eu une ordonnance de 100 000 livres cet automne, avec laquelle il a payé ses princi-

pales dettes criardes; mais cela n'a fait qu'apaiser la plus grande soif. Il doit d'ailleurs beaucoup, il est obéré, et continue à avoir la plus grande table et la meilleure chère qu'ait jamais faite magistrat, surtout pendant ses vacances à sa terre de Bruyère. Le P. Griffet, jésuite, compose ses harangues, et chacun le sait.

Le maréchal de Richelieu va arriver à Paris avec carte blanche du Languedoc, pour terminer définitivement l'affaire du vingtième et des priviléges de la province. Il se trouve aujourd'hui très-aimé de toute cette province, ce qu'on appelle adoré pour un gouverneur.

M. de Bernage, qui y a été longtemps intendant, m'a dit que les querelles qu'il avait eues avec lui provenaient du désir qu'avait ledit maréchal de Richelieu de relever le pouvoir des États, à l'exemple de M. le duc de Bourbon en Bourgogne et du maréchal de Villeroy à Lyon. Par là ces gouverneurs ou commandants tirent de l'argent pour eux et pour leurs secrétaires; mais pour cet argent ils vendent au peuple de bonne marchandise, qui est la liberté, tandis que les intendants, hommes du roi ou plutôt du ministre, dépriment la liberté et ne songent qu'à livrer le peuple à la finance et aux rigueurs maltôtières.

25 *mars*. — Je suis au fond d'une campagne[1] qui ressemble aujourd'hui à un désert et où personne ne

1. Segrez, dont nous avons parlé ci-dessus, p. 57, et dont l'auteur a donné la description dans ses *Remarques en lisant*, nos 1771 et 1798.

vient. A peine y sait-on les nouvelles les plus communes et les moins fraîches.

Les habitants de cette campagne ne sont point malheureux; elle n'est qu'à dix lieues de Paris. Les propriétaires des terres ou des maisons de campagne du pays sont des gens riches de Paris, qui y viennent dépenser leurs revenus avec ce qu'ils recueillent de ces campagnes; on se plaint ici d'un grand fléau : le gibier, le lapin surtout mange les vignes, les grains et tous les fruits que recueilleraient les particuliers. La suzeraineté est un grand mal, quand il s'y joint surtout quelque autorité venant de la cour. Le pauvre paysan craint tout et n'ose se plaindre, ses plaintes lui attireraient de nouvelles vexations, ce sont des restes de tyrannie et de barbarie que nous avons encore en France.

Diminuez le pouvoir de la noblesse comme vous avez déjà supprimé celui du clergé en France, mais n'y substituez pas celui du maltôtier, comme il arrive aujourd'hui; substituez-y celui de la commune, de la démocratie admise avec égalité, et vous aurez un bon gouvernement.

26 *mars*. — On continue dans les campagnes à arrêter avec beaucoup de succès les pauvres mendiants et vagabonds, de sorte que l'on en voit beaucoup moins; on pardonne à ceux qui sont domiciliés et on leur permet par des passe-ports de demander l'aumône pour gagner leurs villages. Si l'on continue à suivre ce projet, on parviendra à bannir la mendicité du royaume, sans cependant diminuer la pauvreté qui est extrême, mais les pauvres mourront de faim patiemment.

28 *mars.* — Rollin, imprimeur de *Tom-Jones*[1] a été condamné à l'amende et le livre supprimé par arrêt du conseil, quoiqu'il n'y ait rien que de vertueux dans ce petit roman anglais, mais l'ouvrier a manqué d'attention à M. Maboul, maître des requêtes chargé par M. le chancelier du district de la librairie, et Maboul est bien un autre ouvrier.

Une Mme de Puisieux, femme d'un avocat, vient de donner sous son nom un livre de *Caractères*[2], livre assez mauvais, et le nom de l'auteur fait un effet assez ridicule pour la femme du secrétaire d'État de ce nom, qui s'applique plus à l'éloquence verbale qu'au style et à la diction par écrit.

Le marquis de Villeroy a été réprimandé et l'on devait le mettre à la Bastille pour avoir tiré l'épée contre toute la garde française qui s'opposait au passage de sa chaise de poste.

La dame Pâris, fameuse m....., a un carrosse à quatre laquais, elle va aux promenades publiques avec ses demoiselles; on n'a jamais vu tolérer avec tant de honte un établissement si triomphant que ce fameux b.....; on crie avec raison oh mœurs! dans un état chrétien et policé.

31 *mars.* — Le prévôt des marchands de Paris fait merveille dans l'administration de l'Opéra, il en a payé pour cent mille écus de dettes criardes et tout ira bien de plus en plus.

1. D'Argenson parle du succès de ce roman dans ses *Remarques en lisant*, n° 1832.

2. « Ce livre, est-il dit *ibid.*, n° 1853, est attribué en partie au sieur Diderot, qui a été l'amant de cette dame auteur. »

L'hôtel de ville propose un projet actuellement pour arroser le rempart pendant l'été : on ne demande que 10 liv. par 1 000 livres de loyer des maisons adjacentes pour contribuer à ces frais, et certes ces maisons y gagneraient beaucoup.

Grand débat dans le parlement. Le parti opposé à la cour y a demandé communication des papiers et dépêches avec la France, touchant l'Acadie ou nouvelle Écosse, mais le parti royaliste a fait échouer cette proposition par pluralité de voix.

Quantité de nos protestants de Normandie ont été se réfugier aux îles de Jersey et de Guernesey, pour aller de là habiter l'Acadie ou nouvelle Écosse.

Enfin on a nouvelle que la flotte de l'amiral Spinola avait été laissée à 25 lieues des îles.

1er *avril.* — L'évêque de Metz (Saint-Simon) a une vilaine affaire sur les bras : quantite d'ecclésiastiques de son diocèse ont présenté au conseil des requêtes signées d'eux pour dénoncer que, non-seulement cet évêque ne contribue point aux décimes, mais qu'il en reçoit beaucoup d'argent sur son compte chaque année, ce qui arrive aussi à beaucoup d'évêques dans le royaume. Certes on ameute aujourd'hui ainsi quantité de bénéficiers du second ordre pour l'intérêt du ministère qui est piqué au jeu contre le clergé, et on mènera loin le haut clergé qui clabaude tant contre le ministère.

Cette requête présentée au clergé contre l'évêque de Metz, on a ordonné que les registres des décimes de ce diocèse seraient apportés au conseil, on dit que cela sera renvoyé à examiner à la chambre sou-

veraine des décimes de Paris par leur évocation de celle de Metz où l'évêque aurait trop de crédit.

Le chancelier d'Aguesseau était malade dernièrement, on m'assure que tout Paris me nommait universellement pour son successeur, j'y songeais beaucoup moins que ceux qui avaient ce soin pour moi.

2 *avril.*—Mardi dernier le roi, chassant dans le bois de Verrière, poursuivit un cerf qui le mena par de là Marcoussis et jusque dans les communes de Boissy où il s'informa de ma maison de Segrez qui est là tout près.

3 *avril.* — En peignant de nouveau la salle de l'Opéra, huit ouvriers ont culbuté d'un échafaud qui a rompu et se sont cassé bras et jambes, hier matin. Il n'y en a cependant pas encore de morts.

Les défenses sont sévères pour ne plus entrer sur le théâtre de l'Opéra, afin d'éviter l'incendie : il sera défendu d'y passer à la fin comme au commencement de l'opéra, et l'on donne aux petites loges d'autres escaliers pour y aller par la salle, mais non plus par le Palais-Royal. Toutes les petites loges sont mises à un prix égal de 5000 liv. chacune. On refuse de renouveler le bail de la baignoire du côté du roi, entre les deux premières coulisses; MM. d'Aumont, de Duras, d'Ayen, Choiseul la payaient; on la prend pour le gouverneur de Paris, le prévôt des marchands et le secrétaire d'État de la ville de Paris qui y viendront faire leur inspection; mon frère l'a désirée aussi le plus parce que l'état de ses jambes ne lui permet pas de monter facilement les escaliers; cela mécontente beaucoup les seigneurs qui possédaient cette loge.

5 *avril.* — Il n'y a rien de si beau que la noce et les présents qui se préparent pour marier le fils de M. Brissart, fermier général, avec Mlle de la Borde, fille du fermier général de ce nom, cousin de la marquise de Pompadour; ce sont des magnificences de prince.

Quantité de femmes cherchent aujourd'hui à se mettre en pension au couvent de l'Assomption, à cause qu'on y va mettre Mlle Alexandrine, fille de la marquise de Pompadour. On bâtit un bel appartement pour cette enfant, et une femme de qualité doit être sa gouvernante.

On ne parle plus que de sottises pareilles. On a donné à la duchesse de Brancas douairière le petit château du Val dans la forêt de Saint-Germain. Le roi a voulu qu'il restât tout meublé des meubles de la couronne et que Fontaine en fît l'inventaire. Cette duchesse est la grande confidente de Mme de Pompadour.

6 *avril.* — M. le comte de Charolais, étant devenu fort galant, donne ce soir un grand bal au château de Saint-Maur à l'occasion de la prise de possession de ce château par M. le prince de Condé; il y aura bal paré et bal masqué, toutes les belles dames de Paris en sont invitées; le roi pourra y venir par Choisy. Gare quelque nouvelle connaissance là, et qui dégotte la marquise !

11 *avril.*— M. l'évêque de Mirepoix, ayant chez lui une grande audience jeudi dernier, déclara à tout ce qu'il y avait là d'évêques, que, quand même ils offri-

raient à Sa Majesté trente millions en don gratuit ou pour abonnement, cela ne serait pas accepté, puisqu'il fallait absolument des déclarations de bien remises aux gens du roi et contrôlées par l'intendant.

Cependant un Provençal m'a assuré l'affaire de Provence accommodée à sa satisfaction, puisque l'on suivrait le cadastre pour la levée du vingtième.

D'un autre côté, M. de Sérilly, intendant de Franche-Comté, m'a dit que tout ce bruit finirait par des abonnements après des déclarations données comme on voudrait sans tenir rigueur, et seulement pour satisfaire les volontés de la cour, qui d'ailleurs se ralentissait beaucoup par la grande résistance.

On continue à refuser les jetons aux académies ; il y a trois mois qu'on ne les leur paye, ce qui fait beaucoup crier tous nos savants.

Le blé commence à devenir à très-bon marché dans le royaume par les grandes apparences qu'il y a d'une bonne année.

16 *avril.* — Il paraît un factum de la comtesse de Melun contre son mari où l'on voit une étrange vexation. Cette dame, riche héritière, a été séduite par son mari qui est aveugle, elle venait d'essuyer une grande vexation de lettres de cachet, elle en craignait le retour; M. de Melun aveugle et grand fourbe, la rassure, la séduit et l'épouse. Dès le lendemain il se rend maître de tout, il la ruine par des dettes et par une dépense affreuse, enfin il vend sa terre de Nogent, qui est la plus belle terre du royaume, le tiers de ce qu'elle vaut et de ce qu'elle eût valu aisément si on l'eût mise aux enchères étant saisie réellement; à qui la vend-il,

au maréchal de Noailles visiblement coupable de manœuvres affreuses pour dépouiller cette pauvre femme de la terre et pour la réduire à rien. Il aura promis et accordé sa protection au méchant aveugle et il l'a vendue bien cher. Aujourd'hui le mari aveugle se trouve bien riche, et la femme bien pauvre dans une maison de force à Ste-Anne avec 1200 livres de pension qui ne peuvent suffire à son entretien. On y parle joliment du maréchal de Noailles, on fait excuse à son nom en le nommant, on y vante sa probité d'autant plus, dit-on, qu'il n'a voulu signer ce contrat que par un fondé de procuration.

17 *avril.* — Le maréchal de Richelieu n'arrive que samedi. Dimanche à Choisy, où il débarquera de sa chaise de poste, Choisy étant sur la route de Lyon avant d'arriver à Paris, il aura bien des choses à dire à son maître. Dieu veuille, que ce soit au plus grand bien du royaume ! certes les ministres en ont grand'peur.

Hier on a fait devant le roi, à l'orangerie de Versailles, l'épreuve de l'exercice militaire que l'on veut changer en France, séduit qu'on est par les grands succès de la discipline prussienne, mais on ne voit pas que cela vient des soins perpétuels que s'y donne le roi de Prusse par lui-même, n'y ayant pas de jour qu'il ne fasse faire la parade devant lui. Enfin le roi aura décidé hier quel exercice il optait.

19 *avril.* — Le duc de Penthièvre vient d'acheter la maison de feu M. Orry à Bercy, au moyen de quoi il ne se verra plus guère à Paris et il n'ira à Rambouillet que le temps juste où le roi y voudrait venir, ce

qui n'est pas le moyen que le roi s'en avise souvent. Cependant cette Maison de princes légitimés a besoin de courtiser assidûment le roi pour se soutenir dans l'état forcé qu'on lui a donné. Ce prince tombe dans l'extrême dévotion et dans la retraite où le goût de sa femme contribue aussi, c'est un couple très-dévot. Ainsi nos princes ne peuvent rester dans un juste milieu et je les nommerais tous dans deux classes d'excès, l'une de follement scandaleux, l'autre de tristement superstitieux sauvages et dévots.

20 *avril.* — L'arrivée de M. de Richelieu a été encore remise à aujourd'hui, ainsi le ministère recule tant qu'il sent cette médecine à prendre.

On a réglé ceci pour le vingtième du Languedoc, que, par provision et en attendant que les déclarations aient été données et contrôlées, on lèvera cette imposition par moitié de ce qu'on payait l'année dernière pour le dixième ce qui n'est donc qu'un provisoire, et l'on prend ce calme pour un accommodement; l'intendant en a rendu une ordonnance générale, mais cela se fait par ordonnance de l'intendant, et la levée par officiers royaux, et non plus pour rien au nom et par l'action immédiate des États.

Il n'y avait rien de si beau que le spectacle de jeudi dernier des divers essais d'exercice dans l'orangerie de Versailles : les mêmes n'y entraient qu'en habit d'ordonnance. Le haut de l'orangerie et les escaliers gradins étaient couverts de beau monde, de dames bien parées; on y remarquait surtout Mme la marquise de Pompadour avec la cour qui était au plus nombreuse.

On prétend que, quand cette dame sera établie dans

l'appartement de Mme la comtesse de Toulouse et de M. le comte de Penthièvre qui sont dans de plus petits appartements, les ministres iront travailler chez elle avec le roi, à l'exemple de Louis XIV chez Mme de Maintenon. Il y aura cercle et toilette de cérémonie plus magnifique que celle de la reine.

21 *avril.* — On n'entend parler que d'enrichissement des ministres et de leurs goûts dispendieux, de leurs acquisitions ainsi que de celles de leur famille et domestiques. Un Cicéron accusait à moins un Verrès : les Pays-Bas conquis en seraient la Sicile. Le roi sait tout cela et le voit. Les ennemis du ministère ne lui laissent rien ignorer : ils dénoncent tout, non par fidélité, mais par envie et par haine; un maréchal de Saxe, une Pompadour, un maréchal de Richelieu n'auront pas manqué de tout révéler, circonstances et dépendances.

J'ai vu hier apporter deux cent mille livres chez le sieur Gagny, receveur du vingtième ou fonds d'amortissement. Il m'a dit que c'étaient les receveurs généraux qui faisaient cette avance, payant huit mois de cette année en dix mois, ou le tiers dans chacun des premiers quatre mois, cette avance sur le pied de la moitié du dixième seulement, et, dans les quittances qu'on leur donne, on met que les rôles dudit vingtième ne pourront aller à moins qu'à la moitié du dixième sauf à les augmenter davantage dans leur perception par l'opération des recherches et des nouveaux rôles, tant aux pays d'élection qu'aux pays d'États.

On vient de créer deux charges de trésorier des colonies, fonction qu'on ôte aux trésoriers de la marine;

le prétexte est qu'on a donné à ceux-ci la fonction de trésoriers des galères depuis la réunion des corps des galères au corps de la marine; on donne à ces trésoriers des colonies dix pour cent de gages, ce qui est fort inutile et fort onéreux à l'État.

Des trente-six millions qu'on a dit remplis d'abord aux annuités, il a été bien facile d'en attribuer le bénéfice à des gens qui n'y auront rien porté et qui auront seulement signé leur nom, car la caisse ne se vide pas d'abord, et ceux-là auront joui des intérêts dès le 1er janvier dernier, sauf à eux de trouver ces sommes par crédit sur la place, ou de vendre leur annuité dès qu'il aura fallu vider la caisse entièrement pour payer des créanciers de l'État.

Mme Desmarais, veuve du grand fauconnier, épouse M. du Fretoy, enseigne des gardes du corps, avec qui elle avait commerce de galanterie depuis longtemps. Par ses amis auprès de la marquise de Pompadour, il a été décidé que, devant être présentée de nouveau sous son nouveau nom, elle ne se tiendrait pas dans la galerie, comme il est d'usage pour les femmes d'officiers des gardes du corps, mais dans le cabinet; qu'elle serait saluée, et qu'elle conserverait toutes ses prérogatives comme de monter dans le carrosse de la reine, de souper avec la reine, etc., le tout *sans tirer à conséquence*, dit la décision; mais cela tirera à conséquence, quand pareille chose ne s'est jamais faite; on n'a jamais eu égard aux prérogatives d'une femme pendant son premier mariage pour en faire ressentir son second mariage, ce qui est contre la nature et les lois.

22 *avril.* — Le maréchal de Richelieu arriva à Ver-

sailles la veille du départ pour Choisy et il est de Choisy. Il a, dit-on, la tête haute et a été bien reçu du roi; on ne sait pas depuis quelle conversation il a eue avec Sa Majesté.

23 *avril.* — La *Gazette de France* a été ôtée au président Aunillon dont on était mécontent et qui, dit-on, la faisait mal ; elle a été donnée à M. de la Chapelle qui est fort de ma connaissance ; c'est un homme savant dans le droit germanique dont il vient de donner un livre : *Remarques sur les capitulations des empereurs d'Allemagne.* Il voulait être employé aux affaires étrangères ; ainsi voilà l'homme qu'il fallait, mais écrit-il bien, a-t-il grand sens, a-t-il de l'esprit? c'est de quoi je ne jurerais pas.

Enfin on est venu hier m'annoncer une décision à laquelle j'ai été fort sensible, c'est que la place publique pour la statue de Louis XV est déterminée pour être à la grande esplanade, entre les Champs-Élysées et le Pont-tournant des Tuileries, j'en avais donné le plan, même un dessin d'élévation en 1748, avec un mémoire de moi à M. le prévôt des marchands qui m'a dit l'avoir montré au roi. Ce monument ne coûtera uniquement que la bâtisse : un seul côté de palais du côté du rempart, le reste en colonnades ou balustrades de marbre chargées de trophées et de statues, un quai en port, et un pont sur la Seine vis-à-vis la rue de Bourgogne. Ce sera certainement une des plus belles places qu'il y ait en Europe, et le terrain n'en coûte rien, au lieu que, suivant les autres projets acceptés, il fallait dépenser quarante millions pour acheter des maisons, faire tort à quantité de particuliers et chasser

beaucoup de citoyens à qui les maisons manquent dans Paris. J'ai quelque honneur à cette détermination, et c'est un acte de sagesse dont tout le public est réjoui.

On assure partout que M. de Maurepas a obtenu la pension de ministre de 20 000 livres ; mais mon frère m'a dit que s'en étant informé à Versailles, sur ce qu'il avait entendu dire à Paris, il a trouvé que cela n'était pas.

Le sieur de Verneuil, introducteur des ambassadeurs, m'a conté comment il avait reçu depuis peu un sanglant affront à l'occasion de la présentation de sa femme, qu'il avait été décidé qu'elle serait présentée dans le cabinet et saluée ou baisée par le roi, que MM. de Puisieux et de Saint-Florentin en avaient eu la décision du roi pour l'affirmative, et que c'étaient les cabinets qui avaient tiré la décision contraire depuis trois heures jusqu'à cinq, où la présentation s'était faite, qu'il n'avait été averti de rien et que c'était un panneau où on l'avait fait tomber à l'improviste, ce qui certes n'est pas bien.

L'arrivée de M. de Richelieu à la cour, et le séjour qu'il y fait ne fait aucun bruit, quelque question qu'il en ait été dans le monde. Ainsi vont les choses de la cour : ce qui est le plus annoncé est toujours moindre que ce qui ne l'est pas.

L'ambassadeur de Venise, Morosini, fait aujourd'hui son entrée ; elle sera fort vilaine ; c'est un homme d'une avarice inouïe.

Tout Paris est réjoui de la détermination de faire la place publique de Louis XV à l'esplanade du Pont-tournant, cela ne diminuera point le nombre des citoyens et des maisons, mais les augmentera, au con-

traire, cela donnera un nouveau pont sur la Seine avec des palais sur cette place ; cela fera bâtir de nouvelles maisons au faubourg Saint-Honoré et au faubourg Saint-Germain, vers les Invalides ; cela donne lieu de finir le rempart de ce dernier côté, comme il l'est du côté du quartier de Richelieu et du Marais ; ainsi embellissement, augmentation de Paris, au lieu de la diminution qu'il y aurait eu en faisant la place au carrefour de Bussy ; joie, approbation et grande épargne, car cela ne coûtera pas cinq millions, y compris le pont.

Il y a grand bruit de déplacement dans les dames d'honneur, d'atours et de palais ; toutes les dames à qui on ne touche pas, et quoique ennemies de celles qu'on déplace, se plaignent de ce qu'on les renvoie ainsi, comme on ferait de femmes de chambre.

On poursuit la haine contre M. de Maurepas jusqu'à renvoyer la maréchale de Duras qui est dame d'honneur de Mesdames ; on a voulu lui substituer la grande duchesse de Brancas, favorite de Mme de Pompadour ; mais Mesdames ont eu sur cela deux conversations avec le roi et ont paré le coup. Ensuite on voulait faire pareil changement dans la Maison de Mme la Dauphine ; M. le Dauphin a eu aussi conversation avec le roi, et a dit qu'il fallait pour cette place une femme qui fût intacte sur les mœurs et contre qui il n'y ait eu pas le moindre soupçon. De là on projette de faire une nouvelle Maison pour les deux dames qui vont revenir de Fontevrault. On y donnera la duchesse de Brancas pour dame d'honneur et Mme de Clermont, sa mère, pour dame d'atours ; ainsi la fille ôtera le service à sa mère quand elle voudra. Mme de Lauraguais,

dame d'atours de Mme la Dauphine, déplaît beaucoup et ne restera pas dans sa place ; elle pille autant qu'elle peut et s'enrichit. Tout est au pillage et ces maisons coûtent beaucoup.

28 *avril.* — Le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, qui est cette année de service, est mal avec la marquise de Pompadour par suite de l'amitié entre lui, sa belle-mère Duras, sa femme et le disgracié M. de Maurepas. Elle ne veut pas qu'il vienne dans ses maisons, comme sont le petit château ou la Celle, Crécy et bientôt le château de Bellevue près Meudon ; il lui est seulement permis d'y aller comme courtisan, mais non d'y coucher et d'y faire son service qui passe à un autre ; ainsi les aversions, les proscriptions se déclarent et augmentent à la cour par la volonté de cette petite favorite. Le retour serait terrible.

J'ai vu hier deux courtisans des cabinets qui m'ont dit plusieurs anecdotes qui suivent :

Le maréchal de Richelieu n'a pu encore parler au roi en particulier ; il a trouvé la faveur de M. de Machault trop établie et trop grande ; on lui met cependant assez de feu sous le ventre, mais il laisse voir qu'il n'est pas encore temps.

Il est faux que M. de Maurepas ait la pension de ministre ; si cela a été fait, cela a été changé depuis sur ce que Mme de Pompadour en a dit au roi.

La grande faveur de M. Machault vient d'abord de ce qu'on a publié qu'il y avait défaveur contre lui, à cause de ces coups d'État frappés si mal à propos en Languedoc ; sur cela, il va aller le même chemin contre le clergé, et l'on ne sait plus comment se dé-

brouillera cette affaire. L'on croit cependant qu'il y échouera, car le cardinal de la Rochefoucault ne veut pas perdre la considération dans son corps. On vient d'exiler quelques-uns des plus mutins du clergé, comme l'évêque de Condom et autres.

M. de Machault est l'amant de Mme de Saint-Florentin, et se laisse gouverner par ce parti des Phelypeaux. Cela va aussi à la faveur de la reine et de la famille royale, cela contrecarre le crédit de la marquise.

Mais un autre effet de cette faveur est de l'élever contre mon frère, ingratitude dont la Providence permet les effets pour punir les courtisans intrigants les uns par les autres. On m'a donc dit que M. de Machault commençait à s'élever contre mon frère, et que sa faveur était fort baissée : on l'accuse de trop de prodigalité, tandis que M. de Machault ne montre que des augmentations de revenus, des réserves d'argent et des retranchements de dépenses; on tombe sur celles de ma belle-sœur et de mon neveu qui jettent l'argent à pleines mains pour leurs maisons de campagne, tableaux et bijouterie, sur les mauvais marchés pour les fournitures militaires, dons excessifs, etc.

29 *avril.* — Il est vrai qu'on a donné des ordres du roi à tous les évêques qui sont à Paris et qui ne sont pas de la future assemblée du clergé, de retourner dans trois jours dans leur diocèse : c'est une prétention marquée pour commencer de bonne heure à intimider le clergé et les empêcher de s'aigrir les uns et les autres contre la demande du vingtième.

On propose aussi de rendre définitive cette exclusion

de Paris pour ceux qui n'y ont que faire, dont les prélats sont du nombre; on vise à obliger peu à peu tant de gens qui tirent de gros revenus des provinces à les y aller consommer, et non à les apporter comme on fait, ce qui énerve les campagnes.

On conjecture de cette première démarche que le contrôleur général est résolu à tenir pour le vingtième comme il prétend le lever, et que la grande faveur du roi, dont il est honoré aujourd'hui, va à le soutenir dans cette opération si contrariée. On va voir, dit-on, à cette opération du clergé ce qui en est de son crédit et de sa durée en place.

La compagnie d'assurance, qui avait été réglée et agréée par le contrôleur général, vient d'être révoquée comme entraînant beaucoup d'inconvénients; on dit que c'est M. Trudaine qui en est la cause : ainsi nos opérations de finance, ne sont pas aujourd'hui bien correctes dans leurs projets et exécutions.

Ier *mai.* — M. de Machault s'est séparé de mon frère en se jetant dans le parti de M. de Maurepas; ce ministre, quoique déplacé et exilé, tient encore à ce qu'il y a de plus fort à la cour en fait d'intrigues. M. de Machault a quitté et marié une maîtresse qu'il avait amenée de Flandre; il a lié commerce de galanterie avec Mme de Saint-Florentin dont la dévotion n'est qu'hypocrisie, désir d'argent, de bijoux, de bonne chère, d'élégance et pratique d'intrigues à la cour. Cette grosse maîtresse dévote gouverne la reine et son mari, chancelier de la reine et cousin du même nom que M. de Maurepas. Outre cela, M. de Machault est ami de collége du duc de Duras, et cela le lie encore davantage

aux d'Aumont et à tous les autres partisans du même disgracié.

2 *mai.* — Je suis aujourd'hui à la campagne pour six jours, j'y saurai moins de nouvelles du monde et de la cour que ci-devant, mais j'en sais de meilleures de moi-même. Quel bonheur que la tranquillité, la société de soi-même et l'étude !

Il y a eu hier au soir une belle aurore boréale, et, sur-le-champ, le temps a changé du laid au beau, et le vent a tourné vers le sud. Les biens de la terre promettent beaucoup. Il a fait des pluies à propos, et la séve, retardée par le froid qu'il y a eu depuis quelque temps, pousse maintenant à son aise.

3 *mai.* — Le temps s'est remis au chaud et puis à la pluie, ce qui fait grand bien aux fruits. Je vois dans les campagnes qu'il n'y aura de mal cette année là où je suis que la crainte qu'on y a des commis aux tailles : chacun se laisse faire des frais par politique, de peur d'être augmenté l'année suivante.

14 *mai.* — L'Opéra va être rebâti, mais dans le même lieu, M. le duc de Chartres s'y donnant de grands mouvements pour le garder dans son palais, et pour jouir d'un si grand agrément et commodité. Pour cet effet, on a acheté les maisons d'autour du cul-de-sac; l'on prend une petite cour du Palais-Royal, on fait un cintre et des arcades, et autre choix dont on verra le devis et plan incessamment. Pendant l'exécution, l'on prêtera pour l'Opéra la salle des machines des Tuileries.

On parle toujours à Paris du grand projet de M. de Machault et de M. de Montmartel pour réduire les intérêts de l'argent à 4 pour 100, à l'exemple de ce qui vient de se faire en Angleterre, mais il est difficile que ce grand effet arrive sans que la cause en soit dans plus d'aisance, plus d'abondance dans le public, ce qui n'est pas. Sur ce bruit, l'argent devient, dit-on, d'une rareté prodigieuse (ce qui est bien éloigné du système de notre ministère). Ce n'est pas comme cela qu'on fait du bien au public : ses intérêts sont inséparables de ceux du roi, et ceux de Sa Majesté des nôtres.

15 *mai.* — ***, qui arrive de Choisy, m'a dit que la marquise de Pompadour devient de plus en plus maîtresse des affaires, qu'elle en a fait décider depuis peu quatre à cinq autrement que mon frère ne les avait réglées, ce qui s'appelait quatre à cinq camouflets, et qu'on cherchait à lui en donner d'autres.

Les essais de nouveaux exercices ont été rejetés, et le roi a décidé que ses troupes s'en tiendraient à l'ancien exercice militaire français, et qu'on n'avait qu'à le mieux faire, en quoi il y a un peu de paresse, dit-on, et, pour tous les donneurs d'avis qui avaient suscité cet ouvrage, *In vanum laboraverunt.*

Le maréchal de Richelieu a, dit-on, l'air plus poli que ci-devant et montre peu de hauteur, ce qui marque qu'il n'a pas le vent pour lui. A peine ose-t-il parler au roi en particulier, ou plutôt le maître ne s'y prête plus ou même s'y refuse; ainsi voilà pour la seconde fois une vaine attente du retour de ce courtisan, retour qui produit moins que rien à la cour et dans les affaires.

16 *mai.* — L'on croit le voyage de Compiègne rompu, à cause de maladies, dit-on, qui y règnent dans le pays.

Le roi prend grand goût à Trianon plus qu'à aucune maison qu'il ait encore habitée: il commence à se lasser de ses fréquents voyages, et peut-être a-t-il quelque envie secrète de ménager les dépenses de la cour, de se jeter dans une noble économie en toutes choses; si cela était, il deviendrait un grand roi. Il dit que son appartement de Trianon, comme on l'a accommodé, est le seul qu'il ait encore trouvé à sa fantaisie. Il communique de plain-pied avec celui de la marquise qu'il voit par là à tous moments comme il souhaite; de Trianon, il va à Versailles aux jours et heures de représentations, les dimanches, au grand concert, aux conseils s'il veut; ses ministres viennent travailler avec lui, les affaires s'y suivent, il y aura une comédie, et tout cela me paraît fort bien.

17 *mai.* — On m'assure que le cardinal de Tencin reprend aujourd'hui quelque faveur auprès du roi depuis la mort de sa sœur Tencin que le roi détestait pour son intrigue et pour son caractère pervers. Sa Majesté trouve le cardinal un bonhomme, elle travaille avec lui assez souvent sur les détails ecclésiastiques qu'il a hérités du cardinal de Rouen, et l'on croit qu'il pourrait bien avoir la feuille des bénéfices après la mort de M. de Mirepoix.

19 *mai.* — L'abbé de Guébriant qui arrive de Cologne a été bien reçu à la cour, quoiqu'il ait manqué notre traité avec l'électeur. Il revient avec un nez fort

endommagé et qui semble menacer ruine ; le roi lui en fait des railleries.

On parle de quantité de changements dans les ambassades et ministères étrangers. On doute que M. Baschi aille ambassadeur en Portugal ; il revient de Munich avec aussi peu de gloire qu'il était parti d'ici.

On parle de changer encore de destination la place publique et la statue du roi qui devait être vis-à-vis le Pont-tournant des Tuileries ; on la veut mettre, dit-on, présentement au quartier Sainte-Opportune pour faire communiquer le quartier Saint-Honoré avec le quartier Saint-Antoine et du Marais ; on a estimé à dix millions le devis des maisons à abattre.

Le clergé s'assemble à force, et cette assemblée de prélats commencera le 25 de ce mois. On y prend toutes les précautions possibles pour empêcher l'ameutement. Les prélats de la députation de Languedoc ont ordre de n'y arriver que la veille précisément de l'assemblée. Toutes les instructions de leurs provinces sont uniformes : elles leur défendent d'opiner seulement, si on leur demande le vingtième à lever par les gens du roi. En ce cas, ils laisseront faire et on enverra ordre aux financiers de lever sur chaque curé arbitrairement, mais gare le fanatisme et la résistance particulière qui pourra devenir générale !

22 *mai*. — Un homme instruit des finances m'a dit qu'il était sorti cette année plus de deux cents familles de Normandie, craignant *la collecte* dans leur village, laquelle est fort ruineuse.

Le contrôleur général est, dit-on, tout d'une pièce,

est trop décidé, ne prend conseil de personne, et va son train comme un sanglier blessé, quelque chose qu'on lui dise.

25 *mai*. — Le nouvelliste de Hollande prétend que M. le cardinal de la Rochefoucault prend beaucoup d'empire sur l'esprit du roi, et qu'il porte Sa Majesté à rappeler M. le comte de Maurepas, qu'il lui a obtenu la pension de ministre (ce qui n'est pas vrai).

Il ne serait pas impossible que ce prélat eût la feuille des bénéfices après l'évêque de Mirepoix et qu'on le fît ministre d'État. Le roi prend goût à converser avec un aussi digne seigneur. Mais peut-être doit-on attribuer ceci au désir d'avoir le vingtième du clergé en nature. Le roi se pique d'adresse, et qui peut résister aux volontés d'un roi, quand il en pousse les moyens jusqu'à la séduction et à l'adresse? il y en a plusieurs exemples; il mettra ledit cardinal dans le parti de sa volonté, comme il y a mis le premier président de Maupeou.

Il paraît à Paris trois mémoires en forme de livres suggérés, avoués par M. le contrôleur général, pour prouver que le roi a tout droit et police sur les biens du clergé, qu'il ne dépend que du chef de l'État, que ses immunités sont des usurpations, quelque longue possession qu'il en ait. Ces brochures, écrites avec soin, déplaisent au public, leur cause, leur objet étant l'argent, le besoin d'argent, le fisc déjà si comblé d'argent, le ministère qui paraît songer si peu au soulagement du public, la cour si dépensière, et non une sage réformation du clergé. Voilà de quoi mettre le public contre les principes les plus sains.

Je ne comprends pas que ceci fasse chaos et trouble, après avoir donné tant de temps à y réfléchir et à y négocier avec un homme aussi sage que le cardinal de la Rochefoucault, et que l'on dit si écouté et si estimé du roi. Le contrôleur général Machault n'est ni fol ni étourdi, il est roide, entier et indifférent, mais je lui croyais plus de prudence que d'audace et de témérité.

Des gens croient que des ennemis secrets, qu'il a non-seulement à la cour, mais aussi dans le ministère, des envieux de sa faveur, ceux à qui il a refusé des grâces promises, le font à plaisir donner dans des panneaux qu'il s'est préparés lui-même par ses vues roides et bornées, et qu'on veut qu'il tombe en disgrâce de cette affaire-ci. A l'appui de ce projet vient M. de Richelieu qu'il a voulu faire échouer en Languedoc, les intéressés aux priviléges des pays d'États, la Bretagne qui est à la veille de perdre ses priviléges comme le Languedoc et les États de Languedoc.

26 *mai*. — On mande de Paris que, depuis mon départ, il y a eu de fréquentes révoltes, et surtout le 23 de ce mois, où il y en a eu jusqu'à quatre dans un même jour, et cela pour des enfants qu'on arrête; on n'y comprend rien.

Depuis six mois, mon frère, qui a le département de Paris et des maréchaussées, a conçu et poursuivi le dessein d'arrêter la mendicité dans le royaume; mais, pour tous moyens, il a pris la force de l'autorité. Les maréchaussées ont eu ordre d'arrêter les pauvres dans tout le royaume; on a levé quelques troupes pour nos colonies, et on a levé aussi des familles pour les transporter. On en a enfermé quantité dans des prisons,

comme à Orléans et à l'hôpital de Saint-Louis, faubourg Saint-Martin à Paris; mais bientôt il a fallu les en faire sortir, parce qu'on avait mal pourvu à leur subsistance et qu'ils crevaient de faim.

Les archers de Paris préposés aux pauvres, et qu'on nomme archers de l'écuelle, ont arrêté des petits gueux, puis, se méprenant à la mine ou affectant de s'y méprendre, ils ont arrêté des enfants de bourgeois, ce qui a commencé les premières révoltes; il y en a eu le 19 et le 20 de ce mois, mais le 23 il y en a eu de considérables. Tout le peuple s'amassant dans les quartiers où se sont faites ces captures, on a tué dans cette journée quatre à huit de ces archers; on a été les rechercher là où ils avaient fui et s'étaient cachés; le commissaire a paru et a pensé être déchiré; on a pillé quelques maisons, on a cassé les vitres de M. Duval, chef du guet; celui-ci a cependant apaisé quelques quartiers par de bonnes paroles.

M. Berryer, lieutenant général de police, ayant voulu s'aller montrer, des exempts ont été au-devant de lui lui faire rebrousser chemin, voyant qu'il n'y ferait pas bon pour lui, et il est retourné au grand capitaine qui sait prendre le parti de la fuite.

27 *mai.* — Le peuple s'imagine toujours que les exempts enlèvent des enfants, et il se montre des séditions aux quatre coins et au milieu de Paris à la fois. On a poursuivi un exempt chez un commissaire; on l'a jeté par les fenêtres, on l'a repris et assommé à coups de pieds et de bâtons; on a mené le cadavre chez M. Berryer, lieutenant de police; on a cassé les vitres; il s'en est peu fallu qu'on n'ait enfoncé la maison; le

guet a résisté comme il a pu ; on fait armer les régiments des gardes françaises et suisses. On me mande qu'il est certain qu'on n'arrête point d'enfants, mais qu'on le fait accroire à la populace, et que l'on craint quelque chose de fâcheux.

28 *mai.* — Personne ne veut croire que les archers n'aient pas arrêté d'enfants et que ce soit purement un effet de l'imagination du peuple surprise et excitée. De part et d'autre on ne finirait pas sur les questions et sur les sujets d'étonnement, car pourquoi arrête-t-on des enfants ? que ferait-on d'eux plutôt que d'hommes faits et de femmes capables de peupler les colonies ? Mais aussi pourquoi le peuple le croirait-il, si cela n'était pas ? qui l'y exciterait, qui pousserait à des révoltes si fréquentes et si universelles ?

C'est encore pire s'il n'y a ni cause réelle, ni chef de parti aiguillonnant le peuple à cette conduite ; c'est un mécontentement universel qui ne demandait qu'à paraître et qui se jette sur le premier prétexte qu'il rencontre, puis s'emporte, éclate et gagne de tous côtés comme la gangrène. Alors les hommes d'autorité et ayant charge du gouvernement, les archers, les exempts qui portent l'habit bleu sont les premiers qui ont paru sous la main et à la portée du peuple. On s'est jeté sur eux sous des prétextes ridicules, et la moindre apparence a offensé : il suffit qu'un homme eût l'apparence d'un officier de police pour être déchiré. Voilà le peuple de Paris devenu extrêmement cruel et déchirant les hommes comme des sauvages ; des archers, des pauvres, la haine et la hardiesse est montée aux exempts, aux autres officiers, puis aux

commissaires et enfin au lieutenant de police qui est haï sans doute par quelque acte de sévérité ; on ne le respecte plus, on le hait, on attaque sa maison. On est obligé de faire marcher partout des soldats de la garde du roi : voilà le peuple sans frein et qui peut tout oser avec impunité, car il n'y aura point de punition de ces massacres ; quand le peuple ne craint rien, il est tout ; les hommes d'autorité ne peuvent rien ; de là il monte bientôt à la haine de son roi, à moins qu'il ne le voie et qu'il n'en reçoive des bienfaits et des actes de justice.

Cependant l'on prépare de nouveaux coups d'autorité en finance, maltôtes, impôts sur le clergé en violant ses priviléges ; les denrées en seront rares à Paris et la vie beaucoup plus chère : voilà de quoi irriter davantage le peuple qui n'aime plus son roi (le plus grand des malheurs) et qui a commencé à se soulever avec impunité. On attaquera les financiers, quand ils passeront dans les rues ; on ira piller leurs maisons, prendre les caisses, enfoncer les portes des notaires, et bientôt le peuple se fera des chefs pour demander qu'on ôte les impôts ; on s'en prendra au ministère qui est dur, et cela avec raison, car en vérité il est trop impitoyable et trop méchant ; jamais, sous un si bon roi, il n'y a eu de si cruels ministres ; je les connais tous.

On a entendu, parmi les cris de la populace, tenir des discours de grand mépris contre la personne même du roi.

J'ai vu des lettres de dimanche 24 mai, qui disent que, ce jour-là, les rues de Paris étaient si pleines de monde que celui qui écrit a été obligé de se réfugier

dans un café, où il a été renfermé trois heures. Certes ceci est excité et paraît venir de plus loin que de la capture de ces mendiants. On est heureux de se trouver hors d'une ville révoltée.

29 *mai*. — Nous venons d'apprendre que tout est accommodé dans la populace de Paris, par le parti qu'a pris le parlement de rendre un arrêt qu'on a placardé à tous les coins de rues, par lequel la Cour déclare qu'on n'a point donné d'ordre de police d'arrêter des enfants, que, s'il y en a eu d'arrêtés, les père et mère n'ont qu'à présenter requête pour en obtenir l'élargissement.

Ainsi le parlement a fait l'office de médiateur efficace dans cette bagarre entre la cour et le peuple; on l'a regardé comme le sénat de Paris, et chacun des citoyens y a pris une confiance qui sert plus le gouvernement démocratique que le monarchique, car les ministres sont aujourd'hui l'objet de la haine du peuple; on ne voit dans eux que la tyrannie. Bolingbroke a écrit un livre fort répandu pour exhorter les rois au patriotisme; mais ce n'est pas le tout, il faudrait que cette qualité se trouvât dans les ministres, sans quoi le gouvernement monarchique est regardé en total comme tyrannique, et on le voit par des effets qui irritent généralement les esprits.

M. Berryer, lieutenant de police, s'est déshonoré du côté du cœur et de l'esprit dans tout ceci; il s'est trouvé fort haï du peuple, qu'il a toujours brutalisé. Les discours de la populace ne tendaient qu'à aller le massacrer, à lui manger le cœur; on ne l'appelait que ce vilain M. *Beurrier*. Il s'est sauvé de chez lui par la

porte de derrière et s'est caché chez les jacobins. M. le premier président l'a mandé en vain pour venir rendre compte au parlement de tout ceci, il a dit qu'il ne pouvait traverser Paris, qu'il craignait pour sa personne. Dans quelque temps d'ici il pourra être dépossédé de sa place, la cour s'en prenant à lui du mauvais succès de cette police, et voyant qu'il est si haï dans le peuple de Paris; et, de cette affaire-là, il sera fait conseiller d'État plus tôt qu'il ne l'aurait été.

30 *mai.* — J'ai reçu l'arrêt[1] du parlement qui commet M. Severt pour informer tant de l'attroupement et sédition que contre ceux qui auraient enlevé des enfants mal à propos.

On m'a mandé que ces mouvements populaires étaient animés et poussés par des gens au-dessus du peuple; mais c'est là une énigme que je ne devine pas. L'inquisition va redoubler de ceci.

Il n'y a jamais eu moins d'expéditions dans les bureaux des ministres qu'il y en a aujourd'hui. On est des six mois à recevoir celle d'un bas-officier ou d'un congé, d'un relief, etc.

On a fait deux bonnes choses : retrancher dans le luxe, par une ordonnance, dépenses et folles et superflues qui ruinent les nobles même malgré eux, l'honneur se plaçant à la folie quand l'usage l'ordonne; l'autre est de mieux exercer les troupes, surtout le Royal-Macédonien[2], qu'on exerce à la prussienne, comme il est devenu à la mode.

1. Il est dans les *Mémoires de Luynes*, t. X, p. 268.
2. Il n'y avait pas de régiment de ce nom. Nous supposons que

2 *juin.* — L'assemblée du clergé ne commence véritablement que demain et jeudi par les harangues de MM. de la finance et par un sermon de l'évêque d'Autun. Jusques ici, ce n'ont été que de pures cérémonies. On assure que cette grande bagarre du clergé finira par obtenir beaucoup d'argent, et plus qu'il n'en pourra payer, dit-on.

Les lettres anonymes imprimées contre les immunités du clergé forment un volume in-8, dont on dit que l'auteur est le sieur de Silhouette[1], chancelier de M. le duc d'Orléans, plume vénale et vendue au ministère. Ce qu'il y a de plus singulier, est que ce livre se vendait publiquement chez le cardinal de Tencin, de quoi le corps du clergé a été indigné. On travaille à une réfutation de ce mémoire.

4 *juin.* — Je lis les lettres que le contrôleur général a fait écrire, imprimer et publier contre les immunités du clergé : on y prouve bien que cet ordre doit contribuer aux charges de l'État; mais ce n'est pas à dire qu'il ne doive gouverner lui-même ses biens et percevoir ses impositions, comme font les pays d'États. Si ce n'était pas absolument un droit, ce serait une convenance, c'est un grand et long usage; et dans quelle vue veut-on changer cela? c'est vues bursales uniquement, et non par réformation qui améliore l'objet, comme on a fait au Languedoc, et

c'est une espèce de sobriquet donné à un nouveau régiment de grenadiers, dont il est question ci-après. Voy. 19 juillet.

1. Ce sont les *Lettres* désignées ordinairement par ces mots, qui leur servent d'épigraphe : *Ne repugnate bono vestro.* Voy. ci-après, 13 juin.

comme on travaille aujourd'hui à Lyon, pour tout détruire, par mauvaise idée qui rend le roi auteur de tout, des détails comme des principaux points de direction. Voilà ce qui met tout le monde aujourd'hui du côté du clergé, si envié, si méprisé cependant.

Oui, tout le monde est aujourd'hui contre le gouvernement que l'on mésestime si fort; ceux qui passent pour les auteurs de ce livre en sont fort détestés dans le monde. On m'écrit que le cardinal de Tencin a cessé de faire vendre chez lui ce libelle, sur les reproches qu'on lui en fait, et, depuis cela, il ne se trouve plus dans Paris.

L'assemblée du clergé a commencé avant-hier par un sermon de l'évêque d'Autun *contre l'incrédulité*, sujet qui a paru ridiculement choisi pour prêcher le clergé de France.

Le parlement fait vraiment claquer son fouet avec importance pour informer des griefs du peuple au sujet des enfants arrêtés. Il y a une vingtaine d'archers ou d'exempts de décrétés; il y en a plusieurs en fuite et plusieurs de constitués prisonniers. On écoute les déposants de tous côtés, et M. Severt, rapporteur, n'y pouvant suffire, on lui a donné M. Lambelin pour adjoint; ils travaillent jour et nuit à cette instruction criminelle. La faute retombe sur M. Berryer, lieutenant de police, qui a été, dit-on, mal servi, et qui a mis autant de dureté que de négligence, de sorte qu'il pourra bien être mandé par le parlement et réprimandé.

Les têtes sont fort échauffées à Paris et partout : dans ces circonstances, le parlement devient un grand seigneur. C'est comme un ministre déplacé que l'on reprendrait en lui conférant plus d'autorité que ci-

devant; il devient médiateur entre le roi et le peuple. Il poussera ceci où il voudra, et recherchera l'exercice du ministère, s'il veut, remontant de l'exécution des ordres de police aux ordres mêmes et à ceux qui les donnent. Si on voulait l'arrêter, on ne le pourrait pas; le peuple prendrait parti pour lui et ne souffrirait pas qu'on l'arrêtât; les têtes sont mécontentes; tout méprise et hait le gouvernement; on ne fait rien pour le soulagement du peuple, depuis deux ans que la paix est faite; on ne voit que des sujets d'estimer peu le gouvernement, tant pour le dehors que pour le dedans.

7 *juin.* — La procédure va grand train contre les archers qui arrêtaient des enfants. Un nommé Leblanc en est convaincu; on découvre qu'ils en arrêtaient sans ordre, et que c'était pour en tirer ensuite une rançon des père et mère, qui étaient de bons bourgeois; que cela allait quelquefois à des vingt, trente et cinquante écus. M. Berryer est totalement décrédité de cette affaire-là, et l'on parle déjà de lui donner un successeur.

J'ai vu hier une précaution toute particulière que l'on prend pour apaiser les esprits sur cette matière, et l'on va jusques aux campagnes assez éloignées de Paris, comme celle que j'habite. Le subdélégué écrit à mon curé, par ordre de l'intendant, et lui envoie un imprimé de l'arrêt du parlement pour apaiser le tumulte; il lui ordonne de le remettre au syndic de la paroisse pour qu'il le communique aux habitants; mais il veut qu'il prévienne les esprits sur le peu de torts qu'a eus en ceci le gouvernement. On

n'a peut-être jamais pris un tel parti, ni avec tant d'humilité.

Le parlement instruit aussi contre quelques-uns des plus criards du peuple, et qui se sont signalés le plus dans les séditions.

9 *juin.* — Il est déclaré qu'on va faire revenir de Fontevrault les deux Dames de France qui y restent, et en même temps on leur fera une maison et grande dépense : cela va augmenter environ de deux millions la dépense de la cour. J'ai vu le roi Stanislas vivre en roi à Chambord avec cent mille écus et pas davantage, et encore avoir de quoi faire des libéralités au bout. On compte que ces quatre Dames de France, qui ne seront jamais bonnes à rien, coûteront au roi tous les ans six à sept millions, ayant deux maisons séparées en officiers, en dames, bouche, écurie, etc. Une seule a été mariée; elle nous a coûté une guerre, et le tout pour en faire une pauvre duchesse de Parme.

10 *juin.* — La sédition est apaisée; mais j'ai entendu hier des gens qui venaient de Paris, et qui m'ont conté des choses *de visu* et qu'on n'ose pas écrire. Tout est plein d'espions, les lettres interceptées, en un mot, l'inquisition plus terrible que jamais. Quel mauvais remède! le gouvernement fait arrêter les nuits ceux qu'on a remarqués dans la sédition, surtout dans celle du fameux vendredi de l'octave. Belle matière à proscription contre ceux à qui le gouvernement en veut. M. Berryer n'ose encore se montrer le jour; on le dit caché quelque part, de sorte qu'il va travailler avec les ministres là où il peut; c'est à lui

que le peuple de Paris en voulait davantage; dans les bagarres, il voulait le mettre en pièces.

Les plus mauvais discours ont été tenus par la populace, qui, loin de ménager la personne du roi, en parlait avec grand mépris. La marquise de Pompadour a pensé être déchirée par les révoltés; on ne l'a manquée que d'une rue; elle était allée ce jour-là faire une visite pressée au faubourg Saint-Germain.

Voilà ce qui est de plus terrible dans cette sédition, c'est qu'elle attaquait principalement la personne du roi, et que tout lui était adressé avec des injures de mépris telles que la Ligue en décernait si funestement à Henri III, avec la différence qu'il s'y agissait de mignons, et aujourd'hui c'est une favorite à qui on en veut, et tous les ministres et favoris des cabinets sont regardés comme les mignons d'Henri, à qui vont les dons et les fruits des impôts multipliés sur le peuple.

Les griefs du peuple sont : 1° les impôts, leur augmentation, nul soulagement depuis la paix;

2° La vie que mène le roi avec sa favorite, et que les peuples prennent, et du côté de la religion et de la décence des mœurs, les folles dissipations de la cour;

3° Leur haine et leur mépris contre les ministres, qu'ils trouvent durs, bornés et sans compassion; leur mépris enfin contre les magistrats.

J'avais cru que le parlement en était exempt; mais j'apprends qu'ils le méprisent comme tout le reste, et qu'ils ont vomi mille injures contre le premier président, et qu'ils ont dit qu'il fallait se torcher le c.. de ce bel arrêt qui ne leur rendrait pas leurs enfants.

Cependant les conseillers de grand'chambre, avec beaucoup d'adjoints à M. Severt, instruisent à force

le procès contre les archers enleveurs d'enfants ; mais l'on sait que M. Severt a été en rendre compte à mon frère, ce qui étant rendu au peuple, il se défie de ces juges.

Le peuple voulait aller à Versailles brûler le château, qui a été, disait-il, élevé à ses dépens. On fut obligé de mettre sur le chemin des troupes pour garder le pont de Sèvres et le défilé de Meudon.

Le beau de ceci est le conseil qui se tenait à Versailles, le vendredi 22 mai, pendant le plus fort de la bagarre à Paris. C'était chez mon frère, où étaient la marquise de Pompadour, la comtesse d'Estrades, le duc de Gèvres et le duc de Biron : voilà tout le conseil. Il y arrivait à tous moments des courriers de Paris, qui n'apportaient que de très-fâcheuses nouvelles.

Ma belle-sœur est restée à Paris, et étant sortie dans les rues, a essuyé de très-mauvais propos du peuple; il y en a eu d'encore plus mauvais tenus de tous côtés contre mon frère, qui n'est point aimé dans le peuple, et contre M. de Maupeou, premier président.

Le plus fâcheux de tout est le mauvais parti que ces femmelettes ont fait prendre au roi pour le voyage de Compiègne; on annoncé qu'il était retardé de huit jours pour les prières de Mme la Dauphine et pour des maladies dans ce pays-là (à quoi il n'y avait pas un mot de vrai); mais c'était pour tromper le peuple de Paris. Au lieu que Sa Majesté devait partir le 5, elle est partie secrètement de Versailles la nuit du 6 au 7 pour Compiègne, où on l'attendait peu, et, pour punition, dit-on, au peuple révolté, le monarque n'a

point passé par Paris. On a ouvert un chemin nouveau dans la plaine de Saint-Denis[1], à travers les champs dont la moisson s'avançait, et encore craint-on qu'il ne s'embourbe par les pluies continuelles qu'il fait aujourd'hui. Tout cela a un air de fuite qui désole les bons Français; voilà la haine inspirée au roi contre les Parisiens plus grande qu'elle n'était chez Louis XIV.

On a assuré qu'on avait embarqué à la Rochelle plus de six cents enfants pour les colonies.

Il n'y a point eu de cavalcade le jour de la Trinité à l'ordinaire pour les magistrats de police, le peuple voulant déchirer toute robe de magistrats.

Les boutiques ont été fermées trois jours.

13 *juin.* — Le stathouder continue à s'appuyer de la force pour le recouvrement des finances, surtout à Amsterdam, où le peuple insulte volontiers les collecteurs, et est à tout moment prêt à se soulever; on tient toujours des troupes cantonnées près d'Amsterdam, et même on les augmente sourdement. Le stathouder met partout ses places en bon état, comme si on était menacé pour bientôt de quelque entreprise.

Depuis quelque temps, les peuples se réunissent partout et sont tout prêts à la révolte contre la puissance publique, soit monarchique, soit républicaine; il est visible que c'est contre l'injustice qu'ils s'élèvent. Ils ne considèrent plus dans les hommes chargés de la puissance publique que des agents qui leur doi-

1. Celui qu'on a nommé depuis ce temps *Chemin de la Révolte.*

vent justice, abondance et bonheur, et non d'en user comme propriétaires et pour eux comme ils font.

L'assemblée du clergé, faute d'aliment à leur temporel, remue le dogme aujourd'hui. L'archevêque de Sens vient de donner une grosse lettre terrible contre l'évêque d'Auxerre; on va en voir une autre fort grosse de la façon de l'archevêque de Paris. M. de la Bédoyère, avocat, et chassé de la cour des aides, est l'auteur des lettres contre le clergé. On travaille à les réfuter.

17 *juin.* — A Lyon, les manufactures tombent absolument; il y a plus de douze mille ouvriers oisifs et qui demandent l'aumône. Cet effet provient de ce que le contrôleur général des finances décrédite chaque jour le corps municipal et se l'assujettit. A Tours, toutes les entreprises de manufactures qu'on avait commencées sont à bas, et rien ne va plus.

18 *juin.* — M. le prince de Conti tire de Dauphiné tous les œufs de bartavelle qu'on lui peut trouver, et de son gouvernement de Poitou tous les œufs de perdrix rouges, pour les faire couver et les répandre à l'Ile-Adam, où tout cela meurt ou éclôt sans fruit, et par là dépouille ces provinces de leur excellent gibier en dépensant beaucoup sans raison.

Je viens de lire les remontrances du parlement de Paris[1], dont le roi a entendu la lecture la veille de son départ pour Compiègne, et a répondu qu'il y ferait sa-

1. Nous ne croyons pas qu'elles aient été imprimées. Elles se trouvent dans les *Mélanges manuscrits de Clairambault*, t. XXXV, p. 88.

voir sa réponse et ses volontés à son retour dudit Compiègne. Elles sont données à l'occasion du renouvellement de plusieurs impôts, qui ne sont mis sur le peuple que pour six années, mais qui, se renouvelant ainsi à chaque époque, deviennent perpétuels. Le parlement a cru, à cette occasion, devoir parler au roi, en présence du public, de la misère effroyable du peuple, qui ne saurait plus subsister, des sommes énormes que le roi sème depuis la paix, du peu d'économie de la cour, de l'enrichissement des financiers, des désordres de l'agio, etc., toutes choses qui attaquent le ministre de la finance; mais celui-ci a pour lui ses ordres et la nécessité de lever de l'argent quand on lui en demande beaucoup.

Les instructions du parlement touchant les révoltés et l'enlèvement des enfants sont toujours tenues très-secrètes et n'apprennent rien au monde. Il y a eu un ordre signé Berryer pour arrêter les enfants qui jouaient sur le rempart et dans les places publiques. On en a enlevé plusieurs en vertu de cet ordre, et, quand on les relâchait, il fallait que les père et mère donnassent quelque chose pour les frais de capture et de geôle. On relâche chaque jour plusieurs de ces archers emprisonnés, et tout ceci va à rien. On a arrêté la femme qui a tué d'un coup de pierre l'homme dont le cadavre a été porté chez M. Berryer. Ce qu'on a observé de singulier dans ces séditions, qui ont duré quatre jours, c'est que le peuple n'a pas désemparé un moment de crier, de battre, de piller; on a vu à toutes les autres séditions que l'heure du dîner était respectée, et que la populace se retirait au moins quelques heures; mais ici non.

J'oubliais de dire que, dans les remontrances du parlement de Paris, il y a doute nettement exposé que jamais le roi rembourse ses dettes avec les fonds qu'il y assigne; on y donne pour exemples tous les autres droits et maltôtes imposés avec de si bonnes vues, mais projets jamais exécutés, tout allant au trésor royal comme dans un gouffre insatiable, et qui ne peut suffire à toutes dépenses de prodigalité, les financiers gagnant beaucoup, le peuple manquant de tout et ne pouvant subsister, les provinces dépeuplées, l'agio devenant propre à la nation, quoique les sentiments s'en éloignassent. Enfin ces remontrances semblent plutôt des *cahiers d'États généraux* que des remontrances du parlement de Paris; on n'a guère ou jamais vu ce parlement s'élever de lui-même et s'exécuter à donner de tels avis généraux à un roi très-majeur. Rien ne sent plus la faiblesse du gouvernement que de les souffrir seulement, et on les a souffertes. Que diront les gazettes étrangères?

19 *juin*. — Il y a eu grande querelle entre M. de Saint-Séverin et milord d'Albemarle touchant une maison à Compiègne : l'Anglais l'avait louée, mais le propriétaire a dit qu'il craignait la craie du roi; il l'a engagé à en écrire à M. de la Suze, grand maréchal des logis de la cour; celui-ci ne lui a pas répondu; le logis s'est trouvé marqué pour M. de Saint-Séverin[1]; l'ambassadeur d'Angleterre a crié, a menacé, et il a fallu lui céder le logement.

1. Les fourriers du roi marquaient à la craie les logements destinés aux personnes de la cour.

21 *juin.* — On m'envoie de Brest un état de notes marines qui monte à :

Vaisseaux au-dessus de 35 canons. .		54
Frégates..		22
En tout.		76
Dont vieux.	42	76
Nouveaux.	34	
A Brest.	42	76
A Rochefort..	12	
A Toulon.	21	
A Québec.	1	

Mais tous ces vaisseaux ne sont pas encore en état de marcher ou n'y sont plus; des vieux il y en a quantité de pourris, et des nouveaux plusieurs ne sont encore qu'en charpente et commencés seulement.

25 *juin.* — Voilà qui est décidé, le roi ne passera plus par Paris allant et revenant de Compiègne. On a fait un chemin à travers la plaine de Saint-Denis et on le pave; le déjeuner est à Saint-Ouen, chez le duc de Gèvres, qui entretient le roi dans ce goût-là pour en tirer quelque grâce. Le prétexte est d'abréger le chemin, comme pour aller de Versailles à Fontainebleau. On a perfectionné et raccourci le chemin autour de Paris et qui évite le plus Paris.

On assure que le nouveau centième denier, imposé en 1748 pour les successions et les ventes de meubles, va être supprimé, et que le parlement l'a obtenu.

*** qui arrive de Compiègne dit que l'on y est fort

triste, que le roi médite un prompt retour à Versailles, qu'il ne saurait chasser, que la rage est dans ses chiens, que la maladie de Beauvais[1] commence à effrayer. Le roi ne fait point le voyage de la Muette et de Versailles pour voir Mme la Dauphine, comme il l'avait médité. Il déclarera subitement un prompt retour à Versailles quand il l'aura résolu soudainement. Que d'ennuis! que de dépenses!

Le parlement ne trouve rien de plus à instruire et à prononcer sur les prétendus enlèvements d'enfants; le peuple est apaisé et calme jusqu'à nouvelle rechute. M. Berryer, lieutenant de police, se montre autant que ci-devant, mais est devenu d'une grande politesse, au lieu de l'orgueil bourgeois qu'il arborait auparavant.

29 *juin.* — Il est vrai que c'est le roi qui a dit tout haut dans sa cour qu'il ne voulait point passer par Paris allant à Compiègne : « Eh quoi! a-t-il dit, je me montrerais à ce vilain peuple qui dit que je suis un *Hérode!* » Il est fâcheux que ces impressions le prennent et augmentent.

3 *juillet.* — On mande de Paris que l'on a arrêté sur le chemin de Bourges un valet de chambre ordinaire de M. le Dauphin qui était chargé de beaucoup de lettres particulières et des personnes les plus qualifiées pour M. de Maurepas[2] : voilà de quoi faire de

1. C'était la suette. Quelques journaux du temps assurent que le 21 il y était mort quatre-vingt-quinze personnes.

2. Voy. plus loin, p. 231, et *Mémoires de Luynes*, t. X, p. 416.

nouvelles affaires à celui-ci et l'envoyer en exil plus éloigné, ou même dans quelque citadelle. Ledit valet de chambre est déjà au château de Saumur, où on l'interroge après lui avoir pris les lettres. Il pourra s'ensuivre de là plusieurs autres proscriptions et exils de plusieurs personnages de la cour : c'est ce que nous saurons dans peu de jours. On me disait bien aussi que la gaieté de ce ministre frivole ne pouvait provenir que d'assurances qu'il avait de tenir à la cour par des endroits qui forceraient le roi lui-même à le rappeler; mais gare que le contraire n'advienne! Gare qu'il ne se trouve dans ces lettres des choses plus sérieuses que des affaires de Paris, des ressorts pour les séditions, pour les chansons contre la marquise, touchant le clergé, contre les ministres en place, correspondance avec M. et Mme de Saint-Florentin! etc.

4 *juillet*. — Une personne de l'intérieur des cabinets et liée d'amitié avec la marquise de Pompadour m'a dit que le roi et cette favorite étaient cruellement ulcérés de la mauvaise volonté du public pour eux. Le jour d'une des principales émeutes de Paris, la marquise était venue à Paris pour voir, à l'Assomption, l'appartement de sa fille. Elle devait dîner chez le marquis de Gontaud, rue de Richelieu; elle descendit d'abord chez lui; il vint au-devant d'elle et lui dit qu'il ne lui donnerait pas à dîner, qu'il n'y faisait point bon pour elle, et qu'elle eût à s'en retourner au plus vite à Versailles, ce qu'elle fit, car le peuple commençait déjà à s'amasser sur le rempart où donne le jardin de cette maison.

9 *juillet.* — On commence à écrire contre tout système de M. de Machault, contrôleur général; il se répand une brochure qui paraît être du président de Montesquieu, touchant l'*utilité des États provinciaux*[1]. Ceci n'est que le commencement des livres de cette nature qui vont paraître; et qu'il est dangereux de mener l'esprit des sujets à ces vérités, de leur dévoiler le mystère, et de leur faire tant désirer ce qui est juste, ce qu'on leur refuse et ce dont on leur ôte les premiers fondements avec une injustice si grossière! Voilà ce que fait mon frère aujourd'hui, sous le nom du contrôleur général Machault; c'est là son ancien système qu'il m'a soutenu plusieurs fois, et rien n'a contribué davantage à l'y attacher que de savoir que j'en avais un contraire, et même que j'avais écrit un gros livre *sur l'admission de la Démocratie dans la monarchie.* Il veut être le plus zélé esclave de la royauté et y soumettre aveuglément tout bonheur public; il n'a point de pitié des pauvres gens.

10 *juillet.* — Les partisans du contrôleur général disent que, s'il peut parvenir à cette imposition équitable du vingtième sur le clergé, il sera bientôt en état d'ôter quantité d'impôts au peuple, et qu'alors on le bénira et qu'il passera pour un Sully. Voilà le système d'ignorance qui gouverne tout ceci : de pauvres vues font envier les richesses du clergé et font croire qu'on y trouvera des mines d'or : stupidité, stérilité,

1. Réimprimée en 1758 et mentionnée dans les *Remarques en lisant*, n° 1876. Elle serait du marquis de Mirabeau, selon Barbier, et de l'abbé Constantin, suivant une note manuscrite sur un exemplaire de la Bibliothèque impériale.

aveuglement, entêtement, avec quoi l'on va à la ruine certaine du gouvernement, à faire détester le roi, et à des soulèvements très-funestes!

Cependant on fait paraître de jour en jour des traités délicats sur l'autorité; j'ai parlé de cela sur les États provinciaux; en voici un nouveau qui paraît : *la Voix du Sage*, etc. On le dit de Voltaire [1]; ce libelle est contre le clergé : on compare l'État à une famille et le clergé au précepteur de la maison, qui ne doit avoir que des gages, dit-on.

11 *juillet.* — On me mande de Compiègne que tout y est fort triste, fort ennuyé, qu'il y a peu de monde.

Le bruit est grand qu'au retour du roi à Versailles, M. de Machault sera déclaré garde des sceaux ou vice-chancelier, soit pour le récompenser et l'accréditer, soit pour l'ôter de son poste des finances par une belle place, comme sera celle de chancelier.

Le roi a commandé à la manufacture de Vincennes [2] des fleurs de porcelaine peintes au naturel, avec leurs vases, pour plus de huit cent mille livres, pour toutes ses maisons de campagne, et spécialement pour le château de Bellevue de la marquise de Pompadour. On ne parle que de cela dans Paris, et véritablement ce luxe inouï scandalise beaucoup.

1. Il est au t. XXXIX de ses *OEuvres*, p. 339. On lit dans la *Bigarrure* que *la Voix du Sage* fut composée par ordre de la cour, qui envoya l'auteur à Berlin pour le soustraire à la colère du clergé.

2. Établie à Vincennes de 1740 à 1756, époque où elle fut transférée à Sèvres.

12 *juillet.* — *** arrive ici et m'a dit bien des choses.

Depuis le commencement du mois, M. de Gagny, trésorier général des amortissements des dettes du roi, refuse de payer le quartier de juillet, ouvert dudit jour 1er juillet. On avait payé le quartier de janvier avec le fonds d'emprunt pour le même amortissement : ainsi l'on est fort embarrassé dès sa naissance pour exécuter le projet si vanté du vingtième pour rembourser les dettes de l'État; voilà ce qui va mal sonner au parlement. Il n'y a pas d'apparence que le roi fasse aucune réponse aux remontrances du parlement de Paris. Celles du parlement de Flandre font toujours grand bruit; on n'a rien vu de si fort ni de si bien écrit [1].

Les têtes sont fort dérangées sur le gouvernement; cela est non-seulement à Paris, mais dans toutes les provinces.

A Lyon, tout est plein de pauvres; il y en a des quatre à cinq mille dans les rues : ce n'est pas que le pain y soit cher, mais c'est que, la récolte de soie ayant manqué en Piémont, il n'y a plus de manufacture qui aille; les tireurs d'or ne tirent pas un marc par semaine. Or il s'est formé une compagnie des principaux manufacturiers qui ont acheté, en Piémont, tout ce qu'on y pouvait vendre de soie et n'en auront ainsi que pour leurs manufactures, d'où ils enchériront les étoffes autant qu'ils voudront et mettront à bas les métiers des autres; les ouvriers passeront aux pays étrangers. Il y aura nécessairement des révoltes à Lyon avant l'hiver prochain. Les ma-

1. Elles sont dans les *Mémoires de Luynes*, t. X, p. 514.

gistrats ne savent plus qu'y faire. Il n'y a point d'intendant à Lyon. M. Pallu jouit des appointements de l'intendance pour payer ses dettes, et reste à Paris, n'en faisant plus de fonction que par son secrétaire. M. de Rochebaron, commandant à Lyon, ayant écrit à la cour tout ce qui arrivait à Lyon et tout ce qui menaçait ruine, on lui a répondu que, les manufactures manquant, il n'y avait qu'à renvoyer ces ouvriers à la campagne, où l'on manquait tant d'agriculteurs.

La cause de ceci est moins encore dans ce manquement de soies étrangères que dans le manque de moyens, de facultés et d'argent dans les particuliers, les gros richards ayant mangé les petits, les impôts, la guerre, l'agio, le monopole ayant consommé tous les biens, le manque d'économie, tant du roi que des particuliers, ayant absorbé tout. Quant aux remèdes, il n'y en a que de très-lents, car le roi ne peut fournir des fonds, comme on propose, pour faire aller les métiers qui manquent; tout se réduit donc au manque d'argent.

Mme la duchesse de Chartres n'est accouchée que d'une fille, mauvais exemple pour Mme la Dauphine.

Le chancelier d'Aguesseau a sa sciatique habituelle, et tient des conseils fort courts aujourd'hui : voilà ce qui a empêché que le conseil ne fût à Compiègne cette année, comme les autres années.

Mon frère a eu un moment de disgrâce et a été fort attaqué par Mme de Pompadour, pour avoir laissé ignorer au roi les premières séditions de Paris jusqu'à ce qu'elles devinssent extrêmes. M. de Machault

l'a attaqué le premier; mais il a répondu que cela venait des mauvaises dispositions du peuple contre le gouvernement, à cause de tous les impôts dont on le maltraitait. Ainsi l'on assure la brouillerie plus que consommée entre ces deux ministres de la finance et de la guerre; celui-ci a refusé à l'autre des fonds pour la guerre; on ne paye pas un sou aux anciens munitionnaires; quelques-uns sont prêts à faire banqueroute.

Cependant il y a eu depuis peu grande conférence de plus de trois heures et demie entre ces deux ministres; on prétend que M. de Machault avait eu ordre de conférer avec mon frère des affaires embarrassantes de son département.

M. de Machault a le teint fort jaune; son estomac et son foie ont été attaqués cet hiver. On croit qu'il aura la place de M. le chancelier, et le ministère de la finance doit aller à M. Trudaine ou à M. de Sérilly, intendant de Franche-Comté.

M. de Machault est devenu le véritable favori de la marquise de Pompadour; M. de Puisieux n'y paraît plus quasi de rien; tout le monde gémit du mauvais tour que prennent nos affaires de négociation, l'Allemagne nous échappant absolument, tandis que nos ennemis y gagnent toute autorité.

Les sieurs Pâris se retirent absolument des affaires; M. de Montmartel va vivre tranquille; sa place sera donnée au sieur Bouret, fermier général; celui-ci cède sa place à mon frère, et, la quittant, on voit bien que cela ne peut couvrir que la vue de succéder à M. de Montmartel; c'est un homme très-superficiel et très-incapable.

Mme de Pompadour vole de ses ailes et n'a plus de conseils connus; les cabinets ne sont plus écoutés sur les affaires.

On avait réglé depuis peu qu'elle aurait 100 000 livres par mois pour ses dépenses, et que, moyennant cela, elle ne demanderait plus au roi de grâces particulières; mais M. de Machault lui a démontré qu'elle y perdrait, qu'il n'y avait qu'à lui envoyer ses mémoires chaque mois, que cela irait plus loin. Par là il se la conserve dans sa dépendance.

Il a paru depuis peu des vers fort injurieux contre le roi; on les a jetés sur sa table sans savoir de qui ils venaient.

13 *juillet.* — *** a observé de près le maréchal de Richelieu et ne lui a rien trouvé de ce qui peut faire un ministre, ni le conseil d'un roi qui pourrait bien gouverner; il a trouvé beaucoup de variation dans ses principes, dans ses sentiments, dans ses volontés. Il a pour conseil une Mlle Sauveur que je connais et qui n'a pour apanage que de la trigauderie, du manége et de la basse intrigue de cour, de ville et de magistrature; c'est la grande amie des Joly de Fleury, avocats généraux et procureurs généraux, auteurs de mille injustices adroites dont elle est l'âme.

15 *juillet.* — La comtesse d'Estrades commence à être au plus mal avec Mme de Pompadour; trop de gens ont voulu se servir d'elle et la reconnaître comme gouvernante de la favorite; elle a voulu gouverner; elle se plaint aujourd'hui de manquer de cré-

dit, et on ne l'écoute plus, on ne la garde plus que par égards et politique.

17 *juillet.*—Le roi a donné, en le détachant de son domaine de Lorraine, la terre de Saralbe à l'établissement des haras sous la direction de mon neveu. Ainsi voilà de nouvelles dépenses, de nouveaux frais considérables pour avoir quelques chevaux de plus en France; croyant économiser, on se ruine : chaque cheval reviendra à mille livres, tandis qu'ils coûtent quatre à cinq cents livres à acheter en Allemagne. Eh! qu'on laisse faire, que les particuliers ne soient ni vexés, ni trahis, ils auront dans leurs terres chacun des juments et des étalons dont il proviendra des poulains bien élevés, au lieu que, formant ces régies sur le compte du roi, cela coûte à Sa Majesté des faux frais immenses et des abus de dépense dont on s'effraye avec raison quand on en voit le total.

18 *juillet.* — On a brûlé ces jours-ci deux manants pour sodomie, et fustigé une belle m.... par les rues, pour avoir voulu prostituer une fille de dix ans à un jeune bénéficier du collége de Bourgogne[1].

19 *juillet.* — Le vaisseau de l'État paraît absolument abandonné, les matelots n'y travaillent pas plus que le pilote; chacun songe seulement à la joie, à l'intrigue, et à avoir beaucoup d'argent pour le dépenser follement à la mode d'aujourd'hui, à un vain luxe et à des bagatelles magnifiques. Personne ne travaille plus; le roi va à la messe à une heure, puis à deux

1. Voy. le *Journal de Barbier*, t. IV, p. 448.

heures à la maison de bois dans la forêt de Compiègne, d'où il revient à Compiègne pour se coucher. Ainsi tout est abandonné et négligé; on est des huit jours sans pouvoir tenir conseil; à peine les ministres peuvent-ils avoir une demi-heure par semaine pour leur portefeuille; la dépense est effroyable. Il y a des quantités de voyages destinés pour le retour de Compiègne, des Rambouillet, des Choisy, des la Muette, cela ne finit pas.

Cependant tout dépérit au dedans du royaume; voilà une année qui promet à la vérité grande abondance, mais le monopole mettra la cherté partout et écartera les profits réels; ces profits seront aux provinces ce qu'est le retour des Indes à l'Espagne, où l'or et l'argent glissent sur le pays pour aller aux étrangers, qui en sont les véritables propriétaires. Les manufactures, auxquelles nous nous étions si attachés, tombent de tous côtés; celles de Lyon sont à bas; il y a plus de douze mille ouvriers mendiants à Rouen, tout de même à Tours, etc. On compte plus de vingt mille de ces ouvriers qui sont sortis du royaume depuis trois mois pour aller aux étrangers, Espagne, Allemagne, etc., où on les accueille et où le gouvernement est économe. A Paris, tous les mendiants ont été relâchés après avoir été arrêtés et suivis des séditions qu'on a vues; on en est inondé dans les rues et dans les grands chemins.

M. Rouillé s'est fait beaucoup moquer de lui à la tournée qu'il vient de faire à Brest; il a tout loué sans rien connaître. On parle de lui ôter sa place pour son insuffisance. Il est très-courtisan, bien brodé; lui et tous les autres ministres ont un air de santé et de

fraîcheur qui témoigne de leur heureuse oisiveté. Le sieur Pallu, son beau-frère, conseiller d'État et commis des classes, a une cour quand il passe dans les appartements : tout cela est fort ridicule. Le sieur de Moncrif, lecteur de la reine et auteur du livre des *Chats*, entre partout chez le roi et a même des audiences de Sa Majesté. On n'y comprend rien, sinon pour l'espionnage.

La marquise de Pompadour est très maigrie, mais toujours agréable; elle est plus brillante que jamais et dispose de tout. C'est un miracle comment elle peut vivre à toutes les affaires qu'elle a : on ne voit que de ces miracles à la cour. M. de Saint-Séverin ne s'est jamais mieux porté, ayant eu quatre opérations à l'estomac; il vit magnifiquement à la cour, grande table, une écurie de quarante chevaux, des habits magnifiques, une maison de plus de quarante mille écus de dépense par an. M. de Puisieux est un autre miracle, mais ces miracles sont-ils en faveur du royaume, viennent-ils de Dieu ou du diable?

On destine un million cinq cent mille livres pour les fêtes de la naissance d'un duc de Bourgogne, s'il en vient un le mois prochain, savoir : un million pour les fêtes de Versailles et cinq cent mille livres pour celles de Paris, que payera l'Hôtel de Ville.

Mon frère a été fort brillant, fort caressé du roi à la revue des grenadiers de France. Cette troupe de deux mille cinq cents hommes a paru un ouvrage de montre et quasi bonne à rien, un habillement singulier d'un drap gros bleu avec des bonnets qui leur offusquent le visage, une compagnie de travailleurs habillés en licteurs romains, leur exercice singulier et ridicule,

copiant maussadement l'exercice prussien; le comte de Saxe et M. de Lowendal sont venus examiner cette troupe et y ont donné des louanges affectées qui tournaient ce spectacle en ridicule. Ces deux généraux sont mal reçus en cour depuis qu'on n'a plus besoin d'eux.

Il y a eu grande dispute au conseil entre mon frère et M. de Machault touchant une entreprise de trois millions pour les lits et les hôpitaux; le ministre de la finance s'est plaint de ce qu'il n'en avait pas été prévenu; on a cité MM. Colbert et de Louvois, on s'est dit des injures, et le contrôleur général a, dit-on, prouvé que cela ne devait pas aller à cinquante mille écus. Si cette dispute est feinte, si leur intelligence est toujours grande, ceci est bien fin, et le roi, qui a des espions sur son propre compte, pourrait être aussi de cette comédie. Le roi, ennuyé de cette querelle, leva le siége.

Cependant mon frère a toujours des pourparlers continuels avec le roi, et qui ne roulent que sur l'espionnage de Paris, où il entretient Sa Majesté, qui a de malheureuses dispositions pour ce goût-là. Il entre chez le roi dès qu'il est éveillé; il a des espions partout, parmi la haute magistrature comme dans le plus bas étage; il y a des espions à brevet (comme les nomme le cardinal de Retz), qui paraissent se livrer aux pauvres gens qui leur ouvrent leur cœur, et qui en tirent toutes les pensées pour les redire, les amplifier et calomnier. Cela fait détester à la cour celui qui est l'auteur de cet espionnage si bien récompensé. Le sieur Garnier est maître d'hôtel de la reine, ce qui scandalise toute la maison; il espionne mieux que les autres, et chacun s'en gare tant qu'il peut.

L'affaire du sieur de Pétigny, valet de chambre de M. le Dauphin, a fait plus de bruit que les autres; celui-ci a été demander à tous les amis de M. le Dauphin qui est-ce qui voulait écrire à M. de Maurepas, à Bourges; il a ramassé quantité de lettres, puis il s'est fait prendre sur la route et est actuellement au château de Saumur. Il avait demandé à M. le Dauphin des lettres pour ce ministre; il en avait aussi demandé à la reine; ils ont eu le bon esprit de ne lui en pas confier (car on croit qu'ils lui ont bien écrit d'ailleurs). Or, on soupçonne mon frère d'avoir largement récompensé ce Pétigny pour se laisser ainsi prendre; et certes ce tour serait très-subtil. Personne n'en doute cependant, et cela le fait fort haïr, sans qu'on ose en murmurer par la crainte qu'on a de lui. M. le Dauphin a été obligé de se justifier devant le roi; il en a été triste et taciturne pendant trois semaines; on remarque qu'il est extérieurement comme stupide. La reine n'en est pas moins contristée et est fort changée.

On ne fait absolument rien dans le ministère des affaires étrangères : M. de Puisieux ne songe qu'à sa santé et à faire sa cour; il est dès le matin à cheval dans la forêt, et de toutes les chasses du roi, ainsi que de ses soupers. L'abbé de la Ville court matin et soir chez les grands et se montre partout à la cour, le soir chez des femmes où il joue et soupe. Le sieur de Bussy, autre premier commis, donne des soupers fins jusqu'à cinq heures du matin, et les deux frères Ledran, qui ont la charge du dépôt des papiers, sont à la campagne des mois de suite, n'ayant rien à faire au monde, car on ne leur demande rien. Les autres commis ne travaillent pas davantage; à peine répond-on

trois lignes à chaque dépêche d'ambassadeur. M. de Puisieux est allé à Sillery passer trois jours allant à Compiègne. Ainsi l'on dit qu'il n'y a plus d'affaires étrangères, tant on y travaille peu.

20 *juillet.* — Je viens de lire une réponse aux lettres contre le clergé, où il est parlé avec hardiesse de l'entreprise du gouvernement pour imposer ce corps par déclarations demandées, comme on fait pour les laïques. On y déclare à peu près (ou l'équivalent) que le clergé est en état d'excommunier les officiers qui viendront leur demander ces impôts. Plus on avance, moins on conçoit cette hardiesse stupide de vouloir ainsi imposer directement le clergé et rompre son autorité de corps; tout le monde le prévient contre cette opération, elle ne peut jamais réussir.

23 *juillet.* — On voit s'élever une antipathie extraordinaire entre le roi et son peuple, surtout le peuple de Paris. Dans les émeutes du mois de mai dernier, tout le peuple révolté vomit à foison des propos exécrables contre le roi, et il les vomit comme partant d'un fond très-plein. Autant en fit-on dans quelques villes de province où il y eut de pareilles émeutes. Un méchant homme s'est fait un noir plaisir de ramasser tous ces propos et de les imprimer : on en a jeté un exemplaire sur la table du roi.

Et voici que, pour guérir ces mauvaises semences, on attaque le clergé brusquement et à force ouverte, pour lui demander beaucoup d'argent, pour lui ôter l'administration de ses biens et les soumettre aux plus ardents maltôtiers, aiguillon, de tous ceux qu'on pou-

vait donner aux prêtres (sans en excepter les points de la religion les plus sacrés), le plus fort pour les inciter et les porter eux et les peuples à la plus ardente révolte et à la haine la plus animée contre le gouvernement.

24 *juillet.* — On m'assure que le premier président de Maupeou va quitter sa charge à la fin de ce parlement, et qu'il sera remplacé par M. Molé, qui lui donne cinq cent mille livres de la main à la main. C'est la ruine de ce premier magistrat qui l'engage à quitter sa place et toute sa grandeur présente et celle où il pouvait atteindre; ou plutôt c'est l'orgueil et la sottise d'une grande représentation de courtisan, une table somptueuse et digne de charmer les courtisans qui abondaient à sa table plus que les conseillers du corps. Il doit des sommes considérables et par delà ses biens; son fils, qui, comme Georges Dandin, a voulu épouser une fille de qualité avec quelques terres d'un mauvais revenu, n'en est pas moins ruiné que son père. Oh vanité, oh sottise des gens en place d'aujourd'hui!

25 *juillet.* — On a découvert quel est l'homme qui a fait les tristes vers contre le roi, quelques jours après l'emprisonnement du prince Édouard[1]; il est pris et enfermé dans la cage de fer au mont Saint-Michel[2].

1. Voy. t. V, p. 372.

2. Cet auteur est nommé Desforges par Delort, et Desroches par M. Fulgence Girard, qui entre dans d'assez longs détails à ce sujet dans son *Histoire du mont Saint-Michel*, 1849, in-8, p. 355. Il paraît qu'en sortant de prison au bout de sept ans (de trois seulement suivant Delort), il devint secrétaire du duc de Broglie, frère de l'abbé de Saint-Michel, qui s'était intéressé à lui.

Le roi, revenant de Compiègne et allant à la Muette, n'a point encore voulu passer par Paris, capitale qu'il déteste aujourd'hui, et où Sa Majesté ne veut plus aller : par là, la haine augmente réciproquement entre le souverain et le peuple, ce qui est très-fâcheux.

On prépare cependant à Paris force fêtes pour la naissance du duc de Bourgogne qu'on espère, mais le peuple ne sera point joyeux, on aura beau faire.

26 *juillet.* — La chaleur excessive qu'il fait et qui est suivie d'orages oblige quantité de monde d'abandonner Paris. A la dernière garde que l'on descendit de Versailles, il mourut quinze soldats aux gardes, par la chaleur qui leur donna sur la tête au coup de midi, où l'on descend la garde.

27 *juillet.* — M. de Maupeou quitte pour le sûr sa place de premier président à la fin de ce parlement ; il est mécontent de la cour, qui ne lui donne pas assez d'argent pour ses dépenses de Lucullus. Il est brouillé avec ses deux fils, surtout avec l'aîné, qui est président à mortier, et qui est un très-habile homme dans les affaires, ayant tiré grand parti de la dot de sa femme, et par beaucoup d'injustices faites contre les créanciers de cette dot. M. le premier président de Maupeou se fit porter à Versailles avant-hier, ne pouvant plus absolument marcher avec une goutte invétérée qui lui a plié le genou en deux, et le pied tout disloqué.

Grand changement et promotion dans les intendances et dans le conseil, par la mort des deux derniers conseillers d'État, MM. de Machault et de Gaumont.

M. le Nain, conseiller d'État et intendant de Languedoc, se meurt par le renouvellement du mal qui lui a déjà fait couper le bras droit l'année dernière. Autant il était aimé ci-devant dans sa province, autant il est haï aujourd'hui, tellement que son maître d'hôtel et ses domestiques ne vont jamais au marché de Montpellier sans courir risque de la vie, le peuple étant toujours prêt à les lapider à cause de leur maître : l'on dit bien que voilà de ces décrets vengeurs de la Providence.

Une personne qui était hier à Versailles m'a dit que la cour y était fort gaie, mais que le roi avait souvent des ressentiments cuisants de chagrin de voir à quel point il était haï de son peuple après s'en être vu aimé, et qu'il se portait par vengeance à le haïr aussi, puisque ses sujets lui faisaient telle injustice.

Véritablement, tout le mal vient de ce qui l'entoure; ce ne sont que gens faux de cœur et d'esprit, cruels, inofficieux, ignorants et mal informés. On dit perpétuellement au roi que ses peuples vivent dans l'abondance et que la France se peuple davantage chaque année, surtout depuis la paix ; on lui en donne pour preuve la facilité des recouvrements des tailles, et l'on ne veut pas voir que la rigueur ingénieuse avec laquelle ils sont exercés doit nécessairement produire cette prétendue facilité, mais que tout s'épuise nécessairement, et de fait que les campagnes se dépeuplent. Ainsi, l'on ne connaît rien aux causes du mécontentement par les fausses vues du gouvernement; il leur faudrait donc des dénombrements chaque année, ce que les financiers se garderont bien de faire. On trompe le roi, on veut le tromper, voilà

ce que c'est que de ne laisser gouverner que les maltôtiers, et de ne voir le royaume que par leurs yeux.

La demande du vingtième par déclarations et par les financiers au clergé se soutient plus que jamais. On vient de nommer une commission dans l'assemblée du clergé pour examiner la demande du roi; elle est composée d'un archevêque, de quatre évêques et de quatre abbés du second ordre. On est certain que leur résultat sera un refus tout net, car le clergé est plus résolu que jamais à soutenir ses droits ou ses usages. L'évêque de Meaux a montré à gens de ses amis une contrainte signée de l'intendant d'Amiens contre un de ses fermiers. Le clergé souffle dans le peuple le mécontentement et le murmure les plus profonds et les plus aigres : voici donc encore bien de nouveaux maux qui se préparent pour animer le roi contre ses pauvres peuples; quel malheur!

Il fait un chaud si extrême que l'on trouve chaque jour des moissonneurs morts dans la campagne, surpris par des coups de soleil.

28 *juillet*. — Le bruit est toujours grand que mon frère et M. Berryer vont sortir de leurs places, à cause des soulèvements qu'il y a eu à Paris. La fameuse m....., Mme Pâris, a demandé à se retirer de sa profession, disant qu'elle y a gagné assez d'argent et qu'elle y resterait avec dégoût, si elle n'était plus appuyée de ses bons amis.

Mon neveu fait sa tournée en Alsace et en Lorraine pour l'inspection de cavalerie et pour les haras avec un train de prince; il court la poste avec trente-cinq chevaux, ce qui fait manquer tous les autres courriers;

son père veut de la magnificence partout; j'avoue, pour moi, que j'aimerais mieux de l'économie.

29 *juillet.* — Un homme du parlement de Paris m'a conté que les dernières remontrances, faites à l'occasion du renouvellement de certains droits, étaient l'ouvrage de quelques personnages seulement, comme MM. Thomé, la Fautrière et le président de Meynières; qu'ainsi le roi n'y répondrait pas ou y répondrait peu, regardant cela comme l'insolent ouvrage du parti janséniste.

Cependant je sais de bon endroit qu'on se prépare à supprimer le centième denier sur les mutations d'immeubles fictifs, et ce à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. Si le ciel nous en accorde un le mois prochain, ce sera toujours quelque chose : ce sera la délivrance d'une incommodité, plutôt qu'un soulagement pour le pauvre peuple, comme il en faudrait tant, et le parlement aura gagné cette grâce qu'il demande le plus vivement dans lesdites remontrances.

C'est à l'occasion de ces remontrances que M. de Maupeou a essuyé le plus de dégoût dans sa compagnie : on lui disputa son droit de ne les lire à l'assemblée des chambres que le matin où il devait les lire au roi; on prétendit et l'on prouva que l'ancien usage était de les lire quelques jours auparavant; et véritablement la compagnie, usant de ce droit, ajouta quantité de phrases très-fortes à celle-ci, et l'on voulut en faire un nouveau règlement de discipline. M. de Meynières passa pour l'avoir insulté en cette occasion. Cependant quelques ministres avaient dit au

roi que ledit président de Meynières avait mal parlé au roi de sa personne, de quoi M. de Maupeou disculpa entièrement M. de Meynières dans une conversation particulière avec Sa Majesté.

M. de Maupeou a eu ci-devant une autre conversation avec le roi, où il s'est proposé pour la place de chancelier, et cela lui a été refusé net; depuis cela il se regarde comme déshonoré dans sa charge et ne veut plus la faire. Autant il aimait le travail ci-devant, autant il le fuit présentement et fait tout avec négligence; il est accablé de créanciers : dès le matin c'est une audience plus nombreuse que celle des plaideurs. Il a ôté l'administration de ses affaires à sa femme; ses enfants ont beaucoup dépensé, se voyant appelés à une si grande fortune, et ont achevé de ruiner leur père.

L'abbé de Salaberry négocie vivement pour tirer de M. Molé une grosse pension viagère et le payement des dettes de M. de Maupeou ; d'ailleurs il s'est montré à la cour tout contrefait par la goutte et ne pouvant presque plus marcher, ce qui marque encore davantage un homme hors de combat.

On ne doute point que M. de Machault ne soit déclaré garde des sceaux et chancelier survivancier pour le temps du voyage de Fontainebleau : on dit que par sa fermeté il aura rendu au roi les plus grands services, ayant pris connaissance au juste de toutes les parties de finances, et surtout des biens du clergé. M. Trudaine ne sera certainement pas contrôleur général des finances, il est reconnu comme trop dur; ce choix roule entre M. de Courteille, grand ami de M. de Machault, si celui-ci en est cru, ou M. de Mont-

martel, dont le roi a grande envie depuis longtemps. Il le refusait autrefois, mais sa femme, qui est noble et fière, l'a fait changer de résolution.

La reine a voulu raccommoder ensemble les deux frères Pâris, MM. de Montmartel et Duverney. Le premier est tendre, le second est dur. Duverney a répondu à la reine que sa belle-sœur l'avait traité avec tant de dureté, que si la reine elle-même l'avait traité ainsi, ce serait pour la dernière fois qu'il lui ferait sa cour.

31 *juillet.* — L'affaire du clergé prend la tournure que j'ai annoncée : l'assemblée va finir sans qu'on lui demande de don gratuit, et l'on se contente de la demande secrète que lui a faite M. Machault du vingtième par déclaration; puis, cette assemblée étant finie, le gouvernement la regardera comme la dernière qui sera jamais; on renverra chaque évêque chez lui, et l'on contraindra chaque bénéficier à donner sa déclaration et à payer le vingtième chacun en particulier.

2 *août.* — Il y a cinq séditieux condamnés au gibet; les gardes françaises et suisses sont commandés pour l'exécution demain. On craint le mécontentement du peuple; il y a deux archers blâmés, un admonesté.

La montagne accouche d'une souris, le parlement a beaucoup travaillé l'instruction des enlèvements d'enfants, et tout ce travail énorme aboutit à un enfant[1] qui a dû être condamné hier, mais qu'on n'osera

1. Il faut probablement lire : *un archer.*

pendre, et deux exempts qui seront blâmés. Cependant rien n'est plus vrai, au fond, qu'une grande émeute populaire a duré huit jours, et que ce qui y a donné lieu est que la police est mal faite, et grande vexation pendant six mois.

On ne parle que de pensions ridicules données à des gens qui ne le méritent aucunement, à Mme de Montferrand, nièce du cardinal de Tencin, trois mille livres; — à M. de Pont-de-Veyle, pour avoir eu le bureau des classes de la marine où il ne faisait rien, autre neveu du même cardinal, trois mille livres; — à Mlle de Boissieu[1], qui a eu beaucoup d'attention pour Mlle Poisson dans son couvent, autres trois mille livres.

3 *août*. — C'est aujourd'hui qu'a dû être l'exécution de trois révoltés du 22 mai; les régiments des gardes françaises et suisses sont commandés pour assister à leur pendaison. Cela jettera un grand mécontentement dans le peuple, et ils disent d'avance : « La première fois que nous reverrons des séditions populaires, consommons davantage nos entreprises, brûlons, massacrons, défaisons-nous de nos mauvais magistrats, il n'en sera pas davantage et nous serons moins malheureux. » De plus, cela leur fait perdre toute confiance dans le parlement.

Pour prononcer ces arrêts avant-hier, le palais était gardé à toutes les issues et entrées, ce que l'on n'a pas vu depuis longtemps. On me mande que les opinions, les cœurs, les esprits et les sentiments à Paris sont très-ulcérés contre le gouvernement; l'on

1. Nom douteux.

craint les suites de tout ceci. Les occasions ne sont pas rares.

On a pris le cimetière Saint-Jean pour lieu de l'exécution, à cause qu'il y a moins d'issues et de défilés à garder; on y met quinze cents soldats, on donne ordre pour demain que les marchés au pain soient vidés en une heure, afin de prévenir tout attroupement de populace.

Hier, tout Paris était attentif à ce jugement, et le peuple consterné de cette sévérité qui ne punit aucun des ennemis du peuple, aucun des prévaricateurs, mais seulement les plaignants qui redemandaient leurs enfants. On n'a jamais vu le palais gardé comme il l'a été hier pendant le jugement.

On prétend qu'il y a eu des ordres secrets, mais très absolus, aux juges de ne charger en rien la police ni ses appariteurs, et les juges ont obéi à ces ordres.

Voilà le parlement totalement décrédité parmi le peuple, et on ne retrouvera plus ce secours quand il y aura occasion de s'en servir pour l'apaiser.

C'est le roi qui a ordonné lui-même qu'on fît bonne et prompte justice de ces révoltés, car plusieurs lui conseillaient d'attendre et de surseoir à ce jugement pendant quelque temps, ce qui eût été plus prudent; c'est ainsi qu'on a fait aux révoltés de Lyon, il y a six ans.

M. de Vauvré, maître des requêtes, a été déclaré chef du conseil de M. et Mme la princesse de Conti; c'est un étrange choix : jugé, pris la main dans le sac, chassé du conseil autant qu'il a été au pouvoir de M. le chancelier, et obligé de se défaire de sa charge, ce qui serait exécuté sans le crédit de l'hôtel de Conti.

Mme la princesse de Conti aime à avoir à elle les *gens à tout faire*. M. le prince de Conti a aimé la femme de ce Vauvré, et voilà l'outil de la tolérance qu'on a pour lui. J'ai été bien persécuté de mon temps pour avancer un tel homme dans les affaires politiques.

4 août. — M. le Dauphin est devenu amoureux de la femme d'un commis de la finance nommé Boudrey. C'est effectivement la plus belle femme du temps; mais, si cette nouvelle galante est vraie, l'on voit nos souverains préférer aujourd'hui la houlette au sceptre. M. le Dauphin est dévot, à la vérité, mais la nature est bien forte et il a grand tempérament. Mme la Dauphine, étant grosse, a des intervalles de repos nécessaire, et pendant ce temps-là il aura pu concevoir des desseins luxurieux à la vue d'une telle femme; or, il n'a point près de lui d'officier propre à le servir dans les amours. Cependant il n'y a su autre chose que d'écrire à cette dame; elle a porté la lettre à son mari; celui-ci est homme d'honneur et l'a portée à Mme de Pompadour. On n'en sait pas davantage. Certainement le roi sera fâché de cette incontinence; mais la marquise pourra être bien aise de voir le fils imiter le père et ne pas chercher de plus nobles amours que lui.

La marquise achète trois cent mille livres la seigneurie de Sèvres avec la verrerie, ce qui lui vaudra trente-six mille livres de rente, avec le château de Bellevue tout bâti pour chef-lieu de ce domaine.

Tout cela est encore d'une grande imprudence, et semble insulter le public, tandis qu'on le plaint tant et de la misère et des impôts.

6 *août.* — On avait pris des précautions extraordinaires pour prévenir les séditions, lundi, jour de l'exécution de ces trois misérables; le peuple s'amassait dès la rue Saint-Jacques et le long du pont Notre-Dame : tout le peuple a crié grâce, et, à l'instant, on les a branchés pour finir le procès. On avait, entre autres précautions, fait ôter des marchés les toiles cirées qui couvrent les petites boutiques des harengères, parce qu'elles sont soutenues par quatre bâtons, ce qui peut faire des armes dans les émeutes, comme si chaque poissarde n'avait pas un manche à balai chez elle. Les deux régiments des gardes, tous les guets étaient commandés, et les mousquetaires avaient ordre de se tenir prêts à monter à cheval comme l'armée de réserve; enfin tout cela a été bien ridicule et cruel.

7 *août.* — On mande que l'exécution des trois pendus mutins, le 3 août, a été faite de la façon la plus chagrinante pour le peuple de Paris, et avec des précautions humiliantes pour l'autorité. Une grande partie du régiment des gardes françaises était commandée et sous les armes. Paris ressemblait, dit-on, à une place de guerre par la surabondance des précautions militaires. Tout à coup, l'on a crié *grâce!* Ç'a été un signal pour que les troupes se soient tournées vers le peuple, la baïonnette au bout du fusil, et il y a eu alors quantité de monde d'écrasé; puis on a procédé à la pendaison de ces misérables[1].

Le clergé députe au contrôleur général pour lui de-

1. Voy. le *Journal de Barbier*, t. IV, p. 454.

mander qu'il décide sur le vingtième; il demande aussi la suppression de la déclaration d'août 1749, touchant la recherche d'amortissement. On lui dit que, demandant cet article, cela lui fera perdre son procès sur le vingtième, et qu'il fera bien mieux d'amasser plusieurs griefs à la fois.

Le roi a répondu dimanche aux remontrances du parlement qu'il n'avait pas besoin d'être excité au soulagement de ses peuples, qu'il croyait ôter le centième denier de 1748 au mois de janvier prochain, que, depuis la paix, il avait soulagé ses peuples de plus de trente millions; ce qui est ridicule, car on accumule les sommes de trois années en une. On a ôté, il est vrai, les fourrages et l'ustensile qu'on avait mis depuis la guerre.

Le public est persuadé à Paris qu'il y avait des preuves complètes contre les archers de l'enlèvement des enfants, mais qu'on les a dissimulées, qu'ainsi on a innocenté les exempts et archers avec injustice pour punir avec sévérité trois des séditieux : voilà un grief très-chaud du peuple contre la police de Paris.

9 *août*. — L'archevêque de Tours[1] est mort subitement d'une indigestion. C'était un grand gourmand, un habile intrigant, homme de peu de religion et qui arborait celle qui lui convenait, d'ailleurs doux et accort, dont les manières extérieures sans affectation cachaient ces grands vices de n'avoir ni religion, ni principes, ni sentiments. Ses créanciers sont ruinés; c'est une véritable banqueroute que sa mort, tant

1. Louis-Jacques de Chapt de Rastignac.

pour Paris que pour Tours : il ne laisse pas pour dix mille écus de mobilier à faire face.

Les jésuites ont donné, le 5 de ce mois, leur grand ballet : c'était celui de *la Fortune*, où tout était flatterie ; il y avait entre autres que les récompenses ne se donnent plus aujourd'hui qu'au mérite, qu'il ne faut que la vertu pour aller *à la fortune*, que ceux qui déchoient aujourd'hui de *la fortune* ne doivent s'en prendre qu'à l'abus qu'ils ont fait des faveurs, etc. Les jésuites augmenteront en flatterie d'ici à la fin du monde.

Le roi bâtit partout ; l'on fait une belle salle d'opéra à Choisy avec une aile neuve, on bâtit une maison de chasse dans le bois de Verrières, on bâtit à Versailles un hôtel magnifique pour Mme de Pompadour, un à Fontainebleau, etc. Voyez les autres grandes puissances, comme à Vienne, à Londres, en Espagne, on n'y bâtit point ou peu.

12 *août*. — L'on prépare à Versailles des fêtes et des dépenses magnifiques ; l'on compte que cela ira à dix-huit cent mille livres, et cela s'exécutera, soit qu'il y ait un duc de Bourgogne ou une dame de France.

Le roi fera tirer à toute la cour une loterie où tous les billets seront noirs ; ils seront de quantité de vieux mais magnifiques bijoux que le roi garde dans ses armoires.

A l'orangerie de Versailles, il y aura l'attaque d'un fort par terre et par eau, avec quantité de fusées et d'illuminations, et sur cela nos têtes soi-disant politiques prétendent que c'est un grand coup d'État de ne point thésauriser et de faire circuler l'argent, mais

c'est ainsi que font ceux qui ruinent leurs affaires et celles des autres avec eux.

Il y aura à la cour beaucoup de ballets et d'opéras, grande magnificence, grande dépense pour le roi et pour les courtisans.

16 *août.* — On dirait que la Providence a voulu montrer cet hiver qu'on ne pourrait compter sur une longue vie ni ferme santé à tout ce qui compose le ministère : ils ont tous eu des maladies mortelles et dont le fond leur reste, quoiqu'ils aient repris un air de santé dans la belle saison. C'est d'eux que Rabelais a paru vouloir parler dans sa dédicace : « *Goutteux très-illustres, et vous vérolés très-précieux.* » A ce prix-là, que doivent sembler les grandeurs et le pouvoir?

21 *août.* — L'assemblée ou conseil extraordinaire vient de se tenir devant le roi; les principes du contrôleur général y ont été honnis par le clergé, cependant on n'a pas laissé que de conclure à peu près comme lui et un résultat que le clergé ne passera pas plus que le premier, quoique plus doux.

Le roi demande cette année le don gratuit ordinaire, un million cinq cent mille livres, pour éteindre ses dettes. Sa Majesté veut que le clergé promette de rembourser et éteindre ses dettes du clergé dans l'espace de quatorze ans, qu'il lui donne un état et déclaration de tous ses biens, et l'on va envoyer à registrer au parlement une déclaration dérogeant en tout à celles de 1711 et 1727, sur l'immunité des biens de l'Église.

Sur cela, le clergé, par ses agents, fait un tapage horrible et n'accordera rien du tout; et le contrôleur

en sera charmé pour que ce soit *felix culpa*, en sorte qu'il rompe l'assemblée du clergé comme il a fait des États du Languedoc.

Le clergé, voyant que le roi se relâche d'une résolution si formelle, si bien prise, croira gagner par sa fermeté toute la pureté de ses droits et les conserver intacts; il gagne ici la principale chose qu'il demandait, qui est de lever lui-même les deniers pour le roi; mais cette déclaration de ses biens, cette déclaration contraire aux précédentes, serait une grande attaque et une mortelle blessure contre lui.

Les commissaires ordinaires du roi ont été à l'assemblée lui signifier cette dernière volonté du roi, sur quoi le clergé va faire de grandes et vives remontrances.

23 *août*. — Je viens de voir la harangue des commissaires faite en l'assemblée du clergé, il y a quelques jours. Le clergé y gagne entièrement son procès, et, s'il se plaint, ses plaintes seront mal fondées. Le roi y veut bien, par sa grande bonté, que le clergé reste administrateur de ses biens comme ci-devant, chargé de s'imposer et de lever les deniers qu'il lève pour le trésor royal, et pour ses dettes, mais comme dépositaire en cela de l'autorité royale (à quoi le clergé aura quelque chose à dire); de plus, le roi dit que les dettes contractées par le clergé pour l'aider dans ses nécessités sont dettes de l'État; *item*, que Sa Majesté, voulant rembourser ses dettes, demande au clergé cinq cent mille livres par an pour cet amortissement: ce qui, avec le million ordinaire de don gratuit, fait quinze cent mille livres par an. *Item*, Sa Majesté veut

que le clergé paye ses propres dettes et que le département ou répartition soient mieux faits qu'ils ne sont, et, pour cela, ordonne qu'on exécutera les ordres donnés en 1726 par feu M. le cardinal de Fleury pour rectifier ce département, et qu'il en sera incessamment envoyé une déclaration à enregistrer au parlement.

24 *août.* — La déclaration du roi du 17 de ce mois touchant le clergé est très-sage; je viens de la lire; elle a été registrée au parlement sur-le-champ et sans difficulté. Il y a ces mots que nous avons remarqués dans la harangue des commissaires du roi à l'assemblée, que le clergé n'a le droit des impositions sur lui-même pour subsides, pour subvenir aux besoins de l'État, qu'il ne l'a, dis-je, *que comme dépositaire de l'autorité du roi;* ainsi la sujétion nécessaire du clergé de subvenir aux besoins de l'État, la simple subdélégation du roi pour l'imposer, ce simple dépôt d'autorité qu'on lui donne pour régir leurs biens, tout cela choquera. Ce sont du moins des vérités nouvelles et dures que l'on ne verra décidées qu'avec douleur, et qui ne passeront pas sans contestation parmi ces écrivains polémiques. Enfin le roi veut que les bénéficiers donnent de nouvelles déclarations de tous leurs biens et charges, mais qu'ils les donnent entre eux et à leurs greffes, sauf à les communiquer au roi de la façon que Sa Majesté indiquera, ce qui pourra aller à un contrôle étroit.

Sa Majesté veut aussi que les nouveaux départements soient désormais publiés, imprimés même et affichés.

J'avoue que tout cela me paraît fort juste et bien

pesé, et qu'il n'y a rien à dire; l'on fera marcher droit désormais lesdits bénéficiers.

25 *août.* — Mon frère prospère et s'enrichit; il vient d'acheter la belle terre de Paulmy[1], en Touraine, qui était un des plus anciens titres de notre maison; il en donne cinq cent mille livres. Son fils bâtit à Asnières une maison magnifique et qui coûtera plus de six cent mille livres; on est déjà à la couverture; il a acquis quantité d'autres héritages aux environs.

Voltaire a quitté pour toujours la France, ayant remis au roi sa charge d'historiographe de France et ordonné à sa nièce, Mme Denis, de vendre tous ses effets et résolu de la mener elle-même en Prusse. Sa Majesté prussienne lui donne une grande pension et en assure autant à ladite dame Denis. Cela lui vient d'un mécontentement qu'il a eu; il était brouillé avec M. de Richelieu, à cause de ce qu'il a dit du *Testament politique* du cardinal de Richelieu. Il a demandé à M. de Puisieux s'il ne voulait le charger de rien pour Berlin, et ce ministre lui a répondu : Rien. Il a parlé au roi sur le même ordre ; Sa Majesté lui a tourné le dos, et M. le Dauphin de même. Ce froid l'a piqué extrêmement ; il a fait écrire au roi une lettre par Sa Majesté prussienne pour lui demander de garder toujours Voltaire, et le roi a répondu qu'il en était fort aise. Sa Majesté a dit à ses courtisans que c'était un fou de plus dans la cour de Prusse et un fou de moins dans la sienne.

1. Voy. ci-après, 9 septembre, et la note de l'édition Jannet, t. III, p. 352.

La *Gazette de France* reste au président Aunillon, et même on y a joint le privilége des affiches de Paris. Le sieur de Meslé[1] avait donné de l'argent pour les lui arracher; le président a contre-miné ce moyen et en a donné encore davantage.

28 *août*. — Mauvaises nouvelles : Mme la Dauphine est accouchée hier, à six heures du soir, d'une princesse, et non d'un prince comme on le souhaitait tant.

29 *août*. — Le clergé a écrit au roi au sujet de la nouvelle déclaration; il n'y a pas encore de réponse; il attend, et l'assemblée dure toujours : il va prendre le parti de députer de nouveau. Il est mécontent, non de la chose, mais des principes établis.

30 *août*. — Mon frère m'écrit que le roi l'aidera dans l'acquisition de Paulmy, car comment, dit-il, un gueux comme moi peut-il acquérir une si grosse terre? Ainsi voilà un nouvel argent qu'il recevra du roi, et qu'il emploiera bien. Je le dis, mon frère passera pour l'homme de son temps de plus d'esprit, puisque, dans ce siècle-ci, les jésuites nous ont persuadé de mettre l'esprit au-dessus de la sagesse.

3 *septembre*. — Un homme qui arrive de Versailles dit ce qui suit :

On a été très-fâché de l'extrême tristesse du peuple lors du feu de joie et de l'illumination pour la naissance d'une princesse fille de M. le Dauphin; à peine

1. Voy. sur ce personnage le *Journal de Barbier*, t. III, p. 373.

se serait-on aperçu, dit-on, qu'il y avait des spectateurs, tant il y avait de silence. Le peuple est désaffectionné de son maître; rien de plus fâcheux. On me peint la cour comme augmentée sensiblement et de plus en plus en tristesse et en avidité. Chacun y songe à son affaire, et rien n'y est gai et content.

Le roi est fort changé de visage, on craint qu'il ne couve quelque grande maladie; il s'ennuie plus que jamais de tout.

La maîtresse est plus absolue que jamais sur l'esprit du roi. Les bâtiments coûtent des sommes immenses; on bâtit plusieurs nouveaux ermitages, un dans le buisson de Verrières, un autre auprès de Vaucresson. On a serré les bois de construction destinés au feu sur la pièce des Suisses à Versailles : il y en a pour plus de cent mille écus; cela sera gaspillé par les premiers venus.

Le roi a été à la noce de la petite Poisson avec le frère de Bouret, fermier général, qui s'est faite à Sèvres, et a voulu que tous les ministres y allassent.

Le château de Bellevue près Meudon coûtera plus de sept millions, tandis qu'on affecte de publier qu'il n'ira pas à sept cent mille livres. Un homme des bâtiments ayant dit ce qu'il coûtait en présence d'un conseiller au parlement qui est espion de la marquise de Pompadour, dès le soir il a été ôté de sa place et exilé.

Le clergé a résisté jusqu'ici à accepter la déclaration comme elle a été portée au parlement, et a fait des remontrances contenues dans une lettre que l'on voit. C'est M. l'ancien procureur général du parlement qui a dressé cette déclaration; il y a grande

rumeur, grandes discordes dans ladite assemblée. M. l'ancien évêque de Mirepoix a déplu au roi dans cette occasion; il y a déjà trois semaines qu'il n'a pu parler au roi ni travailler avec Sa Majesté de la distribution des bénéfices; on ne sait si ce ne sera pas disgrâce.

Le roi est entêté plus que jamais de son M. de Machault et aveuglé de son projet de finance pour connaître à fond les biens du clergé. Sa Majesté l'a raccommodé avec mon frère, et voilà qui va le mieux du monde jusqu'à nouvelle intrigue de cour.

4 *septembre*. — Le roi a marqué à Mme la Dauphine un visage austère et froid sur ce qu'elle ne lui avait pas donné un prince : tristesse, chagrin de part et d'autre. M. le Dauphin est aussi fort consterné.

5 *septembre*. — La récolte est finie et est magnifique de tous côtés. Le peuple serait trop heureux si l'on savait le soulager dans ces circonstances; mais comment le soulager? C'est par la liberté, c'est en le mettant à l'abri des vexations du financier et de tout officier royal; car cet officier royal, patrimonial, vénal, est le seul ennemi de la liberté; c'est le vexateur, le tyran; que le peuple puisse se moquer de lui, qu'il chemine par son propre intérêt, et tout ira bien.

L'on commence à craindre pour la santé du roi; il prend des bouillons d'une espèce particulière tous les matins, ils précipitent sa digestion fatiguée par la cuisine nouvelle. On le purge tous les mois; rien n'use plus que cela, et cela fait la vie courte et bonne.

M. le Dauphin s'appesantit fort, et l'on doit crain-

dre, la première jeunesse passée, grande lourdeur de corps et d'esprit, ce qui engendre maladie et fainéantise. Avec cela il a petite dévotion, et c'est le seul de nos princes qui n'aime pas la chasse ni aucun exercice; il est en mauvaises mains : l'abbé de Saint-Cyr, son précepteur, est faux et hypocrite.

7 *septembre*. — On dit qu'il y a une nouvelle déclaration du roi touchant les affaires du clergé, et qu'elle est encore plus favorable que la première. Par celle-ci le roi ne demande plus au clergé que les cinq millions ordinaires, ce qui est un million par an, au lieu de sept millions cinq cent mille livres qu'il demandait. L'on change aussi les termes dont on se servait dans la précédente, où le clergé devait reconnaître ne tenir l'administration de sa finance générale que comme dépositaire de l'autorité royale. Enfin le clergé gagne tout, et l'on dit qu'à mesure que le contrôleur général s'avance, le clergé recule. Tout le monde est extrêmement content du cardinal de La Rochefoucauld, mais on observe que le contrôleur général le perd auprès du roi par son incorrection dans toutes ces entreprises où il a fallu tant reculer. On est très-mécontent de lui, et il pourrait bien être congédié de cette affaire-ci.

Mon fils me mande une bonne nouvelle de ses négociations en Suisse : c'est que le canton de Berne vient de révoquer de lui-même la loi qu'on nommait d'*inégalité de service*, par où ceux qui s'attachaient au service de France perdaient leurs places dans toute magistrature du canton, eux et leurs proches parents, tandis que ceux qui servaient dans tous autres services ne la perdaient pas, ce qui nous était très-injurieux.

Ainsi, les inimitiés diminuent contre nous en Suisse, et peut-être cesseront tout à fait dans quelque temps pour parvenir au renouvellement d'alliance universelle.

9 *septembre.* — Le roi donne deux cent mille livres à mon frère pour l'aider à acheter la terre de Paulmy, terre qui était anciennement dans notre maison. Ce brevet de don est fort honorable pour nous autres; mon frère substitue cette somme à mon fils et à ses enfants mâles, pour éviter que des filles, par mariage, ne fassent encore sortir cette terre de notre maison.

On me mande que le clergé fera ses remontrances aujourd'hui à Versailles, qu'il a tenu plusieurs assemblées dont quelques-unes ont duré jusque avant dans la nuit, que le roi lui a écrit une lettre par laquelle il reconnaît ses droits qu'il veut bien garder, à l'imitation de ses prédécesseurs.

Voilà assurément une besogne bien incorrecte de la part du contrôleur général; il n'a jamais vu où il allait, et combien il compromettait l'autorité royale.

Il est à craindre qu'on ne voie encore quelque chose de semblable aux États de Bretagne.

10 *septembre.* — M. de Bernage finit ses deux années de prévôté des marchands, et n'en aura pas de continuation davantage. M. de Fontanieu doit lui succéder, et presse pour qu'il en soit fait déclaration publique. C'est le plus mauvais choix que l'on pouvait faire : menteur, intéressé, odieux à tout le monde.

On prétend se faire de grands principes de règle; par exemple, l'on veut que tout intendant qui est fait

conseiller d'État quitte à l'instant son intendance ou la lieutenance générale de police de Paris, etc. Ainsi fait-on quitter plusieurs pour nommer à leur place, sans égard pour leurs services rendus et à rendre. Cependant, voici que M. de La Bourdonnaye, qui a de la faveur, garde son intendance, étant fait conseiller d'État, parce qu'il est protégé, quoique ce soit peu de chose. Il ne faudrait point avoir ainsi deux poids et deux mesures, car alors il n'y en a plus.

11 *septembre*. — Parlant il y a deux jours, avec ***, de ma conduite économique qui me fait vivre fort tranquille, mais dans l'impuissance d'arrondir ma terre et d'achever ma maison d'Argenson, il répondit entre ses dents : *Cela ne sera pas toujours comme cela*, ce qui m'est revenu dans l'esprit ces jours-ci, ne sachant pas précisément si cela veut dire quelque chose.

J'apprends ces discours de plusieurs évêques de l'assemblée : l'autorité royale a été bafouée de tous côtés par les évêques et par tout le clergé. L'archevêque de Paris a été invité d'assister à ladite assemblée, et y est allé, quoiqu'il ne soit pas d'usage qu'il y prenne part, à cause du rang qu'il prétend; il y a déclaré qu'il adhérait à tout et ne reculerait à rien. Tous ont été du même sentiment, même les évêques et abbés qui attendent le plus de la cour. Le système de l'assemblée était de ne pas même accorder le don gratuit ordinaire de cinq millions. Aujourd'hui, ils se font tenir à quatre pour l'accorder, quoique le parlement ait registré la déclaration du mois passé. Le clergé dit que le parlement n'est pas autre chose que le roi, et que

cela ne les engage pas davantage; ils portent donc leur fierté extrêmement haut, et rien n'avance. Ils ne veulent pas que leur don, quelque petit qu'il soit, ait la moindre odeur de contrainte; ils ne veulent passer ni la destination pour contribuer au payement des dettes de l'État, ni le principe avancé dans ladite déclaration, que le clergé ne régit ses biens en général que comme *dépositaire de l'autorité royale*; ils prétendent faire rayer tout cela, et ils le feront.

De cette affaire-là, le roi prend en grande aversion ceux qui l'y ont embarqué, comme M. de Machault, et le regarde comme un ministre malhabile et inconsidéré; mais Sa Majesté prend encore en plus grande aversion les prélats qui lui résistent, comme le cardinal de Tencin, le cardinal de La Rochefoucauld, l'ancien évêque de Mirepoix et l'archevêque de Paris.

12 *septembre*. — Un élu est venu dans le village où est ma maison de campagne, et a dit que cette paroisse devait être fort augmentée à la taille cette année, qu'il y avait remarqué le paysan plus gras qu'ailleurs, qu'il avait vu sur le pas des portes des plumages de volaille; qu'on y faisait donc bonne chère, qu'on y était bien, que j'y répandais beaucoup d'argent par la consommation de ma maison, etc. Voilà ce qui décourage le paysan, voilà ce qui cause le malheur du royaume, voilà sur quoi pleurerait bien Henri IV, s'il vivait encore.

13 *septembre*. — M. le contrôleur général Machault vient de donner un mauvais exemple à la cour en mariant son beau-frère, M. Ducoudray, à la nièce du

sieur de Chévery, homme riche, et qui a obtenu un bon du roi pour une des premières places de fermier général. Il donne à cette fille huit cent mille livres, rapportant seulement deux cent mille livres de rente tant qu'il ne sera pas fermier général, mais quarante mille livres du jour où il le sera. Il y a trois bons donnés pour les trois premières places qui vaqueront, celle-ci, une à M. Chicoyneau, fils du premier médecin, et qui se trouve mauvais médecin depuis longtemps; un bon à M. Ferrand, cousin de Mme de Pompadour, mais que l'on recule toujours après les autres.

19 *septembre*. — On a copie de la réponse du clergé au roi sur la demande de contribuer foncièrement au payement des dettes de l'État; elle est en peu de mots, et à peu près ainsi : « Nous connaissons la justice et la magnanimité de Votre Majesté; elle ne trouvera point mauvais que le clergé *ne consente jamais* à donner comme un tribut d'obéissance ce qu'il a toujours donné comme une preuve d'amour et de respect. »

Tout Paris admire cette réponse concise et noble; mais voilà résistance aux ordres; et dans quelle forme sont donnés ces ordres? par une déclaration du roi délibérée au conseil et registrée au parlement; rien n'est d'un plus mauvais exemple au monde pour l'autorité.

Il y a eu sur cela nouveau conseil assemblé, dont nous ignorons le résultat et dont on a impatience d'être certain. Quel parti prendra le roi? Nous croyons que le contrôleur général en viendra à son but, de rompre toute corporation, comme nous l'avons déjà dit.

On croit donc que, sur ceci, l'assemblée va être séparée pour ne plus s'assembler jamais, ainsi que celle des États de Languedoc. Viendra ensuite même aventure aux États de Bretagne.

Voilà les restes d'assemblées de la nation éteints, comme l'ont été les États généraux du royaume. Tout deviendra assemblée particulière et très-dépendante.

Les deux maisons de Mesdames sont réglées, et ont cela de ridicule, qu'il y aura des écuyers sans chevaux et des maîtres d'hôtel sans cuisine; ces deux articles se prendront dans la Maison du roi.

20 *septembre*. — Voici de grandes nouvelles. Avant-hier, 18 de ce mois, M. de Saint-Florentin fut à l'assemblée du clergé; il y lut une longue lettre du roi contenant des reproches de sa conduite et de ses refus; ensuite il a proposé les mêmes choses que ci-devant, et, le clergé ayant persisté dans le même refus, M. de Saint-Florentin a lu une lettre de cachet qui rompt l'assemblée et renvoie dans les vingt-quatre heures chaque membre, chaque archevêque et évêque dans son diocèse, ce qui s'est exécuté sur-le-champ.

Ainsi, Paris va se trouver sans évêques, car, quelques jours auparavant, on avait fait sortir de Paris tous les évêques qui n'étaient pas de l'assemblée, et, chassant ceux-ci, c'est chasser le reste.

Ainsi, voilà sans doute la dernière assemblée du clergé qu'il y ait jamais. On accuse les jésuites d'avoir poussé à cette rupture du clergé, ayant intérêt de n'avoir plus devant eux d'évêques de cour. Comme la cour n'aura plus besoin du haut clergé, on s'y passera des évêques, et ils vont rester chacun chez eux, comme

de bons curés qui auront besoin du ministère. Les jésuites et mon frère affectent de crier contre toutes ces opérations, dont ils sont les véritables auteurs. Voilà donc, sous le ministère de M. de Machault, déjà trois grands corps municipaux abattus, le corps de la ville de Lyon, les États de Languedoc, l'assemblée du clergé, et bientôt les États de Bretagne. Le despotisme est grandement mené.

21 *septembre*. — Les évêques de l'assemblée, recevant ordre de se retirer chacun dans leur diocèse, ont eu en même temps celui d'exécuter les commandements du roi pour la déclaration. Si cet ordre ne veut dire que de se donner des déclarations entre eux pour réformer leurs répartitions, le roi aura droit de le faire exécuter; mais on entend aussi par là le payement de sept millions cinq cent mille livres demandés comme tribut pour contribuer au payement des dettes de l'État.

J'apprends que le cardinal de Tencin veut quitter le ministère et se retirer dans son archevêché de Lyon, voyant qu'il n'a aucune considération au conseil, et que bientôt il n'y sera plus question que de pousser à bout le clergé, son corps.

Il y a eu depuis peu un grand service aux Carmes de la place Maubert, qu'ont fait faire les charbonniers pour celui de leur corps qui a été pendu en Grève pour la sédition du mois de mai; ils ont fait une quête générale pour cela, le regardant comme un martyr de la patrie.

On parle beaucoup d'un ballet des jésuites de Rouen pour la distribution des prix, où ils ont fait

danser la religion avec tous ses attributs, ce qui a fait horreur à tout le monde[1].

24 *septembre*. — Les curés de la généralité d'Orléans, qui sont dans mon voisinage, ont déjà reçu des lettres circulaires de l'intendant pour qu'ils aient à envoyer incessamment leurs déclarations, au désir des lettres du roi qui l'ordonnent; à quoi la plupart ont répondu sur-le-champ qu'ils avaient six mois pour cela et qu'ils recevraient dans ce temps-là les ordres de leurs supérieurs ecclésiastiques.

26 *septembre*. — Je suis venu passer un jour à la cour, et voici ce que j'y apprends : depuis quatre jours, personne ne voit plus le contrôleur général Machault; il est enfermé dans son appartement à Versailles. On est très-embarrassé des affaires du clergé et de sa résistance. Les conseils tenus sur cela ont eu de grandes diversités d'avis ; celui de mon frère a été, dit-on, adroit et éloquent; celui du cardinal de Tencin a été bon et fondé en principes; pour celui de M. de Saint-Séverin et tous ceux qu'il donne aujourd'hui, ils sont terribles et vont quasi toujours à des massacres; conseiller de tyrannie, Italien méchant, poltron enhardi et cruel comme sont tous les lâches, il voudrait notre perte.

Ainsi, l'on voit le roi en guerre contre ses sujets de toutes parts, le Languedoc privé de ses États, le clergé rompu de même dans ses assemblées. Le duc

1. Voy. sur ce *Ballet* prétendu *moral*, les *Nouvelles ecclésiastiques*, à la date du 13 novembre 1750.

de Chaulnes, qui part le mois prochain pour la Bretagne, a dit à un de ses amis qu'il allait y jouer un rôle terrible.

27 *septembre.* — La maréchale de Duras vient d'avoir dix mille livres de pension pour apaiser sa mauvaise humeur de ce qu'on a coupé sa charge en donnant une seconde dame d'honneur à Mmes de Fontevrault, qui est la duchesse de Beauvilliers; mais elle n'en jouira pas longtemps; sa santé est détestable, elle est très-riche et très-avare. Chacun crie d'une grosse pension si mal placée, dans un temps où les finances dépérissent.

Les trois dames de France qui sont à la cour vont chercher les deux dames qui sont à Fontevrault pour les mener à Fontainebleau, voyage qui doit coûter beaucoup, dit-on, surtout aux maîtres de poste de la route, car on ne leur a payé rien encore, même le premier état, qui est de 1744.

On a tiré hier un feu d'artifice à Versailles. Les artificiers, qui avaient préparé un feu magnifique pour la naissance d'un duc de Bourgogne, ont demandé une indemnité de dix-huit mille livres; on la leur a fait rabattre à douze mille livres, et, pour ne pas perdre cette poudre, on la leur a fait brûler ce soir dans l'appartement de Mme la Dauphine.

Avant-hier, Mme de Pompadour arriva de Bellevue pour passer deux heures avec le contrôleur général Machault et le consoler de ses embarras.

On fera des ducs à Crécy; on parle de M. de Mirepoix et de M. de Puisieux, ce qui fera vaquer la place de secrétaire d'État des affaires étrangères; mais l'on

croit qu'elle sera donnée à ce méchant et furieux étranger, M. de Saint-Séverin.

Mme la Dauphine prend une consistance de crédit et demande avec force : on m'a dit plusieurs postes qu'elle avait obtenus.

28 *septembre*. — M. de Saint-Florentin a le chagrin qu'il mérite, d'avoir donné pour nourrice à Madame, fille du Dauphin, la femme de son intendant, qu'on dit être sa maîtresse. Elle s'est trouvée malsaine, comme de raison, et la petite princesse en meurt : elle a des rougeurs au ventre et dépérit chaque jour. Autant aurait-ce été s'il se fût agi d'un duc de Bourgogne. Si la protection se mêle de ces choses-là, la Maison royale périra.

Le contrôleur général voulait que le cardinal de la Rochefoucauld fût renvoyé à son diocèse avec les autres prélats de l'assemblée ; mais on a obtenu qu'il resterait à Paris, tant pour être en correspondance avec ses confrères des provinces que pour conférer lui-même avec le roi dans la vue d'accommoder ces affaires du clergé, ce qui mortifie beaucoup le contrôleur général, et lui fait voir qu'il a beaucoup d'ennemis près du roi, et qu'il est menacé de ruine prochaine.

On écrit encore que le clergé vient de condamner *in globo* les lettres contre les immunités du clergé avec les qualifications les plus atroces, comme de soutiens de parjure, impiété, irréligion, hérésie, désobéissance à l'autorité royale. On ne verra pas à Paris l'imprimé de cette condamnation, non plus que du procès-verbal de l'assemblée, qui est, dit-on, fort mesuré, mais il nous reviendra des provinces. L'abbé de Nicolaï, de

cette affaire-là, perd une place de premier aumônier de Mesdames, qu'on lui avait donnée, et l'évêque de Meaux a le front de prendre cette place. On mande qu'il y a eu comme de la rage au contrôleur général Machault, car il ne tenait qu'à lui de raccommoder ceci, dit-on, pour peu qu'il eût voulu conserver quelques mots des principes du clergé sur le gratuit des dons contre sa prétention de lever d'autorité. Cependant, tout ceci devient de plus en plus difficile à exécuter suivant le désir de la cour. Le cardinal de Tencin a, dit-on, fait merveille.

1er *octobre*. — On m'a parlé de diverses dépenses extravagantes de mon neveu à sa maison d'Asnières; il a voulu, à quelque prix que ce fût, avoir la maison d'un bourgeois voisin, et il en a fait bâtir une autre plus belle que la sienne; il y a mis deux cents ouvriers pour qu'elle fût finie avant l'hiver.

Mme de Pompadour a fait voir sa maison de Bellevue à un seigneur étranger, elle lui a demandé si ce n'était pas la plus belle qu'on pût avoir; il a répondu : « Oui, car cela est vu non-seulement de Paris, mais de toute l'Europe. » Tout ceci anime terriblement le peuple de Paris et de France; on s'en plaint de toutes parts, puisque, pendant que se font ces dépenses de cour, le peuple est misérable et les impôts continuent et augmentent.

3 *octobre*. — Je viens de voir la lettre du roi au clergé, portée à l'assemblée par M. de Saint-Florentin. Elle contient une menace d'autorité et d'excès où elle va se porter, qui doit être un événement, sinon

l'autorité royale est trop compromise en tout. Cette guerre-ci de roi à sujet est de bien mauvais goût et est fort dangereuse; il y a bien de la maladresse au ministre d'y avoir fourré le roi sans aucune nécessité et pour n'avoir pas plus d'argent. Gare le mépris si la victoire ne reste pas! or, nous avons ici peu d'habiles gens. Cependant la violence réussirait mal aujourd'hui.

Je viens de comparer avec exactitude les dernières pièces de ce procès; il s'ensuit : 1° que tout se réduit à une question de mots. Ce que le clergé donne est-il gratuit, est-il forcé? Cependant, à s'en tenir seulement à la nature des choses, les présents qu'on donne et qu'on reçoit ne sont pas des dettes et des impôts exigibles, à plus forte raison de la part du clergé, qui a la possession de l'usage de ses biens, et cela depuis longtemps, biens consacrés à Dieu.

2° Plus cela est une question de mots seulement, plus les gens de bon sens ne peuvent croire qu'on l'agite, si ce n'est pour tirer dans la suite beaucoup davantage du clergé.

3° Le ministère sacrifie au désir de vaincre dans cette question de mots tout le subside qu'il pouvait toucher; non-seulement on ne demande rien pour le trésor royal, mais non pas même pour payer les dettes du roi à la caisse d'amortissement, et les quinze mille livres qu'on demande annuellement s'appliquent au remboursement des dettes du clergé.

Or, plus on met d'affectation à ceci, plus le public croit encore qu'on a des desseins très-captieux par la suite.

4° Il y a contradiction, car il n'est pas douteux que le roi a prononcé d'abord qu'il voulait que le clergé

payât le vingtième, ayant dit dans la première déclaration que tous les ordres le payeraient indistinctement, et M. le contrôleur général Machault l'ayant déclaré positivement aux députés qu'il avait mandés en convocation privée. Cependant, dans ces dernières pièces, le roi déclare qu'il n'y a jamais pensé : autre affectation.

5° Le roi s'attache donc aussi à la seule vue de bien morigéner le clergé, de régler ses affaires générales, de liquider promptement ses dettes; mais il s'y prend en maître, en propriétaire plutôt qu'en tuteur honoraire, comme voudrait ledit clergé, qui prétend que les biens consacrés à Dieu ne sont plus au roi. Dans toutes les dernières déclarations, on ne voit que façon de parler en maître, en propriétaire; tous ces principes affectés font aussi affecter au clergé le désir de marquer son indépendance.

6° Enfin, quoi qu'il en soit des desseins secrets, voici de terribles mots lâchés. De la part du clergé, il dit qu'*en sa conscience* et unanimement *ils ne peuvent jamais consentir*, etc., ce qui marque ici opinion de dogme et d'hérésie à qui soutient le contraire, et *résistance absolue* par la conscience. De la part du roi, reproche de désobéissance et d'attenter à l'autorité royale, menace et assurance que Sa Majesté va se servir *de toute son autorité* pour se faire obéir, et que c'est avec regret. Ainsi, voilà compromises à la fois la conscience de l'Église française et l'autorité du roi, à quoi il n'en fallait jamais venir. *La religion et l'autorité!* Cela fait trembler. Ce ne sont pas là jeux d'enfants; quelle en sera l'issue? Ce n'est pas ainsi qu'on mène les progrès de l'autorité royale. Où en serait-on

si on l'avait toujours menée ainsi? Voltaire, dans sa mauvaise petite brochure de *La voix du peuple et du clergé*, compare celui-ci aux précepteurs de la maison; mais moi, je le comparerais aux chevaux qu'on ne mène pas ainsi à coups de fouet et d'éperon et toujours en les battant.

7° Dans tout ceci, deux choses : 1° la propriété du roi sur les biens du clergé, le droit de l'imposer; 2° discipliner forcément les dépenses du clergé, l'obliger à payer ses dettes et à égaliser ses répartitions par des déclarations préalables. Sur ce dernier article, je ne vois pas que le clergé refuse ni dise mot; ainsi, je crois qu'il se soumettra à celui-là, sauf les termes et les principes dont le roi se sert pour l'ordonner, termes qui ne sont pas dans la façon dont le cardinal de Fleury voulait le régler en 1726.

Tout ceci consiste à vouloir enlever maussadement et violemment ce qu'on a par douceur et progrès insensible. C'est ainsi que s'est accrue l'autorité de nos rois depuis Hugues Capet; pourquoi vouloir changer une méthode qui a tant réussi? C'est ignorance aux ministres, c'est ineptie.

6 *octobre*. — On m'apprend qu'il y a eu un arrêt du conseil, en même temps que la lettre du roi au clergé et celle par laquelle on rompt l'assemblée. Cet arrêt fut signifié au clergé par M. de Saint-Florentin; même il le fit écrire devant lui dans les registres de l'assemblée. Il porte que dans six mois, « pour tout délai, et sans que ce terme pût être réputé comminatoire, le clergé imposera les quinze cent mille livres annuelles pendant cinq ans, comme il a été demandé

par le discours des commissaires du roi à l'assemblée, et cette imposition sera au *prorata* des décimes ordinaires déjà ordonnés dans cette assemblée pour payer les arrérages des dettes, et que, ledit temps passé de six mois, cet ordre sera exécuté par toutes voies. »

Cet arrêt n'a point encore été imprimé ni répandu dans le public. M. le chancelier a pareillement défendu qu'on débitât le procès-verbal de l'assemblée avec les pièces justificatives, qui se débitaient d'abord librement chez l'imprimeur du clergé.

J'ai vu un intendant de province qui m'a dit que quand on en serait à *la coaction*, pour contraindre les biens et les personnes, il n'imaginait pas seulement comment cela pourrait s'exécuter. Nous lui avons dit qu'il y aurait des intendants excommuniés de cette affaire-là.

Le contrôleur général a ordonné à tous les intendants de retourner au plus tôt dans leurs provinces, ce qui s'exécutera avant quinzaine. On a obligé tous et chacun des membres de l'assemblée, tant du second ordre que de l'épiscopat, d'aller dans leurs provinces; on en a même été chercher quelques-uns qui étaient dans des campagnes à quelques lieues de Paris.

Le contrôleur général vient de faire un emprunt secret de douze millions, pour fournir au quartier de l'amortissement des dettes du roi, qui manquait absolument, et qu'il faut payer exactement les premiers jours de chaque quartier; il a fait signer à Montmartel des billets pour cette somme, et on lui a donné des assignations pour autant, payables dans les mois suivants jusques en mars.

Le chancelier va de plus en plus mal, et ne pourra être du voyage de Fontainebleau, qui commencera demain; pendant ce temps-là, rien ne s'expédie au conseil privé, et les charges de maîtres des requêtes sont tombées de prix, de façon qu'elles ne valent plus que soixante-quinze mille livres, ce qui ne s'est jamais vu.

7 *octobre*. — L'on poursuit à présent l'enregistrement de la déclaration du 17 août dernier dans tous les parlements du royaume, afin de pouvoir poursuivre les ecclésiastiques pour le payement des décimes extraordinaires. On ne doute pas que ces sénats provinciaux ne registrent cette loi, à l'exemple du parlement de Paris.

8 *octobre*. — Le commerce dépérit à vue d'œil en Languedoc depuis qu'il n'y a plus de corps d'États, et c'est le plus grand plaisir qu'on puisse faire à l'Espagne; ce royaume-là profite de tous les débris de nos manufactures et des pertes de notre commerce dans nos provinces méridionales. Le ministre espagnol est aujourd'hui très-attentif à toutes choses, et rétablira l'Espagne, s'il continue comme il a commencé, pendant que nous dépérissons chaque jour. La ville de Lyon ne se relèvera jamais de la chute de ses manufactures, arrivée depuis deux ans. Cet événement se date depuis que le ministère a détruit toute autorité et disposition démocratique du gouvernement municipal de Lyon, ce qui est le système de M. de Machault.

Les États de Bretagne regardent comme non avenus les États extraordinaires de l'année dernière, qui

ont accepté le vingtième en nature. La province ne veut pas aujourd'hui s'y soumettre, et l'on est résolu, de part et d'autre, à bien agiter cette question aux prochains États, ce qui va de nouveau causer de grandes résistances et trop d'usage de l'autorité royale.

On ne doute plus que ce ne soit M. Duverney qui fournit à M. Machault tous les mauvais projets de finance qui réussissent si mal. Aux systèmes connus on devine les inconnus. L'amortissement a été connu de lui sous M. le Duc par le cinquantième. Il en veut aux pays d'États et au clergé; enfin ce fut lui qui échoua sous M. le duc et qui fit renvoyer son prince. « Malheur à qui mettra les Pâris en chef, disait M. Desmarets; têtes folles et cruelles! » On a vu leurs intérêts, leur humeur dépensière dans la régie des vivres. Ce n'est point Duverney qui paraît en chef, c'est Montmartel qui lui prête son organe, c'est la marquise qui y ajoute le sien, et le roi croit faire merveille en tout cela avec de si habiles gens.

9 *octobre*. — Dès que l'on change quelque chose au plan de la maison de campagne d'Asnières que mon neveu fait bâtir, sur-le-champ mon frère va en porter les dessins au roi, d'où l'on a conclu à Versailles que cette dépense singulière pour un fils de famille, que mon neveu paraissait faire, n'est pas sur son compte, mais sur celui du roi qui va avoir cette maison de campagne de plus, et que Sa Majesté fait accommoder sous le nom de mondit neveu, qui a du goût et de l'intelligence.

On vient de nommer le sieur Batteux à la chaire de professeur de philosophie au collége royal; cela

excite de grandes risées et plaintes parmi les savants, car jamais cette homme-là ne s'est mêlé de philosophie ; il est connu seulement par un médiocre ouvrage sur *les arts réduits à un seul principe*[1], qu'il a pillé dans un livre du sieur de Pouilly, et il est professeur médiocre de rhétorique au collége de Beauvais. Il a donné encore une très-mauvaise traduction d'Horace depuis peu, de sorte que quelques choix encore comme celui-là, dit-on, vont faire périr entièrement les sciences et arts en France.

10 *octobre*. — Un grand ami du contrôleur général convient que, de toute la conduite tenue par ce ministre avec le clergé, on doit absolument inférer qu'il est ou imbécile, ou perfide, s'il médite quelque chose d'ultérieur après ce qu'il a fait contre les promesses données par le roi que le clergé ne payerait pas le vingtième, que Sa Majesté perdrait le don gratuit ordinaire, etc. Cependant, voilà l'autorité compromise par un grand excès, voilà les deux pouvoirs à couteau tiré et le bras en l'air, le sacerdotal disant qu'unanimement et selon sa conscience jamais il ne consentira à ce que le roi demande, et le pouvoir royal disant qu'il va employer toute son autorité à se faire obéir.

Déjà les intendants font signifier partout la déclaration du 17 août et l'arrêt du conseil du 16 septembre. Cela se signifie et se publie à la sortie des messes paroissiales, et personne ne dit mot.

1. Paris, 1746-47, petit in-8°, réimprimé depuis dans les *Principes de littérature*.

Observons que peu à peu nous embrassons la réforme de Luther (quant à la discipline seulement): nous détruisons les religieuses, nous disloquons tout corps de clergé, toute concordance dans ce corps, nous défavorisons la hiérarchie et l'ordre clérical, nous le traitons comme laïque, nous l'empêcherons de s'assembler même en clergé provincial.

Certes voilà de grandes vues de gouvernement, mais seront-elles heureuses?

On assure que, pendant ce voyage de Fontaineblau, M. le Chancelier quittera sa place qu'il ne peut plus exercer, et que mon frère va l'avoir; on me leurre cependant d'y être nommé. Si je recevais une lettre de Sa Majesté qui me l'annonçât, ma réponse est toute prête ainsi :

« Sire,

« Il n'y a rien de comparable à ma joie de servir désormais Votre Majesté que l'envie que j'ai de la bien servir. »

M. de de Richelieu est allé bouder à son château en Touraine. Il n'est point question de tenir de nouveaux États de Languedoc à la fin de cette année, comme il est d'usage.

M. de Puisieux est resté malade à Brunoy, chez M. de Montmartel; ainsi il n'y a point eu encore de conseils à Fontainebleau, ni il n'y en aura sitôt.

C'est à Fontainebleau que l'on va prendre un parti sur la décoration de la nouvelle place publique au Pont tournant des Tuileries; il est décidé que l'hôtel de ville restera où il est, et qu'on n'achètera point l'hôtel de Conti.

13 *octobre.* — La colère du roi contre le clergé augmente de jour à autre. L'archevêque de Sens, qui est évêque de Fontainebleau, allait partir pour cette maison royale; son fourgon était prêt, lorsqu'il a reçu ordre de n'en pas approcher.

L'Abbaye de Ligny, qui est de 50 000 livres de rente, et qu'avait l'abbé d'Harcourt, n'est donnée à aucun ecclésiastique, et est réservée à l'économat pour des réparations d'églises paroissiales, entre autres pour celle de Choisy.

On est très-mécontent de M. le chancelier sur l'affaire du clergé; l'on dit que sa misérable complaisance pour M. de Machault est cause de tout, et l'on s'en prend à lui.

14 *octobre.* — Le roi n'entend pas raillerie sur les refus du clergé, on renvoie tous les évêques que l'on trouve à Paris, et Sa Majesté dit à ceux qu'il voit à la Cour : « Monsieur, pourquoi n'êtes-vous pas à votre diocèse? » ce qui les fait partir sur-le-champ : c'est ce qui vient d'arriver à l'évêque de Saint-Brieuc. C'est certainement un grand bien que de les faire résider ainsi. Ils y a des flatteurs qui disent que c'est un grand coup d'État que ce qu'on vient de faire sur le clergé, ainsi que sur les États de Languedoc : on l'attribue au sieur Pâris Duverney.

16 *octobre.* — Ce qui occupe aujourd'hui les politiques étrangers regarde entièrement l'Espagne : cette puissance prend chaque jour des vaisseaux anglais dans le golfe du Mexique, soit comme chargés de marchandises de contrebande, soit comme navi-

guant dans des mers proches de leurs précieuses concessions. Les Espagnols cependant ne veulent pas finir le règlement de commerce du Sud avec M. Keene. Ainsi les Anglais prévoient qu'ils n'ont rien gagné à la guerre, et qu'ils vont retomber dans les mêmes inconvénients qui les conduiront à un nouveau conflit.

Collecte encore à Lyon pour les pauvres ouvriers; on les nourrit à 13 sous par jour, on les instruit, mais cela ne peut aller loin : ces gens-là doivent travailler ou mourir.

17 *octobre*. — J'ai appris des nouvelles fâcheuses de mon gendre, M. de Maillebois. Cette commission qu'il vient d'exécuter d'aller recevoir l'Infante, duchesse de Savoie, quand elle a passé en Provence, lui a tourné à mal, au lieu de bien, et il lui en coûte beaucoup d'argent. On a profité de ses six mois d'absence pour le perdre auprès du roi et des dames qui ont la première part à la faveur de Sa Majesté. On a donné contre lui un mémoire au roi, où on lui attribue quantité de fautes et de défauts, quoiqu'il soit peut-être celui qui vaille le mieux des jeunes gens avancés. On convient qu'il entend la guerre mieux que tous les autres de son temps, et qu'il a plus d'esprit et de connaissances; l'envie produit à la Cour les effets de la haine et fait oublier les plus grands services. Le duc d'Ayen et le comte de Noailles lui ont nui ouvertement; on a prétendu qu'il avait voulu faire une affaire pour de l'argent, on lui reproche sa naissance (quoiqu'avec tort, étant d'une assez bonne famille de robe), on ne lui a point donné de logement à Fontainebleau, ainsi il n'y ira qu'à la fin du voyage; le roi lui bat froid.

Quel drôle de pays que la cour! dit tout le monde; mais nos passions et notre manque de raison portent tout le monde à y aller.

18 *octobre*. — Il commence à y avoir des mécontents, sur l'affaire du clergé et des impôts, qui disent que la marquise de Pompadour a le dessein d'imiter Anne de Boulen, c'est-à-dire d'introduire la réforme de religion en France et d'y éteindre la hiérarchie, qu'elle hait l'Église, etc.; commencements de discours fort séditieux et fort dangereux.

19 *octobre*. — On bâtit à Choisy un théâtre, à Bellevue un théâtre, dans les bois de Fausse-Repose, à Verrières plusieurs maisons de chasse, ou petits pavillons pour les plaisirs du roi, quand il est las de la chasse; tout cela dit-on, se ressent du sérail du grand seigneur. Mais on blâme dans le public toutes ces dépenses indiscrètes, et les clameurs montent haut, ce qui est dangereux.

23 *octobre*. — On ne parle que de la mauvaise regie des finances et du grand discrédit où elles sont tombées, de sorte que tout le monde porte haine au contrôleur général Machault dans tous les ordres de l'État, et surtout à la cour. La Maison du roi n'est point payée, les palefreniers du roi demandent l'aumône, dit-on, dans Fontainebleau. L'on voit et l'on va voir quantité de banqueroutes de toutes sortes. Paris est absolument désert, faute d'y avoir de l'argent pour subsister, et les moyens d'emprunt sont ôtés chaque jour davantage aux soutiens de la finance.

24 *octobre*. — Depuis quelque temps, on a nouvelle que, dans le bas Languedoc et dans les Cévennes, les assemblées de religionnaires augmentent et qu'il y paraît des camisards, ce qui vient de deux causes : 1° du mécontentement général; 2° des Anglais qui y jouent certainement des ressorts et y répandent de l'argent.

Dans toutes ces circonstances-ci, s'il fallait que nos ennemis nous attaquassent subitement, il n'y aurait peut-être jamais eu de conjoncture plus embarrassante.

On se divertit beaucoup à Fontainebleau, tout y est fort brillant, nombreux et de dépense; cependant l'argent manque et l'on n'y vit plus que de crédit : cela ne peut aller que jusques à un certain point, et, cet hiver, beaucoup de gens manqueront.

25 *octobre*. — L'évêque de Meaux[1] a été très-mal reçu à la cour comme remplaçant l'abbé de Nicolaï dans sa place de premier aumônier de Mesdames, et celui-ci ayant été privé de cette place pour avoir soutenu le clergé dans sa grande affaire contre la finance. Personne n'a voulu parler à l'évêque de Meaux et on lui a tourné le dos, même la reine et M. le Dauphin en ont usé de même.

On prétend à la cour être sûr de deux évêques qui vont imposer leurs diocèses, comme le veut le roi, et donner leurs déclarations. Ces deux prélats seront certainement bien peu honorés dans le clergé. L'abbaye de Ligny, réservée aux économats, y sera, dit-on, un grand attrait. Cependant l'on assure que M. de Machault ne peut rester en sa place jusqu'au

1. Antoine-René de la Roche de Fonteville.

1er janvier prochain, et que, s'il y reste, tout est culbuté.

Il y a eu cet été grande brigue contre mon frère par MM. de Noailles, Duras et Richelieu; ils lui ont donné cent ridicules dans les soupers des cabinets, et ont tiré sur lui ainsi que sur sa famille, entre autres contre M. de Maillebois, quoique ce fussent les meilleurs amis de celui-ci, avant qu'il partît pour la Provence. Mmes de Pompadour et de d'Estrades ont soutenu mon frère et M. de Maillebois, en apparence avec affection, et le roi a montré beaucoup de faiblesse dans tout ceci.

On a représenté à Sa Majesté, qu'il y avait de l'imprudence d'aller faire des séjours à Bellevue après Fontainebleau, que ce château paraissait insulter au peuple et à sa misère, qu'il était en vue de Paris, et qu'il ne fallait qu'une sédition populaire pour aller au bout de la plaine de Grenelle mettre le feu au château et en chasser la compagnie qui y serait. Il y a bien des conseils timides qui l'assiégent de tous côtés.

27 *octobre*. — J'ai vu à ma campagne des hommes principaux qui viennent de la cour et qui m'ont dit qu'il n'y avait que le seul ministère de la guerre qui allât un peu, et qu'encore les expéditions y étaient très-irrégulières.

Le clergé est plus roide que jamais sur la résistance, on ne peut en gagner aucun.

Les gardes du roi ont ordre à la cour de ne laisser passer ni moine ni abbé que ceux qui ont des charges et qui sont connus, ainsi notre cour prend-elle beaucoup l'air d'une cour protestante.

J'ai dit que M. le Dauphin entrait présentement au

conseil des dépêches ; mais c'est sans qu'on lui demande son avis, et seulement pour écouter.

M. le contrôleur général apporte deux fois le portefeuille chez M. le Dauphin pour travailler : l'on dit que c'est pour l'instruire ; cela donne beaucoup à parler à nos politiques.

29 *octobre*. — M. le comte de Charolais a fait de nouvelles violences à M. Ménage, père de Mme Bournelle dont il était amoureux ; il a voulu berner dans une couverture ce bonhomme, sur ce qu'il a appris qu'il était venu à Paris pour ses affaires, étant logé à un second étage, dans une maison écartée. Tout son crime est de s'être opposé à ses amours pour ladite dame, a quoi elle se refusait aussi. On n'aurait pas souffert de telles violences sous le feu roi.

31 *octobre*. — Il est très-vrai que l'entrée des appartements à la cour est défendue à tout ecclésiastique comme à tout moine : je connais des abbés de cour qui sont restés à la campagne, ne pouvant aller à Fontainebleau ; il n'y a que les aumôniers de service dont les noms sont donnés aux gardes du roi, et qui peuvent passer dans les appartements. Tout ceci nous donne un air de protestants qui réjouit les véritables protestants.

On a eu nouvelle que les principaux chapitres du Dauphiné, à commencer par celui de la métropole, ont refusé de lire et même de recevoir l'intimation de la déclaration du 17 septembre qui leur a été signifiée de la part de l'intendant de Dauphiné par un archer de la maréchaussée. Les chanoines ont dit que ce n'é-

tait pas là leur forme, qu'ils ne recevaient de pareils ordres que par leurs évêques et qu'ils méconnaissaient ceux-ci. Malheur à eux, si d'autres chapitres ont été moins vifs! ceux qui le sont le plus seront regardés comme rebelles.

On ne doute pas que les États de Bretagne ne se rompent à leur première assemblée, et l'on commence à pourvoir la province de troupes pour que force demeure à autorité. Leur opinion (des États) est que les petits États de l'année dernière sont comme non avenus, et on ne tiendra pas pour enregistré ce qu'ils ont approuvé avec tant de répugnance. Ainsi l'imposition du vingtième en nature, avec déclaration des biens, sera ressassée de nouveau et rejetée suivant les priviléges de la province : sur cela, ordre de séparer les États et d'imposer par l'intendance les remontrants réprimés avec des troupes; il paraîtra des remontrances dans le public, le gouvernement se moquera de ces écrits, voilà ce qui en sera, et le gouvernement se félicitera d'avoir rompu ces États qui gênent l'autorité royale : voilà ce qu'on cherche aujourd'hui.

2 *novembre.* — Les nouvellistes prétendent que la destruction de nos manufactures de Lyon vient de ce que notre ami le roi de Prusse nous enlève nos fabricants, car ils veulent aussi animer beaucoup contre Sa Majesté prussienne et nous animer plus que personne contre lui.

3 *novembre.* — Le chancelier plus mal, puis mieux. — Brigue pour la place. — Beaucoup de monde à Fontainebleau par curiosité et pour deviner ce que

devient tout ceci. — Les bénéfices nommés, quoi qu'on ait dit. — Duclos nommé historiographe de France. Il fait sa cour, il la servira à l'assemblée de Bretagne.

Bacquancourt, fermier général, se meurt et ne pourra habiter sa nouvelle et magnifique maison qu'il bâtit sur le rempart.

4 *novembre*. — On attend à Fontainebleau, avec impatience, un courrier qui doit apporter la nouvelle du don gratuit accordé par les États de Bretagne. On craint que les États ne soient déjà séparés, si l'on y a parlé du vingtième en nature avec des déclarations, et, si le ministre des finances est dans le secret que nous croyons pour rompre et détruire à jamais tous États, qu'au lieu de s'impatienter sur la paix, il ne porte son impatience que sur le trouble qu'il veut causer.

L'année dernière, en Languedoc, on voulut que le vingtième fût demandé en même temps que le don gratuit, pour avoir occasion de rompre les États d'abord. Si l'on en fait de même ici, ce sera bouillir du lait au ministre de la finance, mais le duc de Chaulnes aura prévenu cet embarras et aura certainement des ordres pour ne point parler de vingtième. Néanmoins il est à craindre que les États ne se mutinent sur la réunion extraordinaire de l'année dernière, qu'ils regardent comme non avenue, et ces gros Bas-Bretons ne manqueront pas d'abord de dire qu'ils réclament contre tout ce qui s'est fait là-dessus, comme diamétralement contraire aux priviléges de la province.

6 *novembre*. — On me mande de Fontainebleau

qu'on y a reçu un courrier du duc de Chaulnes, portant que le don gratuit de deux millions a été accordé tout d'une voix, que les États ont seulement remis un mémoire à ce duc, touchant le vingtième dont la province se plaint avec raison comme détruisant ses priviléges. Mais il faudra voir quelles en seront les suites : si le ministère veut, avec malice, détruire les États de Bretagne, comme il a fait en Languedoc, on le poussera, on le harcèlera, et on l'attend à la fin.

Cependant l'on me mande que, de cette affaire-ci, le contrôleur général est tout radieux et tout favori à la cour.

Le roi a avancé son départ de Fontainebleau. Sa Majesté va à Choisy le 16, de là pour vingt-quatre heures à Versailles, d'où il ira passer quatre jours à Bellevue, nouvelle maison de campagne de la marquise de Pompadour, près de Meudon, en vue du peuple. Cette maison, qui a coûté beaucoup, s'élève au bout de la plaine de Grenelle, et, dans un jour d'émeute, serait trop en vue de la populace de Paris.

Il se forme des espèces d'associations de clergé dans tous les diocèses du royaume, pour promettre d'adhérer aux dernières délibérations de l'assemblée du clergé; celui de Montpellier vient de s'y signaler, et a protesté de souffrir plutôt le martyre que de se départir de ses priviléges.

Deux évêques ont déjà refusé l'archevêché de Tours, celui de Limoges, et récemment celui d'Angers. Ils ne sont pas curieux de se trouver chefs d'une grande province où il y aura des duretés à essuyer de la part du gouvernement pour toutes ces grandes affaires-ci.

11 *novembre*. — On parle beaucoup de M. de Blancmesnil pour la place de chancelier de France. Le premier président de Maupeou est tout à fait décrié. On ne tardera pas à nommer un vice-chancelier pour suppléer à M. le chancelier d'Aguesseau qui ne saurait plus absolument vaquer à ses fonctions.

Mon frère est fort attaqué récemment dans sa place; on le prend sur sa mauvaise et chère administration, combien il est dû, combien il est difficile de payer ceux à qui il est dû, tout l'argent que dépensent sa femme et son fils. Celui-ci continue et augmente ses dépenses à Asnières, et en fait une maison aussi belle, aussi grande que Chantilly; l'enrichissement du sieur Garnier, son intendant, celui du sieur Ivart, son maître d'hôtel, qui entretient très-chèrement une comédienne nommée Verrière, tout est rappelé et cité.

A cette occasion, on parle beaucoup de la vie décente et retraite philosophique que j'ai menée pendant six mois à ma campagne de Segrez, des véritables amis que j'y ai vus, de la tranquillité, des amusements, de la confiance, promenade, etc.; surtout des bonnes études qu'on y fait tout le matin. Le roi en a parlé à mon frère avec éloge.

Les Noailles, le maréchal de Richelieu sont des plus acharnés contre mon frère à le poursuivre. On ne sait ce qui en est du contrôleur général Machault à son égard, ils ne se voient plus. Quelquefois M. de Machault s'élève contre lui et contre les dépenses de la guerre, contre le peu de ménagement des fonds; quelquefois il se tait et se souvient des anciennes obligations qu'il lui a; tout cela est une énigme.

Les nouvelles sont mauvaises des États de Bretagne,

après avoir été si bonnes qu'on en marqua une joie indécente à Fontainebleau. L'évêque de Rennes a requis qu'on nommât des bureaux pour l'imposition du vingtième : sur cela, harangues terribles contre les impôts depuis la paix ; l'évêque dit qu'il n'était pas question de cela, mais du vingtième ; alors on a délibéré avec chaleur, et la conclusion a été de nommer deux bureaux, 1° pour examiner ce qui s'est passé depuis 1710 sur les abonnements du vingtième ; 2° pour contrôler ce qui s'est fait aux petits États de l'an passé touchant le vingtième. Sur cela, grande chaleur et fermentation, et je sais que plusieurs bons compatriotes bretons sont partis sur-le-champ pour Paris, pour Rennes, afin de veiller à la conservation de leurs priviléges ; mais le dessein du contrôleur général est très-ferme à vouloir chercher noise à ces États pour les rompre encore comme ceux de Languedoc et comme le clergé.

On ne parle que de l'évasion de l'évêque de Troyes [1], qui entretenait à Paris une fille ; on a arrêté cette courtisane ; l'évêque lui a, dit-on, donné des boucles d'oreilles aux dépens d'un soleil de sacristie dont on a pris des diamants et y a substitué des pierres fausses ; de plus, il avait en dépôt un remboursement de religieuses qu'il a aussi emporté ; on ne sait où il est allé. On assure que le roi devient dévot et que, si cela est, la marquise se fera dévote quinze jours devant Sa Majesté.

Il est décidé qu'il n'y aura plus de comédie ni de ballets à Versailles, et que ces spectacles privés sont transportés au château de Bellevue, dont le roi va prendre possession le 22 de ce mois.

1. Poncet de la Rivière.

Le contrôleur général anéantit absolument l'hôtel de ville de Lyon. Il a donné au nouveau prévôt des marchands un secrétaire breveté de la cour, par les mains de qui tout doit passer et tout doit être communiqué. Il y a six mois qu'on a remercié le prévôt des marchands, et le nouveau qu'on traite ainsi veut absolument quitter, ne pouvant plus rien faire de bien dans sa place. — On continue à garder à vue les fabricants de Lyon de peur qu'ils ne passent à l'étranger; chacun se cotise pour les nourrir, le cardinal de Tencin a cédé pour un an les revenus de son archevêché. Mais comment pourra-t-on encore longtemps soutenir un entretien si ridicule et qui marque un si mauvais gouvernement? Les marchands de soie à Paris ne vendent rien pour cet hiver, chacun se retranche. Il ne se fera point de noces cet hiver, dit-on, les femmes étant sans argent.

L'arrêt du conseil est signé pour rebâtir la salle de l'Opéra de Paris, et cela, aux dépens de l'hôtel de ville qui a emprunté à cet effet le million que j'ai dit. Cette salle sera au même endroit, joignant le Palais-Royal, mais de façon que le flanc sera le fond et le fond sera le flanc. Pendant les six mois que durera cette construction, le roi prêtera sa salle des machines aux Tuileries.

12 *novembre*. — On a eu nouvelles à Fontainebleau que les États de Bretagne avaient absolument, nettement, unanimement refusé le vingtième par déclarations. A la suite de ce que nous avons dit des bureaux nommés pour examiner les anciens abonnements et ce qui s'était passé aux petits États de l'année passée, les

commissaires ont rendu compte, et, sur délibération très-nombreuse, résolu de rejeter ces impositions d'une voix. Encore il y eut-il quelques suffrages en Languedoc l'année passée pour accepter, mais ici aucuns ; l'on s'y préparait d'avance, et, loin que les exemples précédents aient frappé de crainte, au contraire, ils ont animé les courages. On a cependant ordonné des remontrances au roi, mais, suivant les règles que la cour s'est prescrites, et en raison de la conduite qu'elle tint l'année dernière, on doit être très-éloigné de les écouter. Ainsi allons-nous voir l'autorité sévir, et des troupes s'avancer pour faire obéir aux contrôleurs du vingtième.

Les États d'Artois viennent de se séparer et ont pensé résister, mais ce sont de si petites sphères d'autorité que leur résistance eût été vaine, et ils sentaient que la foudre les aurait plus facilement écrasés [1].

Il est certain, à ce que j'ai appris hier, qu'à la rentrée du parlement on y portera une déclaration du roi concertée avec le premier président, les gens du roi et la grand'chambre, qu'elle est fulminante contre le corps du clergé, que les intendants sont commis pour imposer les quinze cent mille livres annuelles. Mais est-on bien sûr des Enquêtes? ne craint-on pas que l'esprit de règle, le suffrage d'une vingtaine de clercs qu'il y a dans le parlement, la crainte du public animé aujourd'hui pour le clergé, le respect que l'on se doit à soi-même, la crainte, pour un corps tel que le parlement, de paraître fauteur de tyrannie et de persécution, ne fassent naître beaucoup de difficultés dans ce corps?

1. Voy. l'*Histoire des États d'Artois*, par M. Fr. Filon, p. 87.

L'on sait qu'aux dernières délibérations du parlement il y eut des discours fort vifs, que l'abbé de Salaberry, grand ami du contrôleur général, y emboursa des reproches accablants et, que l'on dit à plusieurs : « Vous avez des charges pour rendre justice et pour dire la vérité, en voici l'occasion, etc. »

13 *novembre*. — On ajoute que le duc de Chaulnes a été assez maltraité dans les États, et que, revenant de l'assemblée à son hôtel, il a été hué et insulté par la populace. Ainsi l'on va voir le grand mécontentement de la cour, et on ne doute pas que les États de Bretagne ne soient séparés ces jours-ci avec envoi de troupes dans la province pour la plier aux volontés qu'on voudra.

On s'attend aussi que le parlement de Paris essuiera quelque nouvel abaissement à l'occasion de la déclaration du roi contre le clergé dont j'ai parlé. Il est impossible qu'il n'y montre pas grande résistance comme nous avons dit, et ce sera sur cette résistance qu'on le poussera à bout, pour le rompre peut-être, dit-on, et lui substituer le grand conseil.

Quelques-uns assurent que M. Chauvelin sera garde des sceaux, comme il l'a déjà été. On raconte que le roi causa de cette affaire-là, il y a quelques jours, avec quelques courtisans, chez Mme de Pompadour, qu'il avait demandé au comte de Saxe qui y nommerait, que celui-ci lui avait dit qu'il n'en croyait pas de meilleur que M. Chauvelin, et que le roi n'avait rien dit de mal de ce sujet, ce qui avait paru une grande chose. On ajoute que Sa Majesté avait ajouté : « Mais vous ne dites rien du comte d'Argenson dont on parle

tant, » et que le maréchal avait dit qu'il s'éloignait beaucoup de souhaiter qu'il fût distrait de la grande charge qu'il occupait, et où il était devenu si supérieur, ce qui était une grande ironie dans sa bouche.

Tout ceci sera, dit-on, décidé le 20 de ce mois.

Il y a eu, depuis peu, deux synodes tenus, l'un à Saint-Pons, l'autre à Montpellier. Les deux évêques de ces églises ont demandé à leurs curés et aux bénéficiers ce qu'ils feraient sur l'arrêt du conseil qui ordonne l'imposition : ils ont tous répondu, et tout d'une voix, qu'ils adhéraient à leurs évêques et feraient jusqu'au martyre tout ce que ferait le haut clergé.

On a nouvelle que, le vingtième ayant été refusé aux États de Bretagne, comme j'ai dit, toute la noblesse a voulu signer une ligue pour se promettre de soutenir ses priviléges jusqu'à la dernière goutte de leur sang, puis l'un d'eux a dit que la signature était inutile, qu'ils étaient tous gentilshommes et esclaves de leur parole, qu'ainsi ils se donnaient tous leur parole d'honneur de ce que je viens de dire, ce qui est encore pire que le clergé; l'on croit que sur cela il y a ordre de faire avancer des troupes. Le duc de Rohan ayant voulu haranguer pour le vingtième, tout le monde s'est retiré, et il s'est trouvé seul.

14 *novembre.* — La déclaration du roi, que l'on doit porter au parlement, dès qu'il sera rassemblé, est, dit-on, de la façon de l'ancien procureur général, M. Joly de Fleury, homme ambitieux et fin, et qui prétend être chancelier de France sur ses vieux jours.

Le cadet, Fleury la Vallette, intendant de Bour-

gogne, y mène l'affaire du vingtième avec beaucoup de roideur. Cette famille est soutenue par une demoiselle Sauveur que je connais, qui mène aussi le maréchal de Richelieu, et tout cela fait une grande brigue à la cour.

15 *novembre*. — On m'a dit que le sieur Silhouette prenait un grand vol à l'occasion des affaires du clergé où il a travaillé, ainsi qu'à celle de nos négociations avec les Anglais pour les possessions d'Amérique. Ce Silhouette paraît savant, l'étant peu; il s'insinue par douceur et par finesse, il est d'une grande avarice; il avance, dit-on, à grands pas vers le ministère et pourrait bien devenir contrôleur général; on assure qu'il est en correspondance directe avec le roi. M. Joly de Fleury, ancien procureur général, se montre, par ses discours, d'une grande animosité contre le clergé et pour les principes que la cour a adoptés. — Mon frère se tait sur cela avec une prudence affectée. — Les jansénistes offrent leur plume en faveur de l'autorité royale; ils disent cependant qu'il est encore temps de ne rien hasarder de téméraire et de trop difficile à soutenir.

M. le Dauphin se montre tout haut, dit-on, depuis qu'il est entré au conseil des dépêches, et il a parole d'entrer au conseil d'État au 1er janvier prochain. Il lit beaucoup et s'applique, n'ayant autre chose à faire, n'allant ni à la chasse, ni à la promenade, il aime à raisonner avec les gens raisonnables qu'il peut trouver sous sa main. La faveur de la marquise augmente. Le roi soupe souvent en tête-à-tête avec elle et va souper presque tous les soirs à son hôtel, dans

la ville de Fontainebleau, traversant la rue avec peu de courtisans.

16 *novembre*. — On a dit faussement hier que l'on avait vu M. le duc de Chaulnes à Fontainebleau ; il est certainement aujourd'hui fort occupé aux États de Bretagne. Il y a quatre jours qu'on n'a aucune nouvelle de Rennes; quatre ordinaires ont été arrêtés à la poste sans que les commerçants les plus intéressés à ces nouvelles aient pu rien recevoir : on s'attend à la continuation des refus.

17 *novembre*. — Les États ont accordé tout hors le vingtième, depuis qu'il en a été question, les 4 pour liv., la capitulation, les garnisons, etc., et, sur le vingtième, on a dit des choses désobligeantes au duc de Rohan qui y présida l'année dernière aux petits États. L'on est même assuré que, si le contrôleur général voulait condescendre à laisser les États faire lui-même cette levée, le vingtième passerait; mais son entêtement l'en préservera, car cet exemple irait à culbuter tous les autres dérangements qu'il a faits. Sa petitesse d'esprit le constitue dans cet entêtement dont il y a peu d'exemples; il ne voit toujours que la même chose, connaître le produit (par les financiers), faire valoir (négligemment), n'abonner aucune communauté, rompre toute corporation, tels sont ses malheureux principes qui détruisent peu à peu le royaume.

Le sieur Bouret, fermier général, est devenu une espèce de favori; le roi, dit-on, ne parle qu'à lui à son lever, et partout où Sa Majesté le rencontre. C'est un étourdi et un homme de peu de travail.

Mlle de la Roche-sur-Yon[1], âgée de 54 ans, et déjà d'une mauvaise santé, ayant l'estomac dépéri, a la petite vérole depuis deux ans et a été saignée deux fois du pied.

Il paraît un prétendu fils de Charles XII, qui se dit né en 1707; il se donne pour mère une femme de basse extraction, dont le héros fut, dit-il, si amoureux qu'il l'épousa secrètement. Ainsi, il se présente comme héritier présomptif de la couronne de Suède; il s'est montré ainsi dans quelques villes de Pologne. Voilà de quoi donner cours aux malins vouloirs moscovites en faisant valoir ce faux prince contre le prince successeur de Suède que hait la Russie.

18 *novembre*. — Le roi songe à régler sa vie davantage et à l'épargner. Sa Majesté paraît résolue à mener tout l'hiver cette vie-ci : du samedi au mercredi matin, séjour à Versailles, et de mercredi au samedi, séjour à Bellevue, à Choisy ou la Muette, etc., mais surtout à Bellevue, parce que là il n'y aura point de service; il n'y sera qu'avec quelques personnes nommées comme amies, et Sa Majesté sera servie par les officiers de la marquise. Cela épargnera tous les extraordinaires, et de là partiront les décisions, quand les ministres seront mandés, mais, ordinairement, ils feront leur travail à Versailles dans les trois jours que j'ai dit. Là se joueront les comédies et les concerts, le jeu, la chasse, etc. Et là la famille royale ne viendra pas importuner Sa Majesté comme dans les maisons royales, à Trianon ou à Choisy.

C'est dimanche, 22 de ce mois, que doit se faire le

1. Louise-Adélaïde de Bourbon-Conti.

changement de chancelier de France, MM. d'Aguesseau devant porter la démission de leur père à Versailles. On croit toujours que ce sera M. de Blancmesnil qui sera garde des sceaux. — On m'assure que M. de Machault ayant fait demander cet emploi, Sa Majesté a répondu : « Il m'a jeté dans l'embarras, qu'il m'en tire auparavant. » L'on dit que mon frère refuse cette place parce qu'il lui a été ordonné d'opter entre elle et celle de la guerre qu'il a.

La déclaration du roi a été portée au parlement pour condamner les propositions contenues dans le procès-verbal de l'assemblée du clergé, *comme contraires aux maximes de l'État*. On a évité d'y nommer l'abbé de Salaberry rapporteur; l'on croit que cela souffrira de la difficulté, et il sera dangereux de voir le parlement ne pas passer les principes royaux sur *l'obligation* du clergé de contribuer aux charges de l'État. Le parlement, mécontent de la cour, peut la contrarier sur ceci, alors le clergé sera fort triomphant.

On attend avec impatience l'arrivée du courrier de Bretagne pour aujourd'hui. Par le dernier courrier, la noblesse était encore assemblée à quatre heures du soir; elle avait voulu députer en cour contre le vingtième, l'assemblée tenant; M. de Chaulnes avait montré une lettre de cachet qui défendait précisément toute députation. Ainsi ce corps avait voulu rétracter tous les dons précédemment accordés, à moins que le vingtième ne fût révoqué. On croyait donc que la noblesse prendrait sur cela quelque parti fâcheux, et que peut-être elle se résoudrait à se séparer d'elle-même.

19 *novembre*. — Un homme instruit des détails de

finance m'a dit que, sans le crédit de M. de Montmartel interposé deux ou trois fois depuis peu, le prêt du soldat aurait manqué en plusieurs provinces. L'officier est aujourd'hui dans une pénurie qui le rend fort triste, de là les recrues se font mal et les troupes sont vilaines. On remarquait hier à la comédie, où il y avait bien du monde, qu'il n'y avait que de vieux habits, très-peu d'habits neufs, et nuls habits brillants s'ils ne sont vieux. Chacun se regarde, n'en dit mot, mais se retranche. Cet homme m'a dit encore que le roi avait deux dettes honteuses et qu'il ne savait comment les payer, l'une de deux millions dus à la cour de Vienne pour restes d'arrérages de la Toscane depuis notre prise de possession de Lorraine jusqu'à la mort du grand duc de Toscane, l'autre de huit à neuf mille livres dus aux Pays-Bas pendant notre possession, article convenu par nous de payer. La cour de Vienne nous fait demander ces deux sommes chaque jour, et l'on ne sait comment les acquitter. Chaque instant augmente les besoins, et le discrédit des finances du roi ne permet pas de sortir de ces embarras.

Les dernières nouvelles de Bretagne sont que tout va bien pour les volontés du roi, que tout plie par force ou par adresse, patience et crainte de voir les États de cette province rompus comme en Languedoc. Ainsi il n'y avait plus d'opposants qu'une douzaine de gentilshommes qui criaient encore dans leurs chambres, mais l'on avait passé tout le reste des demandes du roi, et l'on cessait de rechercher les petits États de l'année passée. Pour peu avec cela que le roi marquât de confiance au corps des États pour

la perception du vingtième, tout devait se passer bientôt, même avec acclamation.

20 *novembre.* — La nouvelle duchesse de Luxembourg a résolu de tenir une bonne maison cet hiver à Paris, et, pour cela, il y faut de beaux esprits; elle a obligé Mme de La Vallière à renvoyer Jélyotte, chanteur de l'opéra. Le duc de La Vallière a dit à Jélyotte : « Quoique vous ne soyez plus désormais ami de ma femme, je veux que vous n'en soyez pas moins des miens, nous vous aurons quelquefois à souper. » On a choisi un autre amant pour cette duchesse, c'est le comte de Bissy, et, pour décorer la société, il a été résolu de le faire de l'Académie française. On y a fondé ses prétentions sur une traduction de l'anglais du *Roi patriotique* de Bolingbroke, on a exigé de Mme de Pompadour qu'elle remît la nomination de Piron à une autre fois, et la marquise a conduit ceci avec beaucoup de finesse, en se tenant derrière le rideau, ce qui a pleinement réussi hier jeudi, M. de Bissy ayant été élu tout d'une voix pour remplacer l'abbé Terrasson à l'Académie. Par là, l'on prétend opposer l'hôtel de Luxembourg à l'hôtel de Duras, et Bissy à Pont-de-Veyle. Nos mœurs françaises deviennent charmantes.

21 *novembre.* — On regarde comme un grand coup d'avoir réconcilié les deux frères Pâris, Montmartel et Duverney. C'est le roi Stanislas qui a opéré cette médiation, et M. de Puisieux l'a achevée : quels personnages ! mais, la jalousie des femme et belle-sœur étant implacable, on se brouillera de nouveau. L'on regarde comme des sauveurs de l'État tous ces gagneurs d'ar-

gent; l'on prétend qu'ils soutiennent et augmentent le crédit, mais c'est à beau profit et par la force de leur fortune prodigieuse; que gagne l'État à ce crédit? rien; le roi en dépense davantage.

22 *novembre*. — C'est aujourd'hui qu'après le conseil sera déclaré le nouveau chancelier, ou garde des sceaux, ou contrôleur général des finances, si M. de Machault, passe, comme on dit, de Plutus à Thémis. Les prétendants augmentent à cette dignité de chancelier; on en désigne aujourd'hui des plus ridicules qui y pourront être nommés, dit-on, preuve de grande dissimulation du roi, qui ne laisse point pénétrer son choix, car personne n'en sait rien véritablement, pas même la marquise. Dieu veuille qu'il fasse d'aussi bons choix qu'il les cache soigneusement!

Mlle de la Roche-sur-Yon, princesse du sang, mourut hier la nuit de la petite vérole : c'était une bonne princesse et qui laisse beaucoup de bâtards.

Il est sorti d'Alger quantité de vaisseaux pour aller en course contre les chrétiens. Dix chébecs viennent de partir, l'on met en état tous les vaisseaux de la régence pour profiter de la bonne saison, et nous autres, nous restons tranquilles spectateurs de ces vols impunis, parce que nous en sommes un peu moins offensés personnellement.

23 *novembre*. — M. le duc d'Orléans vient de fonder en Sorbonne une chaire de théologie hébraïque; il donne pour cela 28000 liv., rapportant 1400 liv., pour que l'on enseigne gratis cette langue savante pour la théologie seule, et non pour d'autres usages: c'est, dit-

on, pour nous mettre à armes égales avec les protestants qui, en Allemagne, ont de pareilles écoles, où ils prennent des armes pour nous battre.

On m'assure que les lettres sont toutes prêtes pour ériger en faveur de mon frère la terre de Paulmy en duché-pairie, ce qui va paraître avec le duché de Mirepoix, et peut-être un duché aussi pour la marquise de Pompadour.

24 *novembre*. — L'on dit que la démission de M. d'Aguesseau n'est point donnée encore. Le roi a dit que celui qui devait être son successeur était tel qu'on ne s'y attendait nullement.

Cependant MM. d'Aguesseau cherchent une maison de représentation pour leur père, et qui ne leur coûte guère de loyer, pour le temps que ce vieillard a à vivre.

On a dit que l'ancien premier président le Pelletier serait chancelier, fondé sur ce que le roi lui a écrit une lettre de sa main, et Sa Majesté dit l'autre jour à son lever au président de Rosambo, son fils : » Votre père vous a appris à écrire, ou j'ai appris à le lire depuis peu. » Mais le vrai est que cette correspondance provenait de ce que le roi, sachant qu'il chassait beaucoup avec toute la noblesse des environs, et qu'il avait bien de la considération dans son voisinage, lui a écrit de sa main pour qu'il engageât la noblesse à être favorable à la proposition du vingtième pendant les États qui se tiennent.

On accuse beaucoup présentement les jésuites d'empoisonnements. L'on dit que ce sont eux qui ont empoisonné l'archevêque de Tours. L'on dit aussi qu'ils voulaient empoisonner l'évêque d'Auxerre dans un

souper chez le maréchal d'Harcourt, à Saint-Germain-en-Laye, mais ce prélat ne soupe point du tout, et, au lieu de lui, ont été empoisonnés et en sont morts, le maréchal d'Harcourt, l'abbé d'Harcourt quelque temps après et des suites de ce fatal repas, et un valet de chambre de l'évêque d'Auxerre [1].

25 *novembre*. — C'est aujourd'hui que commence le premier voyage à Bellevue, le roi y va souper aujourd'hui, et toute la cour qui y va aura un bel uniforme pourpre brodé d'or, même les valets de chambre auront le même uniforme dont la marquise donne le drap ; les vestes sont aussi pourpre et or, d'une étoffe fabriquée exprès à Lyon.

26 *novembre*. — Le fils de M. Chauvelin, ancien garde des sceaux de France, vient d'être tué en duel par un officier aux gardes, avec qui il avait pris querelle étant à Chambord. M. Chauvelin a véritablement le sort de Job par tous les malheurs qui l'accablent coup sur coup ; peut-être les consolations lui viendront-elles enfin, comme serait celle d'être nommé chancelier après la démission de M. d'Aguesseau.

Le maréchal de Saxe est retombé bien malade à Chambord : il a mandé au plus vite le sieur Senac, son médecin. Le régime libertin qu'il mène depuis sa guérison lui méritait cette rechute.

27 *novembre*. — Édit qui paraît pour donner la

1. Le duc de Luynes attribue la mort du maréchal d'Harcourt à une indigestion ou à un gonflement d'hémorroïdes. L'abbé ne mourut que le 27 septembre suivant.

noblesse aux officiers généraux qui ne l'ont pas, pour exempter de la taille ceux qui sont nobles (ce qui fera beaucoup d'exempts et de la surcharge pour le peuple) et, en trois degrés, de simple officier l'on deviendra noble sans lettres d'exemption. Cela marque le grand crédit du ministère de la guerre et sa grande faveur; car, jusqu'à présent, aucun de ces ministres de la guerre n'avaient pu l'obtenir; celui de la finance s'y était toujours opposé, et cela prouverait encore que M. de Machault et mon frère s'entendent mieux qu'on ne croit. La noblesse est la rouille du gouvernement. On fait dire cependant au roi dans cet édit qu'il est juste que les distinctions obtenues par les pères se communiquent aux enfants : voilà comment est détruite l'heureuse égalité entre citoyens, que voulait tant Lycurgue; voilà comme on n'est plus fils de ses œuvres, mais d'une heureuse naissance et du mérite de ses pères.

Certes ceci fait honneur à mon frère dans son département, mais le bien public, où est-il?

28 *novembre*. — Hier, M. de Saint-Florentin est venu chez M. le Chancelier prendre les sceaux pour les reporter au roi à Bellevue ; il était accompagné des deux fils de M. le chancelier. Le roi est revenu hier au soir à Versailles pour nommer un chancelier ce matin. Personne ne doute que ce ne soit M. le Pelletier, ancien premier président du parlement de Paris, qui sera déclaré aujourd'hui pour cette grande dignité, et certes ce choix paraît fort bizarre : un magistrat qui a quitté sa place, il y a neuf ans, pour se retirer dans sa terre de Bretagne, où il n'a fait que

chasser et peu travailler, qui a perdu le fil des affaires du monde et de la cour, un homme certainement enrouillé et qui d'ailleurs a peu d'esprit, de la pédanterie, et de la douceur à la vérité, et de l'équité. Mais tous ces le Pelletier sont de faibles têtes; en voilà trois, lui compris, qui sont obligés de quitter leurs places au bout de quelques années de travail, faute de tête et de santé pour résister au bruit des affaires. Son grand-père, ministre et contrôleur général, grand dévot, quitta au bout de quatre ans; son père, premier président comme lui, au bout de six ans, et lui-même, après un terme court, disait au roi qu'il avait l'oreille dure, quoiqu'au fond ce fût à cause de sa femme qui le faisait enrager, mais elle est morte depuis, et ainsi il a donc menti au roi en se donnant pour sourd. L'on prétend qu'il est toujours resté en commerce avec Sa Majesté et qu'il lui a souvent donné des avis pour le gouvernement, et surtout pour les affaires du parlement, ce qui a touché Sa Majesté de pitié et d'amitié.

29 *novembre*. — On assure qu'il y a diminution de faveur de la marquise de Pompadour, et que cela s'est remarqué à la nomination du chancelier, que le roi a nommé de lui-même M. le Pelletier, et que, l'annonçant, ça été avec un peu d'insulte contre la faveur de cette dame. Elle aurait produit différents candidats successivement, qui tous ont échoué de même, comme M. de Machault, M. de Brou, et enfin M. de Blancmesnil pour qui elle s'était plus démenée. M. de Maupeou échoua dès le dernier séjour à Compiègne, où il demanda formellement cette place. On ne sait encore cependant si M. le Pelletier l'acceptera. Le

roi lui a envoyé M. de Rosambo, son fils, pour le persuader; pendant ce temps-là, la place n'est point remplie. Mon frère n'a pas été consulté davantage sur ce choix.

30 *novembre*. — Le voyage de Bellevue n'a point été agréable : il y a fait une fumée continuelle dans tous les appartements, comme il arrive dans les maisons neuves qui n'ont pas encore essuyé l'humidité; on n'y a vu que des habits pourpres, uniformité qui bientôt ennuie. Quelqu'un dit à la marquise que quantité de badauds comptaient de voir l'illumination de la fête au bout de la plaine de Grenelle, elle la contremanda bien vite. Ce jour-là, le roi, avec la cour, soupa au Taudis, petite maison au bas du jardin, et qu'on a achetée toute construite; il n'y fume pas, ainsi voilà encore un nouveau domicile royal, *le Taudis*.

Un homme, qui a l'art de faire des plafonds en émail, est venu trouver la marquise et lui a proposé de plafonner ainsi son salon pour huit cent mille liv.; elle a cru que c'était une pièce qu'on lui jouait et s'en est mise en grande colère.

Le chancelier n'est pas encore nommé, et cela fait soupçonner plus que jamais qu'il s'agit de M. le Pelletier. Mais l'on croit qu'il refusera cette place, s'étant acoquiné au séjour de la province et à la chasse, ayant soixante-quatre ans, d'une santé usée, et ses enfants établis. Véritablement nous ne voyons aujourd'hui que des choix fort extraordinaires pour les grandes places.

1er *décembre*. — M. le Dauphin doit tenir le sceau

pendant l'absence du roi à Bellevue, et s'en fait un grand plaisir. Le feu roi le tint trois mois dans une circonstance à peu près pareille à celle-ci.

Il n'y a point encore de chancelier nommé, et il n'y a plus d'apparence que ce soit M. le Pelletier, M. de Saint-Florentin est seul dans le secret et a les provisions toutes prêtes. Il a répondu au maréchal de Richelieu que ce ne serait certainement pas M. le Pelletier. On est très-embarrassé chez M. de Rosambo sur les compliments qu'on vient lui faire; cependant on prétend que le courrier est parti pour la Bretagne à cette fin, et qu'on l'attend ce soir ou demain.

2 *décembre*. — On a appris hier la mort du maréchal de Saxe. Depuis les grandes saignées qu'on lui a faites à Chambord pour sa fluxion de poitrine, il a eu de l'eau dans la poitrine, a enflé et est mort tout à coup lundi au soir. Il a fait un testament pour faire le roi son légataire universel. *Sic transit gloria mundi!* Nos premiers généraux, les maréchaux de Maillebois et de Coigny, sont hors de combat. Le maréchal de Lowendal est un étranger avide à qui l'on ne saurait se fier du sort de la nation. Les maréchaux de Bellisle et de Richelieu ne sont pas encore assez éprouvés pour leur confier de grandes choses. Si la guerre allait revenir, ceci nous embarrasserait assez.

3 *décembre*. — Le bruit est dans le peuple que le maréchal de Saxe a été tué dans la forêt de Chambord et y a reçu des coups d'épée, ce qui n'est point vrai; il est mort d'une fluxion de poitrine négligée d'abord, puis devenue incurable. Tout le monde le regrette à

Paris, et ceux de la cour qui s'en réjouissent cachent leur joie sous de feintes larmes.

On assure à présent que c'est M. le Berthon, premier président de Bordeaux, qui sera chancelier de France, à cause que M. d'Aguesseau l'a proposé au roi dans la lettre qu'il a écrite à Sa Majesté en envoyant sa démission. On croit que le courrier lui a été envoyé, et l'on compte que c'est demain qu'il doit être de retour ici.

Un intendant de grandes terres, qui arrive de province du dedans du royaume, m'a dit qu'il n'y avait plus que le débit du blé qui donnât quelque argent aux diverses provinces qu'il a parcourues et examinées, qu'y ayant eu grande récolte, on en permet la sortie par Nantes et qu'on en tire à foison, que ces grands enlèvements se font principalement pour les provinces méridionales du royaume qui manquent. Ainsi l'intérêt des recouvrements engage-t-il chaque année d'abondance à cette traite excessive, et, survenant ensuite année de disette, l'on fait dépenser au roi des sommes très-considérables, comme des vingt et trente millions, pour acheter des blés pour les peuples qui manquent, et, sur cela, quantité de financiers employés et favorisés gagnent beaucoup tant sur le roi que sur le peuple. Que peuvent devenir ces provinces quand la stérilité arrive? On ne trouve plus de fermiers en Berry pour les meilleures fermes. La maladie des bestiaux a recommencé, et on n'y a nul commerce. L'avoine a manqué dans toutes les provinces que je dis, et on n'en trouve qu'à des prix excessifs. Pour le vin, il y est d'une cherté extrême, ainsi le commerce des eaux-de-vie n'y apporte plus d'ar-

gent; cependant le roi et les seigneurs des terres en tirent tout l'argent qu'ils peuvent.

4 décembre. — On a trouvé cinquante mille louis d'or dans la succession de M. de Bacquancourt, fermier général. On en a trouvé beaucoup chez les fermiers généraux qui sont morts depuis quelque temps, marque de défiance : ainsi ils contribuent eux-mêmes à le raréfier sur la place, tels ont été feu M. Dufort et l'abbé Brizart[1].

Il vient de paraître un édit qui défend, de s'engager par un vœu monastique, homme ou femme, avant l'âge de vingt-deux ans. Le roi a scellé lui-même cette loi qui est fort approuvée. C'est M. le chancelier qui l'avait rédigée avant sa retraite.

La Gazette de Francfort conte avec beaucoup d'humiliation de la France ce qui se passe en Amérique et en Afrique entre l'Angleterre et nous. Suivant elle, M. d'Albemarle s'étant plaint à M. de Puisieux de ce que nous souffrions et soufflions les attaques continuelles des Indiens contre la Nouvelle-Écosse. M. de Puisieux a répondu que, s'il y avait des Français agresseurs parmi ces Indiens, ce ne pouvait être que des aventuriers. Sur cela, les Anglais nous ont attaqués et ont conquis l'isthme de Chignecto, ce qui a décidé ce point de limites contestées. — Elle ajoute que les Français vont continuer leur commerce sur la Côte d'or en Afrique, d'où les Anglais vont nous chasser par les armes. Que d'humiliations nous souffrons de ces Anglais, faute de marine et de hauteur suffisantes!

1. N'est-ce pas plutôt Brissard, fermier général, dont il a été question à la p. 185 ?

5 *décembre.* — Le roi est de plus en plus mécontent de Bellevue, où il fait grand froid et de la fumée; il s'y est mortellement ennuyé à ce dernier voyage qui a fini hier au soir; l'on assure qu'il n'y retournera pas et qu'il sera purgé mercredi.

M. de Kaunitz, ambassadeur de l'empereur, se donne ici beaucoup de ridicules par son amour pour sa figure qu'il prétend encore plus belle qu'elle n'est; il lui faut quatre miroirs pour mettre sa figure; sa perruque n'est pas frisée, mais en lacs d'amours. La marquise de Pompadour le caresse et lui a demandé une fête dans sa maison. Ce sera pour cet hiver.

6 *décembre.* — Le consentement des États de Bretagne au vingtième par déclaration est plus extorqué qu'obtenu; le clergé et le tiers-état y ont enfin consenti, la noblesse a tenu bon et a protesté, comme l'on fait dans la chambre haute au parlement d'Angleterre, et, tellement quellement, on va procéder à la levée de cet impôt par pure autorité. La duchesse de Chaulnes a fait merveilles de paroles éloquentes et de démarches vives; elle s'est fait la meilleure amie de quelques vieilles bretonnes qui ont du crédit. Ainsi voilà le duc et la duchesse de Chaulnes très-bien en cour.

Le sieur Sénac, médecin du comte de Saxe, étant arrivé à Chambord au moment où il n'y avait plus rien à espérer de la vie de ce général, le malade lui a dit seulement : « Mon ami, voilà la fin d'un beau songe. »

On parle de donner à la marquise de Pompadour le domaine de Meudon par échange : ainsi M. le Dauphin perdrait-il l'espérance d'avoir un de ces jours

Meudon pour maison de campagne, comme l'a eu le dauphin, fils de Louis XIV.

L'on dit que le roi ne nommera point de chancelier qu'il n'ait signé lui-même cet arrêt d'échange. Cela arrivant, Meudon serait plus souvent occupé par le roi que Versailles, et Bellevue serait la maison de la favorite. Le roi passerait à ces deux maisons quatre jours par semaine régulièrement, et trois à Versailles, ce qui irait, dit-on, à épargne.

Mon frère se montre toujours le plus favorisé des ministres, en ce que lui seul parmi eux a été admis à coucher à Bellevue, aux deux voyages que le roi y vient de faire.

Bellevue est trop sujet aux vents étant exposé sur une hauteur, précisément au nord-ouest; le roi commence à s'y déplaire et n'y ira pas d'ici au 10 janvier.

La Gazette de France dit que c'est le 27 novembre que les sceaux ont été remis par M. d'Aguesseau en dépôt chez M. le comte de Saint-Florentin, et que M. le chancelier a prié le roi de le dispenser de continuer ses services.

Dans le même papier, grand éloge du maréchal de Saxe, mort le 30 novembre. On n'y a guère vu encore d'éloge oratoire. Ainsi, dans cette gazette, on dit faussement qu'il était chevalier des ordres du roi, ce qui ne se peut pas, puisqu'il était protestant; on l'y qualifie aussi duc de Courlande, ce qui nous attirera des reproches des cours de Pétersbourg et de Varsovie, car la Gazette de France fait foi, comme autorisée par la cour.

8 *décembre*. — On est venu me dire de Versailles que, dans les conversations de la cour, il était beaucoup

question de moi pour me nommer chancelier de France; la cause du retardement de cette nomination est, dit-on, et suivant la vraisemblance, un combat entre les ministres et les favoris. La marquise de Pompadour, appui du contrôleur général, voudrait qu'il fût chancelier et qu'il gardât les finances. L'on propose sur cela de lui donner deux directeurs des finances, comme il en fut donné jadis à M. de Chamillard; ces deux-ci seraient MM. Trudaine et de Courteilles. Du côté opposé à M. de Machault, où l'on dit être mon frère, l'on a proposé au roi divers choix où Sa Majesté s'est prononcée sans s'arrêter, comme des premiers présidents de province, des magistrats retirés du service, de médiocres sujets dont le choix, se publiant, a bientôt eu le blâme du public. Les favoris, la maîtresse, les ministres, les clameurs du maréchal de Noailles, les turlupinades des petits maîtres du cabinet, tout cela fait combat, contraste, et détourne le maître de nommer un chancelier sitôt. Pendant ce temps-là, et depuis qu'il est question de la maladie de M. d'Aguesseau, rien ne s'expédie plus en fait de justice; le roi fait sceller devant lui ou devant M. le Dauphin, ce qui fait un petit amusement.

On parle encore d'une nouvelle idée de supprimer la charge de chancelier, comme on a fait de celle de connétable, de nommer des commissaires au sceau, que le doyen tienne le conseil et que chaque secrétaire d'État ait, dans son département, le soin de l'administration de justice et la correspondance des tribunaux, très-mauvaise et impraticable idée.

9 *décembre*. — Chaque jour a son nouveau progrès

et son nouveau changement sur la place de chancelier de France, qui est à donner. Hier, on parlait d'y nommer M. de Machault, et cela paraissait chose résolue; en même temps, on voulait rendre cette charge amovible et qu'elle ne soit plus que par commission, pour ôter, déplacer et replacer les chanceliers dont on ne serait pas content, comme l'on fait des secrétaires d'État. Mais, pour cela, il faudrait édit de suppression, ce qui pourrait rencontrer beaucoup de difficultés au parlement. Par là, voilà le despotisme qui se perfectionne de plus en plus par les soins de notre présent ministère; car toute magistrature, surtout les grandes, a été inamovible en France.

Jusqu'ici, à moins qu'on ne fît le procès au magistrat, cela a été regardé comme une grande facilité pour ces officiers à faire leur devoir et à se montrer justes et fermes; mais, si l'on les rend amovibles, comme sont les intendants, on en fera à l'ordinaire des courtisans et des valets de la cour. Ainsi, cette commission deviendra-t-elle par là plus digne de M. le contrôleur général Machault.

10 *décembre*. — Mon frère a mal joué le deuil qu'il devait mener, au moins en apparence, de la perte du maréchal de Saxe; on lui en a vu toute la joie.

Il a toujours pour grands émissaires les Jésuites, qui répandent dans le monde quels bruits il leur plaît pour et contre ceux qu'ils veulent frapper ou élever. J'en sais depuis peu des traits surprenants.

L'on dit dans le public ce bon mot monorime, que, des quatre candidats proposés, on a trouvé à la cour de l'excès dans leur caractère.

L'un est trop *sur* ou aigre, M. Pelletier.

L'autre trop *pur*, M. Gilbert.

L'autre trop *mûr*, M. Joly de Fleury, qui a quatre-vingts ans.

Et l'autre trop *dur*, M. de Machault.

On remarque qu'il ne se fait presque point de mariage cet hiver à Paris. La pénurie devenant grande, même parmi les financiers, et les inconvénients du mariage se faisant sentir de plus en plus dans le monde, chacun veut garder le célibat avec grande raison. On a prédit, non par l'astrologie, mais par la raison et les apparences combinées, que le mariage passerait de mode en France dans quelques années.

Plus j'examine mon frère, plus je trouve que tout ce qu'il a au-dessus de moi, ne consiste qu'en la médiocrité qu'il a dans l'esprit. Avec cela on est plus fin, on est plus adroit, on ne fait nulles fautes par l'esprit, mais beaucoup par le cœur et par le génie, on devient riche, on séduit les hommes par leurs intérêts, etc., et mon fils se trouve être de la même trempe. Les Jésuites les vantent beaucoup tous les deux.

11 *décembre*. — La duchesse de Luynes a la petite vérole, et cette maladie a commencé à paraître au moment où la reine, M. le Dauphin et Mesdames étaient dans sa chambre, ce qui leur a donné de la terreur et du frémissement dans le sang.

Enfin la nomination a été faite avant-hier d'un chancelier de France : le roi envoya M. de Saint-Florentin l'annoncer à M. de Blancmesnil, premier président de la cour des aides, et hier matin il en a prêté serment au roi.

Le bruit est qu'il ne garde pas les sceaux, et qu'on les donne à M. de Machault, qui n'en reste pas moins contrôleur général des finances.

M. de Blancmesnil est un bon magistrat, peu éclairé et de courtes lumières, gros ventre, grand appétit, très-ami des Jésuites, dont ceci est l'ouvrage. Ainsi, les Jésuites deviennent plus puissants que jamais et feront ordinairement le chancelier de France, à quoi mon frère les appuie beaucoup, et ils l'épaulent de leur côté. M. de Blancmesnil ne s'est point attiré d'ennemis dans les places qu'il a remplies, et s'est fait plusieurs amis, tout rondement, comme il est rond lui-même ; mais il ne saurait tarder à crever de graisse ou d'apoplexie.

Si M. de Machault est véritablement garde des sceaux, ainsi qu'on l'assure, ce sera une flétrissure pour le nouveau chancelier; mais, comme on dit, il n'y a dans un marché que ce qu'on y met.

12 *décembre*. — M. de Blancmesnil a été nommé chancelier, et en même temps M. de Machault garde des sceaux.

On assure que ces deux personnages, en recevant leurs provisions, donnent leur démission de ces places, afin que l'amovibilité y soit comme aux plus petits emplois, car on n'a été que trop souvent embarrassé de certains chanceliers, même de M. d'Aguesseau, qui vient de quitter avec beaucoup de peine. L'on dit à ce propos que M. de Maupeou n'a eu la première présidence du parlement de Paris que sous la même condition.

Ainsi l'autorité royale va-t-elle en se perfection-

nant, jusque dans les plus petites règles comme dans les plus grandes, freins qu'avaient cependant acceptés nos pères, comme l'inamovibilité des magistrats : tout dépendra, non du roi, mais de la cour et des ministres.

M. le chancelier garde la direction de la librairie et aura sous lui M. de Fresnes, fils de M. d'Aguesseau, ce qui a fort surpris.

Tout Paris est mécontent de ce partage dans la chancellerie de France, de ces fonctions anticipées de M. de Machault, et de ce qu'il est si grandement récompensé, pendant que le public, et surtout les premiers ordres de l'État, sont si mécontents de lui. Voilà donc, dit-on, comme on récompense le peu de mérite, le peu de travail et les mauvaises opérations! Certes, M. de Machault est un homme des plus médiocres et nullement homme d'État; quelle bizarrerie que d'en faire un personnage!

Mon frère affecte plus que jamais la brouillerie avec M. de Machault. Lui et ses amis se plaignent de ce qu'on a pris le moment de son absence de Paris pour déclarer ces nominations. Il feint la tristesse, quoiqu'il ait de la joie; ses amis et sa famille (moi excepté), jouent le même rôle; mais quelques gens sensés croient toujours que c'est grande comédie.

13 *décembre*. — Le nouveau chancelier, M. Lamoignon de Blancmesnil est regardé avec déshonneur, ayant souscrit à tant d'énervation de sa place. Il est réduit à 60 000 liv. de rentes et n'a point les sceaux; de plus, lui et M. le garde des sceaux, ont donné la démission de leurs charges en en recevant les provi-

sions, pour que leur place leur fût ôtée *ad nutum* dès que la cour le voudrait, ce qui les empêchera, dit-on, de faire leur devoir dans les occasions délicates.

Le nouveau chancelier cède la maison de la place Vendôme, qui est au roi, pour que M. d'Aguesseau continue de l'habiter le peu de jours qu'il a à vivre. Il conserve la librairie, et M. de Machault ne s'empare uniquement que du sceau; il prend aussi le sieur Langlois, secrétaire de M. d'Aguesseau. M. de Blancmesnil garde son secrétaire de premier président de la cour des aides; ainsi ce seront deux hommes nouveaux pour le conseil, le ministre et le secrétaire; cela ira comme cela pourra.

On verra ces jours-ci l'arrêt qui rend amovibles ces deux grandes places.

M. de Machault se fait grand mérite du prétendu succès du vingtième aux États de Bretagne, et l'on ne doute pas que M. de Chaulnes ne soit fait cordon-bleu à son retour à Paris. Cependant, tout consiste à avoir fait taire la réclamation des États sur le consentement forcé des petits États de l'année dernière, pour le vingtième, à force de menaces, de lettres de cachet. Le clergé de Bretagne s'est conduit sur cela avec autant de timidité que le clergé général vient de résister avec courage, et le tiers-état a été facilement intimidé; mais la noblesse s'est soutenue et réunie avec fermeté et constance. Elle a protesté, comme en Angleterre fait souvent la chambre haute en pareille occasion.

L'on vient d'adjuger les fermes de Bretagne à très-haut prix, ce qui rendra beaucoup aux États, si cela est bien payé.

Le duc de Chaulnes a fini par une grande brouillerie

avec les États : son écuyer a eu une querelle avec un gentilhomme de Bretagne, qui l'a appelé en duel. Le duc de Chaulnes a fait arrêter ce gentilhomme breton par quatre archers de la maréchaussée; sur cela, assemblée de noblesse, députation d'icelle, le duc de Rohan à la tête, pour remontrer à M. de Chaulnes qu'on n'arrêtait pas ainsi des gentilshommes pendant la tenue des États. Le duc de Chaulnes a reçu la députation avec hauteur, disant que, dans la place de commandant qu'il occupait, on n'avait point à rendre raison de sa conduite. La députation retournée à l'assemblée des États pour la noblesse, on a résolu tout d'une voix de ne plus aller chez le duc de Chaulnes, ce qui pourrait, dit-on, avoir des suites; et cela s'appelle faire naufrage au port.

Il paraît de nouvelles lettres contre le clergé, qui défendent les premières et répondent aux répliques faites en son nom. Elles sont de M. Chauvelin, intendant d'Amiens, et sont d'un style coupé, imitant le style du président de Montesquieu. On lui attribue aussi les premières lettres de cet été, qui firent d'abord tant de bruit, mais que le clergé a condamnées par une censure si forte.

La Sorbonne s'assemble souvent pour condamner deux livres nouveaux, savoir : l'*Esprit des lois*, dudit président de Montesquieu, et le livre de M. Buffon, de l'Académie, touchant l'histoire naturelle. Les docteurs ont de la peine à trouver matière à ces condamnations.

Le maréchal de Noailles influe beaucoup sur la fortune de M. de Machault, et passe tous les matins plusieurs heures avec lui.

14 *décembre*. — Un officier aux gardes, nommé ***[1], a été cassé de sa place d'officier et mis à la Bastille pour avoir fait des vers contre la marquise de Pompadour; il y est répété plusieurs fois : *sangsue du peuple*, *opprobre*, *honte de son roi*. On ne sait s'il a avoué ces vers à quelques amis.

Le bruit est grand que La Reynière, fermier-général, beau-père de M. de Blancmesnil de Malesherbes, fils du nouveau chancelier, a donné une grosse somme à ladite marquise pour obtenir la dignité qui vient de lui être conférée, et M. de Machault a donné aussi, dit-on, un gros présent.

Dans la lettre de M. le chancelier d'Aguesseau au roi pour envoyer sa démission, il proposait pour son successeur M. de Blancmesnil : aussi a-t-il reçu avec grande satisfaction la nouvelle de sa nomination; mais, pour celle du garde des sceaux, il a fait un signe de croix.

Le bruit est grand que les affaires vont mal en Bretagne, et que la noblesse fait le diable, surtout depuis le gentilhomme arrêté qu'on a dit, et le parti pris de ne plus aller chez M. de Chaulnes. Nous saurons aujourd'hui le détail de cette nouvelle mutinerie de la noblesse.

15 *décembre*. — Outre le chevalier de Lesquier, officier aux gardes, cassé et bastillé pour avoir fait des vers contre la marquise de Pompadour, on a mis à la Bastille quatre autres personnes pour avoir mal

1. Voy. ci-dessous 15 et 17 décembre 1750, 7 et 21 janvier 1751.

parlé de cette dame dans les livres publics, ce qui est aujourd'hui crime d'État.

16 *décembre.* — La rupture dont j'ai parlé entre la noblesse assemblée aux États de Bretagne et M. de Chaulnes, est venue d'un gentilhomme de Basse-Bretagne, assis à table près de la présidente de Cussay. Cette dame lui a dit qu'il puait; il n'en a voulu rien croire, elle s'est récriée davantage et lui a proposé de sortir de table; il a dit qu'il n'en ferait rien. M. de Chaulnes lui a envoyé dire par son capitaine des gardes qu'il eût cette complaisance qu'exigeait cette dame. Il a répondu au Sr Bongars, ce capitaine des gardes, que, sur pareille proposition, il le priait de descendre après dîner et de lui en faire raison. Effectivement, il a voulu se battre contre Bongars après le dîner et est descendu. C'est sur cela que M. de Chaulnes a cru qu'on manquait de respect à son caractère, et par conséquent au roi, et il a fait arrêter ce gentilhomme par quatre archers de la maréchaussée.

J'ai dit ci-dessus ce qui s'est passé depuis; voici la suite. Le duc et la duchesse de Chaulnes ont compris quel tort faisait à la commission cette rupture de la noblesse avec lui. On a négocié; il a fallu des excuses au duc de Rohan, qu'il avait mal reçu, et les démarches à faire ont avili l'autorité royale. On a résolu que le duc de Rohan contreferait le malade et qu'il se mettrait au lit, que le duc et la duchesse de Chaulnes iraient lui rendre visite, et que là les principaux de la noblesse s'y trouveraient, et qu'il y serait question d'honnêtetés, même d'excuses de ce qui s'était passé,

afin que le duc de Rohan et la noblesse allassent bientôt revoir le commandant. Au départ du courrier cela allait s'exécuter.

Un homme qui vient de la cour m'a dit que la lenteur du roi à se déterminer sur la chancellerie et sur le dépôt des sceaux provient de la résistance qu'y faisait Sa Majesté, car la marquise lui a fait donner, malgré lui, les sceaux au contrôleur général Machault ; on a emporté cette grâce d'emblée par opiniâtreté.

La marquise a dit pour M. de Machault qu'il entreprenait la plus grande chose, le plus grand coup d'État pour l'autorité royale et pour le bonheur des peuples, qui est de faire passer les impôts au clergé comme au reste des sujets, et qu'après cela on soulagerait les sujets comme du temps de M. de Sully ; que, pour réduire ce corps mutin, il fallait ne pas décréditer l'auteur du projet, mais, au contraire, l'autoriser par l'élévation qu'il demandait ; et que cette charge lui donnerait tout pouvoir pour rendre contre le clergé les édits, déclarations et arrêts nécessaires.

On vient de donner un nouvel arrêt qui détruit entièrement les priviléges du prétendu *Royaume d'Yvetot* en Normandie[1], et qui rend cette principauté de la nature de toutes les autres terres du royaume : cela

1. Arrêt du conseil du 28 avril 1750, confirmatif de ceux des 11 octobre 1746 et 3 juin 1747, déclarant que les roturiers qui possèdent des fiefs dans la seigneurie d'Yvetot, et les gens de main-morte qui y ont acquis des immeubles sont sujets aux droits d'amortissement et de franc-fief. C'était le dernier des priviléges où les habitants d'Yvetot s'étaient maintenus jusque-là, et comme le dernier fleuron de cette couronne fabuleuse.

donne un nouveau ridicule au ministre de la finance qui veut, dit-on, renverser tous priviléges.

17 *décembre*. — L'abbé de Pomponne, l'abbé d'Oppède, l'abbé de La Fare-Lopis, un autre fameux bénéficier, viennent de donner leur déclaration du revenu de leurs bénéfices, comme le demande la cour; ils l'ont remise à M. le contrôleur général, souhaitant que l'on marquât au roi qu'ils avaient été des premiers à obéir. Ainsi espère-t-on à la cour que le clergé obéira de même aux impositions ordonnées par arrêt du conseil, et sans ordres désormais de l'assemblée du clergé.

C'est le chevalier de Rességuier[1] qui a été mis à la Bastille pour avoir fait des vers contre la marquise de Pompadour; il vient d'être envoyé à Pierre-Encise, sous bonne garde.

18 *décembre*. — J'ai vu aujourd'hui les deux nouveaux ministres de la justice, M. le chancelier de Blancmesnil et M. le garde des sceaux de Machault. Tous les carrosses de Paris s'étaient donné rendez-vous, surtout chez le dernier.

1. Sur ce personnage, que d'Argenson appelait d'abord *Lesquier*, et qu'il paraît désigner de nouveau à la date des 7 et 21 janvier suivant, nous ne trouvons autre chose, sinon ce qui est dit dans l'*Histoire du Mont Saint-Michel*, de M. F. Girard, 1849, in-8, p. 68, que, soupçonné d'être l'auteur des vers cités par nous, t. V, p. 372, le chevalier de Rességuier fut jeté, avec M. de Mairobert et plusieurs autres écrivains suspects, dans les cabanons de la Bastille. Suivant Barbier, son crime était un quatrain cité par lui, t. IV, p. 495.

M. le chancelier a l'air affable et bon; il parle avec l'éloquence bourgeoise du barreau, il a le dessein et l'habitude de plaire. L'on dit qu'ayant été remercier le roi, il a fait à Sa Majesté une espèce de harangue qui a surpris et ennuyé le prince; il ne lui a parlé que de sa simplicité et de son éloignement de l'intrigue.

J'ai admiré l'air de joie, de sérénité et de fraîcheur que se trouve avoir M. de Machault, au milieu de l'entreprise où il se trouve contre le clergé, de façon que voilà l'autorité du roi tellement compromise contre ce premier corps de l'État qu'il n'y a plus à reculer, et le plus difficile est la coaction pour lui faire payer par contrainte quinze cent mille livres, sans savoir comment on exercera cette contrainte, car comment vendre les effets d'un curé? Cependant les financiers disent que cela réussira au mois de février prochain par des moyens très-certains. L'on croit que le projet sera de saisir les biens des évêchés et des plus grosses abbayes, sauf à eux à rejeter sur les moindres bénéficiers, par les moyens qu'ils jugeront à propos. Les financiers ajoutent que le projet du contrôleur général est le plus beau du monde pour soulager ensuite le peuple après en avoir tiré davantage.

19 *décembre*. — J'ai été à la cour où j'ai appris ceci :

On ne saurait douter de la haine qui est entre le garde des sceaux de Machault et mon frère; en voici une preuve démonstrative : Mme la comtesse de Saint-Florentin, maîtresse déclarée de ce ministre, déclame contre mon frère et est à la tête d'un gros parti pour l'expulser. Cette dame gouverne la reine et est fort amie de la marquise de Pompadour; elle est réunie

avec la duchesse de Villars, dame d'atours de la reine, ancienne amie de mon frère; on crie dans la cour, on déclame, on étale au roi mille raisons pour congédier ce ministre, on y engage ceux qu'on peut. On traite de minutie les établissements qu'il propose, son conseil d'inspecteur où l'on délibère, dit-on, sur un ardillon à gauche ou à droite, on parle beaucoup du gouffre d'argent qui est la guerre, etc. Cette déclaration de Mme de Saint-Florentin emporte la preuve de cette célèbre brouillerie. Dans le cabinet du roi, quand M. de Machault et mon frère se trouvent ensemble, ils se tiennent aux deux bouts de la chambre et ne se parlent plus. La première fois que M. de Machault prit place au conseil, comme garde des sceaux, le roi dit à mon frère avec quelque dureté : *Monsieur, il faut à présent reculer d'un cran.* Cela fut interprété comme un commencement de disgrâce.

L'on prétend que la reine perdra mon frère à cause de sa grande indiscrétion. Elle a perdu, dit-on, ainsi M. le duc de Châtillon et M. de Maurepas; elle redit tout ce qu'on lui dit; les conversations avec la reine sont très-dangereuses.

La reine se pique de deux choses qu'elle n'a absolument pas, d'esprit et de sentiment; elle répète perpétuellement qu'elle a un bon cœur, et le vrai est qu'elle n'aime rien. Elle dit sur cela les choses du monde les plus ridicules et avec le plus d'affectation. — Elle réprimande ses enfants sur des minuties, comme sur quelques minutes où ils seront arrivés trop tard, et tourne en tolérance et mauvaise plaisanterie les choses essentielles. Quand elle réprimande ses enfants, ils ont pris la coutume de lui dire qu'ils ont des vapeurs, et

elle rit de cette réponse banale ; ainsi ils se moquent d'elle ouvertement sans qu'elle s'en offense.

Il est à craindre que les enfants de France ne contractent une mauvaise santé, et surtout M. le Dauphin, dont la santé est si précieuse : il devient d'une grosseur et d'une épaisseur monstrueuse. Mesdames de France ont toujours dans leur armoire des jambons, des mortadelles, des daubes, du vin d'Espagne, etc. ; elles s'enferment pour en manger continuellement et à toute heure.

Par ce qu'on m'a dit, l'on voit à présent quel est le conseil qui a produit la grande querelle avec le clergé. L'abbé de Broglie, faux dévot, homme d'esprit et scélérat fieffé, a été autrefois agent du clergé ; il hait ce corps où on l'a méprisé. Il revient de son abbaye à la cour, il est grand ami de Mme de Saint-Florentin et de la duchesse de Villars. C'est là où s'est enfanté, de concert avec Mme de Pompadour, le dessein de réduire le clergé à rien et de le dépouiller de ses priviléges, et c'est là où l'on prend les armes pour soutenir la querelle.

Le public a été très-mécontent à Paris de la façon dont M. de Machault tint son audience jeudi dernier : tout Paris y vint, il soutint les hommages avec une hauteur, une fierté, un laconisme qui a indigné tout le monde.

Le duc de Chaulnes est arrivé de Bretagne comme un vainqueur ; on croit qu'il va être fait maréchal de France ou chevalier des ordres du roi. Il a rempli entièrement les desseins du contrôleur général, il a fait consentir les États au vingtième avec cependant des adoucissements convenables sur la façon de le lever,

et l'on dit que ceci va à faire tenir bientôt les États de Languedoc sur le même pied.

L'on va établir dans l'île des Cygnes un grand bâtiment pour y loger cinq cents gentilshommes à qui on apprendra tous les exercices militaires pour les rendre capables de servir; à leur sortie, ils auront tous mille écus et 150 liv. de pension. C'est M. Duverney qui en entreprend les moyens de finances: on augmentera l'impôt sur les cartes à jouer et autres impôts, ce qui va faire crier le public plus que jamais. Il faudra beaucoup d'argent pour cet entretien et pour le bâtiment. On crée cela pour les hommes, à l'exemple de l'établissement de Saint-Cyr pour les filles. Cependant l'on sait que l'établissement de Saint-Cyr n'est bon à rien, il n'en résulte que des bégueules qu'on ne saurait marier dans leurs campagnes, ou qui font enrager leurs maris. Pourquoi conserver si bien la noblesse qui n'est que la rouille du gouvernement, les frelons de la ruche qui mangent le miel sans l'avoir fabriqué.

21 *décembre*. — L'on dit sourdement dans Paris que le corps du clergé garde contre l'autorité royale une dernière proposition qui sera la plus forte qu'on ait avancée depuis longtemps. Quand donc il sera poussé à bout par l'autorité et les armes, quand on aura refusé ses dernières remontrances, quand le ministre de la finance, conduit par l'abbé de Broglie, aura saisi le temporel des principales églises, toutes ces choses, venues à leur point dans leurs opinions (qui régissent le monde), alors le clergé peut s'ameuter, dit-on, pour disputer au roi l'autorité arbitraire

dans l'exaction des impôts, et demander *l'assemblée des États généraux de la nation.* Et, pour lors, nous autres particuliers n'aurons qu'à nous bien taire, en paroles, écrits et même gestes sur une telle question.

Le clergé dira donc : « Vous agitez la question de droit rigoureux si je suis tout à fait dépendant ou tout à fait indépendant dans mes tributs. J'ai prouvé mon indépendance par ma longue possession, par mes titres, par les titres que vous m'avez donnés vous-même. Mon grand moyen jusqu'ici a été que mes biens étaient sacrés, étant donnés pour Dieu et pour son service. C'est pour cette raison respectable que j'ai conservé le droit de m'assembler et de ne rien faire en finance que par les délibérations et l'autorité de mes assemblées, et j'ai conservé cette prérogative, tandis que les deux ordres de l'État l'ont perdue, la noblesse et le tiers-état. Eh bien, moi, clergé, je soutiens que vous, roi, n'avez pas le droit d'exiger arbitrairement les tributs et d'en disposer comme vous faites sans l'intervention de la nation; j'avance ceci, je le soutiens et pour moi et pour les autres corps et ordres de la nation. Je démontre votre usurpation et je requiers l'assemblée des États généraux. »

Certes, ce serait là une grande hardiesse, et le cruel ministère de France la préviendrait ou la réprimerait avec une forte riposte de violence, d'aigreur et de sévérité. On diviserait, on punirait les membres; mais que l'on considère cependant que ces coupables seraient les ministres du Seigneur, et que les sentiments et opinions populaires seraient pour eux, que ces coupables, restés régulièrement à leurs églises en disant ceci, seraient difficiles à en tirer; qu'on n'arrache

point ainsi un pontife à son autel sans grande résistance du troupeau, et que le cardinal de Retz regrette de n'avoir pas couché dans la sacristie de Notre-Dame où l'on eût pu difficilement l'arrêter prisonnier.

Autrement, je crains que ceci, trop poussé, ne produise grand scandale, qu'il ne s'élève des hommes qui soutiennent la cause nationale sous couleur de la cléricale, puis ces hommes deviendront grands et chers au peuple sans beaucoup de mérite ni de génie à eux. Et qu'on ne dise pas qu'il n'y a plus d'hommes : la statue est dans le bloc de marbre, les plus petits compagnons y deviendront bons; voyez combien il y a aujourd'hui d'écrivains instruits et philosophes. Le vent souffle d'Angleterre depuis quelques années sur ces matières-là, les matières sont combustibles; voyez de quel style les remontrances des parlements et des États ont paru sur le vingtième; ces procureurs généraux du parlement, ces syndics d'États, tout cela deviendrait ces grands hommes que je dis; toute la nation prendrait feu, la noblesse se joindrait au clergé, puis le tiers-état; et, s'il en résultait nécessité d'assembler les États généraux du royaume, il y aurait matière à régler les finances et les demandes d'argent par la suite; ces États-là ne s'assembleraient pas en vain. Qu'on y prenne garde, ils seraient fort sérieux. *Quod Deus avertat!*

Mon frère cultive si fort la reine, à ce que j'ai appris, pour gagner les bonnes grâces de M. le Dauphin qu'il avait perdues, et il croit être parvenu à son but, mais il se trompe.

Mon frère a eu grande jalousie de ce que le roi à envoyé M. de Machault à M. le Dauphin pour l'in-

struire des principes du conseil des dépêches la veille de l'installation de ce prince audit conseil, et non lui qui est le doyen des secrétaires d'État, s'agissant à ce conseil d'affaires du département des secrétaires d'État plutôt que de finances. Il a regardé cela comme une grande défaveur.

22 *décembre*. — On parle, dans les bureaux des affaires étrangères, de la prochaine retraite de M. de Puisieux, et de mon fils pour lui succéder sous ma direction, en me rendant ma place au conseil.

27 *décembre*. — La cour, la cour, la cour! Dans ce mot est tout le mal.

La cour est devenue le seul sénat de la nation, le moindre valet de Versailles est sénateur, les femmes de chambre ont part au gouvernement, si ce n'est pour ordonner, c'est du moins pour empêcher les lois et les règles, et, à force d'empêcher, il n'y a plus ni lois, ni ordres, ni ordonnateurs. A plus forte raison quand il s'agirait de réformation dans l'État, quand la réforme serait si nécessaire, tout ministre tremble devant un valet, et combien cela est-il plus vrai quand une favorite a grand crédit, quand le monarque est facile et trop bon pour ce qui l'entoure!

Cet ascendant de la cour est venu ainsi depuis qu'il y a une capitale exprès pour la cour (Versailles). Sous le feu roi on s'en ressentit, mais moins, car il était haut, ferme, et autorisait beaucoup les ministres, quelque chose qu'on pût en dire; mais, sous lui et sous Louis XV, les ministres en revanche ont beaucoup perfectionné l'autorité monarchique arbitraire; la cour

augmentant par là de pouvoir sur la nation, le goût du luxe s'est accru de sorte qu'à mesure que la noblesse est devenue plus pauvre, l'honneur de dépenser avec goût, le déshonneur de l'économie se sont accrus et nous plongent chaque jour davantage dans la nécessité de dépenser soit en nous ruinant, soit en rapinant.

La cour empêche toute réforme dans la finance et en augmente le désordre.

La cour corrompt l'état militaire de terre et de mer par des promotions de faveur, et empêche que les officiers ne s'élèvent au généralat par la bonne conduite et l'émulation.

La cour empêche le mérite, l'autorité et la permanence aux ministres et à ceux qui travaillent sous eux aux affaires d'État.

La cour corrompt les mœurs, elle prêche aux jeunes gens qui entrent dans leur carrière l'intrigue et la vénalité, au lieu de l'émulation par la vertu et le travail; elle casse le col au mérite dès qu'il se présente.

Elle nous appauvrit de sorte que bientôt les financiers même n'auront plus d'argent.

Elle empêche enfin le roi de régner et de retrouver en lui les vertus qu'il a.

28 *décembre*. — Dans la campagne où je suis, j'entends dire que le mariage et la peuplade périssent absolument et de tous côtés. Dans ma paroisse qui a peu de feux, il y a plus de trente garçons ou filles qui sont parvenus à l'âge plus que nubile; il ne se fait aucuns mariages, et il n'en est seulement pas question entre eux. On les y excite, ils répondent tous la même chose,

que ce n'est pas la peine de faire des malheureux comme eux. Moi-même j'ai essayé de marier quelques filles en les y assistant, et j'y ai trouvé le même raisonnement, comme si tous s'étaient donné le mot. Un gentilhomme de mes voisins m'a dit qu'il connaissait dans le canton plus de cent jeunes gentilshommes à marier, et plus encore de demoiselles, qui sont hors d'état d'y vaquer.

1751.

2 *janvier.* — Le 29 du mois passé, il s'est passé au parlement de Paris un événement qui peut avoir de grandes suites.

Les chambres étaient assemblées pour les lettres de garde des sceaux de M. de Machault : un conseiller a dénoncé un nouveau refus de sacrement, un nouvel acte de schisme pour la Constitution. Ce refus est fait à M. Coffin, conseiller au Châtelet, neveu du fameux docteur Coffin dont l'enterrement fit tant de bruit il y a deux ans. Il est très-mal, il a demandé les sacrements; on l'a interrogé sur la Constitution, et, sur ses réponses, on lui a refusé les sacrements de l'Église; c'est le curé de Saint-Étienne-du-Mont, Génovéfain enragé pour la Constitution, qui a fait ce refus schismatique[1].

Le parlement est irrité depuis deux ans des vaines promesses que lui fait la cour d'arrêter ces actes de schisme. Cette fois-ci, le parlement n'a plus voulu en être la dupe, et a prétendu se faire justice par autorité.

1. Cette affaire est racontée en détail dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1751, p. 53 et suiv.

Sur-le-champ, l'assemblée des chambres a mandé le curé de Saint-Etienne qui a nécessairement obéi, car l'ajournement eût été converti en décret de prise de corps. Interrogé sur ceci, il a dit qu'il avait consulté l'archevêque de Paris, son supérieur, et qu'il avait pris ses ordres; interrogé de nouveau, il a dit : « qu'il n'avait point d'autre compte à rendre au parlement, » et sur cela, on l'a envoyé en prison en bas à la conciergerie, et l'on a député deux de messieurs du parlement à M. l'archevêque de Paris pour lui demander ses raisons de ceci.

3 *janvier*. — On a nouvelle des suites de l'article précédent.

Le curé de Saint-Étienne-du-Mont a été de nouveau interrogé : on l'a élargi, mais réprimandé et aumôné. Il y a eu des voix à lui enjoindre de donner de suite les sacrements à M. Coffin qui est en danger de mort, mais cela n'a pas passé, et l'on voulait que ce fût sous peine de saisie du temporel de ce curé. On a ordonné des remontrances vers le roi sur ce scandale schismatique.

Le curé de Saint-Étienne a montré les ordres de M. l'archevêque de Paris pour ne point donner de sacrements sans billets de confession; sa raison est que plusieurs prêtres jansénistes s'ingèrent aujourd'hui de confesser dans Paris sans pouvoir; mais ce règlement de billet de confession signé à l'article de la mort est une mauvaise pratique, et que le parlement blâme avec raison.

J'ignore la réponse de M. l'archevêque de Paris sur laquelle le parlement a ordonné aussi des remontrances.

5 *janvier*. — On nous mande de Paris que la sévérité du parlement contre le curé de Saint-Étienne-du-Mont a été mal prise dans le public, que, de l'avoir emprisonné et aumôné, comme on a fait, a paru une entreprise, et que le roi est très-fâché contre le parlement[1], que le nouveau chancelier a parlé aux députés avec grand blâme, et que le roi devait leur parler avec hauteur; que le jeune M. d'Ormesson, premier avocat général, était encore plus blâmé que les autres, lui qui avait été pour la cour ci-devant, qui était si mal avec le parlement, et qui avait ouvert l'avis de sévir contre ledit curé.

Il paraît un mandement de l'évêque de Marseille contre les lettres qui attaquent les immunités du clergé, quoique ces lettres aient été écrites et publiées par ordre du roi. L'évêque prétend au contraire qu'elles sapent l'autorité royale. Il est vrai qu'il se montre trop royaliste quand les biens du clergé n'y sont pas compromis; il regarde par exemple comme un blasphême de dire que le roi n'est que l'administrateur du pouvoir suprême, et que le peuple peut exiger du roi une bonne administration. — Il compare aux temps de Luther ceux-ci où l'on peut impunément dire du mal de l'E-

1. Il paraît que ce curé, nommé Bouettin, avait réclamé auprès du roi ; c'est ce qui résulte d'un couplet du temps, sur l'air : *Vlà c'que c'est que d'aller au bois :*

Le parlement en tient ma foi,
Vlà c' que c'est que d'aller au roi.
Il croyait user de ses droits;
Un moine raisonne,
Vite il l'emprisonne,
Et puis il reçoit sur les doigts.
Vlà c' que c'est que d'aller au roi.

glise; il dit qu'on aurait puni davantage cet auteur *dans des temps plus heureux*, que ceci va au renversement de l'État, etc.

7 *janvier*. — Le chevalier de ***, mis à la Bastille pour avoir fait des vers contre Mme de Pompadour est condamné à un an de prison, puis renvoyé à l'ordre de Malte qui l'a réclamé.

Le roi a répondu aux députés du parlement qu'il approuvait sa délibération sur le refus de sacrements à M. Coffin, que cependant le parlement avait été trop vite en emprisonnant le curé, qu'il devait faire cette délibération dès la première affaire, qu'il maintiendrait la subordination, etc.

Et sur cela, le parlement s'assemble pour décider de nouvelles remontrances au roi, où l'on demandera à Sa Majesté de défendre aux évêques d'exiger des billets de confession. On me mande que tout Paris est très-irrité contre le haut clergé : nous deviendrons presbytériens ou rien.

8 *janvier*. — Voici donc plus que jamais comme tout s'obtient au département de la guerre. La compagnie des cinq cents gentilshommes est passée, ce qui coûtera plusieurs millions. Les pensions du maréchal de Saxe sont presque toutes distribuées au comte de Frise[1] et dans sa famille, à des étrangers et étrangères, ce qui fera sortir cet argent du royaume. Des mille houlans on ne réforme que l'infanterie, on garde les dragons dont on fait un régi-

1. Neveu du maréchal.

ment pour ledit comte de Frise qui, au moyen de cela, en aura deux; on en donne d'autres à des étrangers; on donne 25000 liv. de pension au maréchal de Lowendal, etc. Voilà comme on ruine l'État. Je veux que nous devions grande reconnaissance aux services du feu maréchal de Saxe, mais c'est la pousser trop loin que de tant donner à sa famille et à ses amis après sa mort.

10 *janvier*. — On ne parle que de la mauvaise administration de M. de Machault; cependant on l'élève chaque jour davantage, et, à force de le craindre, on n'ose plus en parler. Ce ministre est d'une arrogance extrême, il a assisté à la dernière assemblée générale de la Compagnie des Indes : on y a proposé d'augmenter d'une pistole le dividende de chaque action. Un principal directeur ayant voulu représenter que cela ne pouvait se soutenir, et que, si l'on en déchéait, le papier de la compagnie tomberait d'autant plus haut qu'il se serait élevé davantage et avec moins de raison, à cela le garde des sceaux l'interrompit et lui dit qu'il avait tout prévu et qu'il l'avait décidé ainsi. Il était encore question d'élire quatre honoraires pour ladite compagnie; le garde des sceaux prononça encore qu'il en avait nommé huit, et se retira pour laisser, dit-il, la liberté d'opiner. Tout le monde se regarda et déclara qu'il n'y avait plus aucune liberté dans ces sortes de délibérations.

Ce ministre a représenté au roi qu'il restait quatre cent mille livres non réclamées du fond d'amortissement et que Mme de Pompadour avait beaucoup de dettes : le roi a donné cette grosse somme à cette

dame, et l'on prétend que c'était là l'engagement pour le faire nommer garde des sceaux.

Le gouvernement, procédant à l'enregistrement de ses lettres de garde des sceaux, y apporte de grandes modifications et restrictions.

Un homme qui arrive de Bordeaux m'a dit que ce pays-là était tombé dans une grande désolation et tristesse par le défaut d'argent et ruine des particuliers, à cause de toutes les pertes du commerce et faillites de tous côtés. Les Anglais n'offrent rien de ces vins gascons, disant qu'ils en ont pour plus de trois ans; ils espèrent faire descendre le prix de ces vins à ce qu'ils voudront, sachant la pauvreté des Français.

Lyon augmente aussi de pauvreté : il y a plus de vingt mille ouvriers en soie qui sont consignés aux portes; on les garde à vue de peur qu'ils ne passent à l'étranger, on leur donne des aumônes très-chétives par quêtes. Cependant les étoffes de soie sont fort diminuées de prix à Paris, à cause que les magasins sont déjà remplis et qu'on n'y a aucun débit.

On a lu hier les nouvelles remontrances du parlement bien rédigées, pour demander au roi qu'il fasse révoquer l'ordre des évêques d'avoir des billets de confession signés pour les moribonds qui demandent les sacrements.

On a cité à cette assemblée des chambres un refus de sacrements au sous-doyen du parlement de Toulouse, qui, voyant ce qu'on lui refusait, a pris acte et témoins, s'est fait habiller et porter à l'église, tout moribond qu'il était, pour communier à la messe, ce qu'on n'a pu lui refuser.

M. Berryer a été nommé conseiller d'État à la place

de M. Le Nain dès qu'on a su la mort de celui-ci. Mme de Pompadour n'a pas tardé à procurer cette nomination, et, ce lieutenant de police ayant eté remercier le roi, Sa Majesté lui a répondu qu'il garderait sa place de lieutenant de police, qu'il souhaitait qu'il la conservât longtemps, puisqu'il la faisait très-bien. Voilà une opinion bien différente de celle qu'on avait de lui cet été, quand il faisait très-mal aux séditions de Paris; l'on assurait alors qu'il allait être révoqué sur-le-champ. Ainsi ceux qui font le plus mal ont le plus de récompenses, ce qui décourage tous les jeunes gens d'avoir du mérite.

A la chasse dans la forêt de Saint-Germain, le roi a couru risque de la vie. Un cerf étant venu à lui, M. d'Estourmel, l'un des chefs de la brigade des gardes du corps, s'est placé au-devant du cerf, de sorte que son cheval a été tué.

Le roi fait de grandes dépenses à la Muette, dérangeant les basses-cours pour les mettre plus loin, et n'avoir point ce spectacle devant lui. L'on fait des cours et des avant-cours, on agrandit les jardins et l'on prend une partie du bois de Boulogne pour cela; on plantera ensuite le bois de Boulogne suivant ce dessein, pour y faire des rapports aux allées de ce jardin : toutes choses qui vont coûter bien de l'argent dans un temps où il n'y en a guère au trésor royal.

11 *janvier*. — M. de Puisieux a déclaré aux ministres qu'ils pouvaient paraître à la cour tous les jours qu'ils voudraient par semaine : ainsi l'on ne craint plus leur intrigue comme du temps de Louis XIV, et la principale raison est que le roi est si peu à Versailles

qu'il faut bien laisser ces représentants souverains libres de voir la personne de Sa Majesté le peu qu'elle est dans la capitale.

M. Fleury de la Vallette vient d'être nommé intendant de Languedoc à la place de M. Le Nain, décédé. Il n'y a qu'un an que ce cadet du procureur général est dans les intendances : c'est un drôle qui a de l'esprit et très-propre à la cour, homme sans cœur, sans honneur, méchant et malin, connu secrètement comme fripon par quelques-uns qui en ont souffert. Mais les qualités brillantes de l'esprit sournois, l'intrigue et la recommandation l'ont fait d'abord regarder comme le maître des requêtes le plus capable qu'il y eût. C'est M. le maréchal de Richelieu qui l'a demandé à l'instigation d'une mademoiselle Sauveur, qui est sa femme d'intrigue et fort attachée aux Fleury. M. de Richelieu reste toujours le maître du Languedoc, quoiqu'on y ait culbuté les États; il jouit des revenus de ce commandement, quoiqu'il n'y aille jamais. Telle est la politique de notre cour aujourd'hui.

Les partisans du garde des sceaux font courir le bruit qu'il va établir toutes les provinces du royaume en pays d'États, ce qui est certes bien éloigné de sa pensée et de la volonté de cour.

12 *janvier*. — Un garde du roi a été arrêté, soupçonné d'avoir mis un billet sur la table du roi, qui portait cette sentence horrible : *Te voilà à Choisy, que n'es-tu à Saint-Denis !*

Cependant l'on entreprend à Choisy de très-grandes constructions. On a abattu l'église commencée, et on y bâtit une nouvelle église qui sera magnifique. On veut

y faire une ville, le roi y donne des emplacements et en a déjà donné plus de quarante. La ville de Versailles se plaint du tort que cela va lui faire, vu qu'elle est fort augmentée de ce règne-ci; mais qui en sera ruiné davantage, ce sont les courtisans qui ont tant de domiciles à avoir et à meubler.

A Fontainebleau, on va augmenter le canal pour qu'il y ait de l'eau dans le palais de la marquise de Pompadour, et l'on fait de grands et nouveaux bâtiments pour cette dame.

J'ai parlé des nouvelles constructions de la Muette; l'on voit un calendrier imprimé des voyages du roi pour cette année, où l'on prétend qu'il ne sera pas manqué un jour, et d'où il résulte que Sa Majesté ne couchera que soixante-huit nuits à Versailles. Les ministres et courtisans n'ont qu'à s'arranger sur cela.

Les sermons de l'abbé Poulle, qui a prêché l'avent à la cour, ont surpris et touché, dit-on, par leur pathétisme religieux : le roi en a paru ému et la favorite effrayée; on craint encore quelque effet du prochain jubilé.

On a nommé des *polissons* pour les voyages de Bellevue, c'est-à-dire des courtisans qui y vont sans y coucher, tels que le comte de Noailles[1].

On observe qu'il ne va personne aux audiences de M. Rouillé, secrétaire d'État de la marine : il sort de son cabinet pour voir s'il n'y a personne dans la salle d'audience, et n'y voyant âme qui vive, il rentre chez lui plusieurs fois par matinée.

1. Philippe, comte de Noailles, gouverneur de Versailles, fils du maréchal.

On ne parle que de la destruction de notre commerce. Un homme qui vient de la Rochelle m'a dit que le commerce des îles y était tout à fait bas, comme à Bordeaux. Il vient d'y avoir dans ce port une banqueroute de deux millions cinq cent mille livres, ce qui emporte la ruine de quantité de particuliers. La source de cela est la pauvreté extrême des provinces, car le commerce, ainsi que le luxe, n'est que la suite de la richesse intérieure d'un État. Cet homme m'a dit que nos îles d'Amérique étaient si comblées de marchandises européennes qu'on en faisait revenir aujourd'hui en Europe, comme des toiles, et qu'il y avait à y gagner en les faisant revenir pour les débiter en France.

Il y a à Bordeaux quarante vaisseaux à vendre sur des marchands ruinés. Il faut ou les vendre à nos ennemis, ou les dépecer pour les brûler.

L'affaire de l'École militaire et des cinq cents gentilshommes a passé et s'exécute. C'est M. Duverney qui se charge des moyens de finance; il a trouvé ce projet dans les papiers de feu son frère l'aîné des Pâris.

On imposera 30 sous par sixain de cartes à jouer. On parle aussi d'y appliquer la fondation des Quinze-Vingts, disant que saint Louis ne l'avait faite que pour des gentilshommes aveuglés par les Sarrasins pendant la croisade, et qu'on l'a très-mal à propos appliquée à de pauvres aveugles roturiers; on laissera éteindre ceux-ci, et on en mettra plusieurs aux Incurables; mais comptons que cela déplaira beaucoup à tout le peuple de Paris.

Tous les moines vont donner les déclarations de leurs biens. On leur a fait peur de l'édit que le roi

allait donner pour fixer l'âge des vœux à vingt-deux ans, et la noblesse s'opposait, dit-on, aussi à cette loi si sage. Par là on a donc conduit la moinerie à l'obéissance. Plusieurs évêques ont aussi tenu des discours de docilité : l'évêque d'Auxerre a dit qu'il obéirait quand quelques autres évêques auraient obéi; l'archevêque de Sens a dit qu'il s'était trompé quand il avait résisté à la cour, et qu'il ne savait où il avait l'esprit alors. Tout cela fait la grandeur du garde des sceaux et inspire au roi grande confiance en lui; mais quel fruit en retirera l'État? la ruine.

13 *janvier*. — L'on contrevient ici au conseil à plusieurs articles que le duc de Chaulnes avait accordés aux États de Bretagne et qui, à l'exécution, se sont trouvés trop contraires aux grands principes de finance, c'est-à-dire de dureté. Cependant le duc de Chaulnes a été autorisé en toutes choses qu'il a promises, et, s'il faut qu'on le désavoue ainsi, il n'y a plus de confiance en Bretagne, et l'on murmurera beaucoup, tout abasourdi que l'on soit.

Dom La Taste, bénédictin, évêque de Bethléem *in partibus*, avait été jadis grand janséniste, puis il fut transfuge et devint zélé persécuteur des mêmes jansénistes qu'il quitta avec opprobre et scandale. Or, sur ces affaires entre le clergé et le ministère des finances, les Molinistes ont crié en faveur du haut clergé, et les jansénistes, montés contre celui-ci, se sont piqués d'être grands royalistes. Dom La Taste a donc beaucoup écrit pour le clergé, il avait chez lui des exemplaires d'un nouveau mémoire polémique à paraître bientôt. On l'a mandé, on lui a fait la leçon, on lui a

dit qu'il répondrait de la publication de ce mémoire, il a répondu qu'il répondait bien de ce qu'il avait dans son cabinet et que cela ne paraîtrait pas, mais qu'ayant des collègues dans ce travail, il ne pouvait répondre du tout et que ces mémoires paraîtraient chez lui. Réflexions faites, on a envoyé un commissaire et des archers saisir tout son cabinet, y mettre le scellé et inventorier; le bruit est grand qu'il est à la Bastille lui-même.

14 *janvier*. — Ce n'est point M. Fleury de la Valette, comme on avait dit, qui est intendant de Languedoc; l'on a appris avec un étonnement prodigieux que le roi avait nommé à cette première intendance de son royaume le sieur de Saint-Priest [1], qui n'a jamais été intendant et qui n'est maître des requêtes que depuis cinq ans. La seule raison en est qu'il est allié et grand ami de la marquise de Pompadour, et ce dès le temps où elle n'était que Mme d'Étioles. Il allait souvent assister aux comédies d'Étioles. Véritablement c'est un homme d'esprit et qui rapporte hardiment au conseil, c'est ce qu'on appelle aujourd'hui un homme de mérite à la façon d'estimer les choses, un drôle qui entend bien ses affaires et celle des grands, un Dauphinois délié qui fera ouvrage de montre pour le roi, ouvrage de vexation pour le peuple, ne réformera aucun abus, transigera sur les maux et ne produira aucun bien. Le contrôleur général Machault a cru que c'était là son homme pour soutenir son entre-

1. Jean-Emmanuel Guignard de Saint-Priest, conseiller au parlement de Grenoble, puis maître des requêtes. Il avait épousé une nièce du cardinal de Tencin.

prise du vingtième en Languedoc. La marquise a voulu faire un coup d'éclat qui élevât encore davantage son pouvoir et qui poussât tout le monde à aller à elle, puisqu'elle élève des fortunes de magistrature comme des champignons. Cependant tout le conseil des maîtres des requêtes se plaint grandement de ceci, et dit qu'il est inutile d'acheter des charges pour être oublié quand on travaille, pour ne point avancer graduellement selon ses mérites, puisque cette promotion-ci est comme si l'on donnait subitement un gouvernement à un mousquetaire. Aussi ces charges de maîtres des requêtes deviennent-elles à rien, par le peu qu'y fait le mérite et le tout qu'y fait l'intrigue de cour. Tout jeune homme qui entre dans le monde se pénètre de ces tristes vérités-là.

17 *janvier*. Le roi a dit à son lever que Voltaire était chassé de Prusse pour avoir agioté des billets de la Steuer que Sa Majesté prussienne faisait payer à de pauvres officiers. Voltaire en avait acheté pour des sommes considérables et s'en est fait payer[1]. Ce grand poëte est toujours à cheval sur le Parnasse et sur la rue Quincampoix.

18 *janvier*. — L'on va enfin juger samedi prochain la grande accusation contre M. de la Bourdonnais dont le mémoire apologétique a tant fait de bruit et lui a tant gagné de suffrages à Paris. Le mémoire de son adversaire a paru et dit peu de choses. Cependant

1. Voy. sur cette affaire les *Mémoires de Luynes*, t. XI, p. 136 et les *Œuvres de Voltaire*, édition Beuchot, t. I, p. 199, et t. LV, p. 543 et suiv.

l'on prétend que le vent du bureau n'est pas pour lui. Quelques personnes disent que M. Dupleix devrait être flétri, et l'accusé honoré, qu'on devrait en faire un secrétaire d'État de la marine et qu'il n'y en aurait jamais eu un meilleur que lui, plus entendu, plus industrieux et plus entreprenant, que les Anglais en trembleraient. Ainsi serait M. le maréchal de Bellisle dans le département des affaires étrangères, si on lui pouvait inspirer l'économie; quelle considération il donnerait à l'État!

20 *janvier*. — Le roi et la marquise de Pompadour ont fort à cœur l'établissement des cinq cents gentilshommes que mon frère entreprend; c'est par ces sortes de petits appâts qu'il se soutient encore. On compare ceci à l'établissement de Saint-Cyr, qui en lui-même n'est bon à rien, qui donne tous les ans une quantité de bégueules qui ne peuvent plus épouser des maris de leur sorte ou qui les font enrager par des principes de hauteur; il en sera de même de ces cinq cents gentilshommes qui ne profiteront pas davantage au service du roi. Ces dépenses devraient toujours être mesurées au capital de l'État. Hélas! c'est de pain que manquent les habitants, c'est d'engendrer des roturiers à foison qui nous manque, et non d'augmenter les frelons de la ruche. Voilà ce que je dirais au roi, s'il me consultait sur cela; mais tout va à la maudite vanité sous prétexte du bon goût et du bon air. Oh cour! oh cour! que tu es destructive de l'État!

M. et Mme la duchesse de Chartres tiennent leur cour à Paris présentement, et l'on joue chez eux un jeu épouvantable.

21 *janvier*. — Le misérable chevalier de Rességuier a été jugé (sans tribunal) pour avoir fait des vers contre la marquise ; il est condamné à vingt ans de prison, puis banni, et le duc de Biron a eu ordre de nommer à son emploi. On avait parlé ci-devant du jugement comme plus doux. Une dame généreuse, offensée comme l'a été la marquise, aurait mandé cet homme, lui aurait reproché bien juste, l'aurait corrigé et avancé.

Une dame de la cour m'a dit aujourd'hui qu'on ne pouvait plus tenir à la cour, tant elle devenait plate, ridicule et injuste. La reine est très-contente de la marquise qui lui obtient tout ce qu'elle veut ; c'a été un chef-d'œuvre de complaisance que le mariage de la demoiselle Dufour, fille de la première femme de chambre de Mme la Dauphine, avec le fils du sieur Binet, premier valet de chambre du dauphin ; on a emporté toutes les grâces que souhaitait la reine.

On sait en France que c'est Mme la marquise de Lède qui a empoisonné dans une tasse de café le marquis de Maulevrier, notre ministre de l'Infant duc de Parme. Comme cette dame d'honneur gouverne tout, pille et s'enrichit dans cette cour, M. de Maulevrier disait en partant qu'il en avertirait notre cour de France et que cette dame était la cause de tout le mal ; sur cela, elle l'a empoisonné dans du café, dont il est mort promptement.

22 *janvier*. — J'ai vu hier le marquis des Issarts, qui arrive de son ambassade de Saxe et de Pologne d'où sa santé le chasse, et il est à craindre pour lui qu'il ne quitte bientôt la vie. M. de Puisieux l'est venu

voir, lui offrant de garder cet emploi tant qu'il voudrait. Cependant il vient d'apprendre à l'instant par une lettre de la cour que ses appointements ne couraient plus pour lui depuis le premier de ce mois, et qu'on avait nommé à sa place quelqu'un qu'il ne sait pas encore.

Il déplore notre mauvais système présent d'avoir abandonné la Saxe et la Pologne, comme nous avons fait, et de la livrer à Autriche, Angleterre et Russie pour épargner quelques sommes : c'est la perte de tout notre système français dans le Nord et en Allemagne. La Pologne, dit-il, devient toute prussienne, et cela est sans remède; le roi de Pologne se porte bien, se ménage et n'a que cinquante-quatre ans. Il y a apparence qu'à sa mort les Polonais prendront un Piast pour roi, mais le Piast sera tout moscovite, tributaire de la Russie, comme est aujourd'hui Courlande.

Le roi de Prusse a intérêt que ce soit le prince électoral de Saxe qui soit roi de Pologne et y fera de son mieux; il empêchera que ce ne soit le prince Xavier qui ne serait qu'un véritable Piast; il veut que ce soit l'électeur de Saxe qui ait la Pologne; ainsi son système est le mien, et c'est celui que doivent avoir la Pologne et la Saxe. Tout concourrait à raccommoder ces deux rois et à les réunir, mais le comte de Bruhl s'y oppose toujours et aigrit perpétuellement le roi son maître contre Prusse. Au dernier voyage, il fit ce tour au roi de Prusse, de ne le point avertir du passage du roi de Pologne par la Silésie. Ainsi il livre totalement Saxe et Pologne à nos ennemis, mais il en aurait été autrement si nous avions voulu continuer le traité de subside : nous aurions traité la chose directement avec

Sa Majesté polonaise, et nous y aurions conditionné la réconciliation de Prusse et de Pologne.

Le dessein de M. le prince de Conti sur la Pologne consiste en ceci : cultiver la haine de Prusse contre Saxe, réduire le roi de Prusse à souhaiter un Piast pour roi de Pologne, plutôt que l'électeur de Saxe; au lieu d'un Piast, proposer M. le prince de Conti, comme devant y avoir plus d'appui par la France. Ainsi il profite des passions de Prusse qui travaillent ici contre ses intérêts. Dans cette vue, ce prince, ainsi que ses partisans, s'est rendu grand ami de M. Chambrier, ministre de Prusse, il s'allie avec le baron de Scheffer, ministre de Suède; il a donné à celui-ci beaucoup d'entrée dans le monde et parmi des femmes de la cour. Le P. de Latour, jésuite, est l'âme de ce conseil; Parisot, maître des requêtes, voulait aller en Saxe et à Berlin pour négocier sur ces vues, de mon temps et pendant le mariage de M. le Dauphin; le maréchal de Richelieu, grand ennemi du prince de Conti, en empêcha. Mon frère soutient beaucoup le prince de Conti auprès du roi et lui a souvent procuré du travail avec Sa Majesté sur cette maudite affaire-là. M. de Saint-Séverin prétend être le grand arc-boutant de cette affaire, haïssant grandement les Saxons et ayant des amis en Suède. Quand j'envoyai en Saxe et en Pologne M. des Issarts, il s'est partagé entre la reconnaissance qu'il me devait et ses liaisons avec M. le prince de Conti; mais il est provençal, et je ne répondrais pas qu'il ne fût à M. le prince de Conti contre moi. Je déplaisais beaucoup dans ma place à cette brigue, car j'avais parlé contre vivement au roi. Un gentilhomme polonais, qui avait été mandé à Paris, n'a-

vait pu s'arranger avec M. le prince de Conti et sa cabale, et était venu me découvrir tout; c'est ce qui m'avait donné occasion de parler ainsi au roi.

Certes le prince de Conti ne prétend pas se soutenir dans cette élection par les Moscovites, mais il y a du don Quichottisme à ceci; il prétend être assez fort avec les forces de Prusse et de Suède et les Polonais, pour se maintenir roi élu de Pologne contre les Russes, Autriche et Angleterre. Tout ceci va à nous tirer beaucoup d'argent pour la Suède, pour la Prusse et pour les partisans de Conti, puis ils se moqueront de nous, quant au succès, comme d'une chose impossible, et ils nous auront attrapé toujours notre argent.

D'un autre côté, le soupçon de ceci a jeté beaucoup de défiance contre nous à la cour de Dresde. M. des Issarts y a toujours été suspect, quelques qualités aimables qu'il possède extérieurement. En effet, je ne vois pas qu'il ait rien avancé pour la conciliation de Saxe et de Prusse. Certes le comte de Bruhl a toujours pris ceci pour prétexte de conserver Saxe dans l'alliance autrichienne et moscovite, comme seule solide pour lui conserver la Pologne. Mon fils me paraît être dans cette cabale par le P. de la Tour, et on le flatte de le faire parvenir par là à la place de ministre des affaires étrangères. Cependant voici que la Providence se déclare contre ses desseins, en envoyant à ce M. des Issarts une maladie qui le met hors de combat. Nous allons voir quel successeur on lui donnera à Dresde. Tout le reste ira de même contre des desseins si pernicieux à la patrie.

La marquise de Pompadour voudrait se voir défaite de M. le prince de Conti, et croit y voir la

gloire du roi, mais le dommage de la France la touche peu.

M. des Issarts me lâcha hier un discours qui décèle ses desseins; il le place à la vérité dans la bouche des Suédois qui prétendent, dit-il, que la Russie ne peut sans risque se dégarnir de troupes et en envoyer hors de chez elle, chose très-fausse, puisque la Russie a plus de 400 000 hommes disciplinés et qu'il ne s'agirait ici que de les envoyer dans son voisinage. Le parti moscovite augmente en Pologne par le parti Saxon.

Soit les Français, soit les Prussiens, tous ont intérêt qu'un roi de Pologne devienne plus puissant sur ses sujets, soit que ce soit le Saxon qui y règne, soit un Piast, soit un prince français. Or, qui est-ce qui serait plus avancé dans cette vue qu'un électeur de Saxe déjà puissant? et ne sommes-nous pas trop heureux de la rencontrer dans un vassal de l'empire déjà puissant dont nous attirerions par là l'ambition et la résistance au grand tyran de l'empire (Autriche)? Voilà les principes contre lesquels on nous fait marcher.

Le baron Scheffer m'a dit que les Russes étaient toujours aussi insolents, aussi acariâtres que jamais, et aussi incommodes à leur gouvernement, mais qu'eux, Suédois, étaient aujourd'hui en état de s'en garantir par leurs forces qui étaient relevées et en état d'agir, non tant à la vérité que le supposaient les nouvellistes qui disaient qu'ils pouvaient sortir au dehors pour attaquer; ce qui n'est pas vrai, m'a-t-il avoué de bonne foi, quoiqu'ils eussent 80 000 hommes de troupes.

23 *janvier*. — On donne des ridicules au nouveau chancelier de Lamoignon : il est grand ami des Jésui

tes; l'on dit que c'est le P. Pérusseau qui l'a produit. Il a tenu au roi des discours familiers sur son logement, il a répondu des quiproquos à diverses députations de compagnies.

Le parlement de Paris a député au chancelier pour le complimenter, et non au garde des sceaux.

On ne parle que des discours bourgeois et ridicules que tient la marquise qui affecte le plein pouvoir et le premier ministère, comme aurait fait un cardinal premier ministre. Elle dit à un ambassadeur qui prend congé : « Continuez, je suis très-contente de vous; vous savez que je suis de vos amies depuis longtemps. » Elle tranche, elle décide, elle regarde les ministres du roi comme les siens. Rien surtout n'est si dangereux que l'usage que l'on fait de M. Berryer, lieutenant de police, qui rend compte à cette dame de tout ce qui se passe et se dit à Paris, car toute femme, et surtout celle-ci, est vindicative, dominée par ses passions et courte de sens et de probité. C'est une inquisition dangereuse, où bien des gens peuvent succomber étant innocents et vertueux. La marquise se pique de bonté et de bienfaisance pour les arts, mais elle est regardée du public comme l'était Mme de Prie sous le ministère de feu M. le Duc, et peut-être n'a-t-on pas tout le tort, car l'on voit tout dépérir de tous côtés au dedans comme au dehors.

On est fort occupé de la formation de la compagnie des cinq cents gentilshommes, et l'on veut y tout sacrifier pour l'opérer. L'on parle d'y attribuer la fondation des Quinze-Vingts, de prendre l'abbaye Saint-Germain, la manse et maison abbatiale, en indemnisant M. le comte de Clermont, ce qui imiterait

absolument la fondation de Saint-Cyr pour laquelle on a pris la manse abbatiale de Saint-Denis.

24 *janvier.* — On a procédé avant-hier, au parlement, à l'enregistrement de l'édit pour l'établissement des cinq cents gentilshommes. On ne commencera leur choix et leur éducation que quand le bâtiment pour les loger sera achevé, ce qui ne sera pas sitôt.

De plus, on a enregistré la création de l'impôt sur les cartes à 24 s. par sixain, ce qui va nous donner le jeu de cartes à 10 s.; et les joueurs, laquais et fraudeurs vont chercher à l'éluder en jouant moins, en faisant servir plusieurs fois le même jeu et contrefaisant les cartes, ce qui est très-facile. Le produit de cet impôt est destiné à contribuer audit établissement des gentilshommes.

L'abbé de Broglie crie hautement contre mon frère dans la cour, et en dit pis que pendre. Il est le conseil de M. de Machault, et on assure qu'à la Chandeleur il va avoir le cordon bleu vacant par la mort de l'abbé d'Harcourt, pour récompense des conseils qu'il a donnés à M. de Machault sur les affaires du clergé.

D'Anville, géographe, m'a montré sur la carte quelles étaient les prétentions des Anglais contre nous en Amérique. Avec leur Acadie qu'ils nomment Nouvelle-Écosse, ils prétendent pousser cette possession jusqu'à la rive droite du fleuve Saint-Laurent. Ils ont des prétentions sur l'île de Saint-Jean, encore qu'ils nous aient cédé tout le golfe de Saint-Laurent. — Plus au midi, ils prétendent resserrer les Espagnols dans leur Floride, et ne leur en laisser précisément que la presqu'île, passant par derrière la Floride,

allant au couchant; ils réclament plus de moitié de notre Louisiane jusqu'au fleuve Saint-Louis ou Missisipi; et ensuite, allant toujours au couchant, ils nous envient encore ce qui nous joint avec les Espagnols. — Au nord de la Louisiane, ils veulent aller jusqu'au lac Ontario, et, quant au Canada, ils l'assiégent par leur baie de Hudson et détroit de Davis, et cherchent à découvrir des terres et une issue jusqu'à la Californie. Ces prétentions qu'on m'a montrées sont tirées du mémoire de M. Silhouette, l'un des commissaires pour régler ces limites avec les Anglais. Jamais on ne s'accordera sur ceci : *litigando jura crescunt*, et ce sont des plaideurs sans juges. Nos parties adverses ont des forces terribles par mer, dans leurs colonies, par la multitude des habitants et par argent. En attendant, nous essuierons dans ces pays-là des attaques fréquentes et des injures impunies. Si l'on en croyait les Anglais, l'on voit qu'ils auraient toute l'Amérique septentrionale et la meilleure partie des îles entre les deux Amériques.

Leur dessein est de ne se point brouiller avec l'Espagne, pour quelque cause que ce soit, de s'y impatroniser même, comme ils ont fait en Portugal, de nous plonger en guerre de nouveau, pour profiter pendant cela de leurs progrès au Portugal et en Espagne, pour nous y ôter tout commerce, pendant que nos navires ne pourraient rien mener avec sûreté à Cadix ni à nos îles, de nous ruiner par des dépenses de guerre par terre, pour nous empêcher de relever notre marine, de continuer leurs dépenses en subsides dans l'empire et dans le nord, pour ne les cesser que quand il y aura un roi des Romains, quand l'empire sera rendu

véritablement héréditaire dans la nouvelle Maison d'Autriche et quand on aura dépouillé le roi de Prusse de la Silésie et de ce qu'on pourra. Sur quoi il n'y a de vraie parade aujourd'hui que de lâcher le Turc après les deux impératrices; mais les Anglais répandront tout l'argent qu'il faut dans le sérail pour l'empêcher. Le nord dominé par la Russie, l'Allemagne et l'Italie dominées par l'Autriche, les Suédois hors d'état d'agir, l'Espagne réduite au sort du Portugal et ne se mêlant plus de nos affaires; notre royaume épuisé, énervé, n'ayant plus ni hommes, ni argent, ni marine, ni le commerce de Cadix pour nous rendre des forces pécuniaires : alors que sera-ce de nous? Ces hérétiques auront véritablement vaincu et affaibli les catholiques en Europe comme en Suisse.

25 *janvier*. — L'établissement des cinq cents gentilshommes conserve, dit-on, plus de deux millions annuels et un million pour le bâtiment. Cela ne produira que des petits-maîtres, comme Saint-Cyr ne produit que des bégueules. Comment, dans ce temps-ci de délabrement de finances, ose-t-on porter le roi à de telles dépenses d'orgueil et de vain faste? Quelqu'un disait : « Nous avons assez de gentilshommes, c'est de roturiers que nous manquons. » Pâris-Duverney a cela à cœur et trouve, dit-on, des moyens qui coûteront peu à l'État, mais les voies indirectes coûtent encore plus que les voies directes : c'était le sentiment de M. Colbert. Dès que mon frère trouve quelque entreprise d'éclat qui ne roule pas sur lui et dont un autre que lui répond, il la saisit pour s'étayer dans sa place.

26 *janvier*. — Le maréchal de Richelieu, venant de lire le gros factum de M. de la Bourdonnais, pour sa peine de l'avoir lu, s'est permis de faire à ce propos de la sensibilité, et, qui plus est, de s'afficher au dehors. On en parla dans les cabinets devant le roi et la marquise; il lui échappa de dire qu'un de ces jours cet innocent accusé commanderait une des escadres du roi, et, sur cela, la marquise lui marqua une grande colère, car elle est partie secrète de l'accusé par ses liaisons avec les Dupleix et les Bacquancourt. M. de Courteilles, qui est l'un des juges, se trouve, par sa première femme, beau-frère dudit Bacquancourt, frère décédé de Dupleix. Cependant l'on se fie à sa probité, quoique, suivant d'autres, cette probité soit douteuse.

27 *janvier*. — Je viens de lire le nouvel édit pour l'établissement d'une école royale militaire de cinq cents gentilshommes, et la déclaration pour y attribuer tous droits sur les cartes.

On s'en moque dans Paris; le bruit était même qu'on retirait ces lois et qu'on avait dépêché des courriers aux intendants qui l'avaient déjà pour la publier, à cause du ridicule qu'on y avait jeté : on a dit que c'étaient des *gentilshommes de carte*, et autres mauvaises plaisanteries.

Il est plus question que jamais de congédier mon frère, et tout le but de la marquise conduit à cela, de sorte que notre famille est suspecte tant que durera ce dessein. Mon frère est très-mécontent du comte de Maillebois mon gendre, qu'il prétend être moins à lui qu'il ne devrait être; celui-ci en essuie des coups de patte qui le révoltent encore davantage.

Mon fils part pour Soleure, avec grande espérance de renouveler incessamment l'alliance de France avec les cantons protestants, en commençant par le canton de Berne.

Tous les moines, les bénédictins surtout, ont donné leurs déclarations que l'on a envoyées aux chambres diocésaines, pour les arranger, contrôler et remettre ensuite le résultat au roi.

L'évêque de Metz [1] ayant le premier soulevé le clergé de France contre la demande du vingtième, la cour l'a puni par une saisie générale de tous ses biens; on a ameuté contre lui le grand-maître des eaux et forêts dans le département duquel est son évêché, et pour prétendus abus dans ses bois; on l'a saisi pour une cause de quatre millions dont il ne verra jamais la fin. Cet évêque de Metz est un mauvais sujet, processif, chicanier, turbulent et inique; mais cette façon de l'en punir est à son tour une inouïe vexation.

29 *janvier*. — Mon fils ne m'a pas tout dit sur la Suisse; j'ai vu par hasard une lettre secrète qui lui est écrite, et par où le renouvellement de notre alliance avec les cantons protestants, particulièrement avec celui de Berne, paraît très-prochain.

La marquise de Pompadour n'a plus aucune confiance en M. de Montmartel et ne le voit presque plus; celui-ci retire ses fonds, arrange ses affaires, qui vont à plus de 60 millions de biens, et il prétend, dans deux ans, n'être plus de rien au monde que seigneur

1. Claude de Rouvroy de Saint-Simon.

d'un si gros bien ; il ne gardera même pas sa place de garde du Trésor royal.

C'est M. de Machault qui l'a éclipsé à la cour, ainsi que tout autre astre de puissance qui pourrait lutter avec lui de crédit. Le nouveau garde des sceaux a travaillé avec une égale réussite à disgracier le marquis de Puisieux. Celui-ci ne veut absolument pas lui donner du Monseigneur dans ses lettres, comme lui en donnent tous les autres ministres et même les ducs, ainsi que j'en ai la preuve dans les lettres de mon père. M. de Puisieux est taquin plutôt que ferme, il ne démord pas, et il dit que, quand même le roi le lui ordonnerait, il n'en ferait rien, ce qui déplaît fort au roi.

30 *janvier*. — La marquise de Pompadour était hier à l'opéra de *Thétis*, et cela avait été annoncé ; on craignait qu'elle ne reçût quelque insulte de la populace de Paris qui ne l'aime pas ; il y avait des précautions prises secrètement par les soins de M. Berryer. Elle avait dîné hier magnifiquement chez M. de Montmartel, pour faire taire le bruit de sa grande brouillerie avec lui, dont il est tant parlé à la cour.

Avant-hier, il y eut à Bellevue la comédie de *l'Homme de fortune*, par le sieur de la Chaussée, et, à la fin, M. de La Vallière fit représenter un ballet qui fit grand plaisir au roi qui ne s'y attendait pas. La décoration représentait une montagne ; on entendit un bruit souterrain, comme si elle eut dû accoucher ; alors elle accoucha du château de Bellevue ; des ouvriers vinrent pour perfectionner les jardins et formèrent un ballet ; puis l'on vit sur le grand chemin de Versailles

passer des voyageurs. Une voiture nommée *pot de chambre*, pleine de femmes, culbuta, et ces femmes, sortant échevelées, dansèrent leur ballet, etc.

M. de La Vallière a été loué comme un grand ordonnateur de ballets : voilà le mérite de valets qu'ont nos ducs aujourd'hui.

1er *février*. — On m'apprend que les deux grands partis dans le ministère sont aujourd'hui : la marquise, le garde des sceaux, M. de Saint-Florentin, l'abbé de Broglie comme leur conseil, homme hardi d'esprit et entreprenant, grand fripon, le maréchal de Noailles, sa famille et plusieurs autres courtisans ; de l'autre côté, mon frère, qui n'a pas manqué de s'attacher les sieurs Pâris depuis qu'ils sont brouillés avec la marquise. Ainsi Montmartel est son homme, le prône et l'aide de son crédit comme de ses expédients en finance. Il vient de se gagner Duverney par l'établissement de l'École royale militaire qui va faire la plus douce occupation de cet ancien financier; cela lui donne le sieur Boulogne et quantité d'autres de cette clique. Il s'est réuni encore MM. de Puisieux et de Saint-Séverin, depuis qu'ils sont mal avec la marquise, M. Rouillé que tout le monde dit n'être qu'un pauvre homme. Mon frère a peu d'amis, ou plutôt n'en a aucun aujourd'hui. Il est à craindre que mon fils, professant grand attachement pour lui, ne se trouve enveloppé dans ce parti de façon à être suspect à l'autre qui est aujourd'hui le dominant, et que, par là, certaines vues ne lui soient barrées ; il est vrai qu'il se conduit très-sagement et parle peu, comme il faut dans une cour tracassière comme celle-ci.

Ainsi, d'un côté est la force, la maîtresse du roi qui a gagné grand ascendant, le ministre favori, devenu quasi premier ministre, et qui le deviendra encore davantage, ayant le département favori, qui est celui de la finance et de l'économie, conseillé par un homme hardi comme l'abbé de Broglie. De l'autre côté est la finesse, l'astuce, la souplesse qui remue de grands et impraticables ressorts, grande expérience, l'habileté des Pâris pour faire échouer les projets de finance du Machault, etc.

La marquise a soin de ne porter aux places que des gens à elle et dont elle est bien assurée pour leur opposition à mon frère, tels que M. de Saint-Priest et M. Silhouette, qui viennent d'être élevés, l'un à l'intendance militaire, l'autre à la direction de la Compagnie des Indes.

La marquise se vante ainsi de ne plus proposer au roi que de grands sujets, des gens de grand mérite, et véritablement ceux-ci en ont, mais ce sont gens d'intrigue.

Nous verrons peu à peu lequel des deux partis l'emporte et est subjugué par l'autre. Le plus menacé des personnages est mon frère.

Le jubilé va faire, dit-on, des événements dans l'Église, mon frère veut faire pousser les jansénistes à bout, mais le parlement est devenu vif pour le jansénisme et contre la persécution.

2 *février*. — Le roi travaille, ou cause en particulier presque tous les soirs avec M. le Dauphin ; il est assurément bien louable de mettre ce prince au fait du courant des affaires.

On dit que le roi gagnera le jubilé et fera ses pâques cette année. La marquise jure ses grands dieux qu'il n'y a plus que de l'amitié entre le roi et elle ; aussi se fait-elle faire pour Bellevue une statue que j'ai vue, où elle est représentée en déesse de l'amitié.

Le jubilé est arrivé; il a été remis par le nonce à MM. le chancelier et de Puisieux. Il avait été envoyé en France avec réserve contre les appelants ou opposants à la Constitution; c'est le roi seul qui l'a refusé ainsi, et qui l'a demandé comme je l'avais fait conditionner en 1745, de façon que la bulle fût pure et simple, avec un bref particulier (mais non public), touchant les appelants.

L'on va donner beaucoup de bals, et surtout une grande fête à l'hôtel de Soubise, qui sera destinée à la marquise de Pompadour.

Mme d'Aiguillon est allée à Bourges voir son ami M. de Maurepas; c'est M. de Richelieu qui lui en a obtenu la permission, et cela fait courir le bruit que ce ministre disgracié pourrait bien revenir en faveur au premier jour. Pour moi, je n'y vois aucune apparence; aussi il court de mauvais bruits contre mon frère que l'on veut, dit-on, accabler par lui.

Le cardinal de Tencin a écrit à son intendant à Lyon pour qu'il fournît incessamment la déclaration des biens et revenus de son archevêché, et qu'il ordonnât aux curés et autres bénéficiers du diocèse, de fournir les leurs et de les envoyer à la chambre ecclésiastique du diocèse.

Les bruits sont très-mauvais contre le prochain jugement du sieur de La Bourdonnais : l'on dit que les conclusions du procureur général de la Commission

vont à la mort, et que, comme il n'est pas gentilhomme, il sera pendu. Si les juges vont à cet avis, ce sera un grand murmure dans tout Paris qui est imbu des effets du factum de cet accusé. On le regarde dans tout Paris comme victime du crédit et d'une faveur injuste et opprimante, comme un homme fort innocent qui a bien mérité de la patrie, et personne ne peut entendre aucune raison contre lui.

L'on dit que milord Albemarle a fait à M. de Puisieux une réponse cavalière et insultante touchant le vaisseau que les Anglais nous ont pris près de l'Acadie, disant que sa nation nous en ferait autant dans toutes les occasions semblables. On ne parle que du mépris que les Anglais ont conçu contre nous.

3 *février*. — Il est certain que le roi et Mme de Pompadour feront leur jubilé; ils assurent qu'il n'y a plus que de l'amitié entre eux, et une amie de Mme de Pompadour m'affirme que le roi ne peut plus lui offrir autre chose. Cependant la marquise n'est pas sans crainte des directeurs et des confesseurs ; s'il y intervenait quelque prêtre plus éloquent, plus puissant en paroles que le bonhomme Pérusseau, cet homme dirait : Ce n'est pas tout que le retranchement du péché, il faut celui du scandale.

Mon frère qui est bien fin, ayant attendu le roi et M. le duc de Chartres aux femmes, attend aujourd'hui le roi aux prêtres, car il est de plus en plus menacé de ruine et attaqué violemment.

Il y a eu grand raccommodement entre la marquise et M. de Puisieux; il s'est soumis à ses volontés pour traiter M. de Machault de Monseigneur par lettres,

comme on voulait et comme il refusait de faire; on est actuellement dans l'enthousiasme de cette réconciliation. La marquise et la cour publient qu'il n'y a point de ministre d'une meilleure santé, ni qui remplisse mieux sa charge, quoique la vérité soit qu'on ne fait absolument rien aux affaires étrangères, à peine quelques dépêches de six lignes par semaine, quoique tout y soit retardé et que rien ne s'y expédie.

4 février. — M. de La Bourdonnais gagna hier son procès tout d'une voix à la Chambre de l'Arsenal; il a été déchargé de l'accusation intentée contre lui par le procureur général de la commission, et sur-le-champ il est rentré chez lui rue d'Enfer comme en triomphe. Tout Paris en est d'une joie inexprimable; le public était si bien prévenu pour lui par ses factums que les juges n'auraient peut-être pas osé décider autrement. Il est question présentement de savoir comment le récompenser de tant de maux qu'il a soufferts étant innocent, et de punir la calomnie qui l'a noirci. Quantité de gens voudraient que le roi signalât sa justice en lui donnant dès demain une place de vice-amiral qui vaque et nos escadres à commander, ce qui effrayerait beaucoup les Anglais.

L'on dit que le jubilé va opérer de grands changements à la cour, car le roi est résolu de le gagner et l'a déclaré ainsi. L'on prétend que Sa Majesté attend ce moment pour vivre avec une régularité édifiante et régler sa dépense avec meilleure économie. On a remarqué qu'à son dernier voyage de Bellevue il avait dit entre les dents, montant en carrosse : « Enfin m'en voilà quitte! » L'évêque de Belley vient de donner un

mandement contre les lettres *Ne repugnate vestro bono*, qui parle avec grande hardiesse contre l'entreprise de la cour. L'évêque de Marseille a écrit une lettre à M. de Machault, dont il court des copies et qui est d'une grande force; il finit par le prier de ne le pas jeter dans l'embarras de désobéir à Dieu ou au roi. Cependant l'on dit plus que jamais que le roi et Monsieur le Dauphin sont prévenus contre le clergé jusqu'à ne plus vouloir entendre parler des raisons contraires.

6 *février*. — Tout Paris a parlé de la représentation de *Thétis et Pélée*, il y a huit jours, où la marquise de Pompadour assista. Les acteurs lui adressaient la parole à tous les endroits galants, tels que : *Régnez, belle Thétis*, etc., et elle recevait cela avec l'air de triomphe que n'eût pas pris une femme d'une autre extraction, car les unes tirent à gloire ce que les autres ne subissent qu'avec honte.

M. de La Bourdonnais n'était pas encore sorti de la Bastille hier matin, et l'on en murmurait : après avoir été innocenté, les chaînes devaient se rompre, mais il restait encore dans les malheureux liens de la lettre de cachet. Mme de La Bourdonnais était avant-hier à l'audience de mon frère pour le solliciter; il a répondu qu'il en parlerait au roi. Cependant il revient de tous côtés que le roi s'intéressait pour lui et demandait souvent de ses nouvelles; tout Versailles était encore plus passionné que Paris pour sa libération; quantité de seigneurs ont bu à sa santé, on ne comprend rien à cette mauvaise volonté du ministère qui le fait encore rester en prison.

Avec la misère générale, jamais les loyers de Paris n'ont monté si haut, et jamais il n'y a eu plus d'argent à placer déposé chez les notaires : cela vient de l'inégalité des richesses qui augmente la misère des uns et le luxe des autres; cela vient de ce que les richesses sont concentrées dans les seuls gens de finance; tout le monde veut être de cette classe et gagner Paris. Cela vient de la mauvaise gestion de nos ministres qui ne réforment rien, qui se laissent aller aux abus et les augmentent au lieu de les diminuer.

8 *février*. — Une dame de la cour m'a dit que Monsieur le Dauphin disait des bons mots assez caustiques; qu'entre autres il avait dit au comte de Noailles : « Vous verra-t-on toujours avec des habits de quinze ans, un visage de trente-cinq ans et des manières de quatre-vingts ans? » que celui-ci lui avait dit : « Mais, Monsieur, comment faire pour vous plaire? » et le Dauphin lui a répliqué seulement : « Changez. »

M. de Machault aime passionnément Mme de Saint-Florentin qui a cinquante ans, qui est trop grasse et puante; il y va tous les soirs à neuf heures, et ils s'écrivent des billets régulièrement chaque matin; elle a tout l'argent qu'elle peut.

Toutes Mesdames de France sont dans une grande dévotion de bigoterie et cherchent à y faire tomber le roi leur père. L'on prétend que le jubilé sera un grand événement pour la cour et que la marquise décampera à cette occasion. Elle se conduit avec une hardiesse et une témérité dont il y a peu d'exemples.

9 *février*. — Il y a quelques pourparlers entre la

cour et le clergé pour les impositions. Jusques ici, le haut clergé tient bon et ne se rapproche en rien. Les ordres qu'avait envoyés le cardinal de Tencin, à Lyon, n'étaient que pour tenir prêtes les déclarations, au cas que d'autres évêques les passassent. Comme cela s'est ébruité, ledit cardinal a totalement désavoué l'abbé d'Ornières, son intendant; son conseil et chambre ecclésiastique, à Lyon, lui en a fait les plus vives remontrances. Mais le tout a fait un bruit dans le clergé, qui ôte toute confiance en ce prélat. On le regarde comme un courtisan qui a abandonné les droits de son pays.

M. Pasquier, qui a fait la dénonciation que nous avons dite, est grand ami du contrôleur général de tout temps, et toutes les apparences sont qu'il a fait cette dénonciation par ordre. On ne conçoit rien à cette démarche, qui n'est pas d'un homme sage. L'assemblée des chambres est indiquée pour vendredi prochain. On y lira les remontrances revues et augmentées.

En général, le gouvernement voudrait gagner le suffrage du parlement pour l'assujettissement du clergé à l'autorité séculière souveraine. On enregistre par tout aux parlements provinciaux et aux chambres des comptes la déclaration du 17 août contre le clergé; mais, d'un autre côté, on mécontente le parlement en continuant de donner aux évêques la tyrannie sur les consciences en faveur de la constitution *Unigenitus*.

Il y a grande brouillerie entre la marquise de Pompadour et la comtesse d'Estrades sa cousine; on dit que la favorite est d'une hardiesse qui peut bientôt lui tourner à mal, car cet excès de hardiesse dénote qu'elle méprise le roi.

Jeudi 11 février. — M. le chancelier d'Aguesseau mourut avant hier mardi, à onze heures du matin, dans des souffrances horribles et dans une encore plus grande anxiété d'esprit sur les jugements de Dieu. Il a ordonné qu'on l'enterrât à Auteuil dans le cimetière, à côté de feu Madame la chancelière, qui mourut dans ce village il y a une quinzaine d'années, étant venue l'habiter pour être à portée des remèdes de l'empirique Gendron.

L'archevêque de Paris a eu dernièrement une longue conférence avec le roi; il en est sorti fort content. On a cru que c'était pour les affaires du clergé et de la finance; mais on a su depuis qu'il ne s'agissait que de l'intérêt des hôpitaux de Paris. Depuis cinquante ans, les spectacles de Paris ont été augmentés du quart en sus pour assister les hôpitaux; or, depuis quelques années, MM. les premiers gentilshommes de la chambre avaient persuadé le roi de laisser ce quart en sus pour payer les dettes des comédiens qui sont obérés, en donnant quelque autre équivalent aux hôpitaux; mais cet équivalent ne venait point, par le désordre des finances, et les hôpitaux sont aussi fort obérés. La somme montait à deux cent mille livres, et était sequestrée entre les mains des receveurs des spectacles. Mgr l'archevêque de Paris a donc obtenu du roi de donner sur-le-champ cette somme aux hôpitaux, pour raison de quoi le roi a donné son *bon*.

Le roi manda hier M. le premier président à Versailles. L'on croit que c'était pour défendre au parlement de suivre la dénonciation qu'a faite M. Pasquier, conseiller, du procès-verbal de la dernière assemblée

du clergé, sur laquelle tout le monde s'est récrié comme d'une démarche ridicule de la Cour.

Ce sera demain qu'il y aura assemblée des chambres du parlement pour la dernière lecture des remontrances sur le refus des sacrements. Un de ses membres m'a dit que cela était fort beau et fort long tenant à la seule lecture une heure et un quart.

On prétend que le roi esquivera le jubilé, et que Sa Majesté partira plutôt qu'il n'aurait dû pour un voyage en Provence, pour lequel l'on prépare beaucoup d'équipages secrètement.

12 *février*. — Mme la duchesse de Chevreuse vient d'avoir la survivance de dame d'honneur de la reine, charge de Mme de Luynes, sa belle-mère, mais qui veut se reposer à cause de son âge et de ses infirmités.

Mme de Chevreuse a été nommée malgré la reine qui la refusait, à cause qu'elle est amie de la marquise de Pompadour, et la reine voulait la maréchale de Bellisle. On a fait longue résistance; enfin le roi n'a donné que cinq jours à la reine pour agréer Mme de Chevreuse, et il a bien fallu qu'elle acceptât. Cela augmente la haine de la famille royale contre Mme de Pompadour. Au reste, il n'y a rien à dire contre Mme de Chevreuse, sinon qu'elle a peu d'esprit, on ne saurait moins; mais elle est très-sage. Elle et son mari sont très-riches et généreux. Ils tiendront pour le moins une aussi bonne maison que leur belle-mère; c'est, dit-on, le seul souper qu'il y ait à Versailles.

Il y a grande brouillerie entre Mme de Pompadour et Mme d'Estrades; celle-ci avait trop pris de consi-

dération par elle-même et éclipsait la marquise; la faveur de cette favorite s'est entièrement détournée sur la grande duchesse de Brancas.

Le gouvernement a renouvelé son activité contre les réformés, mais ce sont des mesures toujours insuffisantes et par saccades seulement. Pour moi, je voudrais qu'après avoir fait tant de bruit et tant de maux au royaume par la révocation de l'édit de Nantes, on continuât, on perfectionnât l'intolérance et la sévérité contre l'*exercice public;* mais en même temps j'arrangerais mieux mes principes pour la tolérance secrète, comme on fait en Angleterre. Nul réformé ne pourrait être admis aux charges, leurs mariages seraient nuls pour la succession des enfants, ils ne pourraient donc avoir de biens-fonds, ils seraient réduits à l'état des juifs qui ne peuvent avoir que de l'argent, le coffre-fort ou le portefeuille, du mobilier et voilà tout; en un mot, comme nos juifs, les successions seulement de la main à la main, ce qui profiterait beaucoup au royaume. Ils auraient des ministres soufferts en nombre suffisant, on révoquerait les lois pénales portées contre ces ministres, on ferait de ceci un code particulier sur cette tolérance secrète.

13 *février*. L'assemblée des chambres du parlement d'hier a été remplie d'abord par la rétractation de M. Pasquier qui a chanté la palinodie sur la dénonciation qu'il avait faite du procès-verbal du clergé; de sorte qu'on a commencé par délibérer qu'on ne délibèrerait point sur cela. Ensuite on a lu les remontrances qui sont mises au net sur le refus des

sacrements, et l'on va demander jour au roi pour les lui présenter. L'on dit de ce M. Pasquier que de deux choses l'une, ou il est fol, et il faut le renfermer, ou c'est un fripon effronté, aposté par le contrôleur général pour une démarche si hasardée, et il faut l'exclure des délibérations ; on ne se peut fier à lui en rien.

Un député de Bretagne m'a expliqué comment les États avaient reçu le vingtième : c'est avec perte entière de leurs priviléges, c'est l'intendance qui s'impose par des rôles, comme dans les pays d'élection, et ce sont les receveurs du roi qui le perçoivent. Il est vrai que, les États ayant fait diverses remontrances sur les conditions du vingtième, sur les défalcations de charges, de réparations de moulins, etc., sur dix-neuf articles qu'ils proposèrent, la cour leur en a passé quatorze, ce qui adoucit l'impôt, mais non la forme d'imposer. M. de Chaulnes a négocié avec intelligence et douceur, et s'est montré beaucoup plus habile qu'on ne croyait; il disait et faisait dire aux membres des États : « Sauvons nos États, voilà le grand point, sauvons notre droit d'assemblée. » On avait devant les yeux l'exemple du Languedoc et du clergé; tout effrayait, tout persuadait de la nécessité de fléchir; mais que l'on se persuade à quel point le mécontentement est dans le fond des cœurs bretons.

14 *février*. — L'on sait de nouvelles circonstances de la conférence du roi avec M. de Maupeou, premier président. Sa Majesté lui dit qu'elle ne voulait pas que la dénonciation de M. Pasquier eût de suite, vu qu'elle ne voulait pas aigrir le clergé, et qu'elle avait dessein de se raccommoder avec lui, que l'on était même en

terme d'ajustement, et qu'il en avait été question dernièrement dans une conversation qu'il avait eue avec l'archevêque de Paris.

A l'assemblée de vendredi, le premier président commença par rendre compte de sa conversation avec le roi, puis M. Pasquier parla le moins mal qu'il put dans une si mauvaise palinodie. Mais, de cette affaire, c'est un homme à se cacher et à n'avoir plus aucune considération. Il faisait cette plate démarche pour avoir l'agrément de la charge de l'Intendance du commerce qui vaque par la mort de M. de Tourneux. M. de Machault y avait apposé cette condition.

On m'a dit des détails et des personnalités de M. de Machault qui marquent un caractère dur et borné ; il a rendu un arrêt où il y avait méprise de nom ; M. d'Ormesson lui proposa un autre arrêt qui réparait cette injustice. Boudret, son secrétaire, ne voulut point lâcher le premier arrêt, et le ministre entêté et impitoyable s'obstina à ne point revenir sur ce qu'il avait fait. Avec sa femme, il en use avec cruauté, ne voulant jamais qu'elle sorte de Versailles où elle est seule sans équipage, ni table, ni société : il veut, dit-il, la mâter, quoiqu'elle soit douce, simple et de peu de mérite à la vérité.

15 *février*. — On assure que l'affaire du clergé s'accommode par un abonnement, que M. de Machault, se voyant parvenu là où il voulait, ne songe plus qu'à jouir, et qu'il veut présentement plaire à tout le monde.

Un député de Provence a dit qu'il l'avait enfin persuadé d'accommoder le vingtième de Provence par un

abonnement sur le pied de la moitié du dixième, comme on le percevait ci-devant. Il le lui a persuadé dans une longue conversation, prouvant que le roi aurait ainsi de l'argent clair et bien payé, au lieu que, par la régie, l'argent ne rentrait pas, et que l'on serait plus de trois ans à percevoir une année, quoiqu'avec beaucoup de frais; que tout cela avait paru très-nouveau à M. Machault, et qu'il n'avait jamais vu d'homme si ignorant.

Il en est de même des autres pays d'États et du clergé, et cet entêté et ignorant ministre en viendra au même point que pour la Provence, après beaucoup de bruit et de frais. Car, depuis deux ans que dure cet entêtement, les receveurs du roi souffrent beaucoup. On ne saurait dire trop de mal de M. le garde des sceaux comme homme d'État : ignorance, stupidité, insensibilité, entêtement de tête de fer, paresse, nul travail : le peu qu'il a de système roule sur un dessein de connaître le détail des affaires par des régies, à quoi l'excitent de mauvais financiers par leurs discours infidèles et leurs connaissances superficielles et malignes.

Voici une pièce que je lis qui court et qui fera un grand bruit. C'est une longue lettre de M. de Chabannes, évêque d'Agen, écrite depuis peu au sujet d'un marchand huguenot nommé Frontin, que M. de Machault avait recommandé à l'intendant de Bordeaux, disant « qu'il voulait que ce huguenot fût si bien traité à Agen que la connaissance qui en parviendrait aux autres négociants de cette espèce les engageât à revenir dans le royaume. »

Sur cela, l'évêque expose tout le mal qu'ont fait les

calvinistes dans le royaume, et celui qu'ils y feraient si l'on permettait leur retour. Dans le cours de la lettre il fait cette exclamation : « Quoi donc! les huguenots sont protégés, ces factieux sont rappelés, tandis que le clergé catholique, qui s'est épuisé pour servir le roi, est affligé, humilié et renvoyé! »

A la fin de cette lettre est la réponse de M. Machault, fort singulière et très-peu conséquente; il dit: « que les huguenots en imposent en faisant courir le bruit qu'on voudrait les rappeler dans le royaume, et que l'honneur seul que le roi lui a fait de lui confier la place qu'il occupe était un sûr garant de ce qu'il avance. » Mais la première lettre de recommandation autorise ce bruit, et l'on ne voit pas comment la dignité où il est parvenu pourrait le démentir; il l'autorise au contraire.

L'on dit qu'avec le jubilé il y a des brefs particuliers, et un entr'autres à l'archevêque de Paris, où Sa Sainteté lui ordonne de remontrer au roi le scandale qu'il donne par ses amours, le rendant responsable de la continuation de ce scandale, s'il continue, et l'on dit que cela s'est traité dans la longue conversation que le roi a eue dernièrement avec ce prélat.

M. de Puisieux veut ôter la *Gazette* au président Aunillon; il résiste, mais, dans cette vue, on lui rend la *Gazette* absolument inutile, on lui raye toute nouvelle politique, et chaque article ne contient plus aujourd'hui que des nouvelles de cour, chapelles, audiences, promotions, etc. que personne ne veut plus lire ni garder.

16 *février*. — On assure que le roi, las de la mar-

quise, a eu une passade de quinze jours avec une jolie femme de sous-fermier, et que tout le salaire en a été de donner au mari quelques sols de plus d'intérêt dans des traités.

Le pape a, dit-on, joué un tour de page aux jansénistes à l'occasion du jubilé. Il faut savoir que le Saint-Père est fort tolérant, et qu'il blâme la persécution qu'on exerce contre les prétendus jansénistes; or les molinistes avaient porté le roi à solliciter un bref particulier (comme en 1745) qui exclût les jansénistes des profits du jubilé. Le pape l'a donné, mais il a ajouté une exhortation à Sa Majesté pour finir le scandale de ses amours. Par ce moyen, ce bref reste obscur, clandestin et bien caché, car on ne saurait couper un tel acte sacré : ainsi il est destiné à paraître moins en public qu'en 1745. Il y a aussi le bref particulier à l'archevêque de Paris, dont nous avons parlé hier, pour l'inviter à faire finir le même scandale.

18 *février*. — L'on ne doute plus du prochain accommodement du clergé avec le roi. Il y a eu ces jours derniers grande conférence sur cela chez M. l'archevêque de Paris, où se sont trouvés tous les prélats qui étaient ici, ceux du clergé de France ou des provinces conquises. Le roi penche à ce prochain accommodement. Il consistera, dit-on, à réunir en mai prochain la même assemblée qui n'a point été rompue, mais suspendue seulement en septembre dernier. On renverra aux bibliothèques pour les beaux écrits de droit public émanés depuis un an touchant les immunités du clergé, et l'on laissera ces questions indécises. — Le roi lui ordonnera, comme en 1726,

d'arranger ses affaires et de réformer ses départements; — le clergé payera son don gratuit ordinaire et s'abonnera pour le vingtième à la moitié de ce qu'il a payé pour le dixième, mais par forme de don gratuit.

M. de Machault est malade de chagrin, il s'est trouvé mal dimanche dernier, en travaillant avec le roi; il a la fièvre continue et a été soigné.

M. de Fulvy, intendant des finances, est déclaré hydropique, et n'a que peu de mois à vivre : il était frère de feu M. Orry; c'est un grand fripon et également libertin.

Il est plus certain que jamais que le roi gagnera le jubilé; la marquise doit, durant ce temps-là, se retirer au couvent de l'Assomption pendant trois semaines, où elle gagnera les mêmes indulgences.

Depuis quelque temps le roi a eu plus d'une passade avec quelques beautés inconnues, étant très-las de la marquise. Il a retrouvé ses forces viriles, grâce à ces nouveaux ragoûts.

La fête de l'Hôtel de Soubise s'est passée avant-hier avec grande dépense; mais une partie des tables manquèrent, faute d'ordre. On avait dit que cette fête devait servir d'entrevue à M. le comte de La Marche et Mlle de Soubise, grande héritière; mais, à cause de ce bruit-là, on n'y a vu ni Mme la princesse de Conti, ni M. son fils, ni son petit-fils.

Un homme de finance m'a expliqué hier les trois affaires qui suivent :

1° Une entreprise générale pour tout le royaume au sujet des étapes, qui s'exécute actuellement. Au lieu que ci-devant ces entreprises étaient d'autant de compagnies par chaque généralité, ce qui donnait chaque

ration à meilleur marché, celle-ci est à 11 s. par chaque ration de bouche, et à 15 par ration de cheval. Cette compagnie sousferme à gain dans chaque généralité. Cela épargne le travail du ministre, et ôte toute confiance aux intendants.

L'on charge cette compagnie d'avoir 140 000 sacs de bled en diverses provinces, comme greniers d'abondance, pour être aux ordres du ministre dans les chertés de bled : c'est une charge qu'on leur donne pour le gain qu'ils doivent faire sur les troupes.

L'on a donné de gros présents pour parvenir à cette entreprise, les premières avances sont de deux millions, et la plupart ne trouvent leurs fonds qu'à 7 pour 100. C'est un miracle quand de si grandes affaires réussissent et ne deviennent point sujettes à de grandes tromperies, à des avaries et à toutes les suites de la corruption, de la négligence et de la friponnerie.

2° Une affaire et un privilége exclusif pour ramoner toutes les cheminées de Paris deux fois par an : chaque habitant payera 8 s. par cheminée du rez-de-chaussée et des entresols; 5 s. au-dessus et ainsi de suite; cela vaudra beaucoup; l'on craint que cela ne dégénère dans la suite en un impôt sur les cheminées comme il y a en Angleterre.

3° Une poste aux lettres pour Paris et la banlieue; elle se lèvera et partira trois fois par jour; l'on payera 2 s. pour le plus petit paquet; cela ôtera ainsi que le précédent article la subsistance de quantité de petits savoyards qui vivent à Paris.

Mon homme m'a dit que les lettres patentes étaient scellées pour les cheminées, que c'était Mgr le Dau-

phin qui les faisait réussir, et qu'il promettait pareil succès à la poste de Paris quand la première affaire serait accomplie; que c'était en faveur de quelques seigneurs de sa cour.

19 *février*. — L'on croit que M. de Machault a la petite vérole : il a eu grand chagrin, dit-on, de l'adoucissement du roi en faveur du clergé, et surtout du mauvais succès de la démarche de M. Pasquier qui a attiré tant de blâme à lui et au dénonciateur apparent.

J'ai des états des finances des cinq dernières années, par où il apparaît que le roi a aujourd'hui 147 millions de revenus en pleine paix. Quand on parle à Sa Majesté d'économie et de retranchement des dépenses de la Cour, il tourne le dos, dit-on, au ministre qui lui en parle.

On dit que le roi prend de l'amitié pour M. le chancelier de Lamoignon, qu'il le trouve doux et juste, et que ce ministre a grande part à l'accommodement que l'on pratique avec le clergé.

2 *mars*. — Mgr le Dauphin est fort inquiété par une grosse fièvre qu'il a eue avec mal de tête; cela s'est tourné en rhume.

Le roi a déclaré qu'il ne découcherait pas de Versailles de tout le carême.

On ne parle plus de l'accommodement du clergé : cependant, les six mois de délai étant expirés, il ne paraît aucun signe de l'autorité royale qui y devait déployer toutes ses forces; ce qui y fait tort plutôt à nos ministres.

Les bruits de guerre ont couru, puis ont cessé à la Cour sur la déclaration du duc d'Albemarle.

4 *mars*. — Tout le conseil et le ministère sont éclopés de nouveau, mon frère a la goutte bien fort qui le promène et lui donne la fièvre. — M. de Machault a souvent la fièvre, et a l'estomac en mauvais état. La marquise de Pompadour a aussi eu de la fièvre : on appelle cela une *fièvre de jubilé*, parce que la proximité du jubilé les met, dit-on, tous deux en grandes transes. On a ordonné les prières de quarante heures pendant les jours gras, et l'on n'a pas manqué de dire qu'elles n'étaient que de trente-huit heures, parce que le garde des sceaux retenait dessus le vingtième.

5 *mars*. — Il vient d'arriver de Rome un bref de censure contre les fameuses lettres : *Ne repugnate vestro bono*[1], etc. Le pape censure si bien ce livre qu'il est défendu de le lire et même de le garder sous peine d'excommunication *ipso facto* et de péché mortel dont le pape se réserve à lui seul le droit d'absoudre, excepté *in articulo mortis*. Voilà ce qu'il y avait le plus à craindre, que Rome se mêlât de ceci pour protéger les immunités de l'Église de France. Voilà ce qui met le garde des sceaux Machault dans la situation de reculer et d'avoir commis le roi mal à propos. S'il pour-

1. Ces lettres, dont l'auteur serait l'avocat Bargeton, suivant Barbier, sont attribuées ici, par d'Argenson, dans une note, à un autre avocat nommé Guer, auteur d'une *Histoire critique de l'âme des bêtes*. Amsterdam, 1749, 2 vol. in-8°, dédiée par l'auteur au contrôleur général Machault. Il les avait déjà attribuées à Silhouette et à la Bédoyère.

suit son entreprise, comptez que le haut clergé continuera à s'adresser à Rome d'une façon pire qu'à l'affaire de la Régale sous le feu roi, avec la différence que le roi n'aura pas le Parlement pour lui comme alors.

C'est ce bref du pape qui a porté davantage la cour à accommoder cette affaire; le roi savait depuis longtemps que ce bref était résolu et caché. C'était là le coup principal que réservait le clergé au ministère, et qui a effrayé avec raison.

7 *mars*. — J'ai lu hier les remontrances du Parlement[1] touchant l'emprisonnement du curé de Saint-Étienne-du-Mont, et le refus de sacrements à la mort sans billet de confession ni nomination de confesseur. C'est un ouvrage qui tient une heure à la lecture; cela est fait avec grand soin et écrit avec quelque force. Ce qu'il y a de plus remarquable est que le Parlement y établit très-bien sa compétence en pareille matière. Il montre que refuser de la reconnaître sur ce point est autant de diminué sur l'autorité royale, ou l'espèce de suprématie qu'a le roi dans les affaires ecclésiastiques. La réponse pourra être favorable.

J'entends toujours le pour et le contre sur les affaires de la marquise favorite. Le roi gagnera certainement le jubilé, mais de la façon dont le feu roi le gagnait du temps qu'il aimait Mme de Montespan, et on a recherché soigneusement comment cela se faisait. Sa Majesté trouva dernièrement ses filles qui allaient

1. On en trouve la substance dans les *Nouvelles ecclésiastiques* du 24 avril 1751, où toute cette affaire du curé de Saint-Étienne-du-Mont est longuement détaillée.

à vêpres; elles l'invitèrent à y aller, et il y alla, ce qui a fait peur à la marquise.

D'un autre côté, des amis de la marquise me disent que jamais elle n'a été si bien avec le roi, et qu'elle est plus maîtresse que jamais. Elle engraisse de tout cela et devient plus belle que jamais, excepté ses bras et ses mains où le roi ne veut pas qu'elle mette de bagues ni de bracelets; elle en met dès que le roi sort, et les ôte dès que le roi rentre.

Le P. Griffet, jésuite, prêche le carême à Versailles, et a prêché son sermon *de la femme adultère* où il a tonné contre les habitudes présentes.

8 *mars*. — M. de Machault a été tondu tout à fait sur le traitement de Monseigneur que lui ont refusé les ministres et secrétaires d'État : on a représenté qu'il y avait des différences dans la patente, et qu'il n'était pas vice-chancelier comme M. Chauvelin. Le roi lui a annoncé cette décision avec dureté, lui ayant dit : Savez-vous lire? et lui a fait lire une décision écrite de sa main à la négative de cette prétention.

M. le duc et Mme la duchesse de Chartres font un voyage à Saint-Cloud avec plus de soixante personnes nommées de ce voyage; chaque jour est marqué par des fêtes, avec des dépenses effroyables et magnifiques qui vont les abîmer dans les dettes. Si Mgr le duc d'Orléans vit aussi longtemps que son âge le promet, leur maison ne sera plus payée.

9 *mars*. — J'ai appris hier une anecdote, que M. Orry en mourant avait eu un tel regret des corvées qu'il avait fait faire pour les chemins en Soissonnais

pendant qu'il y avait été intendant, qu'il avait donné par son testament dix mille livres par forme de restitution aux plus pauvres paysans de diverses élections qui avaient le plus souffert de ces corvées.

11 *mars.* — On parle toujours beaucoup de dévotion à la cour, on y suit avec ardeur les sermons du P. Griffet, qui prêche hardiment contre les mœurs à la mode. Cependant le jubilé s'y recule décidément jusqu'à la Pentecôte, dit-on, et il est déjà certain que les spectacles ne cesseront pas avant leur terme ordinaire.

Le Sr. de Foncemagne a été déclaré sous-gouverneur de Mgr. le duc de Montpensier, fils du duc de Chartres : cet homme est méchant, traître, intéressé et intrigant, avec les dehors d'un homme poli et instruit, ce qui fait dire à tout le monde que c'est un grand choix. Voilà de quels gens la cour se remplit, on ne cherche que les dehors trompeurs, l'on bannit les qualités du cœur, et la vertu est exclusion à tout.

15 *mars.* — Le garde des sceaux a refusé de sceller la grâce d'un nommé Mesmin, fils de l'éperonnier du roi. Il avait été jaloux de sa servante et, comme il avait raison de l'être, il a voulu se venger d'elle : il a supposé qu'elle volait, il a caché chez elle des effets comme volés et recelés, il a rendu plainte et la poursuivait criminellement. La servante a prouvé cette noirceur, le Châtelet et le Parlement ont été partagés aux deux jugements *a quo* et *ad quem*, moitié des juges à la mort et moitié aux galères perpétuelles ; il a passé *in mitiorem*. Le criminel tient à d'honnêtes gens,

c'est-à-dire, à des gens riches ; toute la cour sollicite pour lui, principalement Mme de Pompadour et la duchesse de Villars. M. de Machault a osé lui seul refuser cette grâce, disant qu'une telle noirceur était le pire des crimes, et il a raison.

Hier tout le grand banc des gens du Parlement, et le parquet des gens du roi ont été à Versailles touchant le greffier Parti. Ce greffier du Châtelet est le plus honnête homme de tous ceux qui possèdent pareilles charges dans Paris. Il était indigné de toutes les friponneries et concussions que commettent le procureur du roi Moreau et le lieutenant au criminel Nègre ; il en avertissait même les parties pour les en préserver.

Or, le procureur du roi Moreau ayant vendu depuis peu à bon marché sa maison d'Asnières à mon neveu de Voyer pour lui faire une avenue à la sienne, cela lui a donné faveur, et il a obtenu aux bureaux de mon frère un ordre du roi, portant injonction au Sr Parti de se défaire de sa charge et interdiction de pouvoir jamais servir dans aucun greffe, infamie qu'il était fort éloigné de mériter. Le lieutenant civil a porté ses plaintes au premier président, qui a mandé le procureur général et l'a traité comme il méritait. Sa résistance et l'opiniâtreté avec lesquelles il s'est vanté d'être soutenu par mon frère ont attiré cette délibération, d'aller hier, tout le grand banc et tout le parquet à Versailles, où ils ont ordre de déclarer à mon frère que, s'il refuse de rétracter une lettre de cachet si injuste, il ne doit pas trouver mauvais qu'ils aillent en la présence même du roi pour demander la même chose.

Le roi ne manque pas un seul sermon pour se pré-

parer au jubilé ; il a changé les jours de chasse et les jours de sermon, pour mieux vaquer à entendre ces sermons du P. Griffet jésuite, qui arrivent deux fois par semaine.

16 *mars*. — L'hôtel de Conti est vendu à l'hôtel de ville de Paris; le contrat est signé, sauf la ratification de Mme la duchesse de Chartres lorsqu'elle sera majeure, ce qui sera au mois de juin prochain, et, en attendant, M. le duc de Chartres, est son tuteur à cette vente. La ville de Paris l'achète 1600 mille livres et 200 mille livres de pot de vin, total 1800 mille livres.

Voilà l'hôtel de ville ruiné : il vient d'emprunter un million à rentes viagères pour payer les dettes qu'il devait de toutes les fêtes de mauvais goût qu'on y a données depuis quelques années. Il faudra encore emprunter pour ceci, et ensuite pour le bâtiment qui doit être magnifique et de bon goût, suivant la dignité de la capitale de France. Ce bâtiment ira au moins à trois millions. Ainsi voilà la ville de Paris endettée de cinq millions sans nécessité.

La brigue fait tout aujourd'hui à la cour. M. le prince de Conti devient le protecteur de ceux qui lui rendent un tel service, comme mon frère et le prévôt des marchands Bernage, que ceci pourra faire continuer encore trois ans dans sa place. L'ancien hôtel de ville sera donné à la jurisdiction du Châtelet pour le civil et le criminel. Voilà de grandes dépenses et bien peu nécessaires !

Il est décidé que le jubilé ne nous sera donné que le 4 juillet prochain, et alors le roi sera embarqué dans

quelque voyage, comme de Chambord, ou d'une tournée dans son royaume.

Le bref particulier porte que du jubilé seront exclus les appelants et opposants à la Constitution, et les *pécheurs publics*, ce que l'on applique tristement à notre monarque, qui entretient dans sa cour la femme d'un bourgeois de Paris, qui ne serait pas faite pour être à la cour sans ce scandale. Le public va crier de ce que les faiblesses du prince le privent si visiblement des grâces du Saint-Esprit. Cependant le roi continue à être fort assidu aux sermons du P. Griffet.

Le P. Pérusseau, confesseur du roi, a apporté dernièrement à Sa Majesté une restitution de quatre cents livres qu'il était chargé de faire : il lui en est dû bien d'autres.

18 *mars*. — Lorsqu'on croyait le plus que le jubilé était remis à long terme, le roi manda mardi M. de S. Florentin, et a réglé qu'on le commencerait de demain en huit. Je sais que la comtesse d'Estrades n'en savait rien, et en fut très-surprise.

On ramasse bien des choses sur les apparences de disgrâce de la favorite : le roi assidu à Versailles et n'en découchant plus de ce carême, allant seulement faire quelques dîners-soupers à la Muette et à Bellevue; — toute la famille royale très-dévote, le roi se plaisant fort dans la société de sa famille — l'assiduité de Sa Majesté aux sermons ; — le prédicateur, le P. Griffet, prêchant ferme contre l'adultère; — M. de Machault à qui le roi a ordonné de finir l'affaire du clergé, et qui la retarde au lieu de la finir; enfin la marquise de Pompadour aveuglée sur ce qui la menace et qui se

croit plus que jamais en droit de gouverner absolument et arbitrairement. Mon frère m'a dit une anecdote de la volonté ferme du roi en quelques occasions. L'établissement de l'École militaire vient de Duverney et de la marquise plus que de lui; elle voulait absolument qu'on dotât cet établissement avec la manse abbatiale de Saint-Germain, afin de donner de plus gros revenus à M. le comte de Clermont : le roi a tenu bon pour le refuser.

On a obtenu encore que le roi allât rarement visiter la marquise le matin après sa toilette, comme il faisait ci-devant.

Mon frère fait de grandes plaintes de M. de Machault; il dit qu'il n'a plus de crédit, et que c'est un miracle comme il reste encore en place. Il est à la tête du parti des dévots, des jésuites, de la famille royale qui veulent convertir le roi, des rigoristes, des scrupuleux et de tous ceux qui portent le roi à gouverner mieux et par lui-même. La marquise est à la tête du reste des ministres et des courtisans; elle a pour ministre à elle M. le garde des sceaux principalement qui morgue mon frère à toute occasion.

Il m'a dit que c'était véritablement l'abbé de Broglie qui avait imaginé et qui conduisait cette fâcheuse affaire du clergé, où l'on reculait à chaque pas, ce qui détruisait l'autorité royale et faisait perdre beaucoup au Trésor royal;

Que M. de Machault n'accordait aucun emploi qu'à charge de pension, que, s'il ne volait pas, il laissait beaucoup voler, que les finances allaient au plus mal, qu'au reste, voulant en faire un homme d'État, on s'était trompé, qu'il ne se doutait seulement pas des af-

faires étrangères, que jamais on n'était entré au conseil avec si peu d'aptitude à cette matière ;

Que cependant le roi était sorti pour lui de son véritable système que Sa Majesté s'était fait à elle-même, de *conserver l'equilibre entre les ministres*, en créant pour lui une dignité qui lui donnait le ton et le pas, quoiqu'il fût facile de comparer les services dudit contrôleur de Machault avec les siens pour la guerre. Il m'a ajouté que Mme de Pompadour avait eu peu de part à la nomination de M. le chancelier de Lamoignon, mais que son crédit avait été une véritable tyrannie sur le roi pour faire M. de Machault garde des sceaux ; que j'avais pu m'apercevoir dès longtemps que cela avait duré, et combien le roi avait combattu et résisté, et que, depuis cela, il ne se mêlait plus de proposer pour aucune place principale.

M. de Puisieux s'éteint absolument ; je l'ai vu et j'ai conversé et promené avec lui ; à peine peut-il tenir deux propos de suite. Avant-hier il eut deux faiblesses dont Lamartinière vint avertir mon frère. M. de ***, qui a parlé avec Mme de Pompadour de cette situation d'un ministre dans un département si important, n'en a ouï que des propos d'éloge de ce petit ministre : elle a dit que M. de Saint-Séverin s'acquitterait à merveille de cette place en second, et a fait entendre qu'il y succéderait en premier. On lui a représenté qu'il était étranger, elle a répondu qu'il était presque naturalisé français et qu'il avait rendu d'assez bons services. Mon frère m'assure positivement que le roi ne lui donnera jamais la place de secrétaire d'État, et qu'il n'y a rien de plus certain, mais que ce sera M. de Machault qui y nommera par son grand crédit, que ce sera

quelques-unes de ses créatures, comme M. de Courteilles, MM. de Saint-Contest, Silhouette ou de Saint-Priest.

Il y a une brigue pour que mon fils ait cette place, mais si Mme de Pompadour reste en place, elle l'en écartera, comme trop subordonné à mon frère et proprement son écolier. Ainsi M. de Puisieux mourra en place, et les affaires iront comme elles vont, laissant d'abord du progrès au mal, puis en réparant une partie par la force de notre couronne.

Mon frère m'a dit que M. Berryer, lieutenant de police, s'était tout à fait soustrait à lui, et qu'il s'était entièrement dévoué à la marquise et à M. Machault.

19 *mars*. — J'ai vu un intendant d'une des meilleures provinces du royaume qui m'a dit cependant que la misère y accourait à grands pas, qu'on n'y trouvait plus de fermiers, que les pères dédaignaient ce métier pour leurs enfants, et qu'ils aimaient mieux les envoyer vivre dans les villes, que le séjour de la campagne devenait chaque jour un séjour plus horrible pour les habitants, que cependant les recouvrements allaient encore bien.

La généralité n'a pas eu de diminution cette année, mais, le peu d'endroits où il y a eu des malheurs ayant été soulagés, on a rejeté ces diminutions sur les paroisses meilleures.

20 *mars*. — Mon frère a rétabli dans sa place le Sr Parti, greffier du Châtelet dont j'ai parlé ci-dessus, et a dit à MM. du Parlement qu'il donnait tout le tort au lieutenant criminel et au procureur du roi

Moreau. Celui-ci est dans un décri qui le mène à se défaire bientôt de sa charge ; son fils qui est en survivance n'est pas en meilleure réputation, car, son père ayant mangé la dot de sa femme, il a fallu recourir à des expédients pour fournir à la dépense. Il a voulu depuis peu être fait conseiller au Parlement, et il en a été refusé.

Il y a eu hier et avant-hier de grandes conférences entre le garde des sceaux et M. l'archevêque de Paris pour accommoder les affaires du roi avec le clergé. Saint-Julien, le trésorier du clergé, dit que cela n'avance point du tout : il court une pasquinade de ce projet d'accommodement.

On blâme de plus le marché qu'a fait la ville de Paris d'acheter l'hôtel de Conti 1800 mille livres : jamais elle ne pourra y bâtir un nouvel hôtel de ville qui la ruinerait. Cette emplette ne sera bonne qu'à la revendre à des architectes qui y bâtiront des hôtels. Voilà que la ville de Paris va emprunter et créer des rentes sur la ville pour payer les mille huit cent mille livres.

Le roi a déjà eu quelques conférences de dévotion avec le P. Griffet, jésuite qui prêche le carême à Versailles : cela fait trembler la marquise.

23 *mars.* — Il vient d'arriver un ouragan universel dans toute la France, et qui aura aussi porté ses ravages ailleurs ; on en apprend chaque jour de nouveaux effets. Le 15 de ce mois, le grand vent a déraciné les arbres et abattu les maisons par la chute des cheminées qui ont écrasé quantité de couvertures ; il

a fait gonfler les eaux de manière que les débordements sont universels. La ville de Tours était abîmée par la rupture des levées de la Loire en cinq endroits. A Paris la Seine est aujourd'hui presque aussi haute qu'en 1740.

25 *mars*. — Il est grand bruit de quelques *oremus* imprimés pour dire à la paroisse Saint-Roch pendant ce carême : c'est le maréchal de Noailles qui les a donnés au curé de cette paroisse de la part de la reine. Quand le peuple les entendit pour la première fois, il se récria sur cette innovation, et crut que cela regardait la Constitution, mais bientôt il en a entendu l'objet. Je les ai vus : tout est tiré de l'Écriture sainte ; on y demande à Dieu positivement la conversion du roi, pour qui le ciel avait fait tant de miracles, mais qui en a été si ingrat envers Dieu par ses amours scandaleux, etc.

La raison pour laquelle le roi n'a pas été au dernier sermon du P. Griffet est qu'il devait prêcher sur les devoirs de chaque état, sermon dans lequel il attaquait vivement ses amours pour la favorite.

27 *mars*. — Mme de Mailly, ancienne maîtresse du roi, se meurt ; on la croyait mieux, mais sa fluxion de poitrine augmente, et la fièvre en fait désespérer. Le roi n'y a point envoyé une seule fois extérieurement, mais le marquis de Gontaud en a des bulletins quatre fois par jour, et les remet au roi, qui craint d'offenser Mme de Pompadour. Je suis persuadé qu'il en sera très-touché. Les dévots, les croyants à la Providence réfléchissent que le roi ayant eu les trois sœurs, elles

ont péri jeunes toutes trois. Celle-ci qui avait été la première, et qui n'était point incestueuse, meurt dévote et de la mort des justes; c'est même par des pratiques religieuses qu'elle s'est attiré la maladie; il y a apparence qu'elle sera sainte. Les deux autres sont mortes dans des douleurs horribles, et beaucoup plus jeunes.

On réfléchit encore que Dieu prend un tel soin de la conversion du roi que cette mort-ci arrive justement dans le temps de jubilé pour toucher le roi, lorsque Sa Majesté est déjà préparée par des sermons, et tentée de faire son jubilé sincèrement.

28 *mars*. — Les jésuites font dire dans leurs trois maisons de Paris, par chaque matinée, quinze messes pour la conversion du roi, et s'en vantent : les jansénistes disent que, si le roi devient dévot, il les poursuivra à outrance, comme ils l'étaient du temps de Louis XIV, parce qu'il serait dirigé par les jésuites.

Cependant, dans les cabinets, l'on répète des ballets et divertissements qui se joueront secrètement pendant le jubilé.

Mme de Mailly en reviendra : le roi a envoyé savoir de ses nouvelles.

30 *mars*. — Le maréchal de Richelieu a dit dernièrement, dans un cercle de quatorze à quinze personnes, que « le Traité d'Aix-la-Chapelle était un chef-d'œuvre de stupidité, s'il ne l'était de corruption. »

On a remarqué que le grand conseil de dimanche dura trois heures et demie entières, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps : on a jugé que les affaires de

l'empire nous occupaient fort; mais l'on s'y prend trop tard.

31 *mars*. — M. de Machault a refusé de prendre les 100 000 livres d'appointements attachés à la place de garde des sceaux, disant au roi qu'il était déjà trop riche, et de patrimoine et de ce que valait la place de contrôleur-général des finances. Ses partisans, et surtout la marquise, lui font grand honneur de ce désintéressement. Il vaut quelque chose; mais on peut ne le regarder que comme l'abstention de malfaire, car il eût été ridicule de lui donner tant de revenu aux dépens d'un État déjà obéré.

On parle de rétablir les États de Languedoc comme ils étaient, par la grande raison qu'on ne tire rien de cette province, dans l'état où l'ont mise les rôles de l'intendance, les contraintes s'y ménageant de peur de révolter les habitants. Il en est de même de la Bretagne pour le vingtième, et du clergé pour tout ce qu'on en tirait ci-devant. Le Trésor royal se trouve par ce changement dans un furieux vide.

On attend à tout moment l'édit de création de nouvelles rentes tournantes.

On assure que l'on mange actuellement les revenus de 1752 au Trésor royal.

1er *avril*. — Mme la comtesse de Mailly mourut avant-hier au soir. Elle est regrettée de tout Paris, comme femme fort douce et qui n'avait nui à personne pendant les huit années qu'elle avait été favorite du roi; ce qui vient autant de la haine extrême qu'on porte aujourd'hui à celle qui la remplace, que de su-

jets personnels qui lui soient favorables. Elle s'est jetée dans une grande et estimable dévotion en sortant de la cour, et y a persévéré. On a remarqué, à l'honneur de la religion, qu'elle, qui avait de l'humeur comme un dogue pendant qu'elle était maîtresse du roi, et qui fut même chassée par le roi à cause de cette humeur, n'a pas eu un quart-d'heure d'humeur depuis qu'elle a été dans la dévotion. On la répute sainte, ou aucune femme ne le sera jamais[1].

On ne sait pas encore à quel point le roi en aura porté l'affliction; on observe de près ce qui en doit arriver. Chacun soupire après la conversion du monarque; cependant j'entends dire à des courtisans qui voient de près qu'il n'a pas été encore question un moment que le roi fît son jubilé. La conversation qu'a eue Sa Majesté avec les PP. Pérusseau et Griffet n'a roulé que sur des compliments touchant les bons sermons du P. Griffet, et quelques propos généraux touchant le jubilé. Le roi leur a demandé, en général, s'ils ne croyaient pas que des habitudes auxquelles on ne voulait pas renoncer fussent des obstacles à faire le jubilé; à quoi ils n'ont pu répondre autrement que par l'affirmative, qu'on ne pouvait se présenter au jubilé avec ces dispositions; puis le roi a coupé court à la conversation.

Cependant, la marquise prépare quantité de voyages et dissipations pour distraire le roi des pensées

1. On sait ce mot touchant qui lui est attribué. Un jour que sa présence excitait une certaine curiosité à la sortie de l'église Saint-Roch, un homme du peuple s'écria : « Voilà bien du bruit pour une p...! — Puisque vous la connaissez, priez pour elle, » dit avec douceur l'humble pécheresse.

tristes et dévotes. Le mardi de Pâques, il y aura un voyage de Trianon pour jusqu'au samedi suivant, et plusieurs autres voyages. Il y a actuellement cinq cents ouvriers qui continuent de travailler à Bellevue; il y a un voyage de Marly indiqué pour le 4 mai, etc.

On craint cependant que, pendant la semaine sainte, la longueur de l'office et quelque diminution à l'assistance de la marquise ne jettent Sa Majesté dans des réflexions qui l'écartent d'elle.

Certes la dévotion du roi rendrait la cour plus triste, mais cela profiterait beaucoup au bien public, car les dévots sont économes, et l'économie pourrait seule aujourd'hui sauver le royaume.

2 *avril.* — On ne sait encore qu'une médiocre affliction du roi pour la mort de la comtesse de Mailly. Sa Majesté n'a point été à la chasse le jour qu'elle l'a apprise, et a vu peu de monde; c'est tout ce qu'on a su. La pauvre défunte portait un cilice sur la chair et faisait une grande pénitence; elle a voulu payer par ses épargnes toutes les dettes que M. Orry avait réduites par moitié, de sorte qu'elle jouissait de très-peu de revenu. Elle a demandé par son testament à être enterrée dans le cimetière parmi les pauvres et avec une croix de bois. Ces austérités, cette pénitence, cette pauvreté, augmentent l'opinion qui se tourne de plus en plus, dans le public, contre celle qui occupe aujourd'hui sa place, et qui a une conduite bien opposée.

3 *avril.* — Le Parlement de Paris, porté d'une forte indignation, travaille secrètement à rechercher toutes

les nouvelles prévarications du lieutenant criminel Nègre, et du procureur du roi au Châtelet Moreau. On en découvre chaque jour de plus indignes : ces deux magistrats vendent tout ce qu'ils peuvent; on a prouvé qu'ils vendaient les cadavres des gens déposés à la Morgue, et en recevaient l'argent. Le greffier Parti, qu'ils avaient dénoncé parce qu'il avertissait de leurs friponneries, ayant été blanchi par le Parlement, revient sur le coup à leur tailler bien de la besogne. Le grand banc et le parquet doivent aller de nouveau à Versailles pour en obtenir raison et le forcer à se défaire de sa charge. Ne pendra-t-on jamais de ses prévaricateurs en place ?

4 avril. — Le jour où le roi a appris la mort de Mme de Mailly, il ne soupa point avec les courtisans dans les cabinets, comme il avait été arrangé avant cette mort, et depuis il a paru touché et a pleuré; mais l'on ne dit point que la dévotion y entre encore pour rien. La marquise le console de son mieux, et certes nous avons obligation à cette dame d'empêcher que le roi ne tombe dans ces maladies qui viennent de l'ennui; il faut convenir qu'elle le fait bien porter, qu'elle le promène, qu'elle l'amuse, qu'elle le contient.

On se plaint à Paris de n'y voir que de nouveaux riches qui mettent l'enchère aux loyers des maisons, de sorte qu'on n'en trouve plus du tout à louer. On ne voit dans les rues que des équipages remplis de gens ci-devant inconnus, ou qu'on a vus dans les postes les plus bas. Ce sont tous gens des vivres, des fourrages, des hôpitaux ou autres entreprises mili-

taires, où ils ont eu trop à gagner, de quoi l'on s'en prend à mon frère, qui n'a fait qu'enchérir sur les Pâris dans cette habitude ruineuse de favoriser des gains excessifs, de peur que le service ne manque.

Cependant, M. de Machault fait entendre à tout le monde qu'il y aura cet automne une diminution de plusieurs millions sur les tailles.

Depuis le commencement de l'hiver, l'on tient ici les inspecteurs pour divers conseils de ministres. On rétablit l'ancien exercice de l'infanterie, après y avoir fait tant de changements inutiles. L'on change les redingotes des officiers pour qu'elles soient de la couleur de l'uniforme, et autres bagatelles dont on se moque.

On vient de faire une manière de transaction avec Mgr l'archevêque de Paris, touchant l'administration de l'Hôpital général; on le déclare maître absolu du spirituel des hôpitaux et de nommer les prêtres qui l'administrent; mais on a renvoyé la plupart des nouveaux administrateurs. On renvoie un monsieur Denizet, trésorier de France et chargé de la commission des ponts et chaussées, ami de ***, convaincu de friponnerie dans l'administration des hôpitaux, chassé il y a quelques années, et que l'archevêque avait repris faute d'autre. On n'a pas encore décidé qui l'on mettrait à la place de la dame Moysan, supérieure, qui a fait tant de bruit[1].

Il y a eu deux nouvelles banqueroutes à Paris, causées par des faillites de Bayonne. Le commerce des

1. Urbine Robin, fille d'un marchand de vin, disent les *Nouvelles ecclésiastiques*, et mariée en secondes noces à Herbert de Moysan, intéressé dans les mines de charbon de terre.

étoffes de soie et de laine va mal, celui des épiceries se soutient; tout est fort enchéri par les nouveaux riches dont j'ai parlé ci-dessus.

5 *avril.* — On parle beaucoup de certains marchands de draps forcés, à qui l'on oblige les régiments de cavalerie d'aller acheter les draps pour le nouvel habillement à la prussienne; ce drap est mauvais et fort cher.

On dit que la maison de Mme de Mailly, rue Saint-Thomas-du-Louvre, est donnée par le roi à mon neveu M. de Voyer, donnée par bail à vie.

Les quarante millions à emprunter par le roi font grand bruit dans le public, on en va voir paraître les édits; cela fait craindre que toute la machine n'écroule un de ces jours.

8 *avril.* — Le bruit se confirme que le prince Édouard Stuart a épousé la princesse Radziwill, qu'il réside en Pologne incognito, et que sa femme vient de lui donner un fils.

Le duc de Cumberland est de plus en plus haï des Anglais; il vit en grande crapule, buvant beaucoup et avec les plus basses compagnies, ce qui commence à l'hébéter.

On ne parle que de la tristesse de mon frère, qui s'affaiblit et qui voit ses ennemis prévaloir; la tête lui refuse souvent le service.

9 *avril.* — On parle beaucoup de M. Silhouette, pour avoir la place d'intendant des finances avec le département des fermes générales qui vont vaquer

par la mort de M. de Fulvy, qui est hydropique. Ce monsieur Silhouette est chancelier de M. le duc d'Orléans, et a déjà eu plusieurs marques de confiance de la cour; c'est un homme fin et traître. Il est devenu cher à M. de Machault pour avoir vendu son maître et les autres princes du sang, en les engageant à donner des déclarations de leurs biens pour le vingtième, ce qui était un coup de partie pour les plans du contrôleur général Machault; car alors le clergé et les pays d'États voulaient absolument l'abonnement pour cet impôt, et les princes du sang, qui auraient accru la résistance générale de la cour, eussent fort embarrassé le ministre. Pour y engager M. le duc d'Orléans, Silhouette lui a proposé l'exemption du vingtième pour son apanage et des déclarations pour ses biens patrimoniaux; il lui a fait entendre qu'il y gagnait beaucoup : ainsi ce prince y souscrivit; mais les autres princes du sang ont beaucoup crié contre cette manœuvre, et ont dit que Silhouette avait vendu son maître pour faire fortune; M. le duc de Chartres a crié de même et plus que les autres.

10 *avril.* — Le voyage de Marly sera de vingt-cinq jours, du 4 au 29 mai; plusieurs voyages de Choisy, de Crécy ensuite. Ne nous en plaignons pas[1]; louons-les ces voyages au contraire : rien de si utile à la santé du roi que ces déplacements, sans quoi la bile et l'humeur le rendraient malade. Mme de Pompadour est le premier médecin du roi et y veille, mais mauvais médecin de la bourse.

1. Il s'en est plaint lui-même mainte et mainte fois.

On parle d'acheter l'hôtel de Conti pour la surintendance des bâtiments, et de donner à M. de Vandières la petite maison où vient de mourir la comtesse de Mailly, qui était anciennement la surintendance, du temps où l'on ne cherchait pas tant de magnificence. M. de la Vallière, à qui appartient l'hôtel de Conti, le vendra bien cher, étant une espèce de favori.

On se plaint fort, et avec raison, des changements continuels que le ministère fait dans les usages, discipline, règle et habillement des troupes, surtout de la cavalerie; il ne faudrait jamais les changer sans de grandes et évidentes utilités. On vient d'ordonner que les officiers de gendarmerie seraient deux mois par an à leur troupe, ce printemps, pendant que la troupe serait en garnison; cela les engage à grosse dépense, et ils s'en plaignent.

On change l'habillement de la cavalerie, on oblige les officiers à n'avoir plus que des manteaux, on leur défend la redingote.

11 *avril.* — On a refusé de présenter à l'audience de la chambre des comptes les lettres de M. le chancelier, prétendant que ladite chambre n'avait point d'audience. Me Simon, fameux avocat, qui devait les y présenter, en a reçu défense positive de M. le premier président; on s'en rejette sur un petit avocat qu'on a rayé du tableau du parlement à cause de cela, et qui va prendre une charge d'avocat au conseil.

Le premier président Maupeou marque en cela sa haine et sa vengeance contre le chancelier de Lamoignon qui lui a été préféré pour cette grande place qu'il ambitionnait si fort.

La réputation dudit chancelier tombe de jour à autre; on le trouve de très-peu de mérite, on lui ôte même la qualité d'honnête homme, vu qu'il a beaucoup de dettes, qu'il a fait grand tort à ses créanciers, qu'il a mangé les biens de ses enfants dont la mère est morte il y a longtemps. Il ne leur en a jamais rien restitué, et ils manqueraient de tout, sans leurs mariages avec des financiers et des financières. On parle même d'un arrêt qu'il a rendu étant premier président à la cour des aides, où il a favorisé avec une grande injustice un de ses créanciers pour éteindre la dette. Où est donc la probité aujourd'hui?

Depuis que Sa Majesté s'est laissé aller à la présentation dans le cabinet avec salut de Mme d'Estourmel, comme veuve d'un seigneur, et sans tirer à conséquence, cela a tiré à grande conséquence pour présenter ainsi désormais toutes femmes des officiers des gardes du corps, comme on vient de présenter Mme de Chazeron et autres. Voilà comme la faiblesse et la recommandation dérangeront ainsi toutes les règles à la cour.

C'est le sieur de Saint-Laurent, premier commis à la guerre, qui veut entreprendre la fourniture du drap pour l'habillement des troupes; il a deux marchands attitrés, qui lui donnent quarante mille livres de rentes. Il a voulu exercer d'abord la même chose pour l'infanterie, mais tout s'est révolté et s'y est soustrait; on en est aujourd'hui à la cavalerie qui souffre impatiemment ce nouveau joug, et c'est pour assouvir l'avarice de ce commis et de ces marchands qu'on change l'habillement, qu'on donne des habits sans plis et comme des scapulaires et des manteaux au lieu de re-

dingotes; le drap qu'on fournit du bureau est très-mauvais et très-cher. Ce Saint-Laurent est un chevalier d'industrie, qui est venu à Paris avec rien et qui est aujourd'hui fort riche. Il a fait créer quatre inspecteurs des habillements des troupes à deux mille livres de gages chacun.

13 *avril.* — Le prince de Galles est mort par sa faute; il avait un gros rhume, il a voulu se promener dans son jardin, puis se reposer dans un bosquet où il s'est endormi. Les médecins lui ont dit deux heures avant sa mort qu'il était guéri, et il leur a dit qu'il se sentait bien mourir.

Voltaire écrit ici qu'il est très-bien et très-content en Prusse, qu'il veut montrer son habileté à vivre avec tout le monde, puisqu'il est au mieux avec le père des fidèles (le pape dont il a fait imprimer le bref à la tête de sa tragédie de *Mahomet*), et le père des hérétiques, le roi de Prusse.

14 *avril.* — L'emprunt de soixante millions que le roi devait faire est réduit à quarante millions, qui suffiront, dit-on, pour attraper la fin de l'année, par les grands soins de M. le garde des sceaux.

On déplore cette année la perte des mars qu'on n'aura pas eu le temps de semer à cause des mauvais temps. Il y a dans plusieurs provinces des pertes infinies par l'ouragan du 15 mars dernier, surtout en Touraine et Anjou.

On a permis tout cet hiver le transport des grains indistinctement pour avoir de l'argent, et faciliter les recouvrements des impositions. Il est prodigieux ce

qu'on en a enlevé cet hiver pour l'étranger; les Hollandais surtout nous les enlèvent beaucoup, pour nous les revendre ensuite fort chèrement : ainsi mange-t-on d'avance par avidité les provisions que l'on devrait garder par prévoyance de l'avenir, ainsi les paysans se trouvent subitement tout à fait à sec, et voilà que les mois des dépenses surviennent pour les fermiers, labours, récoltes, etc. Ainsi il n'y a plus d'argent à attendre d'eux jusqu'à la Saint-Martin. Voilà ce qui oblige un chacun à recourir aux emprunts. Heureux les économes !

M. de Machault, ayant été mécontent de son valet de chambre Girardin, l'a chassé, et a pris en sa place Coquillot. On ne croyait pas que cela dût coûter cent mille écus à la ferme générale; car c'est sous le nom de ces valets de chambre qu'est le bail des fermes unies, et les nouveaux arrêts et enregistrements nécessaires coûtent cette somme au moins, de quoi l'on ne fait que rire. Les gazettes ont fait grand bruit de ce petit changement de forme, qui n'était pas encore arrivé.

M. de Machault, garde des sceaux de France, a voulu aller le jour de Pâques à la paroisse de Saint-Nicolas des Champs, et y a été en si grande cérémonie qu'il a pris la place du curé (ce qui ne se cède qu'à M. l'archevêque) : cela a scandalisé tous les paroissiens.

15 *avril*. — Le prince de Galles laisse des dettes pour vingt millions de notre monnaie, et personne ne payera cela : les créanciers le perdent avec plaisir; ce sont tous gens du parti de l'opposition, qui, voyant la haine du père contre le fils, et le peu qu'il lui donnait,

avançaient volontiers beaucoup d'argent au prince pour le faire vivre avec splendeur. Un roi sera toujours haï en Angleterre; fût-il aimable et patriote, ils le détesteront et aimeront ses ennemis.

16 *avril.* — Il paraît certain que l'emprunt qu'on voulait faire pour le roi ne consistera qu'en une loterie de soixante millions, dont les appâts seront grands pour le public. C'est le plus magnifique jeu qui ait encore été proposé en France; car les loteries ne sont qu'un jeu où l'on hasarde avec passion, et par conséquent avec témérité. Les passions nuisibles en sont les ressorts, et certes il est mal au modérateur du gouvernement d'exciter ainsi les passions dangereuses aux sujets. On a parlé en Angleterre d'une bien plus belle loterie. Le juif Henriquez en proposait une pour payer en dix ans toutes les dettes nationales qui vont à dix-huit cent mille livres. Nous prenons les vices de nos voisins; la science de l'agiotage se perfectionne ici, en nous déformant sur le modèle des Anglais.

Nous avons dit que l'archevêque de Paris avait obtenu du roi main-levée du quart des spectacles destiné aux pauvres. Les premiers gentilshommes de la Chambre avaient représenté, il y a quelques années, que les trois spectacles de Paris étaient fort endettés, qu'il fallait leur laisser ce fonds, qui provenait de leur labeur, pour payer leurs dettes. Le roi y avait consenti, ordonnant au contrôleur général de trouver quelqu'autre fonds pour les hôpitaux; mais le contrôleur général, ne l'ayant pas trouvé jusqu'à cette heure, ni peut-être cherché seulement, l'archevêque a obtenu qu'on tirerait des caisses ce fonds réservé

qui allait à deux cent mille livres, en vertu du *bon* du roi et des ordonnances. Les trésoriers des pauvres ont été pour le prendre chez les caissiers du spectacle; mais ils ont trouvé les caisses vides, surtout celle de l'Opéra, et ils ont demandé du temps pour le payer.

17 *avril.* — M. de Machault est relevé, et plus haut, plus accrédité que jamais depuis quelques jours; il se pique d'accessibilité et d'amabilité aujourd'hui, et surtout d'une très-grande exactitude d'expédition : si on lui écrit, l'on reçoit réponse de lui le lendemain.

Il prétend faire éclater par là un grand contraste avec mon frère qui tombe de plus en plus dans l'inexpédition et l'inaccessibilité; il ne fait plus rien, rien ne s'expédie chez lui, on ne peut avoir réponse de rien. De là ses ennemis disent au roi qu'il est hors de combat, et qu'il ne eut plus vaquer à ses emplois, qu'il a été plus mal qu'on ne dit, qu'il va mourir, etc. Il semble, de son côté, qu'il affecte la bouderie et de prétendre à travailler moins souvent avec Sa Majesté, car il le demande peu, et je crois qu'il n'y a travaillé qu'une seule fois depuis sa maladie. Il y a véritablement de l'intrigue et des desseins profonds à tout ce qu'il fait : il emploie les jésuites, les dévots, la famille royale et tout ce qu'il peut, pour faire disgracier la marquise; mais les difficultés en augmentent, et cette favorite paraît plus autorisée que jamais. Les étrangers voient à quel point nous sommes mal gouvernés.

La marquise affecte un air de supérieure sur tout ce qui l'approche, et de ne prendre personne pour conseil. Mme d'Estrades ne lui parle pas quand elle veut. Mme d'Estrades et M. de Maillebois, mon gendre, sont

fort dévoués à mon frère, et de là vient que leur servitude pour la marquise est suspecte, et ne leur profite pas pour une faveur réelle.

Mme de Pompadour fait des mariages malgré ces partis; elle marie Mlle de Romanet, nièce de son mari, malgré la mère de cette demoiselle : on la donne à un marquis de Choiseul qui n'a rien : le roi donne le douaire et crée deux places surnuméraires, l'une de menin de M. le Dauphin, l'autre de dame de Mesdames pour sa femme : tout cela coûte beaucoup à l'État, et chaque jour amène ainsi de nouvelles grâces dépensières qui ruinent les finances.

18 *avril.* — La comtesse d'Estrades est devenue tout à fait amie et espionne de mon frère; Mme de Pompadour a déjà pensé la chasser deux fois; elle ne voit plus mon frère qu'en secret.

Mme de Pompadour vient d'acquérir une nouvelle terre à portée de Crécy[1], elle lui coûte, c'est-à-dire à l'État, environ cinq cent mille livres.

20 *avril.* — On ne parle que de libéralités indiscrètes : Le marquis de l'Hôpital, qui revient de l'ambassade de Naples, vient d'avoir huit mille livres d'augmentation de pension, plus dix mille livres de gratification pour se mettre en équipage à Paris, don très-ridicule, puisqu'on sait que les ambassadeurs à leur retour ont des carrosses et équipages à vendre.

M. d'Ossun, qui le remplace à Naples, étant cousin

1. Il est probable qu'il s'agit d'un projet d'acquisition de la terre de Magnainville, projet qui ne se réalisa pas. Voyez plus loin, p. 407 et 442.

de Mme de Puisieux, et désirant beaucoup d'aller en ambassade, a feint de ne s'en pas soucier pour se faire acheter, et obtient quatre-vingt mille francs d'extraordinaire pour cette commission. Il a du mérite, mais ce mérite n'est pas encore connu pour les ambassades, et dans celle-ci il en faut peu; il n'y faut qu'un homme qui représente suffisamment.

M. de Choiseul a déjà pris possession de sa place de menin de M. le Dauphin. Il jouira en pension des six mille livres de douaire accordées par le roi à sa femme. L'on compte que ce mariage coûte au roi deux cent mille livres par an, sans aucune nécessité, ni raison.

La mère de M. d'Étioles a eu six mille livres de pension pour vivre plus à son aise, quoiqu'elle soit veuve d'un fermier général, directeur de la Monnaie, qui, à la vérité, a mangé du bien en débauche.

Le fils de Chicoineau, premier médecin du roi, a été conseiller au parlement, puis a obtenu l'agrément d'une place de fermier général; mais, comme son rang pour y monter n'arrive pas sitôt, le roi lui donne six mille livres de pension, et on lui fait épouser la nièce de la gouvernante de Mlle Alexandrine, fille de Mme de Pompadour, à quoi on l'a forcé pour parvenir à son but.

21 *avril.* — L'archevêque de Paris a une grande affaire contre le corps des avocats, dans le règlement qu'il vient de faire faire pour l'administration de l'Hôpital général : il en a fait exclure tout avocat; ceux-ci disent : « Nous ne nous soucions pas d'être administrateurs d'hôpitaux; mais cette exclusion est flétrissante. »

Le même archevêque a eu une grande querelle avec son chapitre de Notre-Dame, pour ne l'avoir pas consulté sur le jubilé (cause ordinaire de consultation qui doit se trouver toujours dans le mandement); et il y a encore que l'archevêque de Paris n'a que sept jours dans l'année où il puisse officier dans le chœur de Notre-Dame. Quand il veut officier un jour extraordinaire, il en doit demander la permission au chapitre : c'est ce qu'il n'a point fait le jour de l'ouverture du jubilé; de sorte que, ayant été pour dire la grande messe avec le *Veni creator*, on lui refusa des ornements, et on lui dit qu'il n'y en avait point pour lui. Il fallut parlementer longtemps; il dit enfin que cela ne tirerait point à conséquence; le chapitre en fit registre, et l'on commença la grand'messe deux heures plus tard qu'on n'avait dit.

Les autres évêques du royaume lui font grande querelle de ce qu'il répondit, il y a quelque temps, à la députation du parlement, touchant le refus de sacrement au sieur Coffin, lorsqu'il avait dit « qu'il était toujours prêt à rendre compte de sa conduite au parlement. » On lui fait reproche de s'être servi de termes si bas. La cour lui fait la même querelle; l'archevêque prend le parti de nier le fait; mais il est certain qu'il l'a dit, tous les commissaires l'attestent. M. le procureur général me l'a aussi conté ainsi peu après cette scène.

La grande nouvelle de Paris est que les trésoriers de l'extraordinaire des guerres ont déclaré qu'ils ne payeraient plus désormais la subsistance de l'officier. Cette nouvelle s'est répandue tout à coup et fait grand bruit. On a ordonné aux trésoriers des guerres d'a-

vancer, leur disant qu'autrement ils perdraient leurs charges; ils disent qu'ils ne sont ni en argent, ni en crédit pour cela. On leur a donné des inscriptions sur les recettes générales des finances pour l'année 1752; mais les receveurs généraux ont refusé d'avancer même aux plus gros intérêts.

Les moyens de finances et d'emprunt ont été combattus au conseil et écartés; les fonds manquent de toutes parts, tout est mangé, rien dans les caisses, rien au Trésor royal, le crédit des financiers se perd, ils ont l'air tout effrayé.

Mme la Dauphine a été saignée pour un léger accident arrivé à elle, allant à ses stations du jubilé à Versailles : un de ses porteurs est tombé, mais l'autre avait baissé la chaise, ainsi elle n'est tombée que de la hauteur de deux pouces; mais elle a eu effroi du sort du porteur tombé : on l'a saignée, et l'on a senti depuis l'enfant remuer.

L'on prend aujourd'hui pour quinze jours le deuil du prince de Galles. On donne plus à ce deuil d'un prince ennemi, qui n'était ni tête couronnée, ni parent du roi, qu'on n'avait encore donné à aucun prince depuis la réduction des deuils. Tout ce que l'on fait aujourd'hui est ridicule de tous points.

On vient de donner le gouvernement du Fort-Louis du Rhin au chevalier de Pons, nouveau maréchal de camp, pour lui servir d'appointements à sa place de gouverneur du duc de Montpensier, et pour épargner ces appointements au duc de Chartres qui a beaucoup de dettes, parce qu'il dépense beaucoup en fêtes et en bâtiments. Par cette raison, il n'est pas en état, dit-on, de payer les gages de l'éducation de

son frère, et on les paye aux dépens des officiers généraux, qui crient beaucoup de cette préférence.

24 *avril.* — Tout accommodement avec le clergé est absolument rompu : aussi de mauvais médiateurs s'en mêlaient-ils. Sur cela, M. de Machault reprend le fil de ses poursuites, à ce qu'on m'a dit; il a écrit des lettres circulaires aux intendants du royaume pour l'imposition de un million cinq cent mille livres, ordonnée l'automne dernier par arrêt du conseil pour cette année 1751; et bientôt il faudra une nouvelle imposition de pareille somme pour l'année prochaine 1752. Il est ordonné aux intendants de procéder par voie de saisie du temporel en cas de refus, ce qui va faire de grandes révoltes ecclésiastiques, et qui iront au séculier et au laïc, comme il est à craindre. L'abbé de Broglie soutient M. de Machault dans cette opiniâtreté systématique; certes tout ceci estfort hasardeux.

On assure que la seule maison ou personne du roi a coûté l'année dernière soixante-huit millions, ce qui excède de plus de moitié ce qui se dépensait du temps du ministère du cardinal de Fleury. On entend par cet objet bâtiments, bouche, écurie, vénerie, gages d'officiers, domestiques, dons et pensions autres que pour services rendus à l'État.

Il est nécessaire, dit-on, que le Trésor royal emprunte cette année quarante-cinq millions pour le plus pressé. Mais le crédit du roi est tombé, et chacun resserre son argent. On parle donc de remettre du papier sur la place, c'est-à-dire du papier forcé. Je sais assez de ces matières-là pour assurer que, si cela arrive, il est

inévitable de tomber aux monnaies pour les hausser et les baisser, sans quoi l'on ne forcera point le public à l'opération des papiers.

26 *avril.* — M. le chancelier de Lamoignon est regardé comme un bonhomme, très-bourgeois et de très-peu d'esprit. Il vient d'avoir un dégoût du parlement, touchant la présentation de sa commission à la Chambre des comptes; j'en ai parlé ci-dessus. J'apprends que c'est son neveu, M. de Nicolaï, premier président de la Chambre des comptes, qui l'a embarqué à faire présenter ces lettres *l'audience tenante;* or, il n'y a point d'audience à cette cour. On avait chargé le fameux avocat Simon de les présenter, avec l'éloge du chancelier qu'il avait préparé. Le premier président du parlement a mandé Simon pour le lui défendre, ainsi qu'à tous ses confrères, sous peine d'être rayés du tableau des avocats. On a donc été réduit à les faire présenter par un clerc d'avocat, et j'ai vu sur cela l'arrêté du parlement, comme il est couché sur le registre : « La cour s'en tiendra là, attendu que « cela ne tire point à conséquence, lesdites lettres « n'ayant été présentées que par un clerc d'avocat. »

Nota. Il peut se faire que ce clerc ait été reçu avocat, mais qu'il ne soit pas sur le tableau; cet arrêté est plus méprisant encore que rigoureux.

28 *avril.* — L'héritier du feu maréchal de Saxe, M. de Bellegarde, seigneur piémontais, se plaint d'être venu ici comme légataire universel de ce maréchal, pour recueillir une succession où il ne trouve pas un sol à amender. Il dit que le roi a ordonné pour ce défunt des

obsèques magnifiques à Strasbourg, qui, avec le transport du corps, coûtent plus de cent mille livres, sans en avoir rien communiqué à l'héritier. Cependant le roi a déjà ordonné beaucoup de bienfaits et de pensions aux autres héritiers, comme le comte de Frise et la duchesse de Holstein, sans que l'héritier principal puisse avoir une obole; de sorte qu'il en sera pour les frais de son voyage à Paris.

Il y a eu grande bagarre à la Comédie-Française. Pendant les vacances de Pâques, les comédiens avaient élevé trois rangs de loges de chaque côté, prenant une coulisse pour en faire les petites loges, qu'ils auraient louées à l'année, comme l'on fait à l'Opéra; une d'elles était destinée au duc de la Vallière. Les premiers gentilshommes de la Chambre n'ont point été consultés, ni leurs ordres pris sur cela, on s'est même caché d'eux. Il est vrai que les comédiens dépendent d'eux, quant à leur jeu à la cour; mais l'hôtel qu'ils ont à Paris est à eux, et anciennement ils ne dépendaient point à cet égard. M. le maréchal de Richelieu, toujours piqué contre le duc de la Vallière, à cause qu'il anticipe sur leur charge pour les spectacles des cabinets, est venu avant-hier à minuit faire l'expédition d'abattre les six petites loges en sa présence, démarche trouvée ridicule.

On vient de mettre un corps de gardes françaises aux deux comédies française et italienne, pour y empêcher les désordres, ainsi qu'à l'Opéra. Cela y mettra un beaucoup meilleur ordre; mais l'on trouve la garde du roi un peu avilie de cette nouvelle fonction. Encore l'Opéra est-il maison royale, mais ces comédies ne sont que les maisons des comédiens.

29 *avril.* — Le président Aunillon ayant acheté de M. de Verneuil le privilége de la *Gazette de France*, on l'a chicané pour la céder à un autre. Cet autre est un nommé Meslé, grand intrigant, et qui a la protection de la comtesse d'Estrades. La négociation a traîné, on a chicané le président en lui rayant tout ce qui était de politique dans la *Gazette*. Enfin, lassé de sa résistance et de l'amitié des jésuites qu'il y employait, on a été mardi matin, à main armée, dans son bureau de l'adresse, d'où l'on a chassé ses commis pour y mettre ceux du sieur de Meslé, dépossession un peu trop violente, et qu'a suscitée l'autorité de la marquise.

Sa Majesté a dit hautement que les ordres étaient donnés pour obliger le clergé à payer l'imposition de 1 500 000 livres pour 1750, et bientôt celle de 1751 pour pareille somme, et, à la fin de cette année, celle de 1752, ce qui fera 4 500 000 livres par arrêt du conseil. Les ordres donnés aux intendants vont à la saisie du temporel de tous les bénéfices du royaume. Cela est arrivé sur la rupture totale de toute négociation pour accommoder cette triste affaire du vingtième.

On avait dit que les biens de l'ordre de Malte suivraient sur cela le sort de ceux du clergé; mais on a prévenu l'incertitude de ceux-ci, et j'apprends qu'en Angoumois on vient de saisir le grand prieuré de Malte pour des sommes au vingtième beaucoup plus grosses que celles qu'il doit. C'est ainsi qu'on en use à faute de déclaration; les financiers disent que ceux qu'on assujettit ainsi au vingtième n'ont qu'à donner leur déclaration au vrai, ce qui atténuera cette demande.

Ainsi la guerre recommence plus que jamais contre le corps du clergé et dépendances, ce qui peut mener bien loin la plus forte autorité, si l'on suit les fureurs de la finance aussi loin qu'elles veulent aller.

Voici cependant le dedans du royaume et l'état des finances dans une crise d'où il est difficile de le tirer, à moins d'un prompt changement de la favorite, du ministre de la finance et de quelques-uns encore que je dirais bien. Montmartel n'a pas voulu prêter deux millions sans un bon du roi dont il fût dépositaire, et des assignations très-prochaines. M. de Machault a eu beau se mettre en colère contre lui ; il n'a pas voulu céder à moins de ces conditions.

Le roi est le prince le plus heureux qu'ait jamais mentionné l'histoire, sa vie n'est qu'un tissu de chances heureuses. Son avénement à la couronne, ayant deux frères devant lui, est la première. Comment a-t-il échappé au poison des funestes créatures du Palais-Royal ? Enfin M. le duc d'Orléans mourut subitement au moment où l'on allait peut-être le sacrifier à cette criminelle ambition. Comment échappa-t-il à son agonie de Metz, puis au déshonneur de reprendre la duchesse de Châteauroux, malgré ses protestations authentiques ? Comment gagna-t-il la bataille de Fontenoy, au lieu de la perdre comme elle fut perdue pendant une heure ? Comment a-t-il fait la paix par la marche heureuse de M. Lowendal, à la droite de la Meuse, où 10 000 hommes pouvaient l'arrêter ? Enfin, nous venons à la fois de rectifier les affaires du Nord et de l'empire qui se tournaient contre nous par la mort du roi de Suède, sans compter celle du prince de Galles, et l'état où est le roi d'Angleterre,

le revirement de l'électeur de Cologne, et le succès de la lettre du roi de Prusse contre l'élection d'un roi des Romains.

Certes, voilà de grands coups de bonheur ; mais comment nous tirerons-nous de l'excès du mauvais état de nos finances ? c'est ce que j'avoue que je n'entends pas.

30 *avril.* — Quantité de nos capitaines d'infanterie quittent le service pour passer au service étranger, et encore plus de nos soldats désertent à proportion : la raison en est, pour les premiers, qu'ils ne peuvent se soutenir dans leurs traitements, n'ayant pas aujourd'hui mille livres par an, tous frais faits, et ayant beaucoup de peine à trouver des hommes de service, sinon à des prix très-élevés. Le soldat est tourmenté par le nouvel exercice où on les occupe pendant toute la semaine ; ils disent qu'on ne fait que les faire pirouetter, qu'en temps de guerre ils subsistent par divers profits, qu'en temps de paix ils ne peuvent subsister avec leur paye, qu'il leur faut gagner leur vie avec des métiers, sur quoi ils payent aux soldats qui n'en ont point de quoi faire leur faction. Ainsi les inspecteurs vont trouver grand incomplet, grande tristesse bien augmentée dans les troupes depuis l'année passée où il y en avait beaucoup.

1er *mai.* — On ne parle que de la nécessité d'une prochaine révolution par le mauvais état où est le gouvernement du dedans. Cette révolution ne conduira qu'à l'établissement d'un premier ministre sage et respecté, qui rétablisse l'économie dans les dé-

penses du roi et ce qu'on nomme en Angleterre *liste civile*, qui ôte l'influence extrême de la cour sur le gouvernement, et peut-être demandera-t-on un conseil, ou même les États généraux de la nation. Mais le passage à ces nouveaux arrangements par une révolution est le difficile et le fâcheux, car cela ne peut arriver que par des révoltes, où entreraient le clergé et peut-être deux de nos princes du sang, qui sont les plus de mise aujourd'hui, M. le prince de Conti et le duc de Chartres.

Parmi l'argent qu'on a mis dans les troncs aux églises pendant le jubilé, on a trouvé quantité de billets de gens qui demandent cette révolution et la conversion du roi. On est très-mécontent dans le public de tous et chacun de nos ministres, et encore plus des favoris.

Je sais qu'il y a un concert continuel entre tous les membres du clergé, afin que pas un d'eux ne se relâche du refus de payer les rôles par arrêt du Conseil. Les évêques commencent à retrancher tout, épargner leur argent, tirer ce qu'ils peuvent de leurs fermiers, et amasser beaucoup d'argent pour pouvoir se retirer dans leurs séminaires, et y vivre avec épargne, dès que les saisies fiscales commenceront contre eux. Aucun d'eux ne se relâchera du refus; l'on peut y compter, et le gouvernement y échouera.

2 *mai*. — Nous courons risque d'une famine, et d'une cherté des grains; et la maladie de M. de Fulvy, qui avait ce département, a été cause de ce qu'on n'y a pris, dit-on, aucune précaution pour en faire acheter par le roi. Cependant les grains enchérissent de tous

côtés et montent aujourd'hui à des prix excessifs, à cause de l'abondance des eaux et du temps pluvieux qui continue. Il y a peu d'endroits où l'on ait pu semer les menus grains de mars, et ce qu'on y a semé ne viendra pas ; ainsi l'avoine sera hors de prix cette année. Les foins sont mêlés de joncs, il n'y aura que les hauts prés de bons ; les blés viennent mal et tout racines, la paille est fort menue, quantité de flaques d'eau dans les campagnes sous lesquelles il n'est venu aucun blé.

M. le prévôt des marchands m'a dit que sa place devenait toujours plus embarrassante, que l'entreprise de l'Opéra, qu'avait prise la ville de Paris, lui devenait à charge, et que, quand il proposait d'y contribuer des fonds de la ville, on lui en refusait les moyens ; que chacun y était le maître, puisque chacun y avait sa protection particulière et s'en targuait ; que les deux conducteurs qu'on nommait les petits violons, Rebec et Francœur, avaient celle de madame de Pompadour, d'autres celle des entreteneurs de filles, et qu'on ne pouvait ainsi mettre aucun ordre à ce spectacle.

La ville ayant emprunté cet hiver un million par rentes viagères, cette somme a été destinée à payer la statue équestre du roi qui coûtera ce million, et successivement les dettes contractées pour les fêtes précédentes. On l'a obligée à acheter l'hôtel de Conti 16 à 1800 mille livres, parce que le roi l'avait promis, dit-on, à M. le prince de Conti ; mais, quant à la signature du contrat, M. le prévôt des marchands a représenté qu'il ne convenait pas de signer que les fonds ne fussent tout prêts ; or, ces fonds ne se peu-

vent procurer à la ville qu'en lui donnant de nouveaux octrois, qui seraient de nouveaux impôts sur le peuple, et qui feraient crier, sachant que c'est M. le prince de Conti qui en est la cause; ainsi la chose en restera là. Le roi a ordonné aussi de prendre les dimensions nécessaires pour acquérir l'hôtel de Puisieux pour le même projet d'un nouvel hôtel de ville. Sur cela, on dispute aujourd'hui le terrain, on marchande; cela fera filer cette dispute au temps que l'on pourra, mais l'on ne conclura pas davantage, même moins, parce que cela ne fait qu'accroître la difficulté.

4 *mai*. — Le roi vient d'accorder au duc de Chaulnes un don de 260 000 livres, pour indemnité de dépenses qu'il a faites aux derniers États de Bretagne, outre les revenus et émoluments ordinaires de cette charge.

On a prétendu que l'hôtel de la chancellerie de France serait mieux avec un appartement de plus de pièces; l'on y change l'escalier et la porte d'entrée, ce qui coûtera grande dépense, et M. le Chancelier va être une année sans pouvoir habiter cet hôtel; mais le pire est que cela coûte à l'État, ce qui scandalise le public.

La marquise de Pompadour paraîtra à Marly avec une robe qui est garnie de dentelles d'Angleterre pour plus de 22 500 livres.

Tous payements sont retardés; M. le duc d'Orléans m'a dit hier que ses pensions et tout ce qu'il reçoit au Trésor royal étaient en retard présentement de deux années et un quartier, ce qui est de cinq quartiers de plus qu'à l'ordinaire.

Les papiers d'amortissement des dettes de l'État perdent sur la place demi pour cent, quoiqu'ils gagnassent ci-devant, et, quand des effets commencent à baisser en France, cela va bien vite, car chacun les retire avec une vivacité extraordinaire.

Cependant le garde-des-sceaux a l'air triomphant plus que jamais, à ce que m'a dit un homme qui l'a vu hier.

Les refus de ce ministre sont hautains et durs. La compagnie des poudres étant venue lui demander payement ou à-compte sur grosses sommes qui lui sont dues pour la guerre, il répondit : *Je ne le peux ni ne le veux.*

5 *mai.* — Il y a aujourd'hui comédie à Bellevue; c'est pour en régaler le duc des Deux-Ponts. L'on dit que l'on songe à le convertir à la foi catholique, et que, pour cela, on lui donne la comédie; qu'on va aussi le tâter pour le cordon bleu. Le roi vient d'acheter pour la marquise la terre de Magnainville pour 500 000 livres[1]. Toutes ces dépenses ne sont que trop remarquées du public.

6 *mai.* — Les finances vont mieux, à ce que m'a dit une créature de M. de Machault. Les pays d'États payent à merveille leurs vingtièmes. Les recouvrements iront en moins de seize mois, et cela va au double de ce qu'allait l'abonnement au vingtième.

On fait argent de tout, on a tiré 45 millions de l'aliénation des impositions pour les hôpitaux, et pour les gages des officiers municipaux, ce qui n'avait ja-

1. Voy. plus loin, p. 442.

mais été destiné à entrer dans les coffres du roi, mais pour des objets si sacrés.

Le parlement a nommé des commissaires pour examiner l'administration et l'état des deux hôpitaux généraux de Paris, et démasquer les friponneries qui s'y sont commises, ce qui effraye les gens de l'archevêque de Paris.

Le bruit est grand que le cardinal de Tencin va quitter le ministère et se retirer à son archevêché de Lyon pour y finir ses jours saintement, étant dans sa soixante-douzième année, ce qu'il avait toujours promis qui serait dans ce temps là. Il se voit jouer un rôle ridicule et indécent, surtout depuis que l'on maltraite si fort les immunités du clergé, et qu'il n'a été nullement question de lui pour y pratiquer un accommodement.

7 *mai.* — M. de Fulvy, intendant des finances, frère de M. Orry, contrôleur général, vient de mourir; comme il avait beaucoup volé et beaucoup mangé, il laisse de mauvaises affaires, et sa veuve n'aura que 3000 livres de rente. Toute la cour la connaît et l'aime; on prépare la volonté du roi à lui donner une grosse pension, ce qui mécontentera encore le public. Quoi donc, dira-t-on, ne tient-il qu'à voler et à manger pour avoir récompense! Cette dame elle-même vendait toutes les grâces et faisait beaucoup d'affaires, mais elle en a dépensé encore davantage. Le cardinal de Tencin a déclaré hautement qu'il se retirait du ministère, et qu'il allait passer le reste de ses jours à son archevêché de Lyon.

Il est beaucoup question à la cour de la jeune

comtesse de Choiseul (Romanet), nièce de la marquise de Pompadour; elle est jeune et jolie, et réussit beaucoup, surtout auprès du roi. Elle a obtenu de Sa Majesté que MM. de Choiseul fussent reconnus comme parents du roi et traités de cousins, sur une alliance qu'il y a eu d'un Choiseul, qui épousa une princesse du sang de la maison de Dreux. On prévoit que le roi peut avoir quelque penchant pour cette jeune personne, et que la marquise, sa tante, en sera peut-être la dupe, quelque savante qu'elle soit dans l'art de gouverner notre monarque.

8 *mai.* — Le cardinal de Tencin m'a conté sa retraite : il l'avait toujours résolue, dit-il, pour l'âge de soixante-douze ans qu'il aura accomplis au mois d'août prochain. Il a écrit au roi, il y a deux mois, pour demander sa retraite, et Sa Majesté la lui refusa; mais lui en ayant écrit dernièrement, le roi l'a accordée avec beaucoup de marques d'amitié et de regret de le perdre[1]. Il va résider à Lyon pour toujours et mettre l'intervalle entre la vie et la mort. Il y passera presque tout son temps à sa maison de campagne sur les bords du Rhône; il irait cependant à Rome au conclave, s'il arrivait malheur au pape régnant avant trois ou quatre ans; mais il ne voudrait pas être chargé des affaires en chef; il demanderait que ce fût le cardinal de la Rochefoucauld à qui il obéirait ponctuellement. Ses amis craignent que l'exécution de sa résolution ne soit funeste à sa santé, par l'habitude qu'il a de se mêler

1. Les deux lettres du cardinal de Tencin et la réponse du roi sont dans les *Mémoires de Luynes*, t. XI, p. 125.

des grandes affaires. Il doit partir pour Lyon quand le roi partira pour Compiègne, ce qui sera le 16 juin.

Le maréchal de Noailles songe aussi à se retirer du Conseil, parce que son menton ne guérit point d'un chancre qui le mène au tombeau.

Sur cela, il y a de grandes brigues et de grands mouvements pour nommer de nouveaux ministres assesseurs du Conseil d'État. Les trois prétendants sont M. le prince de Conti, les maréchaux de Bellisle et de Richelieu. On les craint avec raison, on ne veut aucun des trois, et l'on croit que, pour les rebuter, on nommera à ces places MM. de Saint-Florentin et Rouillé, qui seront de misérables conseillers pour la politique.

J'ai vu les deux grands plans présentés à mon frère, pour la place du Pont-Tournant, l'un est de Servandoni, l'autre de Mansard; celui-ci est d'une architecture française et galante, l'autre d'une architecture italienne, auguste, mais lourde. On rétrécit la place la trouvant trop grande, et l'on a tort: car en monuments publics, le grand est toujours le beau. Dans le dessin de Servandoni, ce n'est que la statue du roi entourée d'une balustrade, quoique grande, mais qui laisse de grands vides derrière elle; à celui de Mansard, cette espèce de balustrade ou colonnade est plus vaste, mais non encore assez; elle est adhérente aux Tuileries, elle est mieux, mais non encore aussi bien, selon moi, qu'elle pourrait être.

Il y a eu hier des assemblées de chambres du parlement qui ont duré toute la journée; il en a résulté des remontrances sur ce qui suit :

On se plaint beaucoup des prévarications et sordi-

des intérêts du lieutenant criminel du Châtelet (M. Nègre) et du procureur du roi au même siége (M. Moreau), et la cause de leur faute vient de ce qu'ils décidèrent plus de choses que leurs prédécesseurs *en seul*, n'y appelant point les colonnes de conseillers. Le parlement y veut rémédier et faire le procès à ces deux magistrats; sur cela, la cour a rendu un arrêt qui évoque au Conseil ce règlement, et cela s'est signifié au parlement par un huissier à la chaîne, forme insolite et que le parlement a fort à cœur. Le chancelier s'excuse de ceci sur l'inadvertance de ses secrétaires. Le parlement crie hautement qu'il ne peut plus rendre la justice si on lui soustrait la correction des tribunaux de son ressort, et à l'occasion de magistrats si punissables que ceux dont il s'agit. Les remontrances sont aigres, et l'on croit que l'arrêt d'exécution sera retiré. Le chancelier excède le roi par toutes ses malheureuses entreprises; il n'ose aller à Sa Majesté sur ces choses-là sans mon frère qui lui sert d'interprète et d'appui; on ramasse tout ce qui lui arrive de fausses entreprises et de mesures échouées; ses lettres à la chambre des comptes, les règlements des hôpitaux, cette faveur pour le Châtelet, etc., de sorte que le roi se repent fort de l'avoir nommé. Il est bonhomme mais entêté et gouverné par de mauvais conseils. D'un autre côté, M. de Maupeou, premier président du parlement, enragé de ce qu'il lui a été préféré pour la chancellerie de France, quête toutes les occasions de lui nuire et de le tourner en ridicule, à quoi il réussit.

10 *mai*. — M. de Puisieux vient d'obtenir la lieu-

tenance générale de Languedoc, vacante par la mort de M. de Prie; cela vaut 20 000 livres de rentes; l'on dit que c'est une retraite pour lui, car son état empire, il ne peut plus absolument s'acquitter de ses fonctions, ni même de la place de conseiller.

Il y a eu aujourd'hui plusieurs grâces distribuées : M. de Chauvelin, intendant de Picardie, a la place d'intendant des finances de M. de Fulvy; M. de Trudaine, le département des fermes générales qu'avait le même feu M. de Fulvy; l'intendance de Picardie donnée à d'Aligre de Boislandry, intendant de Pau, cette dernière intendance est donnée à M. d'Etigny, maître des requêtes, frère de M. de Sérilly, intendant d'Alsace. Mme de Fulvy a eu 6000 francs de pension, plutôt à cause de sa naissance et de sa pauvreté, que pour les services de feu son mari, qui était aussi grand fripon que dissipateur et débauché.

Il y a grande scission dans le ministère pour les affaires du parlement, car M. de Maupeou, premier président, porte grande haine et surtout grande jalousie à M. de Lamoignon son cousin, et ne cherche qu'à l'embarrasser, de quoi il a donné déjà plusieurs traits depuis que M. de Lamoignon est chancelier. Les haines entre parents sont plus aiguës qu'entre étrangers; or, le premier président a pour lui M. de Machault et la marquise, ils veulent faire passer l'impôt sur le clergé et nuire à mon frère, aux jésuites et au chancelier qui sont liés ensemble et avec le clergé.

On attribue à mon frère la dernière faute d'avoir fait signifier par un huissier à la chaîne l'arrêt d'évocation du règlement que le parlement allait faire sur le clergé, ce parti là veut soutenir le procureur du roi

et le lieutenant criminel accusés de prévarication, et contre lesquels M. de Maupeou s'est violemment élevé, soutenu de Mme de Pompadour et du garde-des-sceaux.

Il y a eu assemblée des chambres pour demander la révocation de cette évocation, et réparation de cette signification faite au parlement par un huissier à la chaîne; le chancelier en a écrit des excuses à M. de Maupeou. Celui-ci ne veut plus quitter sa charge comme ci-devant, et est résolu à y rester pour se venger.

Le chancelier ne marche point sans mon frère, qui explique à Sa Majesté ce qu'il veut dire; mais, à tout moment, ce sont de nouvelles tracasseries parlementaires qui accablent Sa Majesté, et qui pourront bien culbuter l'un des deux partis. Chacun cherche à se faire pièce en affaires de justice, de finance et de guerre; rien ne va, tout s'arrête.

L'abbé de Salaberry, conseiller clerc au parlement, grand ami de M. de Maupeou et de M. de Machault, a été attaqué dans un factum pour la demoiselle Mazarelli[1], danseuse italienne, comme en ayant été amoureux; l'avocat Mannory a composé ce factum[2]. On a cherché querelle à cet avocat, on a trouvé qu'il avait

1. Claire-Marie Mazarelli, née à Paris en 1731, morte en 1804, était fille du limonadier de la Comédie italienne, et fut quelque temps danseuse à ce théâtre; elle épousa plus tard le marquis de la Vieuville de Saint-Chamond, et composa plusieurs ouvrages.

2. *Mémoire pour demoiselle C. M. Mazarelli, fille mineure, demanderesse, contre les sieurs Lhomme père et fils, etc.*, de l'imprimerie de Montalant, 1751, in-4° de 94 p. Il a été réimprimé, avec des retranchements, dans *les Plaidoyers et Mémoires de Mannory*, t. VIII, p. 195. On a aussi : *Mémoire pour demoiselle Claire Ma-*

escroqué 100 louis à une de ses parties; sur cela, on l'a rayé du tableau et mis en prison, ce qui fait crier le public.

On vient de nommer le baron de Montmorency pour chevalier d'honneur de Mesdames de France, place fort inutile et qui coûte au Roi 25 000 livres de gages.

La comtesse d'Estrades, cousine de Mme de Pompadour, postulait pour le comte de Saulx (Tavannes); la marquise l'a laissée solliciter, tandis que la place était déjà donnée. Une amie de la comtesse m'a dit que celle-ci avouait que la marquise la détestait, quoiqu'elle lui prodiguât de fausses caresses extérieurement. La comtesse est tout à fait du parti de mon frère et cela redouble l'aversion de la marquise ; ainsi voilà des accroissements de haine et de désir de vengeance.

16 *mai.* — On me mande que le voyage de Marly est peu brillant et qu'on n'y a pas encore joué gros jeu.

Ce qu'on avait dit de la grosse gratification donnée au duc de Chaulnes n'est pas vrai; mais Mme de Pompadour lui a prêté 240 000 livres comptant, dont il lui a passé contrat de constitution, et qui ira l'un de ces jours à se donner quittance réciproque.

La grande négociation, dont on a tant parlé, de

zarelli contre le sieur Lhomme et ses fils, signé Lefebvre, avocat, imprimerie de Paulin Du Mesnil, 1752, in-4° de 55 p., et *Mémoire pour le sieur Lhomme contre Claire Mazarelli*, signé Me Simon de Mosar, avocat. Imprimerie de Knapen, 1752, in-4° de 51 p. Voy. le *Journal de Barbier*, t. IV, p. 476, et t. V, p. 44 et 350.

M. Keene à Madrid, est de proposer un nouveau traité de commerce général, entre les deux nations, où l'Espagne trouverait de grands et perfides attraits.

Comptons que nos ennemis, Angleterre et Autriche, travaillent efficacement à rendre l'Espagne de plus en plus anti-française, que les grands seigneurs espagnols s'y prêtent, y concourent, et que le roi régnant, Ferdinand VI, a été élevé de façon à s'y prêter encore davantage. Ainsi comptons que désormais l'Espagne sera à notre égard comme étrangère, neutre au plus, mais peut-être ennemie : la reconnaissance des nations ne s'étend jamais passé les deux premiers degrés.

24 *mai.* On assure que Mgr le prince de Conti va avoir au Conseil la place que le cardinal de Tencin laisse vacante. Si cela arrive, ce sera malgré Mme de Pompadour et son crédit est abattu, de quoi je doute. M. le ministre des affaires étrangères n'y pourra tenir : ce prince détruira plus qu'il n'édifiera; voilà de quoi faire aller encore en pire les affaires du royaume; chacun empêche le bien, personne ne le produit, et de là résulte grand mal. Le prince est nécessiteux et ambitieux; il obtiendra par là beaucoup plus d'argent qu'il ne lui en faut; les jésuites le soutiennent, et tout parti contraire au ministre régnant; mon frère est certainement de ce parti-là. M. le prince de Conti est grand ennemi de M. de Machault; on veut mettre le feu dans le ministère; le Roi s'apercevra de ces scissions, assez d'autres du parti régnant s'en apercevront et l'empêcheront. Ils ont de bonnes raisons à dire : rien n'est plus contre la politique que de déplacer ainsi un prince du sang; tous les autres demanderont

à en être. M. le Dauphin en sera jaloux lui-même, puis M. le duc de Chartres. Il n'y a que l'héritier présomptif de la Couronne qu'on puisse y admettre, encore l'usage est-il que ce soit seulement quand le monarque est âgé. Il y a des secrets d'État qui leur doivent être cachés. M. le prince de Conti a la visée d'être roi de Pologne; il rapportera tout à cette ambition.

On a porté au parlement l'enregistrement d'un emprunt de 50 millions, savoir 20 millions en rentes viagères pour les besoins du Trésor royal, et 30 millions en rentes à 5 pour 100, pour payer les fournisseurs de la guerre précédente, vivriers, fourrageurs, hospitaliers, etc. Le parlement a député à Marly pour y présenter au roi des remontrances.

Pour le clergé, cela est toujours au même état, et la déclaration de contrainte ne saurait paraître, les amis du garde des sceaux disent qu'il voudrait bien avoir pu retirer la première. Il est évident qu'il est traversé sous main dans le ministère, car il a dû avoir les coups tout prêts depuis qu'on y délibère. Les jésuites et mon frère ont leur crédit pour l'empêcher, et s'y emploient en intimidant le roi. J'ai vu exemple de ceci au second mariage de M. le Dauphin : on le rendait impossible en intimidant le roi sur les désirs d'Espagne, qui voulait absolument que ce prince épousât sa belle-sœur, l'Infante, aujourd'hui duchesse de Savoie. Ce fut moi qui démontrai au roi qu'il n'y avait rien à craindre, comme il y parut par les effets. Ainsi cette affaire du clergé va rester longtemps au croc sur le pied où elle est, et au grand scandale et détriment de l'autorité royale d'un côté et de la régularité attaquée de l'autre.

Le cardinal de Tencin a annoncé à son diocèse qu'il allait y revenir pour toute sa vie, pièce que l'on dit assez ridicule[1].

25 *mai.* — Le 22 mai, le premier président du parlement, avec deux présidents à mortier, est allé à Marly faire des remontrances touchant l'emprunt que nous avons dit, de 50 millions; or ces remontrances sont celles d'un tuteur ou même d'un curateur qui trouve que son maître dépense trop. Cependant le Roi a répondu avec bonté qu'il entendait toujours volontiers les avis de son parlement, mais que *des desseins supérieurs* l'obligeaient à cet emprunt; ainsi que Sa Majesté *ordonnait* d'enregistrer l'emprunt, qu'il recommandait encore que les remontrances ne fussent point publiées et imprimées comme les dernières l'avaient été : à quoi M. le premier président a répondu qu'il ferait de son mieux pour empêcher cette publication, mais qu'il n'en répondait pas, parce que l'on les déposait au greffe qui était ouvert à tout le monde.

Ce magistrat ayant porté cet ordre du roi à l'assemblée des chambres, il a été résolu des remontrances itératives.

28 *mai.*— Nous avons dit que, le 22 de ce mois, le parlement avait conclu d'itératives remontrances. Le roi les reçut très-mal le lendemain 23, et déclara que la compagnie lui déplairait beaucoup si elle n'enregistrait pas sur-le-champ. Mais, au lieu de cela, on a délibéré hier à peu près ce qui suit :

1. Elle est dans les *Mémoires de Luynes*, t. XI, p. 138.

« Qu'il sera fait de nouvelles et très-respectueuses « remontrances audit seigneur roi, pour lui dire qu'il « y aurait des dépenses de cour à retrancher, qui pré- « viendraient de tels emprunts et les nouvelles charges « qu'on veut donner à l'État ; que ceci a rapport au « vingtième que le roi a déclaré ne lever que pour « rembourser les dettes de l'État, et que cela donne- « rait atteinte à la confiance due à cette caisse des « amortissements. »

Nota. — L'emprunt qu'il s'agit d'enregistrer est de 53 millions, savoir : 20 millions en rentes viagères, ce qui fait 2 millions de nouvelles charges viagères, et 33 millions de capitaux à 3 pour cent sur les postes pour payer les vivriers de la guerre.

Celui qui me rapporte cela dit qu'on ne doutait pas à Paris qu'il ne dût y avoir lettres de jussion, refus, puis lit de justice à Versailles.

Le public est pour le parlement, on lui applaudit. Le jeune président de Voisins fils de M. Gilbert, se montre dans les assemblées de chambre un romain et un bon parlementaire ; il s'y en élève plusieurs autres. Le premier président Maupeou est enragé contre la cour de ce qu'on lui a préféré M. de Blancmesnil pour la place de chancelier de France. Les dépenses de cour, dont parlent les remontrances, vont à l'infini.

Un voyage de Choisy monte à 10 000 l. par jour ; le voyage du Havre de l'année 1749 a coûté 1 million d'extraordinaire ; rien n'est payé, il est dû deux années de gages aux parlements, quatre années aux procureurs généraux pour les avances et faux frais : on emprunte chaque année pour les courants de dépenses

des extraordinaires de 30 et 50 millions, et cela va en augmentant chaque année.

30 *mai*. — On m'envoie la copie de la réponse du roi aux secondes remontrances du parlement : Sa Majesté ordonne précisément d'enregistrer l'édit d'emprunt sur-le-champ, disant que plus long délai lui déplairait beaucoup. Le lendemain, le parlement, au lieu d'obéir, fait de troisièmes remontrances (malheureusement pour l'obéissance) très-bien raisonnées, très-bien fondées ; ainsi voilà une désobéissance, une révolte marquée, voilà l'autorité royale enfreinte. En voici encore une autre, c'est que, dans la première réponse du roi, Sa Majesté avait dit qu'on fît en sorte que les remontrances ne fussent point publiées ni imprimées, et voilà qu'elles sont devenues publiques sur le-champ.

Sur cela, le premier président et un président à mortier ont été le lendemain trois fois à Versailles, et en sont revenus sans avoir pu obtenir audience du roi.

1er *juin*. — L'affaire de l'enregistrement est finie, mais avec les protestations et les remontrances continuées qui étaient possibles. Le roi a montré les grosses dents au parlement pour qu'il registrât son édit d'emprunt de 53 millions *sous peine de désobéissance*, il a donc fallu obéir et registrer : j'ai les remontrances et les réponses.

3 *juin*. — Un homme qui arrive de Paris à ma campagne conte que l'on était très-embarrassé à la cour

le jour de la dernière délibération du parlement sur l'emprunt de 53 millions; que le roi se radoucit beaucoup à sa dernière conversation avec le premier président Maupeou, et qu'il ne dit plus que des choses fort honnêtes pour le parlement; car Sa Majesté, qui a l'âme bonne et douce, craignait effectivement d'être obligée de se porter à des afflictions trop dures pour le parlement.

Il ne passa au parlement que de 10 voix pour l'enregistrement (tel qu'on l'a vu), et ceux qui étaient pour refuser firent grande honte à ceux qui ont été pour registrer. Tout ceci a été grand avis au roi et à la favorite d'épargner beaucoup sur les dépenses de cour, et d'enrayer sur tant de générosités déplacées et de dépenses de caprice. Mais ce n'est point dans ces précautions que l'on trouvera la réparation des maux de l'État, ce ne peut être que dans des réformes, des changements de mauvais ministres et de la cour en général, toutes choses qu'une maîtresse gouverne mal par ses conseils.

4 juin. — On me mande de Paris qu'il y a eu 62 voix au parlement pour refuser absolument l'édit d'emprunt de 50 millions; que le public sait très-mauvais gré au parlement d'avoir cédé, que la cour a montré trop de joie de cette impétration, qu'il n'y fallait que de la gravité et de la douceur; que de tout ceci on ne s'empresse pas de porter son argent au nouvel emprunt, la résistance du parlement ayant porté grande alarme sur les effets royaux. J'ai l'édit en question imprimé à l'imprimerie royale; l'enregistrement du parlement y est à la grande honte de l'admi-

nistration financière puisqu'on y parle d'elle comme capable du plus *honteux stellionat*, et contre quoi l'on prend toutes précautions possibles.

Mme de Blot, petite-fille de Mme de Cursay, et fille de Mme de Monconseil, commence à jouer un rôle à la cour; elle est jeune et jolie et d'une famille célèbre pour le métier de courtisane et d'intrigue. L'on prétend que le roi l'a lorgnée et fêtée, et que ce serait pour lui-même ou pour faire plaisir à M. le duc de Chartres qui en est amoureux. Toute cette famille d'intrigants est aux champs de ces belles apparences: quand le p.... prospère, la misère augmente dans un royaume.

Le voyage de Crécy dure depuis le 2, jusqu'au 8 de ce mois; ainsi toute la cour occupe aujourd'hui ce château de la favorite. L'on dit que c'est là que l'on prépare des foudres pour le clergé, et qu'au retour à Versailles, l'on va le ranger à la raison, pendant que l'on est en train de remporter des victoires civiles, comme celle que l'on vient de remporter sur le parlement.

Des lettres de Hollande et d'Angleterre que je viens de lire, parlent beaucoup d'un futur changement dans le ministère français comme s'il était très-prochain; mais toutes les circonstances alléguées pour preuves n'ont pas le sens commun. On y parle de la prochaine retraite de M. de Puisieux, comme s'il y était forcé par mécontentement; ils ne disent pas que, si cela arrive, ce sera par sa mauvaise santé. On y dit que le cardinal de Tencin se retire (ce qui est vrai), ainsi que M. le duc de Noailles (ce qui n'est pas encore), et que le maréchal de Bellisle a l'une de ces deux places (ce qui ne sera jamais), et, sur cela, l'on dit bien du mal du

maréchal de Bellisle, ce qui est injuste et outré; on lui prête des desseins plus acariâtres que jamais.

5 *juin.* — Nouveau mariage à la cour, qui coûte encore au roi 17 000 livres de rentes : ainsi, avec celui de Mlle de Romanet, qui en a coûté autant, voilà, en deux mois de temps, pour 34 000 livres de rentes de mariages. Que cela continue, dit-on, les finances n'y pourront suffire, et c'est la marquise de Pompadour qui suggère tout cela. Ce nouveau mariage est de Mlle de Charleval avec le marquis de Rochechouart; cette demoiselle a eu soin du duc de Brancas qui est sourd et aveugle; cela l'a produite à la cour; on l'a faite demoiselle de confiance des Mesdames de France, et voici qu'il faut la marier aux dépens du roi, sans autres mérites que ceux de tous.

On a décidé pendant Marly le projet d'une place publique au Pont-Tournant des Tuileries; je ne sais si c'est pour celui de Servandoni ou pour celui de Mansard, j'ai vu tous les deux, et je serais pour celui de Mansard. On y a aussi décidé pour finir le marché de l'hôtel de Conti, pour en faire un hôtel de ville, et l'on a arrangé les fonds nécessaires pour commencer cette entreprise inutile, et qui va causer de nouveaux impôts sur les Parisiens et fera crier.

On n'a jamais rien vu comme les armements des Barbaresques qui sont supérieurs dans toute la Méditerranée, avec des escadres de 10 à 12 chebecs armés de 4 à 500 hommes, tous choisis dans les meilleurs pays des Turcs. Ils prétendent qu'ils agissent par ordre du grand seigneur afin de tenir la mer nette pour ses vaisseaux turcs. Ils raflent tous les vaisseaux gé-

nois, vénitiens et napolitains; les côtes d'Italie ne sont plus en sûreté, ils prennent des vaisseaux chrétiens en rade de Sicile; enfin ce mal augmente et augmentera, si les princes chrétiens ruinés ne prennent pas incessamment une résolution finale, unanime et courageuse, pour détruire toute cette engeance.

6 *juin.* — M. le prince de Conti ayant demandé avec autant d'audace à être ministre du conseil d'État, cela a donné lieu à tous les autres princes du sang de demander la même chose, et même de façon qu'il fût réglé qu'à dix-huit ans ils y entreraient tous; ils se sont associés et ont présenté une requête *ad hoc.*

Cette démarche n'est destinée qu'à faire échouer la postulation du prince de Conti; car, si les princes réussissaient, le gouvernement serait changé, et ne deviendrait plus qu'une aristocratie ou satrapie des princes, qui auraient alors beaucoup de crédit et tireraient tout à eux. Véritablement ils ont raison d'être jaloux de la prétention du prince de Conti, qui n'est que le dernier d'eux et qui n'est point un homme vertueux, mais d'aussi mauvaise tête que de mauvais cœur.

Si le conseil d'État devenait aussi nombreux, il arriverait que l'on en soustrairait les affaires, et qu'elles ne passeraient plus qu'au travail du cabinet, car il n'y aurait plus ni secret, ni unanimité.

Je ne crois pas davantage que le marquis de Bellisle remplace le maréchal de Noailles au même conseil, lorsqu'il se sera retiré tout à fait, comme on dit, car d'y destiner ainsi une place de général d'armée, c'est vouloir ôter tout crédit au ministre et secrétaire d'É-

tat de la guerre, qui se verrait primé par ce général-ministre. On s'est trouvé trop mal du maréchal de Noailles au conseil, pour y remettre encore de pareils ouvriers.

16 *juin.* — J'ai recueilli dans ma province ce que j'entends d'impartial sur l'état des habitants, et il s'en suit que la misère augmente et augmentera de plus en plus par les mauvais principes et le *faux travail* du ministère et des intendants. Je dis faux travail, car on se donne bien de la peine pour faire plus mal.

Qu'est-ce que ceci? perfection de manufactures de luxe qui ne vont qu'à rebuter des arts à cultiver par préférence : on veut, par exemple, que la ville de Tours, qui est pauvre, fasse des damas et des velours aussi beaux qu'à Gênes qui est riche, et plus beaux qu'à Lyon qui est très-riche. C'est qu'on ne songe à la cour qu'à ce qui est bon à la cour; il faut laisser à chaque lieu le choix des manufactures qui lui sont propres. Liberté! liberté! surtout dans les communautés et aux particuliers, quand on les a tournés aux bonnes choses et détournés des mauvaises. Si on laissait faire, on ne détournerait point de l'agriculture pour porter à des arts inutiles, on ne ferait pas de la campagne un séjour affreux comme on fait.

Par ce qu'on fait, la campagne se dépeuple, ce qui augmente chaque jour.

Les grands chemins et belles routes sont bonnes; mais ceux qui les dirigent ont impatience d'arriver et précipitent ce travail par des corvées qui achèvent d'écraser les villages voisins à quatre lieues à la ronde. Je vois ces pauvres gens y périr de misère; on leur

paye 15 sols ce qui vaut un écu, pour leur voiture; ainsi en a-t-on encore pour longtemps chez moi à faire des vingt voitures de huit lieues chacune, ce qui met les habitants à l'aumône.

On ne voit que villages ruinés et abattus, et nulles maisons qui se relèvent et qui augmentent.

Les receveurs des tailles et du fisc font chaque année des frais pour la moitié en sus des impositions. Les pauvres sont en retard de payer par impuissance et supportent en frais; les riches n'osent pas payer les receveurs mieux qu'ils ne font, de peur d'être surimposés; toute la communauté craint le surhaussement l'année suivante et paye mal exprès. Ainsi la misère s'accroît.

Tout l'argent du revenu des terres va à Paris, il ne revient au plat pays que quelque argent des étrangers pour le blé qu'on lui envoie; mais gare une mauvaise récolte! tout périrait.

17 *juin.* — L'on devient sauvage de plus en plus dans la province que j'habite; depuis deux ans que je n'y étais venu, j'y ai trouvé beaucoup plus d'indifférence pour la cour et pour ce qui se passe, tant dans le gouvernement qu'au dehors de la patrie. Rien ne les pique aujourd'hui des nouvelles de la cour; ils ignorent le règne. N'en cherchons point la cause dans l'estime ou l'indifférence, dans l'amour ni dans l'aversion; c'est un mouvement sans doute qui ne vient d'aucun de ces sentiments.

La distance devient plus grande chaque jour de la capitale à la province, tout va à la première, rien ne revient à la seconde; je remarque qu'on ignore les

événements les plus marqués qui nous ont le plus frappés à Paris.

Que s'en suit-il de là? Moins d'intérêt à la puissance publique, plus de sensibilité aux maux qu'on ressent en province et qu'on soupçonne venir de la faute des ministres. Le peu qu'on a de bien en province dépend de la récolte, des saisons, des vents, du soleil; ce qui est donc fort casuel; ainsi le mal y surpasse le bien. Ses habitants ne sont plus que de pauvres esclaves, des bêtes de trait attachées à un joug, qui marchent comme on les fouette, qui ne se soucient et ne s'embarrassent de rien, pourvu qu'ils mangent et qu'ils dorment à leurs heures.

De cette façon de penser, il s'ensuivra pour le royaume plus de faiblesse que ci-devant. On va devenir dans les provinces plus barbare et plus grossier; les vices y seront plus violents, l'industrie moins grande, nulle émulation, nulle politesse; les arts y dépériront, la vertu n'y augmentera plus par la raison, et encore moins par la philosophie; mais je conviens que, par cela même, le despotisme se fortifie : voilà ce que cherchent ces malheureux ministres de la cour.

21 *juin.* — Il n'est pas à souhaiter que l'on répande trop d'argent dans la campagne. Des gens trop magnifiques dans leurs charités et trop peu éclairés dans leurs munificences, des financiers qui, dépensant dans leurs terres, répandent beaucoup d'argent dans leurs cantons, y ont aussi répandu le vice avec l'argent : le plus grand de ces vices est la paresse.

Considérons que, dans la Flandre autrichienne, je

n'ai vu d'aussi belles et d'aussi riches campagnes, que parce que les villes ne sont plus si commerçantes et si riches qu'autrefois. Mettez-y les mêmes richesses, alors le paysan devient paresseux et vicieux; tout ne travaille plus que pour le luxe. Une suite des richesses générales est une plus grande inégalité en leur partage; or, l'égalité est le seul bien général, et jamais législature n'a eu plus de raison que Lycurgne sur ce point là. Avec plus d'argent général, les toits sont couverts d'ardoises au lieu de chaume, les habits sont de soie au lieu de laine, etc. Cela rend-il plus heureux l'homme de campagne? Non. Mais, comme j'ai dit, l'inégalité des biens suit avec plus de disproportion, d'où viennent des esclaves et des tyrans, des esclaves découragés, sans liberté et dans l'oppression, des tyrans injustes, vicieux et fainéants. La fainéantise s'empare donc par là des oppresseurs et des opprimés.

La bienfaisance des riches, dans le plat pays, doit avoir deux objets : le bonheur et la population; il faut d'abord écarter les maux, puis les biens viennent par les penchants et l'heureuse action de la nature; il faut que le paysan ait l'esprit tranquille et l'opinion de liberté, qu'il soit suffisamment bien nourri, même quelque abondance. Après cela il s'accouple, fait bon ménage, et ne craint point d'avoir d'enfant; ôtez-lui la crainte du ménage et de ses suites, viennent naturellement ces biens de l'économie et de la population; l'ordre y vient quand vous ne présentez pas aux hommes les vains objets d'ambition et de luxe.

Celui qui donne dans les campagnes ne doit donc donner qu'en grande connaissance de cause, et en

s'instruisant parfaitement du sort et des inclinations de ceux à qui il donne. Gardez-vous bien de payer toute la taille d'une paroisse, ni même des plus pauvres généralement; mais tenez toujours la taille au même taux, en payant le surplus en cadeaux, s'il y a augmentation, afin que la communauté prenne confiance et écarte toute idée d'une augmentation successive et injuste. Établissez la taille tarifée, règlez-la vous-même, ôtez au collecteur le pouvoir de faire le rôle; quand il y a des contraintes, sachez par la faute de qui est le retard. Si c'est par faute, laissez-lui payer les frais; si c'est par malheur, soulagez-les. Ainsi que le receveur des tailles soit bien payé, et les contraintes n'accableront plus la communauté.

Soulagez la paroisse des dépenses extraordinaires, comme de réfection d'églises et de presbytères; donnez-leur parfois des ouvrages publics qui les fassent intéresser à leur village, comme un bout de chaussée, une place ornée, une maison commune, une fontaine, un plant d'arbres, etc. Ne faites jamais de charités aux pauvres qui n'aient pour but le travail et le gain pour eux, en ce qu'ils savent et peuvent faire.

Charité éclairée.

Opinion de liberté.

Confiance en la justice divine, en toute exemption d'oppression, d'injustice et de ruine, réparer les malheurs fortuits, jouer le grand rôle de la Providence qui répare les malheurs, qui soutient les faibles et n'enfle pas les bourses, ôtez le mal, et les grands biens viendront tout seuls.

22 *juin.* — J'apprends que l'affaire du clergé va

s'accommoder, que M. le garde des sceaux convient qu'il a apporté beaucoup d'humeur, qu'il est sur le point de se rétracter. M. le Dauphin prend ouvertement le parti du clergé, et a envoyé l'abbé de Saint-Cyr à M. de Machault.

On a commencé d'abord à porter beaucoup à l'emprunt en rentes viagères; depuis peu cela reste là, l'on n'a encore porté que 11 millions. On parle d'une grande réforme dans les écuries du roi. Avec cet emprunt et le projet de cette réforme, il est dû deux années à la Maison du roi; on ne paye rien, il faudra encore un nouvel emprunt pour l'année prochaine. Les voyages du roi et les dons indiscrets continuent toujours.

On était à Marly d'une joie indécente, quand on a appris qu'enfin le parlement avait enregistré; un courtisan dit au roi, qui jouait alors au quadrille aux gros écus : « Le parlement, sire, prescrira bientôt à Votre Majesté de ne plus jouer qu'aux petits écus. » Voilà comme les vils courtisans empoisonnent les princes.

Un négociant m'a dit, à Tours, que la moitié de leurs fabriques était à bas, et qu'on en nourrissait les ouvriers comme on pouvait, les soies étant hors de prix, et la ville de Tours étant fort pauvre; que tout commerce était à bas, que cependant on obligeait cette ville à payer la construction d'une chaussée sortant de Tours et allant à la hauteur de Grammont avec un pont sur le Cher, que cela irait à plus de 80 000 livres, et que, pour cela, on avait beaucoup augmenté les octrois, de sorte que la vie y était fort chère, ce qui aggravait encore les inconvénients du

commerce, que l'intendance montrait sur cela beaucoup de dureté.

Il y a eu à Turin une banqueroute de 12 millions qui en cause deux ou trois à Gênes, et plusieurs à Paris. M. de Montmartel y perd 5 à 600 mille livres et beaucoup d'autres de nos banquiers, ceux de Lyon particulièrement.

23 *juin.* — On m'assure que le maréchal de Bellisle a aujourd'hui de longues et fréquentes conversations avec le roi, tête à tête, ce qui fait grand bruit dans le monde, comme on peut juger. L'on demande où cela va, et cela va loin. Ces conversations se passent les soirs, quand le roi est dans son lit; M. de Bellisle vient s'y entretenir des affaires de son état jusqu'à ce que le monarque s'endorme.

M. de Machault affecte la dévotion et s'est confessé à M. Jamar, curé de Versailles. Il fait ces singeries dans la crainte qu'il a de M. le Dauphin, qui est et sera grand dévot, et pour réparer tout ce qu'il a voulu faire contre le clergé.

Mon frère est allé voyager en Flandre pour trois semaines, et ne sera à Compiègne que le 4 juillet pour le premier conseil qui attendra jusque-là. Nulle nécessité, aucun objet raisonnable et essentiel à ce voyage, qu'on n'affecte que pour se donner un grand air d'application infatigable au service du roi; mais, pendant ce temps-là, nulle expédition, nulles signatures, rien ne va. On visite quelques ouvrages d'ingénieurs que l'on aurait connus également bien par des dessins à la cour; mais on reçoit là de grands honneurs, et tels que le roi lui-même en recevrait. Il

mène avec lui le sieur Duverney, grand munitionnaire; on continue toujours le marché des vivres, on donne aux soldats le pain de munition moyennant deux sols de retenue, tandis qu'ils l'auraient meilleur à dix-huit deniers chez les boulangers; mais cela fait des marchés, des entreprises, des pots de vin, des emplois, etc., ouvrage de montre partout, dépense pour le roi, préjudice partout.

Le parlement a mandé le sieur Nègre, lieutenant-criminel, lui a fait réprimande, et a interdit son greffier pour deux mois. L'autorité sauve le procureur du roi.

26 *juin*. — On commence à travailler à force à l'hôtel pour l'École royale militaire, on tire des pierres, on les taille, l'on fait des fondations; cela durera longtemps et coûtera beaucoup d'argent.

« Non tali auxilio nec defensoribus istis
« Tempus eget. »

On a osé dire au roi que la postérité ne verrait rien de grand de lui en fait de bâtiments, quoiqu'il y eût beaucoup dépensé d'argent. On croit lui avoir persuadé en cela ce qui pouvait venger et illustrer sa mémoire; on y ajoute le projet d'une belle place publique, l'hôtel de ville, les ponts d'Orléans et de Tours. Mais où trouvera-t-on tout l'argent nécessaire dans le temps qu'il manque au courant? Que prévoit-on qui puisse le rendre plus commun pour les dépenses publiques? C'est imprudence, c'est folie, c'est tout manquement dans le plan. J'ai dit ailleurs combien cette école de jeune noblesse donnerait peu d'appui à la

nation. Cinq cents cornettes de cavalerie ou sous-lieutenants d'infanterie y eussent été beaucoup plus utiles.

28 *juin.* — L'on prétend que le pape a été fort consulté par le cardinal Tencin sur son abandon du ministère, et que, voyant enfin qu'il n'y avait aucun crédit, il y a consenti, puisqu'il ne pouvait devenir premier ministre. Les étrangers concluent encore de grandes choses de la retraite nécessaire du maréchal de Noailles, ne doutant pas que le maréchal de Bellisle n'ait bientôt une de ces places, et que le gouvernement de France ne devienne bientôt plus entreprenant.

29 *juin.* — Je viens de voir les dernières remontrances du parlement et la réponse du roi[1]. Ce sont des remontrances d'États généraux plutôt que de parlement, des reproches au roi de ce qu'il dépense trop dans la cour, de ce qu'il ne paye pas les dettes, quoiqu'il ait presque les mêmes impôts que pendant la guerre, quoiqu'il ait promis, en demandant le vingtième, de payer ses dettes et de diminuer les dépenses de cour.

Le chancelier a répondu au nom du roi par une longue réponse qu'il a lue, et qu'on sait bien qui avait été préparée même avant que de savoir quelle serait la demande. Cette réponse n'est qu'un tissu d'indécences, de longueurs indignes de la majesté royale, de réprimandes au parlement sur ce qu'il se mêle, dit-

1. Voy. plus loin, 21 août.

on, de ce dont il n'a que faire, sur ce qu'il raisonne mal, sur son ignorance des faits de finance, et cependant de ces détails d'excuses où jamais ne devrait entrer un maître avec ses sujets.

Le parlement a arrêté, sur cela, qu'il en serait fait registre, et cependant qu'on ferait en toute occasion les mêmes remontrances au roi sur le même sujet.

Tout le monde dit ici en France que le roi devrait retrancher sa dépense; le parlement vient de le lui déclarer assez hautement. On fait même à M. de Machault l'honneur de dire que c'est lui qui le suggère au parlement, et qui au moins est bien aise que cela soit dit pour faire rentrer le roi en lui-même.

Mais a-t-on réfléchi et conçu combien la moindre réforme est difficile en France, sur le pied où sont les choses? Chacun se tient l'un à l'autre; il faudrait qu'un ministre offensât ce qu'il y a de plus grand à la cour pour toucher aux écuries, aux bâtiments, à la bouche, aux extraordinaires de la maison, aux dépenses des voyages, aux pensions, aux gouvernements donnés à des gens qui ne mérite rien et qui sont riches, et à toutes ces dépenses qui consomment les finances; on choquerait, on offenserait grièvement par là la maîtresse, le grand maître de la Maison du roi, le premier maître d'hôtel, le grand écuyer, le premier écuyer, les dames du palais, etc.

La cour, les grands, les valets, tout cela se tient l'un à l'autre. Ainsi toutes ressources ne sont que des gouttes d'eau dans la mer. C'est ce qui vient d'arriver aux nouveaux emprunts: à peine y a-t-il eu 11 millions de portés pour rentes viagères, qu'elles ont été mises à payer la Maison du roi, à qui l'on doit encore beaucoup par de là.

La réponse du roi aux dernières remontrances contient des indécences géminées; entre autres, le roi grondant le parlement, a cru devoir dire : « Vous dites que mes emprunts détruisent mon crédit, mais ce sont vos remontrances qui le détruisent. »

4 *juillet.* — L'on me mande de Compiègne que M. de Saint-Florentin aura, pour le sûr, la place du cardinal de Tencin au conseil, que les trois autres prétendants ne se montrent seulement pas à Compiègne, M. le prince de Conti, les maréchaux de Bellisle et de Richelieu. Le cardinal Tencin devait venir dire adieu au roi avant son départ, mais sa grande sensibilité l'en a empêché, et il s'est contenté d'écrire pour dire adieu à Sa Majesté, partant jeudi sans retour pour la ville de Lyon. Tout le conseil est écloppé, et d'une façon dont il ne l'avait pas encore été autant : M. de Puisieux plus malingre que jamais, M. de Saint-Séverin resté à Paris pour faire des remèdes. Le maréchal de Noailles ne sort plus de Saint-Germain où il porte un menton d'argent pour cacher le vilain chancre qui lui ronge le bas du visage. M. le garde des sceaux a eu une colique affreuse comme l'automne dernier, ce qui vient de sa gourmandise.

10 *juillet.* — M. le Dauphin apprenant la colique violente que vient d'avoir le garde des sceaux, M. de Machault, a dit : Il n'y a qu'à donner les finances à un homme que je sais chez M. [1]....., qui, avec 30 000 li-

1. Le nom a été coupé dans le manuscrit; nous croyons que ce nom était d'Argenson.

vres de rente, trouve moyen d'en dépenser 300 000 livres par an. Ce prince, malheureusement, sait mieux remarquer les hommes par leurs mauvais côtés et par leurs ridicules que par leurs bonnes qualités.

Mon frère a eu la goutte à la main; elle l'a pris à Saint-Omer, et il l'a rapportée à Compiègne.

On me mande de Compiègne qu'il n'y règne pas encore beaucoup de tracasseries quoiqu'il y ait beaucoup de femmes.

Dans le village de Boissy-sous-Saint-Yon, on a prêché la semaine dernière le panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry, auquel cette église a été dédiée du temps que les Anglais régnaient en France. Le prédicateur s'y est beaucoup étendu sur les immunités du clergé et les affaires du temps.

12 *juillet*. — Un homme qui arrive de Paris dit qu'on travaille à force au bâtiment de l'École militaire, lequel sera plus grand que celui des Invalides à côté de lui, et fait pour surpasser l'édifice de Louis-le-Grand. Le roi a acheté des carrières près de Senlis; on le fait par économie (ce qui coûte beaucoup par cette méthode). Pâris Duverney avancera, dit-il, tout l'argent nécessaire, cela coûtera plus de 15 millions.

Tout autre bâtiment est suspendu, moyennant celui-ci : ni place publique pour la statue du roi, ni hôtel de ville, quoiqu'on ait promis à M. le prince de Conti d'acheter son hôtel. L'hôtel de Soissons servira à une halle au blé. Le prévôt des marchands a engagé l'hôtel de ville à donner chaque année 7 à 8 000 livres pour arroser les remparts, les sabler et mettre des bancs dans les contre-allées desdits remparts.

Il n'y a point encore de successeur nommé au cardinal de Tencin pour la place de ministre au conseil. Celui-ci est parti pour Lyon un jour plus tôt qu'il n'avait dit ; il a paru chagrin les derniers jours à Paris ; ses amis disent qu'il est perdu s'il se dégoûte de ses ouailles de Lyon.

L'on vient de supprimer l'université de Cahors, en punition de ce qu'elle faisait trafic de ses grades ; un passant y était reçu docteur en trois jours.

13 *juillet.* — Les inspecteurs qui arrivent de leurs tournées trouvent les troupes en beaucoup meilleur état qu'ils ne pensaient. Les recrues d'infanterie sont très-belles cette année, et les troupes presque complètes. L'année prochaine on y promet encore plus de beauté et de complet.

Il n'y a pas d'apparence qu'on nomme de ministre d'État, à la place du cardinal de Tencin et du maréchal de Noailles, avant le retour du roi à Versailles. Il est bon pour mes prétentions à cette place que cela ne se donne pas à Compiègne ; car, si ce devait être M. de Saint-Florentin par brigue de cour, pourquoi ne l'y nommerait-on pas à Compiègne ? Si Mme la Dauphine donne à la France un duc de Bourgogne, pourquoi ne rappellerait-on pas à la cour et au ministère celui qui a le plus influé sur ce mariage ?

14 *juillet.* — L'on donne journellement des bons du roi pour des places de fermier général à vaquer ; en voilà à présent sept de données. Ainsi l'on vient de donner à deux hommes par des crédits de prince, et ces deux hommes ne savent pas un mot des affaires

de la ferme. Ainsi l'on multiplie chaque jour le nombre des gens inutiles, qui sont enrichis sans mérite ni travail.

Mme de Pompadour est si riche qu'elle a prêté 500 000 livres au duc de Chaulnes pour payer ses dettes; l'on prétend qu'elle a déjà pour plus de 20 millions de fonds de biens ou de mobilier, en pierreries et en bijoux, etc.

15 *juillet.* — Une personne intéressée dans cette intrigue me confie que mon frère donne dans un panneau nuisible, mais le goût emporte plus encore que l'ardeur des passions.

Mon frère donc se fie de tout à M. de Fleury, avocat-général du parlement, et frère du procureur-général. Il faut savoir que ces trois frères Joly de Fleury, fils de l'ancien procureur du roi, sont spirituels, chicaneurs et fripons, comme et plus encore que leur père, et que, comme leur friponnerie a fait des découvertes et des raffinements en avançant, il semble que le puîné, avocat général, soit plus fripon que l'aîné, procureur général; et le cadet des trois, M. de la Valette, intendant de Bourgogne, est bien encore le plus fripon des trois. L'avocat général est grand ami du contrôleur général, et le cadet de la marquise de Pompadour. Voilà à quelles gens, dit-on, mon frère se fie totalement, surtout à l'avocat général; il lui dit tous les secrets de la cour et de Paris, du parlement et de l'intrigue. Alors la chance est livrée, et c'est à celui qui sera le plus habile pour perdre l'autre.

16 *juillet.* — L'ambassadeur d'Espagne, Pignatelli,

est mort à Compiègne en deux jours de temps; nos médecins l'on fait vite saigner quatre fois, tant du pied que du bras; il était faible et âgé de soixante-dix ans.

17 *juillet.* — On me mande de Compiègne le contraire de ce qu'on me mandait il y a deux jours de Paris. Ces dernières nouvelles-ci sont bonnes pour le clergé, l'accommodement est fini tout à fait, dit-on, avec le gouvernement; l'on va former une assemblée au mois de septembre prochain; mais comptons que tout se passera suivant les immunités du clergé, et que la demande d'argent ne sera que par forme de don gratuit.

22 *juillet.* — Enfin le duc de Nivernais, notre ambassadeur, a fait son entrée publique le 4 de ce mois. Il y a longtemps que nous n'avions donné ce spectacle à Rome, où les honneurs et l'estime dépendent de cet extérieur. Il a fallu bien du temps pour s'y préparer; quelle misère!

24 *juillet.* — On me mande que mon fils vient de convenir avec le canton de Zurich qu'il fournira un régiment avoué; sur quoi il faut savoir que le premier canton des protestants a été jusqu'ici le plus difficile, et le plus aliéné de nous, celui qui était le plus prudent et le plus éloigné de jurer toute alliance. On ajoute que mon fils acquiert de plus en plus de la confiance parmi les Suisses, et une considération qui conduit à l'alliance générale.

25 *juillet.* — Un gentilhomme français a donné aux

Anglais le secret pour mieux affûter le canon et pour le faire tirer beaucoup plus juste, de nuit comme de jour; on l'a éprouvé et on l'a trouvé admirable ; on va s'en servir en Angleterre, pour la mer et pour la terre. Quelle maudite invention pour tuer bien plus d'hommes qu'on ne faisait!

Des lettres de Pologne assurent que le prince Edouard Stuart est certainement en Pologne depuis longtemps, et qu'il a épousé la princesse Radziwill[1]. Cette nouvelle se publie et se confirme de plus en plus; les Tories en sont charmés, et les Whigs désespérés ; les Tories sont les plus riches des deux partis. Cette supposition est croyable; la Pologne est un pays libre, où, à force d'y avoir des partis de toutes les nations, il n'y en a aucun qui prédomine; moscovite, autrichien, suédois, anglais, prussien, français, saxon, rien ne prévaut. L'aristocratie y conserve précieusement l'anarchie, pour que chaque noble puisse tyranniser dans ses terres. Par là, ce pays libre convient à merveille au prince fugitif; il y a des parents par sa mère. Mme de Talmond, sa bonne amie, est le chef de son conseil; elle aura poussé ce prince à cet asile, elle aura moyenné son mariage; tout concourt à ajuster la vraisemblance que j'y rencontre.

1. Les faits et gestes du prince Edouard, à partir de son départ d'Avignon, sont si peu connus que nous avons dû nous borner à enregistrer les mentions qu'en fait d'Argenson. Même vague sur ses projets de mariage. Il avait été successivement question d'une princesse de Prusse, puis d'une fille du czar, et enfin d'une fille du landgrave de Hesse. Il existe même une lettre du prince qui parle de ce dernier mariage comme accompli. Ce ne fut pourtant qu'en 1772 qu'il épousa la princesse Louise de Stolberg.

26 *juillet.* — Mon fils me mande secrètement qu'il va faire un voyage à Paris sous un prétexte coloré pour l'affaire du renouvellement de l'alliance.

L'on dit que le roi est à Compiègne, triste comme il ne l'a jamais été. Son retour à Versailles dépend de l'état où seront les perdreaux de la capitainerie de Saint-Germain, et si l'on peut les tirer alors. On n'a jamais vu de si grandes choses dépendre de si petites.

L'ajustement des affaires du clergé est de nouveau rompu plus que jamais. Le garde des sceaux recule autant qu'il peut le dégoût qu'il doit essuyer dans cette affaire, où son système sera absolument désavoué ; mais cela ne s'appelle que filer la corde.

Autre grande affaire entre la cour et le parlement, qui va devenir des plus sérieuses. L'Hôpital général de Paris, la Salpêtrière surtout et les autres hôpitaux qui en dépendent[1], sont ruinés, comme nons avons dit, par une mauvaise administration. Le parlement s'en est fait instruire par deux commissaires; l'archevêque de Paris, à cause du jansénisme, a voulu, en 1749, en changer toute l'administration spirituelle : il en a chassé les supérieurs et surtout la supérieure de la Salpêtrière, pour y mettre une veuve Moysan, qui déplaît à tout le monde. Quantité d'administrateurs honnêtes gens ont quitté la place sur cette tyrannie ; on a cru accommoder cette affaire-là. Le roi a rendu une déclaration[2] dont l'esprit est de rendre l'arche-

1. C'étaient, outre la Salpêtrière, les maisons de la Pitié, de Bicêtre, du Saint-Esprit, de Sainte-Pélagie, des Enfants-Trouvés et des Enfants-Rouges.

2. Du 24 mars 1751. Elle est dans les *Mémoires de Luynes*, t. XI, p. 341.

vêque de Paris plus despotique que jamais au spirituel des hôpitaux.

Le parlement, procédant à l'enregistrement de cette loi, y a ajouté quantité de modifications qui l'énervent et qui ôtent ce pouvoir à l'archevêque. On veut par là que le pouvoir qui lui est donné ne soit que comme une cession que lui en fait l'autorité royale; on veut que l'acte qui nomme la sœur Moysan soit cassé, et qu'on procède à une nouvelle élection; on nomme toutes les autres choses à la pluralité des suffrages.

Ces modifications (dont j'ai copie), ont été d'abord cassées par un arrêt du Conseil; le parlement méconnaît l'arrêt du Conseil; on a voulu procéder à une assemblée générale de tous les administrateurs, le procureur général du parlement étant chargé de suivre l'exécution des modifications et d'en rendre compte aux chambres assemblées. L'archevêque a montré l'arrêt du Conseil, que le premier président a dit ne pouvoir être connu au parlement. Par accommodement, on a remis l'assemblée à samedi 3 juillet; elle devait être dès aujourd'hui. On travaille, on négocie, mais que d'étourderies fait la cour aujourd'hui! L'on dit que cette affaire va devenir fort sérieuse, si la cour s'acharne en faveur des intérêts de l'archevêque; car le parlement plaide ici pour les pauvres, puisqu'il il y a grand désordre dans les hôpitaux; le parlement exhorte le roi à le gratifier davantage; mais le peut-on?

27 *juillet.* — Le roi a toujours été fort triste à Compiègne et le devient davantage chaque jour; il se

voit dans des embarras domestiques extrêmes. Son espèce de fermeté lui prescrit de se roidir contre ce que veulent le parlement et le peuple, savoir des retranchements de cour; cependant il le faut absolument. L'on parle de réformer 2000 chevaux aux écuries, et de diminuer la fréquence des voyages. La marquise de Pompadour a déclaré à l'abbé de Magnainville (qui l'a redit à un de mes amis) qu'elle ne pouvait plus acheter Magnainville dans le temps où nous sommes (cette terre est de 500 000 livres), et qu'elle payerait plutôt l'indemnité qui lui était due pour l'avoir fait attendre si longtemps, et pour avoir empêché qu'il ne la vendît à un autre.

Le mécontentement de la cour et du gouvernement paraît extrême dans le public; on murmure tout haut, et partout l'on dit que c'est avec raison qu'on ne nomme pas aux deux places de ministres d'État qui vaquent, que, ne pouvant y avoir d'honnêtes gens dans ces places, il vaut autant n'y pas augmenter le nombre des fripons.

Mon frère est attaqué, dit-on, sur sa fidélité pécuniaire : l'on parle de trois millions dont on ne peut trouver l'emploi, et sur quoi le garde des Sceaux le poursuit à force devant le roi; à quoi se joignent Mme de Pompadour et tous ses ennemis qui sont en grand nombre : certes, il est très-fâcheux de se trouver en de tels soupçons et sous un titre tel; notre race n'y était pas accoutumée; à ce propos reviennent les dépenses de sa famille, les gens enrichis, et l'affectation de pauvreté qu'il a mise en quantité d'articles.

Le comte de Maillebois, mon gendre, est tout au mieux en cour, tant auprès du roi qu'auprès de la

favorite : ils prennent goût de plus en plus à son bon sens, à son courage, et à des qualités d'hommes plus propres aux affaires qu'il y en ait parmi les autres courtisans.

L'affaire de l'Hôpital-Général, dont j'ai parlé, peut devenir fort sérieuse, si l'on continue à s'obstiner contre le parlement; car il est clair que le parlement a raison, que l'Hôpital est mal gouverné et ruiné, et que l'archevêque de Paris répond de cette mauvaise administration, depuis trois ans qu'il s'en mêle et qu'il s'en est chargé, comme un nigaud qu'il est : par là il a pris sur lui tout ce qui était des anciens abus; or rien n'est si dangereux que de soutenir devant le public ce qui a grand tort, contre ce qui a grande raison.

Rien ne se paye malgré les emprunts : les jetons des académies ne sont point payés de cette année, les pensions du Conseil sont arriérées de deux ans, la Maison du roi est arriérée de près de trois ans.

Notre escadre de Brest, sous le commandement du sieur Périer, a du mettre à la voile le 10 de ce mois, ayant été jointe ce jour-là par deux frégates de Rochefort.

La *Gazette de France* contient un long article contre les faux bruits qui ont couru; que nous allions tolérer davantage le protestantisme en France; les peines les plus rigoureuses sont renouvelées contre tout exercice de la religion protestante.

29 *juillet.* — On me mande de nouvelles tracasseries de Compiègne, et combien mon frère est menacé. La marquise ne croit pas sa faveur en sûreté, qu'il

n'ait été renvoyé; le garde des sceaux, l'abbé de Broglie, tous ses partisans poussent l'accusation tant qu'ils peuvent. Je sais qu'il y a quelques mois, la marquise poussée sur cela plus qu'à l'ordinaire, avait dit : *Encore un petit moment ! il n'est pas encore temps.* Les jésuites, le chancelier, l'archevêque, le vieux Mirepoix et les dévots sont aujourd'hui ses seuls soutiens. Le public de Paris est extrêmement déchaîné contre lui, et l'on en parle mal dans les compagnies publiques et particulières de Paris. On m'écrit de Compiègne : « Que vous êtes heureux de n'être plus dans ces tourbillons ténébreux; il ne vous manque que de connaître assez votre bonheur. »

30 *juillet.* — L'on travaille vivement à la cour à accommoder l'affaire de l'Hôpital : il y a eu avant hier un conseil de dépêches extraordinaires à Compiègne, où M. le Dauphin, qui est de ce conseil, a été demandé, et l'on y doit réformer l'arrêt du conseil pour prendre un tiers parti entre celui du Parlement et celui de l'archevêque. Le roi est fort mécontent de la malhabileté de ceux qui lui donnent tant d'affaires.

Un pauvre huissier de la Chambre, fils d'un père qui s'était tué d'un coup de pistolet, est devenu fou lui-même : reconduisant Mme Louise dans son appartement, il lui a dit qu'elle était bien jolie, et lui a passé la main sous le menton. La princesse a couru au roi, qui a fait mettre l'huissier en prison, avec ordre de se défaire de sa charge.

31 *juillet.* — Un homme de la cour m'a conté qu'il y avait eu dernièrement une conversation entre le

roi, M. le prince de Conti et M. de Puisieux présents; qu'il y avait été traité de l'achat de l'hôtel de Conti par l'Hôtel de ville de Paris; mais que le roi avait dit qu'on ne pouvait rien finir ni faire sans l'hôtel de Puisieux, et qu'à lui, Puisieux, il fallait un hôtel à Paris. Le roi avait dit que l'hôtel de la Roche-sur-Yon lui conviendrait fort, mais que M. le prince de Conti le voulait vendre trop cher, que ce prince disait qu'il ne le lâcherait pas à moins que 500 000 livres; qu'il y avait bien de la différence de l'hôtel de Conti à cette petite maison de M. de Puisieux qu'il nommait hôtel, qu'enfin le roi avait montré un grand désir que M. de Puisieux eût l'hôtel de Conti, ce qui lui est suggéré par la marquise de Pompadour, et c'est là ce qui arrête cette maudite affaire du changement de l'Hôtel de ville.

Ainsi l'on entreprend de tous côtés des bâtiments gigantesques dont on ne posera pas la première pierre faute d'argent; ainsi :

L'hôtel des cinq cents gentilshommes.

L'hôtel de ville.

La place publique.

Un nouvel Opéra.

Les hôpitaux, etc., etc.

On vient de donner une mortification à la marquise de Pompadour, ayant fait décider que la grande duchesse de Brancas, son amie intime, n'irait point à Compiègne de tout le voyage, comme l'année passée; mais qu'elle tiendrait compagnie à Mme la Dauphine à Versailles et y ferait sa charge.

4 *août*. — Samedi, 31 juillet, se tint l'assemblée

de l'Hôpital comme on avait dit. Cela se passa en vaines disputes sur l'arrêté du parlement et l'arrêt du Conseil qui le casse : le premier président dit qu'il le connaissait comme administrateur, et qu'il le méconnaissait comme chef du parlement. On manda le greffier du bureau pour lui en défendre l'enregistrement; les chambres du parlement assemblées pour cela ont ordonné l'exécution de leur arrêt.

Enfin opposition, contrariétés entre la cour et le parlement, celui-ci ayant visiblement raison au fond et la cour ayant tort, l'archevêque de Paris y mettant beaucoup du sien et se ruinant par cet entêtement. Mais ce qui doit toucher le plus, c'est la faiblesse et l'incertitude du gouvernement, qui ne fait aucun plan sur ceci, et qui paraît ne pas voir où cela va ; chacun file sa corde pour ainsi dire, vit au jour le jour, et donne au public un spectacle ridicule de gouvernement impuissant.

6 *août*. — Avant-hier, 4 de ce mois, les chambres allaient s'assembler pour faire exécuter l'arrêté du parlement, lorsqu'il arriva ordre de la cour pour que le premier président et le procureur général allassent à Compiègne; ils en ont dû revenir le soir même. On conjecture qu'il s'agit d'accommodement de moyens termes de transaction, de conserver quelques modifications, d'en abroger d'autres, d'allier l'arrêt du conseil avec les modifications du parlement, et celles-ci avec les déclarations du roi. Billevesées, sottises qu'on devrait laisser au parlement, et sur lesquelles la Cour ne devrait point s'échauffer comme elle fait pour l'archevêque. Faiblesse du

gouvernement partout, chacun tire à soi, tout le monde a tort, les petits esprits président, les bons sont contrecarrés, *in nugis versamur*.

7 *août*. — J'apprends que l'arrangement avec le clergé en a été et est aujourd'hui en cet état : que le roi a dit qu'on finît cette affaire absolument et de quelque façon que ce fût ; que M. de Machault effrayé a consenti qu'on assemblât le clergé pour lui demander un don gratuit à l'ordinaire, mais qu'aujourd'hui le clergé ne s'en tient point à cet avantage, et qu'il exige une déclaration du roi semblable à celles de 1711 et de 1726, où Sa Majesté reconnaîtrait les immunités qu'il a, que la cour veut bien tourner cette déclaration tacitement et d'une façon douteuse, où l'on n'exprimerait pas quelles sont ces immunités, chaque partie pouvant les supposer à son avantage. Mais le clergé veut autre chose et devient fort avantageux, disant que ce n'est pas le tout d'avoir attaqué ses immunités avant tant d'éclat, qu'il faut réparer le doute jeté et le décider de nouveau avec encore plus d'éclat. On attend ces jours-ci le cardinal de La Rochefoucault; mais lui, l'archevêque de Paris et l'ancien évêque de Mirepoix disent qu'ils ne peuvent stipuler pour tout le clergé ni répondre de son consentement, et qu'il faudrait l'assembler. Et véritablement l'on devrait commencer par là la négociation, car on ne traiterait bien qu'avec lui.

Quel blâme au ministère d'avoir ainsi compromis l'autorité royale et de se voir contraint à chanter la palinodie plus ou moins !

De cette affaire-là, les affaires du Languedoc sont

aujourd'hui dans le même désarroi; l'on prévoit la nécessité de rétablir bientôt les États de cette province, et, pendant ce temps-là, on n'en tire presque rien : on assure qu'il en est de même de la Bretagne.

M. le garde des sceaux Machault est dans un état très-dangereux pour sa santé, il ne digère plus et ne dort plus, il maigrit à vue d'œil. Les bonnes gens disent qu'il est excommunié, et qu'il ne saurait vivre. Cependant il fait des dépenses folles à son château d'Arnouville près Gonesse[1]; il y a abattu le village et fait devant sa maison une place publique grande comme la place Vendôme; il espère que le roi y passera en venant de Compiègne, et il y fait passer le grand chemin.

On travaille à tous les bâtiments du roi; à la Muette, de grandes augmentations de jardin; à Choisy, on abat tout, et l'on refait tout pour l'avancer de quelques toises seulement : — folies ruineuses!

Le retour du roi à Versailles est avancé d'un jour; il y a quelques jours de Choisy indiqués, tous ces contre-temps coûtent beaucoup d'argent à ceux qui suivent la cour, et par conséquent au roi qui paye tout.

Le 4 de ce mois, il y a eu grand pourparler à Compiègne entre le premier président du parlement, le chancelier et mon frère, puis avec le roi touchant l'affaire des hôpitaux. Le chancelier ordonne au parlement que la déclaration du roi et l'arrêt du Conseil s'exécutent sans y donner d'autre loi connue, à quoi

1. Cette terre fut érigée en comté en 1757, en faveur de M. de Machault.

la forme résiste absolument, et l'on n'en peut tirer autre chose : ainsi l'on ne regarde pas cela comme affaire finie. C'était hier qu'il y a dû avoir assemblée des Chambres du parlement pour cela : le public loue le parlement de tenir bon avec fermeté, mais il voudrait qu'il eût montré le même courage dans les affaires de finances.

On attend ces jours-ci à Tours le nouvel archevêque (neveu du feu cardinal de Fleury[1]). Avant d'arriver, il a fait maison neuve, ayant congédié tous les grands vicaires, officiaux, promoteurs et secrétaires de son prédécesseur : il a envoyé six nouveaux ecclésiastiques à sa dévotion pour les remplacer. L'on juge qu'il va poursuivre avec grande vivacité les affaires de la bulle *Unigenitus*, et qu'il veut se faire donner le chapeau par cette voie : c'est un jeune homme fin et délié, ardent d'ambition mais de peu d'esprit : il ira grand train, se piquant de désapprouver beaucoup son prédécesseur, M. de Rastignac.

9 *août.* — Le roi a fait une chute à la chasse du chevreuil à Compiègne : son cheval a mis le pied dans un trou de lapin; mais, Dieu merci, il n'en résulte qu'une égratignure, et ce prince ne sera pas seulement saigné.

On a renvoyé Mlle de Werde, Hollandaise qui était auprès de Mesdames de France : le roi lui donne quatre mille livres de pension : on ne sait pas encore la cause de ce congé.

J'ai la relation de ce qui s'est passé à la cour et au

1. Henri-Marie-Bernardine de Rosset de Fleury.

parlement sur l'affaire des hôpitaux. Le grand point de dispute au fond, c'est que le parlement veut qu'au bureau général d'administration qui se tient à l'archevêché se trouvent tous les anciens administrateurs qui ont serment au parlement, tandis que la déclaration du roi n'y veut admettre que les treize administrateurs nommés dans cette loi. L'arrêt du conseil casse toutes les modifications portées dans les arrêts d'enregistrement du parlement. On me mande que cela devient sérieux de plus en plus, que les esprits sont fort irrités au parlement, et paraissent ne vouloir rien céder.

Je remarque d'abord que voilà des généralités hasardées avec beaucoup d'imprudence; le parlement qui ne veut rien retrancher de ce qu'il a pensé, et la cour qui n'en veut rien admettre du tout. En cela, le plus grand tort est du côté du ministère, qui devait admettre quelque partie au moins des modifications parlementaires. On commet aujourd'hui l'autorité royale pour des bagatelles, on échauffe les corps et on s'échauffe contre eux au moindre propos. Voici que, dans les remontrances ordonnées le 5 de ce mois, le parlement ordonne qu'il sera avancé au roi ces maximes, les plus parlementaires et les plus anti-royalistes en France (où le roi est seul législateur, sauf la forme de l'exécution qui est seulement confiée au parlement). Les remontrances ordonnées contiennent ces maximes : « Que les modifications portées dans les arrêts d'enregistrement en font essentiellement partie, et en sont inséparables, suivant les anciennes maximes du royaume, et les lois fondamentales de l'État. »

Il sera nécessaire que, dans la réponse aux remontrances, le chancelier relève ces maximes et, s'il les re-

lève, voilà la chance livrée pour définir, discuter l'autorité royale en France, et celle du parlement et de toutes cours souveraines. Voici que le parlement y intéresse toute la nation, les lois fondamentales du royaume et de l'État. Les étrangers jouiront de ce spectacle; l'Angleterre dira que le monarque est encore plus bridé chez nous que chez eux. Rien de si dangereux, si le roi veut régner, que de ne point étaler souvent ces questions polémiques sur son autorité. L'on vient de voir dans l'affaire du clergé d'amples traités pour et contre, qui ne sont bons qu'à les avilir tous deux aux yeux de la nation et de l'étranger jaloux du pouvoir des rois. Cette question serait bien autrement dangereuse.

Au fond, je crois qu'en France, où l'autorité a beaucoup gagné, elle possède toute l'autorité législative, et que le parlement a l'exécutrice *subordinément* au roi : cela lui laisse un pouvoir précaire de faire des lois de discipline et d'exécution, et les modifications apportées aux lois ne peuvent être que pour ces deux objets.

Il y a ici deux choses : 1° Le roi déclare qu'il veut que la loi reste en son entier; 2° le parlement la change absolument. Or ces modifications ne peuvent valoir que sous les deux conditions que le roi les approuve ou ne désapprouve pas formellement, et que le parlement ne détruise pas la loi qu'il enregistre. C'est ce qui n'existe pas ici, autrement le parlement devient législateur et le roi cesse de l'être; comment celui-ci peut-il soutenir que les lois fondamentales de la nation sont telles qu'il le prétend, quand le roi défend directement ces modifications ?

Nous avons vu l'évêque de Metz accepter ainsi la constitution *Unigenitus* en 1715. Il disait sur presque chaque article *je l'accepte*, mais en avouant chaque proposition contradictoire. Cela se peut passer à un évêque juge de la doctrine, comme le pape et son consistoire; mais ici les cours supérieures ne sont pas cela à l'égard du roi, comme les évêques à l'égard du consistoire de Rome.

Cette députation doit être éclatante et nombreuse, composée de tous les présidents à mortier et de trente-six membres.

Ici le parlement intéresse la nation, évoque la constitution fondamentale, voilà de quoi la faire révolter.

11 *août*. — S. M. a répondu aux gens du roi qu'il leur enverrait ses ordres quand il serait de retour à Versailles, ce qui donne du temps pour la délibération, et l'on croit communément que cela va à la refuser, comme j'ai pensé. Le conseil évoquera cette affaire, d'autant plus que la loi émane de Sa Majesté de propre mouvement, et l'on ne peut en laisser davantage la manutention au parlement, qui donne ses ordres directs au bureau du l'Hôpital et lui défend de faire autre chose que ce qu'il veut.

14 *août*. — J'apprends que les conseillers au parlement disent partout hautement que, s'ils n'ont pas raison de l'archevêque de Paris et de l'arrêt du Conseil, ils vont donner leur démission comme en 1732; et qu'ils ne veulent plus d'un service où ils ont tant de désagréments.

Certes ce sera un grand embarras que ces démissions : il en faudra venir à créer ou substituer un autre parlement de supplément, et c'est pour cela qu'on a arrangé le Grand Conseil comme il est depuis la mort de M. de Verthamont, lardé de conseillers d'État et de messieurs des requêtes. Alors le grand conseil refusa de suppléer au parlement; on a donc voulu avoir toujours cette pierre d'attente, et on ne l'a point perdu de vue, quelque besoin qu'on eût d'argent. Pendant la dernière guerre on aurait eu deux millions de la vente de ces charges.

Mais il y a sur cela des secrets très-cachés et très-réels. Les jésuites et les évêques veulent la suppression du parlement de Paris, et ils excitent sous main des orages dont ils savent que l'événement leur serait avantageux. Ainsi je crois que, de cette affaire-ci, si le parlement offrait ses démissions, on le prendrait au mot sur-le-champ, et voilà ce qu'on cherche; on irrite le roi contre le parlement, comme on l'a irrité contre les Parisiens. Outre cela, mon frère, qui est aujourd'hui véritablement à la tête du parti jésuitique et moliniste, avec des dehors d'homme sage, est poussé et se pousse à la place de premier ministre, pour opérer un si grand événement. Il n'y a que lui, dira-t-on au roi, capable de venger son autorité, il réussit à tout ce qu'il entreprend, il fait voir le ciel ouvert à tous ceux qu'il veut leurrer.

Quels petits hommes, dira-t-on, pour arranger de si grandes choses, que MM. de Lamoignon et Machault! et véritablement ils regarderont toujours derrière eux; M. de Machault, avec le courage d'une tête bornée, n'a aucuns moyens dans l'esprit. Voilà

cependant, par ces vils instruments, suppression du clergé, des États de Languedoc et de Bretagne. Mais que serait-ce dans le public que celle du parlement, de la Cour des Pairs? Alors on criera à la tyrannie, il n'y aura plus rien entre le fisc et les peuples, personne ne stipulera plus pour la nation.

Je sais bien que l'on pourra créer un nouveau parlement sans vénalité de charges et par commission, car la vénalité fait aujourd'hui la plus grande force.

Ainsi, depuis la Constitution, les jésuites ont-ils fait de tous les corps, de la Sorbonne, de l'Université, et de tous les ordres de moineries; ainsi attendent-ils le moment de faire du parlement de Paris une carcasse, comme on a dit de la Sorbonne, après quoi la seule corporation qui restera étant celle des flatteurs, le bien cessera d'être vu au trône, et le mal seul y sera recommandé.

Les duels redeviennent à la mode et sont soufferts. Le fils de l'ancien garde des sceaux Chauvelin se fit tuer cet hiver dans un véritable rendez-vous à Compiègne[1]; un officier des chevau-légers a été tué par un mousquetaire : il vient d'y avoir à la gendarmerie un duel de trois contre trois, où le chevalier de Bissy a eu deux coups d'épée.

Or, pour exécuter ces grandes choses et cruelles, il faudra un premier ministre, et les jésuites projettent d'y placer mon frère; voilà le grand nœud de cette affaire.

1. Par un capitaine aux gardes nommé Lelièvre. Charles-Louis Chauvelin, marquis de Grosbois, était, dit Barbier, un assez mauvais sujet dont son père n'avait pu rien faire, pas même le faire entrer au parlement.

15 *août.* — Le roi fait construire à Livourne des vaisseaux et tire des bois des forêts de Toscane; on ne comprend pas comme la puissance autrichienne le permet; en tout cas, cela ne durera pas longtemps.

Les Anglais sont fort attentifs à notre marine renaissante, la liste qu'ils envoient est de 80 vaisseaux de guerre, ils montrent que la leur est toujours supérieure, et plus du double étant de 193 vaisseaux, ils redoublent d'attention et d'ordre pour la bien entretenir et remonter.

Ils sont également jaloux des avantages que M. Dupleix a remportés à Pondichéry sur les Nababs de la côte de Coromandel. On prétend que les richesses remportées par victoire nous valent plus de 5 millions de notre monnaie : ils attendent un détail avec impatience.

16 *août.* — C'est hier que le roi a dû donner audience à la nombreuse députation de trente-six membres du parlement (y compris tout le grand banc). On les a mandés pour hier lundi après la messe; je doutais qu'on les admît, tout le monde sachant qu'ils avaient des injures à dire à la Royauté; l'on se demande sur cela si c'est pour s'y soumettre ou pour les soumettre.

19 *août.* — Le 15 de ce mois, MM. de Saint-Florentin et Rouillé ont pris séance au conseil d'État. Le maréchal de Noailles y a reparu, se portant mieux; ainsi voilà deux ministres pour un (le cardinal de Tencin) qui s'est retiré. Quel réconfort que de si pauvres ministres! Le Conseil est présentement composé de

sept ministres, ce qui va à la cohue, et aucun d'eux ne connaît l'état de l'Europe ni les principes de notre politique. Le parti de la marquise se fortifie par ces deux hommes qui sont à elle. On ne doute pas que M. de Saint-Séverin n'ait la place de secrétaire d'État des affaires étrangères, à la chute de M. de Puisieux, qui tire à sa fin, ou à sa retraite. Jamais on n'avait vu de secrétaire d'État du petit département (qu'à M. de Saint-Florentin) être appelé au conseil d'État. Son père, M. de la Vrillière, ni son aïeul, M. de Châteauneuf n'y ont pu jamais monter, de quelque ancienneté qu'ait été leur administration près du roi. Les ministres de la marine n'y sont guère nécessaires ni utiles. Le feu roi les y appelait seulement quand ils avaient vieilli dans cette place, et quand nous avions une grande guerre sur les bras.

Le 16 de ce mois, le roi a donné audience à la nombreuse députation du parlement : le premier président a très-bien parlé[1]; mais le roi a tenu bon pour que la déclaration fût tenue pour enregistrée sans modifications. L'on ignore sur cela quel parti aura pris le parlement, démission, suspension des fonctions, ou autre parti. *Inimicus homo*, dit-on, quelque habile homme brouille les cartes sous main, et cherche à augmenter les embarras qui augmentent son autorité, et tout cela par le conseil des jésuites : on se sert des passions des uns et de la faiblesse des autres. Le chancelier de Lamoignon est ami de l'archevêque de Paris et tout dévoué aux jésuites; le premier président

1. Son discours est dans les *Mémoires de Luynes*, t. XI, p. 203.

de Maupeou est furieux contre la Cour d'avoir manqué la place de chancelier de France, et d'en avoir été rejeté avec mépris; on se sert d'eux, et, comme je le dis, les jésuites conduisent le tout.

21 *août.* — J'ai eu hier nouvelle de ce qui s'est passé au parlement et à la cour.

Les trente-six députés ont été reçus à Versailles, le 16 au matin, ils avaient leur ordre pour se trouver à 9 heures chez le roi, mais il leur a fallu attendre le lever du roi et la messe, enfin ils ont été ouïs. Le premier président a fait le plus beau discours qu'on ait encore entendu sur l'objet que nous avons dit[1]. Quand il a été fini, le roi a tiré de sa poche un petit papier qu'il a lu : cette réponse contenait à peu près ce qui suit :

« Que Sa Majesté entend volontiers ces remontrances du parlement, et lui en laisse la liberté, quand elles tendent au bien public et à l'indépendance de la couronne, mais que la première loi et la plus fondamentale du royaume est l'obéissance de ses sujets, et qu'il n'a pas le pouvoir d'apporter à ses lois des modifications qui les changent et les anéantissent, et que Sa Majesté veut que la déclaration sur les hôpitaux soit enregistrée purement et simplement, et que le parlement recevra les ordres incessamment. »

Véritablement le lendemain, 17 août, le parlement s'étant assemblé, on y a apporté des lettres de jussion ordonnant cet enregistrement, sur quoi deux avis :

1. Ce discours, ainsi que la réponse du garde des sceaux, sont textuellement dans le *Journal de Barbier*, t. V, p. 61, et dans les *Mémoires de Luynes*, t. XI, p. 172.

1° nouvelles remontrances ; 2° de ne rien faire et de se tenir tranquilles ; mais à tous ces deux avis de ne point enregistrer ces lettres de jussion ; enfin l'avis qui a passé a été de nommer des commissaires pour aviser à ce qui est à faire pour se tirer de ce mauvais pas, les commissaires nommés ont été les mêmes qui ont examiné l'état des hôpitaux, savoir MM. Thomé et de Montholon. L'on croit que leur avis ira à faire admettre quelques-unes de leurs modifications à la déclaration.

La chaleur des enquêtes est fort apaisée (m'a-t-on dit). On trouve la réponse du roi digne et en règle, impérative et comme il convenait ; avec cela nulle passion, nulle colère, et tout est dit par ces mots sur les dispositions des enquêtes « qu'il faut tâcher de se tirer de ce mauvais pas. » L'on tremble dans ce royaume dès que le roi parle du devoir d'obéissance : qui est-ce qui ose aller contre ce principe, qui ose disputer ce droit à un monarque qui a deux cent mille hommes avec la possession de se faire obéir en tout? Ainsi tout ce grand feu va s'en aller en fumée.

24 *août.* — Je ne reçois que présentement les dernières nouvelles de l'affaire du parlement avec le trône. On peut l'appeler un véritable procès, et ce qu'il y a de remarquable est que le parlement ne fait plus de délibérations, n'adresse plus de remontrances au roi qu'en définissant son pouvoir. Il est certain que des livres où de telles définitions se trouveraient seraient condamnés et défendus par le conseil, et peut-être par le parlement lui-même. Un homme du parlement qui m'envoie ces nouvelles me mande que les têtes sont extrêmement échauffées.

Le parlement s'est assemblé le 20 de ce mois, et les deux commissaires nommés, Thomé et Montholon, ont donné l'avis qui a été suivi et qui roule sur eux deux. Cet avis est « de faire au roi de nouvelles remontrances, de lui représenter les justes motifs de leurs modifications sur la déclaration du 24 mars, de dire à Sa Majesté que c'est le parlement qui dans tous les temps a donné à ses sujets l'exemple de la soumission, et que Sa Majesté doit se le rappeler, que la vraie fidélité, la vraie obéissance consiste à ne jamais consentir à rien qui puisse donner atteinte à l'ordre public, aux lois et aux maximes du royaume et aux droits de la souveraineté. Comme la déclaration du 24 mars y donne atteinte, et qu'elle va à détruire l'établissement de l'Hôpital général qui dure depuis cent ans, Sa Majesté est très-humblement suppliée de ne point imputer à désobéissance, si le parlement *ne peut* enregistrer purement et simplement cette déclaration. »

L'on peut prédire qu'il en ira comme l'affaire du clergé; le roi dira aux ministres qu'il n'y a qu'à laisser à la loi, que cela l'ennuie; mais n'en conclura pas de composer mieux son ministère.

En même temps a paru un imprimé qu'on m'envoie : c'est le précis des modifications sur la déclaration du 24 mars. Cet imprimé est à trois colonnes : 1° la déclaration; 2° la modification du parlement; 3° les motifs de ces adoucissements. Cette dernière colonne est très-bien faite, et ne laisse rien à répliquer.

Le parlement a fait un coup de finesse : craignant que le Conseil ne supprimât cet écrit, il l'a gagné de la main et l'a supprimé par arrêt du 13 de ce mois, comme imprimé sans permission, ainsi que l'exem-

plaire des arrêts du parlement, donné le 20 juillet en exécution des modifications. En vérité tout cela fait un grand scandale aux yeux des bons Français et une grande joie aux étrangers malins.

29 *août*. — Les causes du refroidissement entre la France et Gênes viennent de ce que les articles proposés pour pacifier la Corse allaient à la soustraction totale de cette domination, ce qui a révolté cette république contre la France. De là défense aux navires génois de naviguer sous pavillon français : de là les ordres donnés à Marseille et à Toulon pour envoyer bâtiments qui y transportassent les troupes françaises de Corse ; mais la république est à la France, et l'on doute que les nouvelles propositions aillent à la satisfaire davantage. Certes nous avons trop pris le parti des révoltés.

Le fameux baron de Neuhof, ou roi Théodore, vient de sortir de la prison pour dettes où il était à Londres, et il a trouvé à épouser une jeune et belle demoiselle anglaise de naissance et riche qui a ambitionné chimériquement ce vain titre de reine [1].

29 *août*. — Du 9 de ce mois l'on commençait à savoir à Livourne quelques progrès de la négociation pour pacifier la Corse ; l'on croyait même la chose terminée ; l'on assurait que tous les anciens priviléges des Corses étaient renouvelés, qu'ils pourraient parvenir aux charges, même de la république, qu'ils contribueraient

1. Horace Walpole ouvrit en sa faveur une souscription, qui lui assura des moyens de subsistance jusqu'à sa mort, arrivée en 1756.

aux frais des garnisons, que les Génois se réservaient le haut et direct domaine de ces places, la Bastie, Caluido, San-Fiorenzo et Ajaccio, que M. Chauvelin était déjà de retour du congrès de San-Fiorenzo à la Bastie, et qu'il allait repasser à Gênes.

On commence à s'apercevoir du progrès du commerce de Livourne avec Trieste.

La jonction des forces de Naples, du Pape et de Malthe commence à rendre la Méditerranée plus libre, et à désoler les barbaresques.

On arme diligemment deux nouvelles frégates à Brest pour Saint-Domingue.

Sa Majesté Catholique a remis absolument en règle la compagnie de Guiposcoa ou des Caraques ; on y a donné un nouvel octroi dont la compagnie avait besoin depuis la révolte de ces peuples. On équipe pour elle trois vaisseaux à Saint-Sébastien, et ils vont mettre à la voile.

30 *août.* — Ceux qui arrivent de Paris disent que le parlement est toujours assemblé au Palais, depuis que le roi a refusé d'entendre les nouvelles remontrances, dont nous avons parlé, et qui ont été ordonnées, il y a quelques jours. On prend dans les assemblées les résolutions les plus extrêmes : l'assemblée durait hier matin, et il y avait beaucoup de peuple dans le palais qui clabaudait. On disait que l'Hôpital général était à bout, que les pourvoyeurs ne voulaient plus fournir, chacun craignant le manque de sûreté, en allant contre le parlement, et que l'on était prêt à ouvrir ses portes aux gueux et aux fols ; que cependant le gouvernement se fâchait de cette obstination, et que plusieurs

lettres de cachet étaient déjà expédiées contre plusieurs membres; que l'on parlait de la suppression du parlement de Paris, et que le grand conseil le devait remplacer.

Le pain augmente : il était à trois sols la livre au dernier marché à Paris, vu la mauvaise récolte.

On a déjà mis à la porte une grande quantité de pauvres hors des hôpitaux, faute de pouvoir les nourrir; personne n'y donne plus : le roi se met en grande colère contre le dit parlement.

L'on bâtit à Versailles, proche de l'hôtel ou écuries de la marquise de Pompadour, un vaste théâtre d'opéra, où il pourra, dit-on, tenir jusqu'à 4000 personnes.

On vient de vernir tous les appartements de Bellevue.

M. de Machault projette de dépenser quatre millions à sa maison de campagne d'Arnouville, proche Gonesse. Il y a déjà beaucoup dépensé depuis deux ans : il débâtit et rebâtit son village, formant devant sa maison une place publique aussi grande que la place de Vendôme : les principaux financiers de ses meilleurs amis comme Bouret, Gagny et autres y bâtissent chacun un pavillon. — Quelle folie! Quelle insulte au peuple que tout cela!

2 *septembre*. — On a nouvelle que le roi a donné audience aux députés du parlement lundi dernier, que le premier président a parlé avec éloquence, que le roi s'est beaucoup radouci, et a prononcé qu'il allait faire examiner dans son conseil les modifications du parlement à la déclaration du 24 mars dernier.

Cependant ces remontrances étaient hautaines, on

y a suivi le texte que nous avons dit ci-dessus, où le parlement définit l'obéissance due par lui, ce qui est conforme aux lois et constitutions[1], etc.

Ce radoucissement montre une grande faiblesse et avilit l'autorité : qui est-ce qui la craindra désormais quand on la compromet ainsi? Au moins le gouvernement se montre-t-il d'une grande étourderie en ceci. Le roi croit tout le monde et ne croit personne : les gazettes retentissent de la dernière réponse de Sa Majesté qui veut être obéi; après avoir contracté à l'Europe, il se replie et se radoucit.

3 *septembre.* — Un politique disait hier qu'il fallait définir ainsi notre gouvernement actuel : *une anarchie dépensière;* et, par ces deux principes opposés, l'autorité chemine à sa propre destruction; car il faut de l'autorité pour gouverner et pour tirer de grosses sommes de la nation.

Cette prodigalité est d'institution, d'habitude et de mollesse. Louis XV a trouvé l'institut et l'étiquette de dépense établis par Louis XIV; il aurait cru déroger d'en rien diminuer; les intéressés à la dépense le lui ont persuadé ainsi, et qui est-ce qui a osé lui parler au contraire? A cela soit ajouté l'apathie, l'indolence qui laisse tout aller, puis une maîtresse courtisane, véritable fille entretenue, de celles qui exaltent la gloire d'un homme *qui dépense auprès des femmes;* car le roi n'est ni un prodigue, ni un magnifique, ni privé de sagesse, mais il est facile, léger et mol.

1. « Les lois et ordonnances, véritables volontés du seigneur roi, » avait dit le chancelier de Lhopital.

Il nous souffle d'Angleterre un vent philosophique de gouvernement libre et anti-monarchique ; cela passe dans les esprits et l'on sait comment l'opinion gouverne le monde. Il se peut faire que ce gouvernement soit déjà arrangé dans les têtes pour l'exécuter à la première occasion ; et peut-être la révolution se passerait-elle avec moins de contestation qu'on ne pense. Il n'y faudrait ni prince, ni seigneur, ni l'enthousiasme de la religion : cela se ferait par acclamation, comme les bons papes s'élisent quelquefois. Tous les ordres sont mécontents à la fois. Le militaire, congédié le moment d'après la guerre, est traité avec dureté et injustice, le clergé vilipendé et bafoué comme on sait, les parlements, les autres corps, les provinces, les pays d'États, le bas peuple accablé et rongé de misère, les financiers triomphant de tout et faisant revivre le règne des Juifs. Toutes ces matières sont combustibles, une émeute peut faire passer à la révolte, et la révolte à une totale révolution où l'on élirait de véritables tribuns du peuple, des comices, des communes, et où le roi et les ministres seraient privés de leur excessif pouvoir de nuire. La meilleure raison qu'on dise à cela est que le gouvernement monarchique absolu est excellent sous un bon roi ; mais qui nous garantira que nous aurons toujours des Henri IV? L'expérience et la nature nous prouvent au contraire que nous aurons dix méchants rois contre un bon.

Déjà le clergé fait bouquer le gouvernement et l'oblige de reculer, après avoir assigné terme de février dernier pour déployer contre lui toute l'autorité royale s'il ne cédait pas.

Déjà le parlement de Paris avance à grands pas

(comme ce qui donne lieu à cet article le prouve) pour faire reculer l'autorité, qui a menacé avec hauteur à la face de l'Europe, puis qui se radoucit, voyant ce qui lui en peut arriver de mal. Le parlement enhardi passera à d'autres entreprises; ce corps est avantageux, en se tenant en règle comme il fait. Il est certain que le roi n'a qu'à vivre aujourd'hui de ses revenus, et payer les dettes avec les fonds qui y sont destinés; car, s'il faut de nouveaux revenus pour l'année prochaine, le parlement y mettra un obstacle invincible, fier vainqueur comme il est.

Or, de la façon dont les choses vont, nulle réforme ne se faisant dans les dépenses de la cour, les abus augmentant et l'économie fuyant, il est à croire que le roi se trouvera obligé de ramper inutilement devant son parlement, bien plus que les rois ne font en Angleterre[1]. Considérons que le parlement de Paris est composé de magistrats plus difficiles à corrompre que les membres de celui d'Angleterre; on ne les effraye que par l'autorité et les menaces, mais ici ils les ont surmontées, et les voilà assurés de leurs avantages.

5 *septembre*. — Enfin le roi a accepté la démission de M. de Puisieux, qui, par sa mauvaise santé, ne pouvait plus exercer absolument sa charge de secrétaire d'État des affaires étrangères. On aurait dû dire avec bien plus de raison que, par son peu d'esprit, il n'au-

1. Horace Walpole, à propos d'un acte de servilité de la chambre des communes, dit, dans une lettre du 22 novembre de cette année : « Notre parlement ne ressemblera pas davantage à un parlement français quand nous serons gouvernés par la France. Les deux nations semblent avoir fait un chassé croisé. »

rait jamais dû y être installé : il raisonnait sans entendre, on n'a jamais rien vu de si chétif. C'était l'ouvrage de Mme de Pompadour et des Pâris qui l'avaient vanté au roi, comme seul capable du rétablissement des affaires. Voilà quels présents ces mauvais citoyens sont capables de faire à l'État!

On me mande de Versailles que le roi ne s'est pas encore déterminé sur le successeur, et le courtisan raisonne sur cela comme on peut juger. Chaque ministre, chaque parti cherchera à y donner sa créature, celui qui promettra davantage de servir son intrigue, ses passions, sa vengeance. Mon frère y voudrait mon fils qu'il croit bien à lui; Mme de Pompadour et les Pâris y voudront M. de Saint-Séverin, un Italien fol, traître, borné et maladif, ou ils proposeront encore le vieux Chavigny. M. de Machault y pousse M. de Courteilles, ou, s'il déplaît au roi, M. de Saint-Contest, commis de Courteilles, actuellement notre ambassadeur en Hollande, etc.

6 *septembre*.— Des nouvelles postérieures, de personnes qui arrivent de la cour, m'apprennent que la démission de M. de Puisieux n'est pas encore donnée, comme on avait dit que le roi a souhaité qu'il restât encore quelque temps en place, sauf à n'y rien faire que de soigner sa santé. M. de Puisieux et M. de Saint-Séverin ont cependant assisté aux derniers conseils touchant les affaires du parlement, et l'on croit que leurs avis ont été de rembourser les charges du parlement et de les supprimer.

Le roi veut donc prendre le temps suffisant pour faire un bon choix dans le successeur de M. de

Puisieux. Dieu veuille que ce choix réponde à son attente! Voici tous les concurrents dont on parle et qui me paraissent avoir plus de danger que d'attente.

L'évêque de Rennes[1] se met sur les rangs, homme d'esprit, mais souvent extravagant et grand fripon.

Les Pâris travaillent de nouveau pour leur vieux Chavigny qui passe soixante-dix ans.

M. de Puisieux veut entrer en composition avec le roi, pour se donner M. de Saint-Séverin pour successeur : le roi ne répond rien à cela, et paraît le refuser; su cela, ce fourbe italien parle comme le renard des raisins, disant qu'il n'en veut pas absolument.

La cour et la ville assurent que M. de Machault y placera son ami Courteilles : celui-ci assure qu'il n'en veut pas, et véritablement il quitterait par là des places solides, comme j'ai fait, pour une fragile, où l'on répond de tout sans être maître de rien que de la parole.

Les Noailles, mon frère, les jésuites travaillent pour Silhouette qui n'est qu'un misérable pédant et aventurier, mais qui pourra y avoir la meilleure part.

7 *septembre*. — Je viens de lire les remontrances du parlement du 30 août; le premier président y élude, sous les dehors de politesse, le mauvais compliment de désobéissance dont il était chargé. Elles sont éloquentes : on y justifie les modifications apportées à la déclaration du 24 mars dernier; tout y est pris du précis des motifs, et dont le parlement a con-

1. De Vauréal. Voy. t. IV, p. 18, et t. V, 431.

damné non le fond, mais l'impression. Il n'est point vrai que le roi ait répondu qu'il les ferait examiner dans son conseil, mais seulement *qu'il répondrait.*

Un grand moliniste, un bon ami de l'archevêque de Paris m'a dit ceci naïvement :

Que M. l'archevêque ne regardait pas comme sienne l'affaire entre le trône et le parlement pour l'administration des hôpitaux; qu'il en engraissait, qu'il y songeait à peine, que c'était l'affaire du roi et dans l'origine et dans les suites;

Que tout ceci n'avait commencé que par la décision de poursuivre le jansénisme, de l'éteindre dans les hôpitaux, comme on avait fait à Narbonne dans l'Université, etc., car l'administration des hôpitaux, soit pour le temporel, soit dans le spirituel, était, dit-on, totalement janséniste. Les prêtres formaient des prosélytes et même des prédicants, qui se répandaient dans le bas peuple, et la canaille devenait par là aussi janséniste que nous la voyons dans la plupart des paroisses de Paris. Les sœurs, les directrices, les prêtres exclus étaient fort jansénistes. On a voulu, au contraire, que Mgr l'archevêque y mît d'autres sujets de la façon, qui fussent, non-seulement approuvés de lui pour l'administration des sacrements, mais encore choisis et nommés par lui. On a voulu rendre ce prélat maître de tous les hôpitaux pour y extirper la secte à laquelle appartiennent tous les administrateurs comme avocats, fermiers généraux, conseillers, dévots, etc. *Tout avocat est janséniste :* voilà ce qui fait qu'on en a voulu chasser tous les avocats.

10 *septembre.* — Les nouvelles de Paris sont que

le roi a envoyé au parlement de secondes lettres de jussion en réponse à ses nouvelles remontrances, ce qui est arrivé le mardi 7 de ce mois, jour de la séparation du parlement, et les chambres assemblées n'ont pris sur cela autre délibération que de continuer l'assemblée et la délibération au 24 novembre prochain (ce qui est continuation de désobéissance, et sur quoi la cour ne peut se taire sans indécence). Par là aussi le parlement se proroge lui-même, quoiqu'on sache qu'il lui faille des lettres du roi pour ses fonctions à chaque semestre.

On mande la chose autrement : la réponse du roi fut, dimanche, 5 septembre, que Sa Majesté était très-mécontente des nouvelles remontrances du parlement, et qu'il lui ordonnait d'obéir et enregistrer purement et simplement, sauf ensuite à faire des représentations par lui ou par le grand bureau de l'Hôpital. Sur cela, nomination de commissaires et leur avis suivi tout d'une voix, qui a été comme nous avons dit. On s'attendait le mardi au soir à de nouveaux ordres du roi, mais il n'est rien arrivé.

L'on remarque que les réponses du roi sont toujours les mêmes et avec aussi peu de succès; toujours : *Je veux être obéi, je veux qu'on enregistre purement et simplement*, sur quoi on lui désobéit, et ce commandement, si souvent répété sans exécution, sent l'anarchie déclarée. Ce n'est pas ainsi que l'on commande.

14 *septembre*. — Le 10 de ce mois au soir, on attendait le retour du roi, selon les apparences, pour déclarer la retraite de M. de Puisieux et la nomina-

tion de M. de Saint-Contest pour lui succéder. On destinait l'appartement du cardinal de Tencin pour M. de Puisieux qui devait conserver son assistance au conseil, quand il le pourrait. Tous ces arrangements étaient fort désapprouvés du parlement. L'on disait que M. de Saint-Contest était un homme de peu d'esprit, et qui ne ferait rien dans cette grande place, où les cours de Vienne et de Londres ont au contraire de si grands hommes à vaquer aux affaires politiques, tandis que nous n'y mettons que des myrmidons.

Ceux qui viennent de la cour disent que le roi est de plus en plus animé de haine contre les prétendus jansénistes et qu'il est, par conviction de bonne foi, le premier moliniste de son royaume. On lui persuade que les jansénistes veulent l'assassiner; de là cette poursuite acharnée qu'inspirent les jésuites et les prélats ambitieux: c'est là le fond de l'affaire du parlement et des hôpitaux, où le roi croit le parlement totalement janséniste; mais je demande pourquoi on le rend tel.

Bonne nouvelle que je viens de recevoir : Mme la Dauphine est accouchée d'un duc de Bourgogne[1] cette nuit à 3 heures un quart, 13 septembre.

16 *septembre.* — J'apprends que la grande écurie de Versailles et le théâtre ont été brûlés par une fusée, le jour de la naissance du duc de Bourgogne : le feu

1. Ce fut l'aîné des petits-fils de Louis XV. Le duc de la Vauguyon, leur gouverneur, appelait ses élèves les quatre F : le *fin* (le duc de Bourgogne); le *faible* (Louis XVI); le *faux* (Louis XVIII); le *franc* (Charles X). Ce jeune prince mourut le 22 février 1761.

n'était pas encore éteint hier. Ce sera une dépense de plusieurs millions. M. le Dauphin en était d'un grand chagrin, fâché de ce que la naissance de son fils en fût l'occasion.

J'apprends depuis que le mal n'est pas si grand et qu'il n'y a eu qu'un corps de logis de brûlé.

Mme la Dauphine est accouchée en 5 minutes, et il n'y a eu de présent à cet heureux événement que M. le Dauphin, l'accoucheur et Mme Dufour. On a appelé tout ce qui se trouvait de gardes, ils étaient en chemise, et un porteur de chaise, lesquels ont signé au procès verbal. Cependant de telles cérémonies veulent des témoins pour l'authenticité d'une naissance si importante; la faute en est à ceux qui devaient se tenir plus à portée.

18 *septembre*. — Je viens de passer deux jours à la cour, et je retrouve ma retraite avec plaisir. J'ai souvent raisonné avec des ministres. J'y ai trouvé bien moins d'esprit que chez ceux qui ne le sont pas, et qui ont quelque culture d'esprit. Pour ne me pas ennuyer, je les mets sur leurs intérêts personnels; ils en raisonnent vivement et très-profondément, mais, sur l'intérêt et les affaires publiques, ils bâillent, ne disent rien qui vaille, ou le peu qu'ils disent bien est très-superficiel, et comme ne s'étant jamais fait leurs principes à eux-mêmes.

Mon frère surtout (qui a le plus d'esprit de la bande) m'a rendu un compte bien faible de quelques points (non mystérieux) où je voulais savoir son avis; mais, sur les affaires de la situation de la famille, il ne finit point. Il me débite des propos et des sentiments fac-

tices qu'il dit aux autres pour persuader ce qui lui est bon. Il joutait avec moi de confiance, de pénétration, etc. Je doute sur la plupart de ces propos; je ne dis pas que j'en croie précisément la contradictoire, mais seulement que je doute. Telles sont les souffrances de l'oppression où le met la faveur de M. Machault; il le dit son plus grand ennemi par ingratitude, il ajoute qu'il devient premier ministre, que c'est lui qui a nommé ministre MM. de Saint-Florentin et Rouillé, et qui vient de créer M. de Saint-Contest secrétaire d'État des affaires étrangères; que la marquise est sa grande ennemie, quoiqu'elle le dissimule, qu'enfin il ne tient plus qu'à un fil, par ce peu de goût que le roi a encore pour lui.

Il voulait me faire confidence d'un prétendu dessein qu'il a de faire donner à mon fils la survivance de sa charge; il dit qu'il a été beaucoup question de lui pour la place que remplit M. de Saint-Contest, mais qu'on l'a trouvé trop jeune. Il est bien, dit-il, dans l'esprit du roi; mais quand Sa Majesté a voulu l'attaquer de conversation, il a *mal pris* avec Sa Majesté. Cependant il veut fondre la cloche, il se trouve, dit-il, isolé à la cour au point qu'il n'a personne, il est seul comme l'as de pique (voilà son terme et celui de son ami le président Hénault). Il a souvent la goutte, et alors il succombe, et ne sait comment faire pour la multitude de signatures qu'il a à donner. Il est seul et ne peut plus faire de voyages hors de la cour, comme les voyages de frontières. Deux choses l'y menacent. ce qu'on trame contre lui, et la goutte qui peut l'arrêter en chemin, comme il a pensé lui arriver à Douai au mois de juillet dernier. La maîtresse est

premier ministre et devient plus despotique de plus en plus, et telle que n'a jamais été favorite en France.

On se plaint toujours du peu de joie marquée dans le peuple de Paris sur un aussi grand événement que la naissance d'un duc de Bourgogne ; l'on dirait que le peuple n'aime plus les rois qu'il a tant aimés.

Le roi, la reine et toute la maison royale vont demain dimanche à Paris pour le *Te Deum ;* on prépare tout pour qu'il paraisse grande démonstration de joie.

23 *septembre.* — Le roi a entendu beaucoup d'acclamations de joie à son passage à Paris pour aller au *Te Deum* de Notre-Dame : il n'a pas été à l'hôtel de ville, on ne sait pourquoi.

Sa Majesté a ordonné qu'on mariât six cents filles à Paris aux dépens de l'hôtel de ville, au lieu du magnifique feu sur l'eau qu'on preparait. On en a autant ordonné pour les autres capitales du royaume.

Les papiers politiques d'Angleterre disent des choses fort libres sur ce que milord Maréchal va en France comme envoyé de Prusse. Un Écossais, un jacobite chargé de représenter Sa Majesté prussienne en France ! Un Irlandais (milord Tyrconnel) chargé des affaires de France en Prusse ! voilà de quoi produire bien des commentaires pour cette nation turbulente et mal affectionnée à la maison régnante. Ces papiers publics, libres comme ils sont, sont l'aliment de la liberté ; ils sonnent le tocsin, quand il y en a le moindre sujet ; l'on sait du moins toutes les questions ; c'est le flambeau de la liberté attentive, circonspecte et même fantastique.

26 *septembre.* — On me confirme la consternation au lieu de joie dans le peuple aux réjouissances pour la naissance du duc de Bourgogne. On avait prescrit de fermer les boutiques pendant trois jours; personne n'en a tenu compte. Il n'y a jamais eu tant d'amendes faute d'avoir illuminé les maisons. Quand le roi passa pour aller à Notre-Dame, il n'y eut que quelques polissons gagés qui crièrent *vive le roi!* C'est ce qui fit que le roi n'alla point à l'hôtel de ville, comme il avait promis.

On a vu de Paris un beau feu d'artifice que Mme de Pompadour a donné au roi à Bellevue : cela a fait parler encore. On n'en donne point à Paris, sous prétexte de marier des filles; et voilà que la marquise prodigue en dépense d'éclat pour elle seule et ses courtisans!

Tout est mal pris par le public : tout vient, comme j'ai dit, d'une fausse habileté.

30 *septembre.* — Un homme qui arrive de Paris dit que la tristesse y est grande de plus en plus parmi tous les ordres, surtout les pauvres; que le pain y vaut 3 sous 6 deniers, et que toutes les denrées sont augmentées à proportion, de sorte qu'on a bien de la peine à y vivre;

Qu'à l'entrée du roi et de la reine pour aller à Notre-Dame, il y a eu dimanche huit jours, il y eut à peine quelques cris de *vive le roi!* que, dans le Cours, la reine se tuait de saluer tout le monde avec une affabilité fort aimable; que cependant personne ne répondait par les cris de joie et de bénédiction que demandait la circonstance; que le roi resta quelque

temps sur le perron de l'hôtel de ville pour se montrer au peuple, mais que personne n'y répondit ; que Sa Majesté en a été fort mortifiée et qu'elle s'en prend à ses ministres.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

1749, 1er *juillet*. — Refus de sacrements fait à M. Coffin. — Rôle du parlement dans cette affaire..... 1

— 2 *juillet*. — Départ de Madame Infante. — La maison du maréchal de Richelieu. — La demoiselle Silvestre, le sieur Garnier, Moncrif, Helvétius..... 2

— 5 *juillet*. — Château de Bellevue. — Maladie de M. le Nain. — Logements des ministres..... *ibid.*

— 7 *juillet*. — Nouvelles de M. de Maurepas. — Bruit d'une fausse couche de Mme de Pompadour. — Bâtiments, nouvel Opéra..... 3

— 8 *juillet*. — Faveurs aux chefs de la musique et des ballets du spectacle des petits appartements..... 4

— 11 *juillet*. — Nouvelles étrangères. — Mariage de l'Infante Antonia. — Traité de commerce avec la Hollande..... *ibid.*

— 13 *juillet*. — Retraite prochaine du chancelier d'Aguesseau. — Mouvement qu'elle doit produire..... 5

— 14 *juillet*. — Bâtiments : Choisy, Compiègne. — Fête du Prétendant. — Arrestations..... *ibid.*

— 15 *juillet*. — Préparatifs contre les Barbaresques. — Fiefs du pape envahis par le grand-duc de Toscane..... 6

— 16 *juillet*. — Affaire entre les administrateurs de la Salpétrière et l'archevêque de Paris..... *ibid.*

— 17 *juillet*. — Dilapidations dans les fonds de la marine. — Maladies des ministres..... 7

— 18 *juillet*. — Maladie de M. de Meuse..... *ibid.*

— 19 *juillet*. — Abus dans l'administration des haras..... 8

— 21 *juillet*. — Infidélité d'un employé des postes..... *ibid.*

— 23 *juillet*. — Départ de l'ambassadeur de France en Angleterre. — Éloge du cardinal de Rohan par le curé de Saint-Germain,

Pages.

accueilli par des murmures. — Voyage du maréchal de Saxe en Prusse 8

1749, 24 *juillet*. — Mouvement projeté dans le personnel des intendances. — Grande affluence à Compiègne. — Prêtres arrêtés pour l'affaire de M. Coffin 9

— 25 *juillet*. — Accident arrivé à M. de Centurioni au jeu de la reine. — Affaires des refus de sacrements et de l'Hôpital général. — Diderot et autres écrivains mis à la Bastille 10

— 30 *juillet*. — L'*Esprit des lois* à la cour de Savoie. — Nouvelles arrestations pour écrits contre la religion et contre les mœurs. — Conjurations à Malte et à Berne 11

— 31 *juillet*. — Départ de Madame Infante reculé. — Affaires avec l'Angleterre pour les limites de l'Acadie 12

— 1er *août*. — Flatterie du roi au parlement au sujet de l'affaire Coffin, et blâmes adressés aux évêques 13

— 2 *août*. — Attaques des jansénistes contre l'archevêque de Paris. — Autres beaux esprit arrêtés. — Opinions diverses à ce sujet 14

— 4 *août*. — Libelles contre le roi. — L'abbé Sigorgne 15

— 6 *août*. — Mort du gouverneur de la Bastille 16

— 7 *août*. — L'abbé Leblanc veut entrer à l'Académie. — Faveur du comte d'Argenson. — Discussions entre M. de Machault et le clergé. — Consultations d'avocats sur l'affaire Coffin. — Feuille des bénéfices. — Nouvelles de la cour ..... *ibid.*

— 14 *août*. — Conversation avec l'évêque de Rennes sur les affaires d'Espagne. — M. de Carvajal et M. de la Ensenada 21

— 15 *août*. — Histoire métallique de Louis XV. — Embellissements de Paris. — Dépenses considérables. — Plaintes contre l'archevêque de Paris au sujet de l'Hôpital général 22

— 16 *août*. — Voyage à Versailles. — Prodigalités de la marquise de Pompadour. — Révolte à Milan. — Malaise général en Europe. 23

— 18 *août*. — Infirmités et affaiblissement du duc d'Orléans . . . 24

— 21 *août*. — Le roi et Mme de Pompadour. — Échec de l'abbé Leblanc à l'Académie. — Mésintelligence entre le duc et la duchesse de Chartres 25

— 22 *août*. — Affaires du parlement. — Le parti janséniste y est plus nombreux que jamais. — Diderot interrogé dans sa prison à Vincennes. — Arrestations de deux jacobins ..... *ibid.*

— 23 *août*. — Assemblée à Compiègne pour la construction d'un hôtel de ville à Paris. — Nouvelles de la cour. — La princesse de Conti et son fils. — Madame de Toulouse 27

Pages.

1749, 24 *août.* — Conversation avec l'évêque de Rennes. — Détails sur la cour d'Espagne et sur sa politique..... 28
— 26 *août.* — Candidature de l'évêque de Rennes à l'Académie. — Influence du maréchal de Richelieu. — Pénurie des finances. 30
— 27 *août.* — Le guet de Paris. — Échec de l'archevêque de Paris dans l'affaire de l'Hôpital général. — Vœux monastiques. 31
— 29 *août.* — L'administration de l'Opéra donnée à la ville de Paris. — Cour du Dauphin..... 32
— 30 *août.* — Bruits d'une quintuple alliance. — La ville et l'Opéra..... 33
— 31 *août.* — Diderot sort de Vincennes. — Rivière de marbre à Marly..... 34
— 2 *septembre.* — Description de Crécy. — Dépenses et acquisitions de Mme de Pompadour..... *ibid.*
— 3 *septembre.* — Projet de voyage du roi au Havre et à Dieppe..... 35
— 6 *septembre.* — Changements dans l'administration spirituelle des hôpitaux. — Anecdote sur l'évêque de Rennes..... 36
— 9 *septembre.* — Détails sur l'administration de la marine. — — M. de Rouillé..... *ibid.*
— 10 *septembre.* — Voyage du roi à Crécy. — Récoltes..... 37
— 11 *septembre.* — Nouvelles du prince Édouard. — Ses voyages en France et en Europe..... *ibid.*
— 13 *septembre.* — Le roi à Bizy. — Misère des campagnes. — Rigueur dans la perception des impôts..... 39
— 14 *septembre.* — Nouvelles religieuses. — Suppression de plusieurs couvents..... *ibid.*
— 15 *septembre.* — Accident arrivé au maréchal de Saxe..... 41
— 16 *septembre.* — Injustice de M. de Machault..... *ibid.*
— 19 *septembre.* — Le voyage du roi et l'archevêque de Rouen. — Mécontentement de la reine et du Dauphin. — La taille et l'octroi. — Mort de la duchesse du Châtelet..... *ibid.*
— 20 *septembre.* — Voyage du roi au Havre. — Itinéraire. — Usages singuliers..... 44
— 21 septembre. — Nouveaux voyages projetés. — Relations de commerce avec l'Espagne. — Fonds anglais..... 45
— 24 *septembre.* — La philosophie gagne jusqu'au gouvernement. — Attaques contre le temporel du clergé..... 46
— 26 *septembre.* — Le marquis de Mirepoix, ambassadeur en Angleterre. — Absence d'une partie de la cour au voyage de Fontainebleau..... *ibid.*

Pages.

1749, 27 *septembre.* — Nouveaux détails sur le voyage du Havre. — Le roi à Navarre. — Bruits de cour et de finance 47
— 28 *septembre.* — Réception de l'évêque de Rennes à l'Académie. — Mémoires de l'abbé de Montgon 48
— 29 *septembre.* — Embarras pour l'adjudication des fermes. — Projets pour l'Opéra ..... *ibid.*
— 4 *octobre.* — L'auteur en Touraine. — Les routes, la corvée, la taille. — Détails statistiques. — Le maréchal de Saxe à Chambord. — Le maréchal de Lowendal à la Ferté-Senecterre..... 49
— 5 *octobre.* — Dépopulation des campagnes. — Dureté des impôts 51
— 11 *octobre.* — État des manufactures à Tours et dans les environs 52
— 15 *octobre.* — Projets d'une place et d'un hôtel de ville à Paris. 53
— 18 *octobre.* — Maladie de M. de Puisieux. — La France prend un ton plus haut vis-à-vis de l'Angleterre ..... *ibid.*
— 20 *octobre.* — Soupçon contre M. de de Puisieux et sa femme. — Les frères Pâris 54
— 21 *octobre.* — Le prince de Conti. — M. de Maillebois. — Le marquis de Paulmy. — Guerre et marine. — Faveurs de cour 55
— 24 *octobre.* — Nouveaux détails sur les frères Pâris..... 56
— 25 *octobre.* — Séjour de l'auteur à Segrez. — Répartition de la taille 57
— 26 *octobre.* — Visite à un courtisan. — L'homme de cour dans ses terres. — L'archevêque de Paris et le curé de Gentilly 58
— 27 *octobre.* — Mécontentement du Dauphin. — Le baron de Montmorency et le cordon bleu. — Arbitraire des tailles..... 59
— 28 *octobre.* — Fiscalité de M. de Machault. — Augmentation des revenus de l'État. — Les sous-fermes 61
— 29 *octobre.* — Affaires extérieures. — Nouvelles du Canada. — Portugal 63
— 30 *octobre.* — Abaissement de droits en Angleterre..... 64
— 1er *novembre.* — Vie du Dauphin à Versailles..... *ibid.*
— 4 *novembre.* — Confection du rôle des tailles dans un village. *ibid.*
— 8 *novembre.* — Nouveaux fermiers généraux..... 66
— 9 *novembre.* — Le ministre de la marine ruiné par sa femme. — Goût général pour la dépense..... *ibid.*
— 10 *novembre.* — M. et Mme de Puisieux trop amis de l'Angleterre. — Dangers de cette tendance..... 67

Pages.

1749, 12 *novembre*. — État désespéré de M. Le Nain. — Voyage dans les provinces projeté par le roi. — M. de Champeaux et la république de Genève..... 68

— 13 *novembre*. — Projet d'imposer le vingtième en nature aux Etats de Bretagne et à l'Alsace..... 70

— 14 *nocembre*. — Le comte de Charolais et Mme Lebreton. — Violence du prince. — Le président de Blancmesnil et M. Boucher. *ibid*.

— 15 *novembre*. — Les dettes du maréchal de Lowendal. — Duel entre Fréron et Marmontel..... 71

— 16 *novembre*. — M. de Champeaux à Hambourg. — Pensions à des créatures de Mme de Pompadour. — M. de la Popelinière. — Nouveaux détails sur l'affaire du comte de Charolais..... 73

— 17 *novembre*. — Retour des otages en Angleterre..... 74

— 19 *novembre*. — Voyages de la cour. — Nouvelles des ministres. 75

— 20 *novembre*. — La Corse et l'infant Don Philippe. — Le roi cuisinier. — M. Lallemant de Betz..... *ibid*.

— 21 *novembre*. — Santé de Mme de Pompadour. — Chevaux anglais. — Le rhinocéros de la foire Saint-Germain..... 76

— 23 *novembre*. — Mouvement diplomatique. — MM. Guymond et Baschi. — Tripotages d'argent pour la place d'intendant des finances..... 77

— 28 *novembre*. — État grave de M. de Saint-Séverin. — Bruits de voyages de cour..... 78

— 29 *novembre*. — Nouvelles de Savoie. — L'Hôtel de Ville et l'Opéra. — *Zoroastre*. — Tumulte à la comédie italienne. — Mlle de Chantilly (Mme Favart)..... 79

— 30 *novembre*. — Mesures contre les mendiants..... 80

— 2 *décembre*. — Nouvelles diverses. — Buffon et l'*Histoire naturelle*. — Fermes générales..... *ibid*.

— 3 *décembre*. — Embarras de M. de Bellisle. — L'ambition et la petite vérole. — La curée des sous-fermes. — Politique de M. de Machault..... 81

— 4 *décembre*. — Intrigues ministérielles. — Ambition du maréchal de Richelieu..... 83

— 7 *décembre*. — Nouvelles de la cour. — Maladresses de Richelieu. — Faveur de M. de Machault. — Il joue la brouille avec le comte d'Argenson. — Infirmités de celui-ci. — Tactique de la marquise..... *ibid*.

— 8 *décembre*. — Laiterie à Trianon. — Éclipse du maréchal de Richelieu. — Conduite peu édifiante du duc et la duchesse de Chartres..... 85

Pages.

1749, 9 *décembre*. — Éloignement du roi pour le travail. — Relations des ministres avec lui.— Froid accueil fait au maréchal de Saxe 86

— 10 *décembre*. — L'évêque de Mirepoix et la feuille des bénéfices..... 88

— 11 *décembre*. — Filles de condition mariées à des financiers.— M. de Saint-Contest. — Arrivée à Paris du comte de Bath (Pulteney)..... 89

— 12 *décembre*. — Mesdames de France retirées de Fontevrault.. 90

— 13 *décembre*. — Bâtiments et théâtres. — Mission de M. de Vandières en Italie..... *ibid.*

— 14 *décembre*. — Critiques contre le prince et le gouvernement, même à la cour. — Diminution sur les tailles. — Dépenses de la cour. — Prodigalités à la favorite et à son entourage..... 91

— 15 *décembre*. — Projet pour réduire l'intérêt de l'argent. — Augmentation des fermes et sous-fermes..... 93

— 17 *décembre*. — État de la province d'Auvergne. — Lutte du contrôleur général contre le clergé et les États pour le vingtième. *ibid.*

— 19 *décembre*. — L'abbé faussaire. — Vols en Flandre et en Angleterre. — Émulation pour l'économie de la part des ministres. 95

— 20 *décembre*. — Adjudication des sous-fermes. — La comédie française à Londres..... 96

— 21 *décembre*. — Mariage de Mme Lebreton avec M. de Mouchy. — Déroute des financiers. — Nouveaux détails sur la réduction des tailles..... 97

— 22 *décembre*. — L'abbé de Fleurs pendu en Grève. — Son histoire. — Bruits d'enlèvements d'enfants et de mendiants. — Candidats à la place de M. de Saint-Séverin. — Cause de l'exil de Mme de Lismore. — Affaires du prince Édouard. — Parti jacobite..... 99

— 24 *décembre*. — Établissement du vingtième en Bretagne. — Mariage du duc de Savoie avec l'Infante Antonia. — Commerce avec l'Espagne 104

— 25 *décembre*. — M. Le Nain envoyé pour tenir les États de Languedoc. — Goutte du comte d'Argenson..... 105

— 26 *décembre*. — Maladies du prince de Condé et de M. de Saint-Séverin. — Mémoire du clergé..... 106

— 27 *décembre*. — La petite vérole et les princes du sang. — État de la Corse 107

— 28 *décembre*. — Aventure à l'Opéra. — Le comte de Béranger et M. Dangé..... 108

Pages.

1749, 29 *décembre*. — Le président d'Eguilles. — Ses aventures. — Particularités qu'il raconte à d'A.... sur le prince Édouard et sur son expédition. — Appartement de la comtesse de Toulouse à Versailles. — Rivalités à ce sujet..... 109

— 31 *décembre*. — Le fisc et le clergé. — Gardes du corps de Mme de Pompadour..... 114

1750. 2 *janvier*. — Préparatifs pour les voyages du roi. — Projet de diminution des tailles..... *ibid.*

— 3 *janvier*. — Maladies et brouilles ministérielles..... 115

— 4 *janvier*. — Prétentions du prince de Conti au ministère. — Inconvénients d'un pareil choix. — Aventure d'une jeune fille trouvée à Saint-Étienne-du-Mont 116

— 5 *janvier*. — Bruits de cour et d'ambassades. — Dépenses du marquis de Voyer, neveu de l'auteur..... 117

— 6 *janvier*. — Voltaire et la duchesse de Boufflers. — Almanach historique. — Procédé pour dorer l'argent 118

— 7 *janvier*. — La fille de Saint-Étienne-du-Mont convaincue d'imposture. — Aventure du Prétendant et de son fils 119

— 8 *janvier*. — Dîner avec un lord anglais. — Nouvelles d'Angleterre et de Charles-Édouard. — Audience du comte d'Argenson..... 120

— 9 *janvier*. — Le Dauphin et la Dauphine..... 121

— 10 *janvier*. — Nouvelles de la cour. — Canal proposé par le sieur Mansard..... *ibid.*

— 11 *janvier*. — Madame Infante. — Affection du roi pour elle. 122

— 12 *janvier*. — Projet d'une compagnie d'assurances générales.. 123

— 14 *janvier*. — Hôtel de Conti. — Embellissements de Paris. — Nouvelles de M. de Maurepas 124

— 15 *janvier*. — Querelles dans le haut clergé 125

— 16 *janvier*. — Suite des débats pour un appartement à Versailles. — Prudence de la duchesse de Chartres..... *ibid.*

— 17 *janvier*. — Infirmités ministérielles. — Accroissement de la faveur de la marquise 126

— 18 *janvier*. — Fureurs du comte de Charolais contre le sieur Ménage. — Influence secrète supposée à M. de Maurepas..... 127

— 19 *janvier*. — Spéculation sur le crédit de Mme de Pompadour. — Intrigue dénoncée par elle..... 128

— 20 *janvier*. — Départ du maréchal de Richelieu pour son commandement de Languedoc. — Dîner *in extremis* de M. de Saint-Séverin..... *ibid.*

— 21 *janvier*. — Histoire métallique du roi par l'Académie des

Pages.

Inscriptions. — Le premier président de Dijon et le conseil d'État 129

1750, 22 *janvier*. — Conversation avec le comte de Bath. — Politique, finances, théâtre français en Angleterre. — La famille royale et la favorite 131

— 23 *janvier*. — Visite à la princesse de Conti 133

— 24 *janvier*. — Conversation du général de l'Oratoire avec le roi. — Faveurs au comte et à la comtesse de Lismore. — Cause de ces faveurs ..... *ibid.*

— 26 *janvier*. — Deux jours à la cour. — Voyages projetés 134

— 30 *janvier*. — Brouillerie entre Mme de Pompadour et M. de Guerchy. — Impôt du vingtième 135

— 5 *février*. — M. Silhouette nommé plénipotentiaire pour le règlement des limites dans l'Amérique du Nord ..... *ibid.*

— 6 *février*. — Achat de l'hôtel d'Antin par M. de Monmartel. — Misère en Auvergne. — M. Silhouette, candidat au ministère. Brouillerie entre le maréchal de Bellisle et le comte d'Argenson. 137

— 7 *février*. — Distribution de cordons bleus. — Anecdotes sur le P. Ducerceau et le chancelier Voisin. — Exercice aux Invalides 139

— 8 *février*. — Rigueurs financières envers la Lorraine. — Collations de bénéfices retirées au roi Stanislas 140

— 11 *février*. — Progrès de la liberté en Angleterre 141

— 12 *février*. — Candidats pour la feuille des bénéfices et pour le conseil d'État. — Voyage de l'Infante Antoinette ..... *ibid.*

— 13 *février*. — Promotions dans la marine. — Le crédit en Angleterre 144

— 14 *février*. — Mouvement dans les provinces pour le vingtième. — Metz, Albi, Languedoc. — Place vis-à-vis le Pont-Tournant. — Crédit des Jésuites 145

— 15 *février*. — Cassette de M. de Puisieux volée. — Bruits de poison. — Ballet à Versailles. — Affaire du Languedoc 147

— 16 *février*. — Il est question de l'évêque de Rennes pour les affaires étrangères. — Influence de l'Espagne. — Renvoi du sieur Garnier, intendant du comte d'Argenson. — Loyers du Temple 148

— 17 *février*. — Le vingtième en Languedoc et en Provence. — Résistance du clergé. — Gains et dépenses dans la maison du comte d'Argenson 150

— 18 *février*. — Dévotion du roi. — Médailles de son règne. — Patriotisme du Dauphin 151

Pages.

1750, 20 *février*. — États de Bretagne et de Languedoc. — Leur opposition au vingtième. — Spectacles de Saint-Cloud..... 152
— 21 *février*. — Instructions au maréchal de Richelieu contre les États de Languedoc. — Soulèvement du régiment de la Fère..... 153
— 22 *février*. — Rupture de l'assemblée des États de Languedoc. — Destruction systématique des corporations. — Détails sur la compagnie d'assurances projetée..... 154
— 23 *février*. — Nouvelles de Languedoc et de Provence..... 156
— 24 *février*. — Même sujet. — Discours de l'archevêque d'Albi. — Séparation des États. — État déplorable de Lyon. — Convulsionnaires..... 157
— 2 *mars*. — Le prince de Conti. — Le comte de Charolais. — Le maréchal de Saxe..... 160
— 3 *mars*. — Intérieur de la famille royale..... *ibid.*
— 4 *mars*. — Mesures de répression contre les États. — Tranquillité apparente du roi..... 161
— 5 *mars*. — Remontrances du clergé contre le vingtième. — Déclarations de biens demandées aux princes. — États : Bretagne, Artois, Provence..... 162
— 6 *mars*. — Bal de M. Dangé, fermier général..... 165
— 11 *mars*. — Coups de fusil tirés en Béarn au sujet des nouveaux impôts. — Suite des résistances. — Abus dans le clergé. *ibid.*
— 12 *mars*. — *Histoire du Droit ecclésiastique français*. — Part qu'y a eue d'A..... 167
— 13 *mars*. — Aventure de M. de Montchenu, écuyer du roi... 169
— 14 *mars*. — Le commissionnaire du séminaire de Saint-Sulpice. — Nouvelle conversation avec le comte de Bath sur les finances d'Angleterre..... *ibid.*
— 17 *mars*. — Billets séditieux à Versailles. — Propos du même genre à Paris. — Impôt sur le tabac..... 172
— 18 *mars*. — Mécontentement général. — Statue du roi par Lemoyne. — Le marquis de Paulmy. — Opposition du duc d'Orléans..... 173
— 19 *mars*. — Salle de l'Opéra. — Présentation de Mme de Verneuil..... 175
— 20 *mars*. — L'*Histoire du Droit ecclésiastique* exploitée contre son auteur vis-à-vis du clergé. — Les princes du sang et le vingtième..... *ibid.*
— 22 *mars*. — Dettes du premier président Maupeou. — Prévarications de l'évêque de Metz (Saint-Simon)..... 178

Pages.
1750, 23 *mars*. — Mouvement prévu en cas de mort du chancelier d'Aguesseau. — Le maréchal de Richelieu et le Languedoc... 179
— 25 *mars*. — Séjour à Segrez. — État des campagnes..... 180
— 26 *mars*. — La mendicité dans les campagnes..... 181
— 28 *mars*. — Le roman de *Tom Jones*. — *Les Caractères* de Mme de Puisieux. — Nouvelles diverses. — La Pâris..... 182
— 31 *mars*. — Administration de l'Opéra par le prévôt des marchands. — Débat en Angleterre sur les frontières de l'Acadie. *ibid.*
— 1er *avril*. — Requête contre l'évêque de Metz..... 183
— 2 *avril*. — Le roi chasse aux environs de Segrez..... 184
— 3 *avril*. — Salle de l'Opéra. — Bail des loges..... *ibid.*
— 5 *avril*. — Mariage de M. Brissart et de Mlle de la Borde. — Couvent de l'Assomption. — Château du Val..... 185
— 6 *avril*. — Bal donné à Saint-Maur par le comte de Charolais. *ibid.*
— 11 *avril*. — Symptômes d'accommodement pour le vingtième.
— 16 *avril*. — Factum de la comtesse de Melun contre son mari. 186
— 17 *avril*. — Annonce de l'arrivée du maréchal de Richelieu. — Exercice à la prussienne..... 187
— 19 *avril*. — Acquisition par le duc de Penthièvre de la maison de M. Orry à Bercy. — Dévotion du prince..... *ibid.*
— 20 *avril*. — Règlement du vingtième pour le Languedoc. — Exercice dans l'Orangerie de Versailles..... 188
— 21 *avril*. — Avance des receveurs généraux sur le vingtième. — Mme Desmarais. — Présentation à la cour, étiquette..... 189
— 22 *avril*. — Arrivée du maréchal de Richelieu..... 190
— 23 *avril*. — La *Gazette de France*. — Place Louis XV. — Part que d'A. a prise au plan de cette place. — Changement dans les dames d'honneur..... 191
— 28 *avril*. — Le duc d'Aumont et Mme de Pompadour. — Chronique des cabinets..... 194
— 29 *avril*. — Ordre aux évêques de retourner dans leurs diocèses. — Révocation de la Compagnie d'assurances..... 195
— 1er *mai*. — Galanteries de M. de Machault. — Parti de M. de Maurepas..... 196
— 2 *mai*. — L'auteur à la campagne..... 197
— 3 *mai*. — Température, récolte..... *ibid.*
— 14 *mai*. — Projet pour rebâtir l'Opéra au Palais-Royal; pour réduire l'intérêt de l'argent..... *ibid.*
— 15 *mai*. — La favorite plus maîtresse que jamais. — Nouvelles manœuvres non adoptées..... 198
— 16 *mai*. — Goût du roi pour Trianon..... 199

Pages.
1750, 17 *mai.* — Le cardinal de Tencin reprend faveur..... 199
— 19 *mai.* — L'abbé de Guébriand. — M. Baschi. — Préparatifs pour l'assemblée du clergé..... *ibid.*
— 22 *mai.* — Émigration de familles normandes..... 200
— 25 *mai.* — Influence du cardinal de la Rochefoucault. — Mémoires à l'appui des droits du roi sur les biens du clergé..... 201
— 26 *mai.* — Mesures contre les mendiants. — Arrestations d'enfants. — Agitation qu'elles causent..... 202
— 27 *mai.* — Même sujet..... 203
— 28 *mai.* — Nouveaux bruits d'enlèvements d'enfants. — Exaspération de la populace. — Rassemblements..... 204
— 29 *mai* — Arrêt du parlement. — Troubles de Paris. — Danger que court le lieutenant de police Berryer..... 206
— 30 *mai.* — Commissaires nommés pour informer sur les troubles..... 207
— 2 *juin.* — Préliminaires de l'assemblée du clergé. — Lettres : *Ne repugnate bono vestro*..... 208
— 4 *juin.* — Immunités du clergé. — Informations du parlement. — Échauffement des têtes à Paris..... *ibid.*
— 7 *juin.* — Chute du roi à la chasse. — Conflit entre le roi et le parlement pour l'affaire des hôpitaux. — Danger de cette situation. — Imprudence de part et d'autre..... 209
— 9 *juin.* — Mesdames de France. — Projet de faire venir à la cour les deux qui sont à Fontevrault..... 211
— 10 *juin.* — Fin des émeutes. — Détails rétrospectifs. — Discours séditieux. — Griefs du peuple. — *Chemin de la Révolte*.. *ibid.*
— 13 *juin.* — Symptômes de révolte en Hollande et ailleurs.... 214
— 17 *juin.* — Chômage des manufactures à Lyon et à Tours.... 215
— 18 *juin.* — Nouvelles remontrances du parlement. — Instruction sur les derniers troubles..... *ibid.*
— 19 *juin.* — Querelle entre M. de Saint-Séverin et l'ambassadeur d'Angleterre. — Celui-ci a le dessus..... 217
— 21 *juin.* — État de notre marine..... 218
— 25 *juin.* — Le roi renonce à passer par Paris en allant à Compiègne. — Nouvelles de cette résidence..... *ibid.*
— 29 *juin.* — Le roi garde rancune à Paris des dernières émeutes. 219
— 3 *juillet.* — Arrestation d'un valet de chambre du Dauphin... *ibid.*
— 4 *juillet.* — Symptômes de l'irritation populaire contre la favorite..... 220
— 9 *juillet.* — Brochure sur les Etats provinciaux attribuée à Montesquieu..... 221

Pages.
1750, 10 *juillet*. — *La Voix du Sage*, de Voltaire..... 221
— 11 *juillet*. — Tristesse de la cour à Compiègne. — Recherches de luxe au château de Bellevue. — Fleurs de porcelaine..... 222
— 12 *juillet*. — Embarras du Trésor. — Remontrances du Parlement de Flandres. — Chômage et misère à Lyon. — Brouilleries ministérielles et intrigues de cour..... 223
— 13 *juillet*. — Insuffisance du maréchal de Richelieu pour le ministère..... 226
— 15 *juillet*. — Refroidissement entre la comtesse d'Estrades et Mme de Pompadour..... *ibid.*
— 17 *juillet*. — Établissemeut d'un haras à la terre de Saralbe... 227
— 18 *juillet*. — Répression de divers actes d'immoralité..... *ibid.*
— 19 *juillet*. — Absence de direction dans le gouvernement. — Inaction des ministres. — Triste état du royaume. — Décadence des manufactures. — Émigration, mendicité. — Revue des grenadiers. — Espionnage à la ville et à la cour..... *ibid.*
— 20 *juillet*. — Réponse aux lettres contre le clergé..... 232
— 23 *juillet*. — Désaffection entre le roi et le peuple..... *ibid.*
— 24 *juillet*. — Bruit de remplacement du premier président Maupeou. — Dettes de ce magistrat..... 233
— 25 *juillet*. — L'auteur des vers sur le prince Édouard découvert et mis au Mont-Saint-Michel..... *ibid.*
— 26 *juillet*. — Chaleur excessive. — Accidents..... 234
— 27 *juillet*. — Retraite prochaine de M. de Maupeou. — Mouvements au conseil et dans les intendances. — Persistance à demander au clergé ses déclarations pour le vingtième..... *ibid.*
— 28 *juillet*. — Tournée en Alsace et en Lorraine de M. de Voyer, directeur des haras..... 236
— 29 *juillet*. — Affaires du parlement. — M. de Maupeou, M. de Meynières, l'abbé de Salaberry. — Distinctions réservées à M. de Machault..... 237
— 31 *juillet*. — Fin de l'assemblée du clergé. — Dénoûment probable de l'affaire du vingtième..... 239
— 2 *août*. — Condamnation au gibet de cinq séditieux. — Prodigalités de cour..... *ibid.*
— 3 *août*. — Préparatifs pour l'exécution des séditieux. — Ordres du roi. — Conseil du prince de Conti..... 240
— 4 *août*. — Le Dauphin. — La dévotion et la galanterie. — Achat de la seigneurie de Sèvres par Mme de Pompadour..... 242
— 6 *août*. — Précautions extraordinaires prises pour l'exécution des condamnés..... 243

Pages.

1750, 7 *août*. — Nouvelles de l'exécution. — Mécontentement du peuple. — Nouvelles remontrances du parlement et réponse du roi. 243
— 9 *août*. — Mort de l'archevêque de Tours. — Ballet donné par les Jésuites. — Bâtiments. 244
— 12 *août*. — Préparatifs de fête à Versailles. 245
— 16 *août*. — Réflexions philosophiques sur les maladies des ministres. 246
— 21 *août*. — Conseil extraordinaire devant le roi. — Demande du don gratuit. — Résistance du clergé. . . . . *ibid.*
— 23 *août*. — Harangue des commissaires à l'assemblée du clergé 247
— 24 *août*. — Déclaration du roi au clergé. 248
— 25 *août*. — Prospérité du comte d'A. et des siens. — Départ de Voltaire pour la Prusse. — Froideur du roi et du Dauphin à son égard. 249
— 28 *août*. — La Dauphine accouche d'une princesse. 250
— 29 *août*. — Suite des affaires du clergé. . . . . *ibid.*
— 30 *août*. — Acquisition de Paulmy par le comte d'A. . . . . *ibid.*
— 3 *septembre*. — Tristesse du peuple aux fêtes de la naissance d'une princesse. — Bâtiments. — Dépenses. . . . . *ibid.*
— 4 *septembre*. — Froideur du roi vis-à-vis de la Dauphine, qui ne lui a donné qu'une fille. 252
— 5 *septembre*. — Récolte abondante. — Lourdeur de corps et d'esprit du Dauphin. . . . . *ibid.*
— 7 *septembre*. — Nouvelle déclaration sur les affaires du clergé. — Affaires de Suisse. — Heureux résultats obtenus par l'ambassadeur. 253
— 9 *septembre*. — Don du roi au comte d'A. 254
— 10 *septembre*. — Fin de la prévôté de M. de Bernage. — Désignation de son successeur. . . . . *ibid.*
— 11 *septembre*. — Nouvelles de l'assemblée du clergé. — Don gratuit. — Conditions. 255
— 12 *septembre*. — Un élu à Segrez. — Idée que lui suggère l'aisance de la paroisse. 256
— 13 *septembre*. — Bons pour des places de fermiers généraux. . *ibid.*
— 19 *septembre*. — Réponse du clergé au roi. — Maisons de Mesdames. 257
— 20 *septembre*. — L'assemblée du clergé dissoute par lettre de cachet. 258
— 21 *septembre*. — Même sujet. — Service célébré par les char-

Pages.
bonniers pour celui de leur corps qui a été pendu en Grève. — Ballet des jésuites de Rouen 259
— 1750, 24 *septembre*. — Ordre aux curés de faire la déclaration de leurs biens 260
— 26 *septembre*. — Nouvelles de la cour. — Embarras du gouvernement ..... *ibid.*
— 27 *septembre*. — Mesdames de France. — Feu d'artifice à Versailles. — Prochaine création de ducs 261
— 28 *septembre*. — Nourrice de la fille du Dauphin. — Le contrôleur général et le clergé 262
— 1er *octobre*. — Dépenses de M. de Voyer à Asnières. — Mot d'un étranger sur Bellevue 263
— 3 *octobre*. — Lettre du roi au clergé. — Réflexions sur la lutte engagée entre ces deux puissances. — Imprudence des deux parts ..... *ibid.*
— 6 *octobre*. — Arrêt du conseil contre le clergé. — Emprunt secret. — Aggravation de l'état du chancelier 266
— 7 *octobre*. — Enregistrement de la déclaration du 17 août 268
— 8 *octobre*. — Le commerce souffre des coups portés aux États. — Part prise par les frères Pâris aux mesures financières de M. de Machault ..... *ibid.*
— 9 *octobre*. — Chaire de philosophie au Collége de France. — M. Batteux 269
— 10 *octobre*. — Caractère réformateur des mesures prises contre les couvents et le clergé. — Nouvelles diverses 270
— 13 *octobre*. — Colère du roi contre le clergé 272
— 14 *octobre*. — Renvoi des évêques dans leurs diocèses ..... *ibid.*
— 16 *octobre*. — Hostilités de l'Espagne contre l'Angleterre. — Les ouvriers de Lyon ..... *ibid.*
— 17 *octobre*. — Nouvelles fâcheuses de M. de Maillebois, gendre de d'A 273
— 18 *octobre*. — Mme de Pompadour comparée à Anne de Boulen. 274
— 19 *octobre*. — Dépenses de bâtiments ..... *ibid.*
— 23 *octobre*. — Plaintes générales contre la mauvaise administration des finances ..... *ibid.*
— 24 *octobre*. — Assemblées de religionnaires en Bas-Languedoc et dans les Cévennes. — Divertissements à Fontainebleau 275
— 25 *octobre*. — Accueil fait à l'évêque de Meaux, premier aumônier de Mesdames. — Défection de deux évêques. — Brigue contre le comte d'A ..... *ibid.*
— 27 *octobre*. — Nouvelles de la cour. — Le Dauphin au conseil. 276

Pages.
1750, 29 *octobre*. — Nouvelles violences du comte de Charolais.. 277
— 31 *octobre*. — Interdiction de la cour au clergé. — Résistance des chapitres du Dauphiné. — Troupes envoyées en Bretagne..... *ibid.*
— 2 *novembre*. — Le roi de Prusse accusé de nous enlever nos fabricants..... 278
— 3 *novembre*. — Nouvelles diverses..... *ibid.*
— 4 *novembre*. — Nouvelles attendues de Bretagne. — Le don gratuit et le vingtième..... 279
— 6 *novembre*. — États de Bretagne. — Don gratuit accordé. — Itinéraire du roi. — Associations dans le clergé..... *ibid.*
— 11 *novembre*. — On parle de M. de Blancmesnil pour la place de chancelier. — Attaques contre le comte d'A. — Nouvelles moins favorables des États de Bretagne. — Aventures scandaleuse de l'évêque de Troyes. — Hôtel de ville de Lyon. — Salle de l'Opéra à Paris..... 281
— 12 *novembre*. — Refus du vingtième par les États de Bretagne. — États d'Artois. — Mesures de rigueur projetées..... 283
— 13 *novembre*. — Noms prononcés pour la place de garde des sceaux. — Nouveaux actes de résistance de la part du clergé et des États..... 285
— 14 *novembre*. — Les frères Joly de Fleury..... 286
— 15 *novembre*. — Essor pris par le sieur Silhouette. — Éducation politique du Dauphin..... 287
— 16 *novembre*. — Absence de nouvelles de Rennes..... 288
— 17 *novembre*. — Résumé des réponses des États de Bretagne. — Le sieur Bouret. — Prétendu fils de Charles XII..... *ibid.*
— 18 *novembre*. — Comment le roi songe à régler sa vie. — Place de chancelier. — La déclaration du roi au Parlement..... 289
— 19 *novembre*. — Pénurie dans les fonds de la guerre.—Créances de la cour de Vienne. — Les États de Bretagne commencent à plier..... 290
— 20 *novembre*. — Hôtel de la duchesse de Luxembourg. — Intrigue pour la nomination du comte de Bissy à l'Académie.... 292
— 21 *novembre*. — Réconciliation des deux frères Pâris..... *ibid.*
— 22 *novembre*. — Prétendants à la place de chancelier. — Mort de Mlle de la Roche-sur-Yon..... 293
— 23 *novembre*. — Fondation, par le duc d'Orléans, d'une chaire de théologie en Sorbonne..... *ibid.*
— 24 *novembre*. — Bruits divers sur le chancelier à nommer. — M. Le Pelletier. — Les jésuites accusés d'empoisonnements... 294

Pages.
1750, 25 *novembre*. — Premier voyage de la cour à Bellevue.... 295
— 26 *novembre*. — Le fils de M. Chauvelin tué en duel. — Maladie du maréchal de Saxe..... ..... *ibid.*
— 27 *novembre*. — Édit sur la noblesse militaire..... *ibid.*
— 28 *novembre*. — Opinion générale que M. Le Pelletier va être nommé chancelier. — Son caractère. — Sa famille..... 296
— 29 *novembre*. — Opposition présumée de la favorite au choix de M. Le Pelletier..... 297
— 30 *novembre*. — Détails sur le voyage de Bellevue..... 298
— 1er *décembre*. — Le sceau tenu par le Dauphin en l'absence du roi. — Nouvelle incertitude sur le chancelier..... *ibid.*
— 2 *décembre*. — Mort du maréchal de Saxe..... 299
— 3 *décembre*. — Exportation de blé. — Spéculation. — État des récoltes..... *ibid.*
— 4 *décembre*. — Succession de M. de Bacquancourt. — Édit sur les vœux monastiques. — Affaires d'Amérique..... 301
— 5 *décembre*. — Le roi mécontent de Bellevue. — Fatuité de M. de Kaunitz..... 302
— 6 *décembre*. — Consentement des États de Bretagne au vingtième, comment obtenu. — Meudon et Bellevue. — Éloge du maréchal de Saxe dans la *Gazette*..... *ibid.*
— 8 *décembre*. — Lutte entre les ministres et les favoris pour la nomination d'un chancelier..... 303
— 9 *décembre*. — Nouveaux bruits chaque jour sur la place de chancelier. — Projet de la rendre amovible..... 304
— 10 *décembre*. — Les quatre candidats à la chancellerie. — Bon mot monorime. — Rareté des mariages..... 305
— 11 *décembre*. — M. de Blancmesnil, chancelier, et M. de Machault, garde des sceaux..... 306
— 12 *décembre*. — Même sujet. — Opinion sur ces nominations... 307
— 13 *décembre*. — Blâme contre les nouveaux fonctionnaires d'avoir consenti à l'amoindrissement de leurs places. — Brouillerie du duc de Chaulnes avec les États. — Censure de la Sorbonne contre l'*Esprit des loix* de Montesquieu et l'*Histoire naturelle* de Buffon..... 308
— 14 *décembre*. — Vers contre Mme de Pompadour. — Officier aux gardes mis à la Bastille..... 311
— 15 *décembre*. — Même sujet..... *ibid.*
— 16 *décembre*. — Chronique des États de Bretagne. — Origine et suites de la rupture entre la noblesse et M. de Chaulnes. — Le royaume d'Yvetot..... 312

Pages.

1750, 17 *décembre*. — Le chevalier de Rességuier, auteur des vers contre la marquise 314
— 18 *décembre*. — Visite aux deux nouveaux ministres de Blancmesnil et Machault..... *ibid.*
— 19 *décembre*. — Visite à la cour. — Haine entre M. de Machault et le comte d'A. — La reine. — Les enfants de France. — Rôle de l'abbé de Broglie dans les affaires du clergé. — Établissement projeté à l'île des Cygnes..... 315
— 21 *décembre*. — Projet supposé au clergé de demander les États généraux. — Conséquences possibles de cette demande.. 318
— 22 *décembre*. — Bruits de mouvements ministériels..... 321
— 27 *décembre*. — Sortie contre la cour, auteur de tout le mal en France..... *ibid.*
— 28 *décembre*. — Le mariage dans les campagnes. — Répugnance des garçons et des filles à se marier..... 322
1751. — 2 *janvier*. — Refus de sacrements à M. Coffin, conseiller au Châtelet. — Le parlement se saisit de l'affaire..... 323
— 3 *janvier*. — Interrogatoire du curé de Saint-Étienne-du-Mont. 324
— 5 *janvier*. — Rigueur du parlement blâmée dans le public. — Mandement de l'évêque de Marseille..... 325
— 7 *janvier*. — Suite de l'affaire du chevalier de Rességuier..... 326
— 8 *janvier*. — Dépenses et pensions au ministère de la guerre... *ibid.*
— 10 *janvier*. — Arrogance de M. de Machault. — Comment il paye les dettes de Mme de Pompadour. — État des villes de Bordeaux, de Lyon. — M. Berryer, conseiller d'État. — Danger couru par le roi à la chasse..... 327
— 11 *janvier*. — M. Fleury de la Valette. — Il est question pour lui de l'intendance de Languedoc..... 329
— 12 *janvier*. — Billet séditieux mis sur la table du roi. — Constructions à Choisy, à Fontainebleau, à la Muette. — Sermons de l'abbé Poulle. — Audience de M. de Rouillé. — École militaire..... 330
— 13 *janvier*. — Saisie chez le bénédictin Dom la Taste..... 333
— 14 *janvier*. — M. de Saint-Priest, intendant de Languedoc.... 334
— 17 *janvier*. — Voltaire accusé par le roi d'agiotage..... 335
— 18 *janvier*. — Procès de M. de la Bourdonnais..... *ibid.*
— 20 *janvier*. — Réflexions sur l'établissement de l'École militaire..... 336
— 21 *janvier*. — Peine rigoureuse infligée sans jugement au chevalier de Rességuier. — La marquise de Lède et M. de Maulevrier..... 337

Pages.

1751, 22 *janvier*. — Conversation avec le marquis des Issarts.—Affaires de Saxe et de Pologne. — Visées du prince de Conti.... 337

— 23 *janvier*. — Ridicules prêtés au nouveau chancelier de Lamoignon. — Ton tranchant de la marquise..... 341

— 24 *janvier*. — Enregistrement de l'édit portant création de l'École militaire. — Prétentions des Anglais dans la Nouvelle-Écosse..... 343

— 25 *janvier*. — Ce que coûtera l'École militaire. — Critiques... 345

— 26 *janvier*. — Le maréchal de Richelieu se prononce ouvertement pour M. de la Bourdonnais..... 246

— 27 *janvier*. — Plaisanteries et censures contre l'École militaire. — Saisie des biens de l'évêque de Metz.....

— 29 *janvier*. — MM. de Montmartel et de Puisieux éclipsés à la cour par M. de Machault..... 347

— 30 *janvier*. — Mme de Pompadour à l'Opéra.—Précautions de la police. — Ballet à Bellevue..... 348

— 1er *février*. — Les deux partis dans le ministère..... 349

— 2 *février*. — Bulle pour le jubilé. — Nouvelles diverses. — Bruits défavorables sur l'issue du procès de M. de la Bourdonnais... 350

— 3 *février*. — Le jubilé et la maîtresse. — Raccommodement entre celle-ci et M. de Puisieux..... 352

— 4 *février*. — Triomphe éclatant de M. de la Bourdonnais. — Mouvement de l'opinion en sa faveur. — Changements que le jubilé doit opérer à la cour..... 353

— 6 *février*. — Mme de Pompadour à la représentation de *Thétis et Pélée*. — M. de la Bourdonnais retenu en prison. — Loyers de Paris..... 354

— 8 *février*. — Mot du Dauphin au comte de Noailles. — M. de Machault et Mme de Saint-Florentin. — Mesdames de France. 355

— 9 *février*. — La cour et le haut clergé. — Conduite du cardinal de Tencin. — M. Pasquier et sa dénonciation. — Brouillerie entre Mmes d'Estrades et de Pompadour. — Hardiesse de celle-ci..... *ibid.*

— 11 *février*. — Mort du chancelier d'Aguesseau. — Les spectacles et les hôpitaux. — Bruits d'un voyage du roi..... 357

— 12 *février*. — Nomination de Mme de Chevreuse comme dame d'honneur de la reine. — Lutte d'influence. — Mesures contre les protestants. — La tolérance de d'A..... 358

— 13 *février*. — Assemblée des chambres du Parlement. — Palinodie de M. Pasquier. — Remontrances sur les refus de sacrements. — Concessions des États de Bretagne..... 359

Pages.

1751, 14 *février*. — Conférence du roi avec M. de Maupeou. — Dureté et entêtement du contrôleur général..... 360

— 15 *février*. — Bruits d'accommodement avec le clergé et les Etats. — M. de Machault se défend de favoriser les protestants. — Les brefs du pape et les amours du roi. — La *Gazette de France* et la politique..... 361

— 16 *février*. — Passade du roi. — Tolérance et malice du Saint Père..... 363

— 18 *février*. — Suite des bruits d'accommodement avec le clergé. — Nouvelles diverses. — Fête de l'hôtel de Soubise. — Projets de finances relatifs : 1° aux étapes militaires; 2° au ramonage des cheminées; 3° à la poste aux lettres..... 364

— 19 *février*. — M. de Machault chagrin de l'adoucissement envers le clergé. — États de finances. — Amitié du roi pour le chancelier de Lamoignon..... 367

— 2 *mars*. — Nouvelles diverses..... *ibid.*

— 4 *mars*. — Le ministère écloppé. — La *fièvre de jubilé*. — Prières de quarante heures. — Jeu de mots à ce sujet..... 368

— 5 *mars*. — Bref de censure contre les lettres : *Ne repugnate*. — Opinions diverses sur le nom de leur auteur..... *ibid.*

— 7 *mars*. — Remontrances sur l'emprisonnement du curé de Saint-Étienne-du-Mont. — Le pour et le contre sur la situation de la favorite..... 369

— 8 *mars*. — Le *Monseigneur* refusé à M. de Machault. — Le duc et la duchesse de Chartres à Saint-Cloud..... 370

— 9 *mars*. — Restitution de M. Orry pour les corvées du Soissonnais..... *ibid.*

— 11 *mars*. — Sermons du P. Griffet. — M. de Foncemagne, sous-gouverneur du duc de Montpensier..... 371

— 15 *mars*. — Refus de grâce à un criminel. — Fermeté du garde des sceaux. — Le greffier Parti, le procureur du roi Moreau et le lieutenant criminel Nègre..... *ibid.*

— 16 *mars*. — Vente de l'hôtel de Conti à la ville de Paris. — Ce que cette opération a d'onéreux. — Bruit de prorogation du jubilé. — Article relatif aux *pécheurs publics*..... 373

— 18 *mars*. — Le jubilé fixé à huitaine. — Symptômes de réforme de la part du roi et de disgrâce de la favorite. — M. de Machault à la tête du parti des dévots. — Le comte d'Argenson lui est opposé. — Confidences à son frère. — État désespéré de M. de Puisieux. — Brigues pour lui succéder..... 374

— 19 *mars*. — État des provinces et des campagnes..... 377

Pages.

1751, 20 *mars.* — Suite de l'affaire du greffier Parti. — Conférences entre le garde des sceaux et l'archevêque de Paris. — Achat de l'hôtel de Conti blâmé..... 377
— 23 *mars.* — Ouragan sur toute l'étendue de la France. — Dégâts qu'il a produits..... 378
— 25 *mars.* — *Oremus* pour la paroisse de Saint-Roch. — Sermon du P. Griffet contre la favorite..... 379
— 27 *mars.* — Maladie de Mme de Mailly. — Réflexions à ce sujet. *ibid.*
— 28 *mars.* — Messes des Jésuites pour la conversion du roi. — Divertissements des cabinets..... 380
— 30 *mars.* — Opinion du maréchal de Richelieu sur le traité d'Aix-la-Chapelle..... *ibid.*
— 31 *mars.* — Désintéressement de M. de Machault. — Le vingtième et les États provinciaux..... 381
— 1er *avril.* — Mort de Mme de Mailly. — Regrets qu'elle excite. — Sa piété. — Mme de Pompadour s'ingénie à distraire le roi. *ibid.*
— 2 *avril.* — Humilité et désintéressement de Mme de Mailly.... 383
— 3 *avril.* — Prévarications des sieurs Nègre et Moreau. — Le greffier Parti..... *ibid.*
— 4 *avril.* — Regrets témoignés par le roi de la mort de Mme de Mailly. — Hausse des loyers de Paris. — Transaction sur l'Hôpital général. — La dame Moysan, supérieure..... 384
— 5 *avril.* — Abus dans la fourniture des draps à l'armée..... 386
— 8 *avril.* — Le prince Édouard. — Le duc de Cumberland. ... *ibid.*
— 9 *avril.* — Faveur de M. Silhouette. — Il se rend agréable à M. de Machault aux dépens du duc d'Orléans dont il est chancelier..... 387
— 10 *avril.* — Voyages de cour. — Bâtiments. — Changements continuels dans les usages de l'armée..... *ibid.*
— 11 *avril.* — Vengeance de M. de Maupeou contre le chancelier. — Abus dans les fournitures pour l'habillement des troupes... 388
— 13 *avril.* — Cause de la mort du prince de Galles. — Voltaire en Prusse..... 390
— 14 *avril.* — Emprunt réduit à quarante millions. — Céréales. — Le bail des fermes et les valets de chambre de M. de Machault..... *ibid.*
— 15 *avril.* — Dettes du prince de Galles..... 391
— 16 *avril.* — L'emprunt sous forme de loterie. — Quart des pauvres sur la recette des théâtres..... 392
— 17 *avril.* — Activité de M. de Machault. — Inertie du comte d'A. — La marquise marie Mlle de Romanet à M. de Choiseul. 393

Pages.
1751, 18 *avril.* — La comtesse d'Estrades et Mme de Pompadour. 394
— 20 *avril.* — Libéralités indiscrètes..... *ibid.*
— 21 *avril.* — Querelles de l'archevêque avec les avocats et avec le chapitre de Notre-Dame. — Les trésoriers de l'extraordinaire des guerres cessent leurs payements. — Gouvernement du Fort-Louis..... 397
— 24 *avril.* — Rupture de tout accommodement avec le clergé. — Ce que coûte la Maison du roi. — Expédients financiers..... 398
— 26 *avril.* — Opinion sur le chancelier de Lamoignon. — Dégoût qu'il essuie au parlement..... 399
— 28 *avril.* — Succession du maréchal de Saxe. — Bagarre à la Comédie-Française. — On y met un corps de gardes françaises ainsi qu'aux Italiens et à l'Opéra..... *ibid.*
— 29 *avril.* — Le président Aunillon dépossédé du privilége de la *Gazette* au profit du sieur Meslé. — Ordres donnés aux intendants pour faire payer le vingtième au clergé. — Bonheur constant du roi..... 401
— 30 *avril.* — Soldats et officiers passant au service étranger..... 403
— 1er *mai.* — Appels à une révolution pour arrêter le désordre des finances. — Le clergé se prépare au refus de l'impôt..... *ibid.*
— 2 *mai.* — Danger d'une famine. — Embarras que cause au prévôt des marchands l'administration de l'Opéra. — Dépenses de la ville..... 404
— 4 *mai.* — Don du roi au duc de Chaulnes. — Embarras financiers. — Luxe de la marquise de Pompadour..... 406
— 5 *mai.* — Comédie à Bellevue pour le duc des Deux-Ponts... 407
— 6 *mai.* — Amélioration dans les finances. — On fait argent de tout..... *ibid.*
— 7 *mai.* — Mort de M. Fulvy, intendant des finances. — Succès à la cour de la jeune comtesse de Choiseul (Romanet)..... 408
— 8 *mai.* — Retraite du cardinal de Tencin. — Retraite prochaine du maréchal de Noailles. — Brigues pour ces deux places au conseil. — Plans de Servandoni et de Mansard pour la place du Pont-Tournant. — Prévarications de deux officiers du Châtelet..... 409
— 10 *mai.* — Lieutenance générale du Languedoc destinée, comme retraite, à M. de Puisieux. — Mouvement dans les intendances. — Antipathie entre MM. de Maupeou et Lamoignon. — L'abbé de Salaberry attaqué dans un factum..... 411
— 16 *mai.* — Voyage de Marly. — Négociation de commerce entre l'Angleterre et l'Espagne..... 414

Pages.

1751, 24 *mai.*—Bruit de remplacement au conseil du cardinal de Tencin par le prince de Conti. — Enregistrement de l'emprunt porté au Parlement. — *Statu quo* de l'affaire du clergé..... 415
— 25 *mai.* — Remontrances sur l'emprunt. — Réponse du roi..... 417
— 28 *mai.* — Même sujet..... *ibid.*
— 30 *mai.* — Même sujet..... 419
— 1er *juin.* — L'emprunt enfin enregistré avec protestation..... *ibid.*
— 3 *juin.* — Même sujet..... *ibid*
— 4 *juin.* — Même sujet. — Mme Blot. — Voyage de Crécy. — Lettres de l'étranger sur les affaires de France..... 420
— 5 *juin.* — Nouveau mariage à la cour. — Armements des Barbaresques. — Vœu pour leur destruction..... 422
— 6 *juin.* — Les princes du sang et le conseil d'État..... 423
— 16 *juin.* — Etat des provinces. — Manufactures.—Routes. — Corvées. — Tailles..... 424
— 17 *juin.* — Observations de l'auteur sur la province qu'il habite. — On y devient de plus en plus sauvage..... 425
— 21 *juin.* — Comment les riches doivent donner dans les campagnes. — Inconvénient des largesses inintelligentes..... 426
— 22 *juin.* — Espoir d'accommodement avec le clergé. — État de l'emprunt. — Joie que cause à Marly l'enregistrement. — Fabriques de Tours..... 428
— 23 *juin.* — Conversations du maréchal de Bellisle avec le roi. — Dévotion affectée de M. de Machault. — Voyage en Flandres du comte d'A..... 430
— 26 *juin.* — Construction de l'École militaire. — Les bâtiments sous Louis XV..... 431
— 28 *juin.* — Le cardinal de Tencin et le pape. — Conséquences présumées de la retraite du maréchal de Noailles..... 432
— 29 *juin.* — Dernières remontrances du parlement et réponse du roi. — Difficultés d'une réforme dans les finances..... *ibid.*
— 4 *juillet.* — Nouvelles de Compiègne. — Le ministère toujours bien malade..... 434
— 10 *juillet.* — Mot du Dauphin au sujet du ministère des finances. — Sermon à Boissy-Saint-Yon..... *ibid.*
— 12 *juillet.* — Bâtiment de l'École militaire. — Tous autres projets sacrifiés à celui-là. — Départ du cardinal de Tencin. — Trafic des grades à l'université de Cahors..... 435
— 13 *juillet.* — Bonne tenue des troupes. — Nomination au ministère ajournée. — Prétentions de d'A. à cette place..... 436

Pages.

1751, 14 *juillet*. — Bons du roi pour les places de fermiers généraux. — Opulence de Mme de Pompadour..... 436
— 15 *juillet*. — Les trois frères Joly de Fleury. — Confiance du comte d'A. en eux..... 437
— 16 *juillet*. — Mort de l'ambassadeur d'Espagne Pignatelli..... *ibid.*
— 17 *juillet*. — Bruits d'accommodement avec le clergé..... 438
— 22 *juillet*. — Entrée à Rome du duc de Nivernais, ambassadeur de France..... *ibid.*
— 24 *juillet*. — Le marquis de Paulmy obtient du canton de Zurich qu'il fournira un régiment. — Crédit de cet ambassadeur. *ibid.*
— 25 *juillet*. — Secret pour affûter les canons. — Le prince Édouard en Pologne..... *ibid.*
— 26 *juillet*. — Affaire de l'Hôpital général. — Intervention du parlement..... 440
— 27 *juillet*. — Tristesse du roi à Compiègne. — Le comte d'A. est attaqué sur des questions d'argent. — Redoublement de rigueurs contre les protestants..... 441
— 29 *juillet*. — Le comte d'A. menacé dans sa position. — Ses amis et ses adversaires..... 443
— 30 *juillet*. — On travaille à accommoder l'affaire de l'Hôpital général. — Trait de folie d'un huissier de la chambre..... 444
— 31 *juillet*. — Achats d'hôtels. — Entreprises de bâtiments de tous côtés..... *ibid.*
— 4 *août*. — Conflit entre la cour et le parlement sur l'Hôpital général..... 445
— 6 *août*. — Même sujet..... 446
— 7 *août*. — Plan d'arrangement avec le clergé. — Ses prétentions. — Maladie de M. de Machault. — Son château d'Arnouville. — Pourparlers sur l'affaire des hôpitaux. — Le nouvel archevêque de Tours..... 447
— 9 *août*. — Chute du roi à la chasse. — Cause du conflit entre le roi et le parlement au sujet des hôpitaux. — Réflexions.... 449
— 11 *août*. — Même sujet..... 452
— 14 *août*. — Menace de démission de la part des membres du parlement. — Ressorts cachés dans cette affaire. — Action des jésuites. — Les duels redeviennent à la mode..... *ibid.*
— 15 *août*. — Navires construits à Livourne pour le compte de la France. — Attention donnée par les Anglais à la renaissance de notre marine. — Jalousie de nos succès dans l'Inde..... 455
— 16 *août*. — Audience donnée au parlement..... *ibid.*
— 19 *août*. — Même sujet. — Séance du conseil d'Etat..... *ibid.*

Pages.

1751, 21 *août*. — Détails sur ce qui s'est passé à Versailles et au parlement. 457
— 24 *août*. — Dernières nouvelles sur le même sujet. — Nomination de commissaires au parlement. 458
— 28 *août*. — Refroidissement entre la France et Gênes. — Nouvelles du baron de Neuhof. 460
— 29 *août*. — Affaires de Corse et d'Italie. . . . . *ibid.*
— 30 *août*. — Agitation au palais. — Travaux de bâtiments à Versailles, Bellevue, Arnouville. 461
— 2 *septembre*. — Nouvelle audience du roi au parlement. — Remontrances. — Adoucissement. 462
— 3 *septembre*. — Définition du gouvernement : *Une anarchie dépensière*. — Vent soufflant d'Angleterre. — Possibilité d'une révolution. 463
— 5 *septembre*. — La démission de M. de Puisieux est annoncée. — Candidatures et influences diverses. 465
— 6 *septembre*. — Retraite de M. de Puisieux ajournée. — On songe d'avance à son successeur. 466
— 7 *septembre*. — Remontrances du parlement. — Explication de l'affaire des hôpitaux par le désir d'éteindre le jansénisme. 467
— 10 *septembre*. — Suite de la lutte entre le roi et le parlement. . 468
— 14 *septembre*. — Retour du roi attendu pour la retraite de M. de Puisieux et la nomination de M. de Saint-Contest à sa place. — Animosité du roi contre les jansénistes. 469
— 16 *septembre*. — Incendie à Versailles. — Accouchement de la Dauphine. — Témoins signataires du procès-verbal. 470
— 18 *septembre*. — Séjour de d'A. à la cour. — Conversation avec les ministres et surtout avec son frère. — Confidences de celui-ci. — Plaintes sur son isolement. 471
— 23 *septembre*. — *Te Deum* pour la naissance du duc de Bourgogne. — Le roi à Paris. — Liberté des papiers publics anglais. . 473
— 26 *septembre*. — Tristesse du peuple aux réjouissances pour la naissance du prince. — Feu d'artifice à Bellevue. 474
— 30 *septembre*. — Même sujet. — Mortification du roi. . . . . *ibid.*

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Universitas

ERRATA DU T. VI.

Page 9. *Au lieu de :* 23 juillet, *lisez :* 24 juillet.
— 80. *Au lieu de :* Craoline, *lisez :* Caroline.
— 93. *Au lieu de :* Les intérêts de l'argent à 4 pour 100 qu'il est, *lisez :* A 4 pour 100, au lieu de 5 qu'il est.
— 97. *Au lieu de :* Le nom de celui-ci, *lisez :* La mère de celui-ci.
— 132. *Au lieu de :* Qu'elles avaient demandé concurremment la reine, étant jalouses, *lisez :* Concurremment, la reine étant jalouse.
— 142. *Au lieu de :* Ce cardinal, *lisez :* Le cardinal de Tencin.
— 150. *Au lieu de :* Mcontentement, *lisez :* Mécontentement.
— 187. *Au lieu de :* Dieu veuille, que ce soit, *lisez :* Dieu veuille que ce soit.

– 1164 (Revolution) – 1710 {1713 ; bapt. Dec
1711

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

[illegible] 15 : L'imprudence - 16 : Polly Peck et les [illegible] - [illegible]
[illegible] - 29 : Les [illegible] pensent la Pompadour - 30 : Diderot -
31 : Diderot - 35 : Les [illegible] à Dieppe (suite) - 42 : le Désert - 64 : le [illegible]
65 : l'établissement de la taille 70. [illegible] aucunement [illegible] -
76 : le roi et ses folies : l'Ermitage, l'Pernis - 77 - 81 : Buffon -
85 Turgot - 86 Lorrains - 88 : [illegible] Saxe - 89 - 92 : [illegible]
95 : [illegible] sous Ch. de Lorraine - 97 - 99 : perdaison [illegible]
de Fleurs - 101 - 107 : [illegible] - 113 : Voltaire - 137 : Silhouette
139 - 143 : Mlle [illegible] d'Charnay - 152 - 159 : convulsionnaires
168 - [illegible] jeune et chaud - 169 - 172 : billet contre le roi
[illegible] : [illegible] - 179 : "Jantin" - 181 - (sa nomination) -
182 : Tom Jones - Malouf - 185 - dégoût -
[illegible] - 197 : le [illegible]
[illegible] - 217 - [illegible]
[illegible] : le portefeuille de l'[illegible] - 227 - les 3 [illegible]
233 - la [illegible] de fer au 19e siècle - 235 : le [illegible]
242 : le [illegible] et [illegible] - Mme de Pompadour [illegible]
245 - le Ballet [illegible] - 248 - 249 : [illegible] - Voltaire
251 : mariage [illegible] - 255 - 259 : les [illegible]
[illegible] la Religion - 271 - le roi et les [illegible] - 27[illegible]
[illegible] boulier du Roi - 281 [illegible] à Bergues - 282 : [illegible]
[illegible] et l'[illegible] - 287 : la vie à Fontainebleau -
292 : Jeljotte, [illegible] - 293 - 294 : [illegible]
290 : la [illegible] et la [illegible] du gouvernement - 291 : [illegible]
293 : le Tartuffe - 299 : mort Saxe - 300, 301, [illegible] -
302
306 : le mariage [illegible] en France - 307 : [illegible]
[illegible] un [illegible] que ce qu'on y met. 310 : Montesquieu
et Buffon - 312 : l'[illegible] [illegible] - 313 : roi d'Y[illegible]
316 : [illegible] de la reine - 318 : l'[illegible] - [illegible]
319 : [illegible] - 330 - 331 : l'abbé Poulle - 335 - Voltaire [illegible]
[illegible] - 341 -
348 : Ballet - 351 : la statue de l'amitié - 371 : l'affaire [illegible]
354 : Thiti
379 - 382 : mort [illegible] - 390 : Volcan en Pérou - [illegible]

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

JUL 27 1977

a39003 001095248b
DC 135 .A8A25 1859 V6
ARGENSON, MAURICE CHAR
JOURNAL ET MEMOIRES DU

CE DC 0135
.A8A25 1859 V006
COO ARGENSON, MA JOURNAL ET M
ACC# 1067804

COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 03 01 13 02 8